QUARANTIÈME ANNÉE – N° 11812 – JEUDI 20 JANVIER 1983

Succès de la grève générale en Italie

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,60 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 75 p. ; Italie, 1 200 L. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 6,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 80 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 66 d.

Tarif des abonnements page 29

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

Le renforcement du Fonds monétaire

Depuis que les plus gros pays débiteurs du tiers-monde et du monde socialiste (Mexique, Argentine, Brésil, Pologne, Yougoslavie) sont en état de cessation de paiements et qu'il est avéré qu'ils ne pourront, dans les mois et les années à venir, continuer à payer les seuls intérêts de leurs dettes respectives – le remboursement du principal est différé de trois ou quatre ans par les divers accords de « rééchelonnement » déjà conclus ou en cours de négociation – qu'à la condition de recevoir de nouveaux crédits, les gouvernements des pays riches et les institutions financières internationales ont un seul et grand objectif : convaincre à tout prix, de gré et parfois de force, les banques prêteuses de poursuivre leurs opérations, même si la liste des créances douteuses inscrites à leurs bilans s'allonge tous les jours.

C'est dans ce contexte d'inquiétude partagée qu'il convient d'accueillir l'accord conclu, mardi à Paris, par la session ministérielle du groupe des Dix – Etats-Unis, R.F.A., France, Grande-Bretagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Suède, Canada et Japon, – à laquelle participait aussi le gouverneur de la Banque nationale suisse. Les Dix, qui vont bientôt devenir onze grâce à la prochaine adhésion aux Accords généraux d'emprunts (A.G.B.) de la Confédération helvétique, ont mis en place la première pièce du dispositif qui doit apporter au Fonds monétaire entre 30 et 40 milliards de dollars de ressources nouvelles en devises convertibles (les seules qui soient utilisables).

A cet effet, les pays signataires des A.G.B. s'engagent à prêter en cas d'urgence – ce sera à eux d'en décider – au Fonds monétaire quelque 19 milliards de dollars, soit deux fois et demie plus que la somme actuellement prévue. Les ressources qu'il se sera ainsi procurées au taux du marché, le F.M.I. s'en servira pour consentir de nouveaux crédits aux pays qui en auraient un pressant besoin du fait de leur déséquilibre de balance des paiements (les candidats risquent de ne pas manquer). L'Arabie Saoudite, qui doit prochainement débloquer une troisième tranche de 4 milliards de dollars en faveur du F.M.I., fournirait encore une contribution « parallèle » aux A.G.B. Sans être admis au sein de ce club de pays industrialisés, le royaume serait régulièrement tenu au courant des négociations qui s'y déroulent et des informations qui s'y échangent.

Quant à la deuxième pièce du dispositif, elle consistera dans un accroissement de l'ordre de 45 à 50 %, semble-t-il, des quotes-parts (contributions nationales) du F.M.I. que décidera, laisse entendre le communiqué officiel publié mardi, le comité intérimaire, dont la réunion aura lieu, avec deux mois d'avance, les 10 et 11 février à Washington.

A première vue, les sommes mises en jeu paraissent encore bien modestes au vue du quasi-épuisement des ressources dont dispose encore le Fonds et de l'ampleur des déficits à combler. Le seul Mexique n'a-t-il pas demandé un rééchelonnement, en clair un moratoire, pour ses prochaines échéances, qui s'élèvent à 20 milliards de dollars, soit plus de la moitié de ce que le F.M.I. va recevoir en ressources nouvelles, mais, en ce qui concerne les A.G.B., conditionnelles ? Les institutions internationales ne sont pas faites pour empêcher une faillite généralisée. Comme l'a dit M. Jacques Delors, qui présidait la réunion, il s'agit de redonner « confiance » à un système bancaire international sévèrement éprouvé.

(Lire nos informations page 32.)

Washington réaffirme la « détermination » de l'OTAN face aux mises en garde de M. Andrei Gromyko

M. Gromyko quitte Bonn ce mercredi 19 janvier pour Berlin-Est, après une visite de quatre jours en R.F.A. Outre les dirigeants du gouvernement, le ministre soviétique des affaires étrangères a eu un entretien avec M. Willy Brandt, président du S.P.D., qu'accompagnait M. Egon Bahr.

A Washington, le porte-parole du département d'État a déclaré que les mises en garde lancées à Bonn par M. Gromyko « n'auront aucun effet sur la détermination » *de l'OTAN de déployer les fusées eurostratégiques si un accord sur leur limitation n'intervient pas d'ici à la fin 1983. M. Weinberger, secrétaire américain à la défense, a confirmé, mardi, à son collègue français, M. Hernu, que les États-Unis entendaient bien ne pas prendre en compte les forces françaises dans les négociations américano-soviétiques de Genève sur les euromissiles.*

A Paris, on estime, dans les milieux autorisés, que les propos tenus mardi à Bonn par le ministre soviétique ne comportent rien de nouveau par rapport à ce qui avait été déjà dit à Moscou. On rappelle que la France refuse catégoriquement que sa force de dissuasion soit comptabilisée au cours des négociations de Genève.

La nouveauté du SS-20

A l'heure où les propositions de M. Andropov, puis les déclarations de M. Gromyko à Bonn relancent le débat sur les euromissiles, deux personnalités s'exprimant successivement à Paris, devant la presse, le mardi 18 janvier, ont apporté d'utiles précisions tant sur l'analyse que l'on fait à Paris et à Bonn de la situation créée par le SS-20 soviétique que sur les perspectives des négociations de Genève.

La première est M. Lothar Ruehl, ancien journaliste et expert des problèmes militaires, actuellement secrétaire d'Etat à la défense dans le gouvernement de M. Kohl à Bonn après avoir été le porte-parole du chancelier Schmidt. Le second est M. Jacques Huntzinger, secrétaire national du P.S. français, chargé des relations internationales.

Qu'est-ce que le SS-20, ce missile mobile à trois têtes nucléaires déployé par les Soviétiques contre l'Europe et l'Asie à partir de 1976-1977, a changé par rapport à la situation antérieure ?

A cette première question, que posait ici même M. Gabriel Robin (*le Monde* du 18 janvier), M. Ruehl et M. Huntzinger répondent, de manière très convergente, que cela a changé beaucoup de choses. Cet engin, a précisé M. Ruelh au cours d'un exposé très charpenté devant la presse diplomatique, ne permet « *aucune comparaison opérationnelle* » avec ses devanciers, les SS-4 et les SS-5 mis en place à la fin des années 50.

Ces derniers étaient fixes, bien visibles, très vulnérables ; leur précision très faible ne leur permettait de viser que les villes européennes ; comme de longues heures étaient nécessaires pour leur mise à feu, leur emploi n'était concevable que pour un tir groupé et massif, car tous les missiles devenaient vulnérables dès le départ du premier.

En fait, les spécialistes occidentaux avaient conclu que les SS-4 et les SS-5 ne pouvaient être utilisés séparément du reste de l'arsenal soviétique, c'est-à-dire des missiles intercontinentaux et des bombardiers de l'armée rouge.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 3.)

L'échec de la formation dispensée aux enseignants est le problème-clé de l'école

nous déclare M. Legrand auteur du rapport sur les collèges

Auteur du rapport « Pour un collège démocratique » (*le Monde* du 7 janvier), M. Louis Legrand développe dans l'entretien qu'il nous a accordé ses idées et ses jugements sur l'école et la société. Pour lui, le problème-clé est la formation des enseignants. Il revient aussi sur son rapport dans lequel il suggère que les élèves soient répartis en ensembles hétérogènes qui pourraient être divisés, selon les disciplines, en groupes de niveau ou en groupes à effectif réduit pour les travaux d'atelier et de laboratoire. Les horaires consacrés aux enseignements artistiques, polytechniques et à l'éducation physique seraient augmentés sans surcharger l'emploi du temps des élèves.

M. Legrand propose aussi de redéfinir la fonction des enseignants par la création de tuteurs (aide intellectuelle et affective apportée à un petit groupe d'élèves) et d'équipes pédagogiques.

« Vos propositions « pour un » collège démocratique » ont, pour l'instant, suscité, globalement, plus de réactions favorables que de controverses. En êtes-vous surpris et comment l'expliquez-vous ?

– J'avoue que je suis un peu surpris. Moins cependant que je ne l'aurais été au début de ma mission. Au départ, je la considérais comme impossible et je me suis aperçu ensuite qu'il y avait une maturation des esprits assez générale. Je pense que le collège unique né de la réforme Haby, qui a mis tous les élèves dans les mêmes classes, a été salutaire dans la mesure où il a montré ce qui n'était pass possible. Il y a parmi les élèves une disparité de niveau fantastique. C'est un fait classique, je ne cesse de répéter que ce n'est pas nouveau. Je regrette que l'école élémentaire n'ait pas amélioré ses performances, mais il faut reconnaître qu'elle ne les a pas détériorées, encore que s'amorce une baisse des performances en lecture.

Propos recueillis par
CATHERINE ARDITTI.

(Lire la suite page 10.)

● **Le conflit à « l'Union » de Reims :** durcissement après la prise de contrôle de la C.G.T.

(Lire page 20 l'article de notre envoyé spécial MICHEL CASTAING.)

● **L'avenir des réseaux câblés**

(Lire pages 21 à 24 notre supplément spécial et l'article de M. GEORGES FILLIOUD, ministre de la communication.)

La controverse sur les chiffres du chômage

Au lendemain de la publication des chiffres du chômage de décembre 1982, *le Canard enchaîné* du 19 janvier accuse le gouvernement de « *tricher avec les statistiques* » et d'« *effacer* » au total 284 000 chômeurs. M. Jean Le Garrec, ministre de l'emploi, s'est refusé à tout commentaire.

Contestés et contestables

Publier dans une période où l'activité économique est particulièrement dépressive des résultats qui font apparaître un relatif reflux du chômage suscite un évident scepticisme. Faut-il pour autant crier à la tricherie ?

La gauche est bien placée – elle ne s'est pas privée de les dénoncer lorsqu'elle était dans l'opposition – pour savoir qu'avant une échéance électorale un gouvernement est tenté de se livrer à des manipulations des chiffres du chômage. Avant M. Le Garrec, MM. Beullac et Mattéoli ont encouru pareilles critiques.

Dans ce contexte, l'article du *Canard enchaîné* est un pavé dans la mare. Que ses accusations soient vraies ou fausses, le ministre de l'emploi commet une erreur politique en ne répondant pas lui-même à un tel procès.

Si le comptage des « oubliés » ou « effacés » du chômage auquel s'est livré le *Canard enchaîné* – 284 000 au total – est difficilement vérifiable à l'heure actuelle, il reste que plusieurs questions sérieuses sont mises en évidence par cet hebdomadaire.

En premier lieu, M. Pierrre Mauroy a-t-il adressé en décembre 1981 une directive aux préfets demandant de comptabiliser des jeunes comme « *demandeurs de formation* » et non d'emploi ? A Matignon on n'en conserve aucun souvenir et au ministère de l'emploi on dément une telle injonction.

MICHEL NOBLECOURT.

(Lire la suite page 30.)

AU JOUR LE JOUR

Coefficient

Truquage et traficotage sont, c'est bien connu, les deux mamelles des statistiques. Truqués, les chiffres du chômage ? Manipulée, la baisse proclamée il y a deux jours ? Le Canard enchaîné l'affirme.

Ce ne serait pas nouveau. Il y a des années que l'on procède méthodiquement à la « toilette » des chiffres. Ce qui compte, si l'on peut dire, c'est l'évolution relative d'un truquage à l'autre.

Mais il faudrait préciser, chaque mois, pour être honnête, que les chiffres publiés doivent être affectés d'un coefficient d'incertitude, laissé à l'imagination de chacun.

BRUNO FRAPPAT.

Deux années de reaganisme

I. – La « révolution » embourbée

De notre correspondant
ROBERT SOLÉ

Washington. – *La bible des fonctionnaires américains s'appelle le Federal register.* C'est là que sont *consignées toutes les réglementations* administratives nationales. En 1980, cet annuaire comprenait 87 011 pages. Il n'en a plus que 58 493. La Maison Blanche jubile. Elle y voit la preuve tangible que la « Reagan Revolution » est à l'œuvre.

Une révolution ? Vu les résultats obtenus dans les différents domaines, le mot paraît excessif. Mais il est indéniable que Washington a connu un changement profond de priorités. M. Reagan a voulu casser une évolution qui durait depuis les années 30. D'une part, des dépenses sociales croissantes, soutenues par des impôts de plus en plus lourds. D'autre part, une intervention grandissante du pouvoir fédéral dans la vie économique et sociale, sous forme de réglementations de plus en plus précises. Les Etats-Unis restaient officiellement le royaume de la libre entreprise. En réalité, ils s'approchaient progressivement d'une démocratie européenne classique, avec une administration centrale puissante et une redistribution partielle des revenus.

La « Reagan Revolution » s'est présentée, à la fois comme une restauration des « principes américains » (libérer l'initiative individuelle) et comme une remise en ordre (équilibrer les comptes nationaux). Mettant dans le même sac tous ses prédécesseurs depuis Roosevelt, le nouveau président affirmait revenir aux sources. Il prétendait réduire la taille et le rôle du pouvoir fédéral, donc ses dépenses et ses recettes. Seule exception : les crédits militaires, car il s'agissait de « *rendre l'Amérique grande à nouveau* », plus forte et plus respectée dans le monde.

M. Reagan est arrivé à Washington avec des promesses précises : équilibrer le budget fédéral à partir de 1984, alléger de 30 % les impôts sur le revenu, réduire sensiblement le nombre des fonctionnaires, supprimer toutes les réglementations inutiles ou nocives, rattraper – sinon dépasser – l'U.R.S.S. dans plusieurs domaines militaires. Tout cela devait s'accompagner d'une « *ère de prospérité* », avec une inflation très réduite.

Le bilan de deux années de reaganisme est difficile à établir exactement, car il se mêle aux effets de la récession commencée en juillet 1981. Si les « reaganomics » ont contribué à faire naître et durer la récession, celle-ci a incontestablement entravé et déformé le programme présidentiel. Un programme qui ne devait se heurter, en revanche, qu'à une faible opposition au Congrès : M. Reagan a obtenu des élus l'essentiel de ce qu'il réclamait. Grâce à sa capacité de persuasion, à ses convictions et au désarroi total de ses adversaires démocrates, qui semblaient n'avoir aucune alternative à proposer.

(Lire la suite page 7.)

DEUX ACCORDS SUR LE CINÉMA ET SUR LE LIVRE

La culture de Paris à Alger

« *Un nouveau départ* » dans les relations culturelles entre la France et l'Algérie : tel est le constat qu'a fait M. Jack Lang avant de rentrer à Paris le mardi 18 janvier, au terme d'une visite officielle de deux jours à laquelle les Algériens ont donné une signification politique manifeste en entourant le ministre de la culture d'égards exceptionnels et en lui ménageant des entretiens, non seulement avec son homologue, mais aussi avec le premier ministre, le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'information, particulièrement soucieux de la création d'un « *espace audiovisuel méditerranéen* ».

Les nombreuses et diverses amitiés que compte M. Lang en Algérie ont contribué à ce succès. Une bonne partie du gouvernement assistait à un déjeuner offert en son honneur lundi, ainsi que et aussi des personnalités des arts et des lettres, dont le romancier Kateb Yacine, qu'on disait pourtant en semi-disgrâce dans son pays.

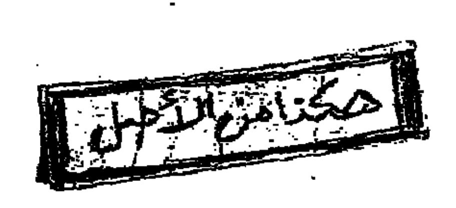
Les déclarations du ministre français sur les droits des travailleurs émigrés « *à l'existence intellectuelle et culturelle* » et les promesses qu'il a faites à ce sujet ont été particulièrement bien accueillies.

Tout en rappelant, non sans raison, que, grâce à l'effort de scolarisation généralisée, plus d'Algériens parlent français maintenant qu'il y a vingt ans, M. Lang a souligné « *le droit pour chacun de conserver son identité* ». C'est en raison de « *convictions voisines* » et du sentiment d'appartenance à une même communauté d'intérêts de part et d'autre de la Méditerranée que deux accords importants ont été conclus pendant cette visite.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

(Lire la suite page 28.)





Le Monde

idées

Démocratie

Montesquieu reconnaîtrait-il son enfant dans la démocratie telle qu'elle fonctionne aujourd'hui ? Philippe de Latour relève qu'il manquait à sa description des trois pouvoirs l'intuition de l'existence d'un quatrième, celui des associations et des syndicats qui, faute d'être institutionnalisé, a poussé dans la démesure. Yves Cannac, dont Pierre Drouin analyse un ouvrage qui vient de paraître, oppose deux formes de démocratie : l'hégémonique et la civile, laquelle a sa préférence, et où le pouvoir est au service de la société et non l'inverse. Daniel Amson se demande si le moment ne serait pas venu de supprimer le poste de premier ministre, le domaine de celui-ci étant de moins en moins clairement délimité. Et Gabriel Gosselin pense que ce dont nous avons surtout besoin c'est de réinventer la fraternité, sans laquelle l'égalité demeure une notion abstraite.

Le songe de Montesquieu

par PHILIPPE DE LATOUR (*)

MONTESQUIEU a fait une fois un rêve dont nul n'a parlé. De son siècle, il se trouvait brusquement projeté en 1982. Un billet de banque à son effigie avait été créé. Un éditeur soucieux d'une nouvelle présentation de *l'Esprit des lois* le pressait. Et, magie du rêve, notre auteur avait son mot à dire.

Or, il y avait justement un très court passage qui... un je ne sais quoi chiffonnait l'auteur. Cela se situait dans ces quelques lignes du fameux Livre XI qui apportent la clé de la « liberté politique » : *« Il y a dans chaque État trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit des gens et la puissance exécutrice de celles qui dépendent du droit civil. Par la première, le prince ou le magistrat fait des lois, pour un temps ou pour toujours, et corrige ou abroge celles qui sont faites. Par la seconde, il fait la paix ou la guerre, envoie ou reçoit des ambassades, établit la sûreté, prévient les invasions. Par la troisième, il punit les crimes ou juge les différends des particuliers. On appellera cette dernière la puissance de juger ; et l'autre simplement la puissance exécutrice de l'État. Soit le législatif, l'exécutif, le judiciaire. »*

Cela, publié pour la première fois en 1748, allait bien au rêveur en 1982. Avec, toutefois, une gêne, une insatisfaction croissantes. Car il lui apparaissait bien que l'homme 1982 des quelques pays reconnus démocratiques n'avait pas pour autant toute la « tranquillité d'esprit » qu'étaient censées apporter les belles et nobles conquêtes des temps précédents.

1982 est-il si différent de 1748 ? de 1848 ? se demandait le rêveur. Eh non ! C'était bien le même temps de l'éveil ; en recherche perpétuelle, le débat public s'ouvrait toujours davantage avec des implications de plus en plus nombreuses, complexes, infinies, mondiales, tous plans confondus : technologique, physique, biologique, économique, social, éthique...

Et que devenaient dans tout cela les trois pouvoirs ? Pleins de bonne volonté, mais complètement essoufflés, les Parlements n'y suffisaient plus. Ni au four ni au moulin.

Quelles que fussent leurs références *philosophiques* ou couleurs idéologiques d'origine, présidents, chefs de gouvernement, ministres, couraient partout, un bon gros maroquin plein de textes sous un bras, de bonnes grosses lances bien empoignées dans l'autre. Car ces gouvernants-là s'apparentaient de plus en plus à des services de sécurité chargés, à tout moment, de faire face à tous les sinistres possibles.

Mi comme ci, mi comme ça, avisés à l'occasion, parfois goguenards, responsables sans responsabilités, les gouvernés de ces démocraties à épanouir s'interrogeaient, allaient, venaient, vaquaient, la plupart consommant de fort bon appétit tout ce qui se présentait, avec, il est vrai, un boycottage de temps en temps. Ils pouvaient s'associer et ne s'en *privaient* pas, se grouper et se syndiquer, manifester les uns à la suite des autres. Mais après ? Les libertés ? Certainement. La justice ? *C'était moins sûr.*

La quatrième puissance

A ce moment de son rêve, l'indicible malaise du dormeur se dissipa. Montesquieu fut à sa table, trempa sa plume, et survint le discours suivant : *« Il y a dans chaque État quatre sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit des gens, la puissance exécutrice de celles qui dépendent du droit des groupements et associations... Par la quatrième, le prince ou les magistrats dégagent et arbitrent les choix principaux tels qu'ils émergent des avis et volontés de la population. »*

La plume fut posée. Le reste, Montesquieu ne l'écrirait pas. Éditeurs et lecteurs s'en arrangeraient. Mais, songea-t-il, si les démocraties de 1982, et la française notamment, connaissaient en général une aussi sensible supériorité de l'exécutif, c'était certes parce que celui-ci, au motif de l'efficacité, avait progressivement réduit les deux autres pouvoirs, mais c'était aussi parce que la quatrième puissance, celle des associations et des syndicats (les grands inconnus du dix-huitième siècle), faute d'être institutionnellement reconnue et intégrée, ici avait poussé dans la démesure, ailleurs n'avait pas grandi du tout, restant végétative et gringalette... Faute d'exister dans les institutions, la quatrième puissance régnait dans la rue et au-delà ; par contrecoup proliférait d'autant mieux l'abus du pouvoir officiel ou de l'administration, sa courroie *capricieuse*. La négociation au sommet de l'État, des États, était en permanence mal engagée, viciée par nature.

Faussé au départ, le contrat social global devenait impossible. Faute de *formules suffisantes et de procédures réelles d'arbitrage*. Superbement ignorée, ou insuffisamment prise en compte, était l'autorité morale, *scientifique*, des « sages », qui pouvaient et devaient, efficacement, contribuer à l'établissement des nécessaires solutions en recherche. D'autant plus *en* recherche que, ici et là, poussaient pêle-mêle l'arbre informatique.., le plant génétique modifié chimique, que perçaient les rayons *machin*, qu'avaient mûri, après tant d'autres, on sait quelles bombes neutralisantes, tout à fait lisses de bonheur vierge, et que mijotaient diverses autres potions-surprises, aussi chaleureusement dérangeantes...

Bref, la démocratie était entièrement à revoir, dès la théorie même des pouvoirs. Ceux-ci avaient à être rétablis et plus encore *complétés*. Le principe démocratique était bien à repenser avec la plus grande vigueur afin d'être en mesure de gagner. Gagner en ambitions, c'est-à-dire s'étendre géographiquement, sur le terrain et dans les États, meilleur garant de l'observation et du respect des droits et des devoirs de chacun.

Mais au-dehors déjà, poudre en poche et courant les heures, les lève-tôt, contrenaïfs et *lucido-réalistes*, bref tous les arpenteurs de nouvelles, façonnaient le petit matin : *« Debout ! » « Vous égarez donc pas ! » « Asticotez vos billes ! » « Sus aux nantis ! » « Les larmes et la tôle ! » « Le couple chômage-inflation ! », « La-com-pé-ti-tion-in-ter-na-tio-na-le sous la forme d'une véritable guerre ! » « Crédit-dollar implosé-explosé ! » « Aux armes ! »*, susurraient certains dans l'ombre et d'autres au plein jour : armées régulières, terrorisme international, tortionnaires d'État...

Au dix-huitième siècle, Usbek avait été un révélateur parmi d'autres ; et, songeait Montesquieu, son descendant, le Proche-Oriental qui avait haussé sa facture pétrolière (rongeant *le* billet à son effigie) avait *certainement* droit au même respect. Les trop rares démocraties approximativement dignes de ce nom vivaient en effet de plein fouet le contrecoup de leur partielle inorganisation, de leurs lacunes idéologiques, de leur insuffisante adaptation institutionnelle et politique.

Elles ignoraient encore que leur survie et celle des autres passaient par leur propre exemplarité.

(*) Journaliste d'entreprise

Faut-il maintenir la fonction de premier ministre ?

par DANIEL AMSON (*)

CE ne sera pas le moindre paradoxe du régime socialiste que d'avoir donné à la France la République la plus présidentielle qu'elle ait connue.

Le général de Gaulle exerçait son autorité à l'intérieur du « domaine réservé », qui comprenait l'Algérie, les affaires étrangères et la défense, mais abandonnait à ses ministres les autres secteurs, sur lesquels il ne se réservait qu'un droit de regard exceptionnel.

Georges Pompidou et M. Giscard d'Estaing se sont davantage reconnu un pouvoir d'évocation, c'est-à-dire la faculté de décider en toute matière à un moment donné, mais en maintenant le principe suivant lequel l'action du gouvernement était dirigée par le premier ministre. Aussi bien, M. Chaban-Delmas, puis M. Chirac et M. Barre disposèrent-ils, chacun pendant plusieurs années, d'une large autonomie dans la gestion « quotidienne » des affaires du pays. Et ce n'est un secret pour personne que, sur bien des points, la politique menée de 1969 à 1972 ne rencontra pas toujours l'adhésion du président de la République ou que certaines mesures décidées par M. Chirac de 1974 à 1976 furent accueillies avec réserve par l'Élysée. Il est donc permis d'observer que, si pendant vingt-trois ans, le chef de l'État fut bien — pour reprendre une formule du général de Gaulle — *« l'homme de la nation mis en place par elle-même pour répondre de son destin »* (1), il ne fut pas, pour autant, *« absorbé sans relâche et sans limite par la conjoncture politique, parlementaire, économique et administrative »* (2), qui resta *« le lot aussi complexe que méritoire »* du premier ministre (3).

Or, il apparaît que, depuis seize mois, c'est M. Mitterrand qui a pris la plupart des décisions, parfois même dans des domaines qui n'avaient pas retenu l'attention de ses prédécesseurs. C'est ainsi que le chef de l'État a décidé lui-même que l'impôt sur la fortune ne s'appliquerait pas aux œuvres d'art, que la diminution de la durée du travail n'entraînerait pas de réduction de salaire ou — ce qui est, sans doute, beaucoup plus extraordinaire encore — que le constructeur automobile Guy Ligier serait seul à bénéficier d'un moteur turbo Renault. C'est également le chef de l'État lui-même qui a annoncé au pays, en plein mois d'août, les nouvelles dispositions qui seraient prises pour lutter contre le terrorisme, puis, il y a quelques semaines, l'envoi au Liban d'un contingent de militaires français, décisions qui, à l'époque du général de Gaulle, auraient sans doute été annoncées par M. Frey ou M. Gorse (4).

Tout se passe donc maintenant comme s'il n'y avait plus qu'une seule source du pouvoir : le président de la République ayant vocation naturelle pour décider de tout, sans que son premier ministre dispose encore d'une quelconque initiative.

La question se pose alors, plus que jamais, de savoir si la fonction de chef du gouvernement doit être maintenue dans nos institutions. Cette fonction ne saurait, en effet, aller sans domaine propre, sauf à cantonner celui qui l'assume dans le rôle d'un simple chef d'état-major du président de la République. Or, si l'hôtel Matignon représente trop peu pour celui qui — comme le prévoit la Constitution — « dirige l'action » d'un gouvernement qui « détermine et conduit la politique de la nation », il représente assurément trop pour celui qui, sans politique fixe, épouse, sans les discuter, les choix et les querelles de l'hôte de l'Élysée.

M. Mitterrand s'honorerait, sans doute, en proposant au Parlement de supprimer la fonction de premier ministre et de mettre ainsi le droit en harmonie avec le fait. Qu'il soit permis de lui rappeler qu'il déclarait lui-même, en s'adressant à Georges Pompidou alors premier ministre, de la tribune de l'Assemblée nationale le 24 avril 1964 : *« Il faut choisir. Ou bien il convient de fonder un régime présidentiel honnête et authentique qui donnera autorité et stabilité au chef de l'exécutif tout en valorisant le rôle du Parlement, ou bien il convient de revenir aux sources d'un régime parlementaire adapté aux besoins modernes. Il faut en revenir à un régime de liberté et d'équilibre et en finir avec celui que vous faites et qui n'est qu'un régime d'autorité et d'irresponsabilité »* (5). Le moment n'est-il pas maintenant venu de fonder, enfin, « un régime présidentiel honnête et authentique » ?

(*) Avocat à la Cour.

(1) Conférence de presse du 31 janvier 1964.
(2) Idem.
(3) Idem.
(4) M. Frey, ministre de l'intérieur, de 1961 à 1966, avait mené pratiquement seul la lutte contre le terrorisme. De même, c'est M. Gorse, ministre de l'information à l'époque de la guerre de six jours, qui avait annoncé la nouvelle position de la France et précisé qu'elle n'était *« engagée à aucun titre ni sur aucun sujet avec aucun des États en cause »*.
(5) François Mitterrand, *Politique*, tome 1, page 246.

« Le Juste Pouvoir », d'Yves Cannac

Le choix civil

par PIERRE DROUIN

Ah ! qu'en termes galants... Rarement une volée de vérités désagréables sur les excès du pouvoir, qu'elle qu'en soit la couleur, aura été assenée avec autant de style. Ce n'est pas seulement à l'écriture que nous pensons. M. Yves Cannac traite des rapports entre la politique et la société civile, dans son livre *le Juste Pouvoir*, (1) avec un flegme d'une féroce efficacité.

Il fallait ce ton et cette dure vrille de la réflexion pour redonner vie à *un sujet* qui n'est pas neuf. Et pour cause, puisque nous sommes en France. Il y a une quinzaine d'années déjà, un faisceau d'articles importants avaient été rassemblés dans un ouvrage : *Nationaliser l'État* (2), qui avait impressionné M. Chaban-Delmas, lorsqu'il arriva à Matignon. C'est à ses côtés, au reste, que M. Yves Cannac commença sa carrière politique, avant de servir auprès de M. Giscard d'Estaing, président de la République, puis de prendre les rênes d'Havas, qu'il laissa après l'arrivée de M. Mitterrand. C'est dire que notre auteur ne parle pas des différentes formes de pouvoirs sans y avoir tâté. Moins bousculé, il prend aujourd'hui de la hauteur. Sa vision est impressionnante.

Selon la thèse centrale du livre, *il y a deux formes de démocraties* : l'*hégémonique* qui idéalise le pouvoir, une fois installé par l'élection et, du coup, lui permet de se boursoufler et de se gaspiller ; la démocratie *civile*, où le pouvoir joue un rôle, mais pas tous les rôles, où il est au service de la société au lieu que la société soit à son service. Il est presque superflu de dire que, pour M. Yves Cannac, le *choix civil* est le seul qui réponde *aux défis du* temps présent. Avant de le prouver, il fustige les formes abusives du service public. Peu de domaines sont épargnés.

La *presse* est libre, pourquoi pas la radio et la télévision, demande-t-il, avant de s'en prendre à l'éducation où l'on s'intéressait beaucoup *moins* jusqu'ici aux demandes des parents et des enfants qu'à celles des professeurs, à qui l'on suppose une fonction *tutélaire*, c'est-à-dire celle de vouloir le bien des gens malgré eux. Il en était de même lorsqu'on voulait protéger le public contre son goût immodéré du téléphone ou des maisons individuelles.

Les nationalisations, on s'en doute, sont du « gâteau » pour l'argumentation de M. Cannac. *« Leur raison d'être est d'apporter un supplément de pouvoir »* au pouvoir, et il y a identification abusive entre le pouvoir et l'intérêt collectif. Il faut *désétatiser... en « nationalisant »* les nationalisations, c'est-à-dire en faisant des Français eux-mêmes les propriétaires de ces entreprises (regroupements d'actionnaires à la manière des SICAV ou des fonds communs de placements).

La démocratie dans l'entreprise ? Oui, mais selon des formes spécifiques. Pour M. Cannac, il existe trois voies : la voie syndicale ou du contrat (l'auteur approuve dans leur principe les garanties et les droits nouveaux donnés par les lois Auroux), la voie professionnelle, ou de la coopération, la voie patrimoniale, ou du partage.

Autre chapitre chaud : celui des prélèvements obligatoires. Pour éviter *« la perversion de la solidarité et du service public »*, M. Cannac propose trois remèdes : *monétariser*, c'est-à-dire, chaque fois qu'il est possible, plutôt que de fournir un service *gratuit*, allouer les moyens financiers nécessaires pour l'acquisition du même service ; *globaliser* les prestations au lieu de les *émietter*, rendant à chacun une responsabilité accrue dans le choix de ses dépenses ; *personnaliser*, c'est-à-dire ne pas forcément donner à Pierre, s'il peut s'en passer, ce que l'on donne à Paul. Notre auteur ne se fait pas d'illusions : pour en arriver là, il faudra *« proposer au corps social un nouveau pacte, dont la finalité ne serait plus la prise en charge de l'individu, mais son autonomie »*. On en est loin.

Le « progrès civil » doit aussi passer par la loi (ainsi la loi électorale devra un jour acquérir valeur constitutionnelle), l'administration (il faut la mettre à l'abri des manipulations abusives du pouvoir), la justice (la carrière des magistrats ne doit pas être tributaire du pouvoir), la *monnaie* (les pays où le pouvoir monétaire dispose d'une réelle indépendance par rapport au pouvoir politique — Suisse, Allemagne, États-Unis — sont justement ceux qui connaissent le moins d'inflation).

La gestion et le changement

« Les gens ». M. Yves Cannac *aime* cette formule. C'est le peuple, tous ceux qui ont le droit de mettre un bulletin dans l'urne et ensuite de se taire, ce qui paraît étrange. Pour *gérer* la société, il est normal que l'électeur fasse confiance au pouvoir. Mais pour la changer ? Le blanc-seing ne va pas de soi. *« Les choix de changement devraient être faits par les gens eux-mêmes, qui ont une immense supériorité sur les partis et les Assemblées. »* Ils ne doivent rien à personne, ils sont *« souverains »*, ce qui ne veut pas dire infaillibles. On n'est jamais si bien défendu que par soi-même. Quand proposera-t-on la révision de la Constitution de façon à rendre possible, des référendums « à la suisse », comme l'ont promis les deux candidats à l'élection présidentielle de 1981 au cours de leur débat télévisé ?

M. Yves Cannac a bien choisi son *temps* pour développer ses arguments. Au sein même du parti socialiste, des forces poussent vers l'autonomie, le désenclavement des individus, la lutte contre la boulimie étatique, maladie qu'on attrape si aisément à gauche. Son livre fera réfléchir, et peut être modifier des comportements.

Le seul reproche que l'on peut faire à cette œuvre, c'est d'avoir dérivé vers le manichéisme : pouvoir d'un côté, démocratie civile de l'autre. En fait, la frontière n'est pas si tranchée. M. Yves Cannac a été jadis bien placé pour savoir que les liens entre le gouvernement et les représentants des grandes firmes privées étaient très puissants, et que, en *fait*, le pouvoir *les conduisait où il voulait*. Les quelques lignes sur ce sujet ne suffisent pas.

A l'inverse, à la tête de Renault, *M. Pierre Dreyfus* a *prouvé qu'*une firme nationalisée pouvait parfaitement tenir tête à l'État et même prendre des initiatives très importantes (la cinquième semaine de congés payés par exemple) sans lui demander la permission.

De même, les banques nationalisées ont fait *leur* politique, et M. François Bloch-Lainé pouvait écrire en 1976 (3) : *« Le ministère des finances me paraît être, en définitive, le moins directif des tuteurs pour les entreprises qui dépendent de lui. »* Et quand des consignes sont transmises (par exemple concernant l'encadrement du crédit), la banque s'efforce de tourner de diverses manières les limites fixées.

Certaines réalités brouillent donc le paysage, un peu trop tracé ici à la manière de Le Nôtre. M. Yves Cannac est un « classique ». Gare à ne pas trop se laisser prendre par cette hégémonie du beau découpage. Cela donne au lecteur de grandes satisfactions esthétiques. Il est bien clair que ce n'était pas le seul but de l'auteur.

(1) *Le Juste Pouvoir*, d'Yves Cannac. Éditions Jean-Claude Lattès, 1983, 248 pages, 75 francs.
(2) Éditions du Seuil.
(3) Dans son livre *Profession fonctionnaire*, Éditions du Seuil.

L'utopie fraternité

par GABRIEL GOSSELIN (*)

PROGRES et bonheur ne sont pas du même ordre. On ne saurait faire une politique de la qualité de la vie, si l'on entend par là faire le bonheur des gens malgré eux. *Mais* on peut concevoir une telle politique comme celle d'un Etat minimal qui s'attache à créer les conditions d'une autodédermination des rapports sociaux.

A l'opposé d'*un impossible retour* à une naturalisation des contradictions sociales — l'homme naturel est une utopie, — il nous faut inventer, mus par cette utopie, un changement historique des rapports sociaux dans un monde dont la dénaturation s'accélère. Les vrais sauvages ne sont pas *ceux* que l'on croit. *Dans* le troisième état de nature où nous sommes entrés, les homme sont redevenus sauvages. Il nous faut inventer d'autres *sauvages pour habiter* nos villes et ces villes de notre monde que sont devenus les grands pays industriels. Apprivoiser, cela signifie *créer des liens, disait le renard* de Saint-Exupéry : il faut nous réapprivoiser les uns les autres. Telle est l'utopie fraternité.

Réinventer la fraternité, aujourd'hui, c'est *scruter* le problème du pouvoir, au lieu de se contenter de penser le monde avec les seules catégories du pouvoir. Comment faire, demandait E. Weil, *pour empêcher* ceux qu'enivre la puissance de se servir en notre nom de la maîtrise sur l'histoire et la nature à seule fin de nous dominer pour nous dominer ? *Opter pour la raison*, c'est opter contre la violence.

La fraternité dont nous avons besoin sera politique ou elle ne sera pas. La politique est sur le devant de notre scène. *Il* faut le scruter dans sa spécificité, son autonomie, sa domination. *« Ceux qui voudront traiter séparément la politique et la morale n'entendront jamais rien à aucun des deux »*, notait déjà Rousseau. Héritée du christianisme, la fraternité est cette morale du socialisme dont nous avons besoin.

Est-ce l'égalité qui ne nous mobilise plus, ou la fraternité ?

1) Qu'on ne me fasse pas dire que je suis *« contre l'égalité »*. Au contraire, je dis que l'égalité est un leurre, qu'il n'y a que des gens *inégaux*, et qu'il faut se mobiliser. Le problème est ailleurs : au nom de quoi lutter contre l'injustice ? Je dis que, depuis deux siècles que nous nous mobilisons au nom d'un idéal égalitaire, l'inégalité réelle ne fait que croître. Si la fraternité peut seule nous mobiliser réellement, c'est parce qu'elle est transcendante et concrète, et qu'elle prend en compte les différences pour les parfaire, non pour les détruire. Comme la *liberté*, l'égalité reste formelle parce qu'elle est immanente et abstraite.

Nous ne pouvons échapper à une interrogation sur la valeur fonda*mentale*, celle qui fonde les rapports sociaux que nous voulons instaurer, et leur autodétermination. Nulle fraternité n'a jamais été *le* fruit de l'égalité. S'il est des formes de solidarité qui ne se développent qu'entre pairs, bien sûr, cette égalité elle-même, au nom de quoi s'est-elle faite ? Ne *confondons* pas la valeur et la puissance de la mobilisation avec ses effets et ses objectifs.

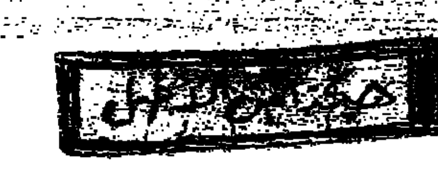
Valeur politique par excellence, c'est-à-dire la plus capable de nous mobiliser pour changer les rapports *sociaux et donner un sens à leur* autodétermination, la fraternité est aussi la plus religieuse des valeurs de 1789. A l'époque contemporaine, Malraux est presque seul à l'avoir *célébrée comme* la plus grande des vertus. Mais il faut bien avouer que, jusqu'à présent, elle ne s'est guère manifestée que dans le combat guerrier ou la lutte révolutionnaire. Il est tout à fait *significatif*, en particulier, de la voir apparaître au cœur de la Grande Guerre. On se souvient de cet épisode extraordinaire de fraternisation entre les *gazés* allemands et les *gazés* russes, sur la Vistule, raconté par Malraux dans *Lazare*. *P.-J. Hélias* raconte, *également*, la fraternité des blancs et des rouges en 1914-1918, inimaginable dans la Bretagne d'avant-guerre.

2) Maintenir et développer dans la paix la fraternité de la guerre, dans les nouveaux rapports sociaux celle de la lutte pour leur instauration, telle est bien l'utopie civile la plus révolutionnaire. Nous sommes loin de la fraternité des « autonomes », volontairement limitée à l'exaltation du combat, finalité immanente à la violence des moyens. Mais nous sommes loin, aussi, du report et de l'ajournement indéfinis des politiques traditionnelles.

Aujourd'hui encore, *nous* subordonnons la fraternité à l'accomplissement de la liberté et de l'égalité. H.-P. Dreitzel note avec justesse que c'est cette subordination qui, dans l'histoire du mouvement ouvrier, a transformé la fraternité en norme de solidarité, puis l'a fait dégénérer en *« instrument efficace du contrôle organisationnel »*. C'est de la critique de cette substitution que s'est nourrie l'extrême gauche. Depuis plus de dix ans, nous savons que la fraternité passe par la politisation de la vie quotidienne. Disant cela, je ne parle pas de matraquage idéologique mais, encore et toujours, d'autodétermination des rapports sociaux. La fraternité à l'ordre du jour, c'est le développement de la vie sociale, de *sa maîtrise sur* elle-même et par elle-même.

Ce sont les contre-cultures qui ont le plus fait, sans doute, pour cette mise à jour de la fraternité. Elles *l'ont fait à leur manière, spontanée* et communautaire. Par leur critique du désordre établi, elles ont retrouvé une tradition perdue. Aucune culture, sous-culture, contre-culture ne l'a en apanage. L'actualiser à l'échelle de nos rapports sociaux, c'est contrôler l'Etat en le minimisant et changer la société en la maximisant. *Bien sûr*, instituer la fraternité, c'est l'utopie même, dont les traductions ne peuvent être que des trahisons. Mais il n'y a pas d'autre raison de se mobiliser.

(*) Professeur à l'université de Lille I.



DIPLOMATIE

LA FIN DU TROISIÈME VOYAGE PRÉSIDENTIEL

M. Mitterrand entend dédramatiser les relations franco-africaines

De retour du Gabon, où il venait d'achever la troisième visite officielle en Afrique noire de son septennat, M. François Mitterrand est arrivé, ce mercredi matin 19 janvier, à Roissy, où il a été accueilli par M. Pierre Mauroy. Le chef de l'Etat a immédiatement rejoint l'Elysée, où il devait présider le conseil des ministres.

De notre envoyé spécial

Franceville. – Mission accomplie, telle semble être, à peu de chose près, la conclusion de la troisième tournée de M. Mitterrand en Afrique noire, qui l'a conduit successivement au Togo, au Bénin et au Gabon.

Avant de quitter Franceville, où il a fait étape, après avoir inauguré à Booué le deuxième tronçon du Transgabonais, le président de la République, brossant le bilan de son voyage de six jours, a parlé d'une « avance », ajoutant, non sans humour, que *« la tâche n'était pas surhumaine »* et que *« les problèmes qui peuvent rester ne semblent pas insolubles »*. Profitant d'une conférence de presse, en présence de M. Bongo, il a notamment souligné la « simplicité » des rapports établis entre lui et le président gabonais.

Cette dernière remarque souligne assez bien le caractère que M. Mitterrand entend donner aux relations franco-africaines, ce qui paraît, dans ce cas, affaire à la fois d'opportunité et de tempérament. Le chef de l'Etat a également rappelé, avec clarté, à propos de l'affaire Cot : *« C'est moi qui détermine la politique étrangère de la France, pas mes ministres ». « Il n'est pas interdit,* a-t-il ajouté, en souriant, *aux ministres de penser ou d'avoir une opinion »*, avant de conclure sur ce point, beaucoup plus sérieusement : *« Il n'est pas concevable qu'une politique soit mise en œuvre sans mon accord, plus exactement sans mon impulsion. »*

La volonté de dédramatiser les relations franco-africaines est fortement apparue, en particulier au Gabon, mais également au cours des deux étapes précédentes. En fait, lors de sa première tournée sud-saharienne – Niger, Côte-d'Ivoire, *Sénégal et Mauritanie*, – M. Mitterrand avait non seulement salué les doyens de l'Afrique francophone, mais il avait pu se faire une idée plus concrète de la coopération. Ce qui avait sans doute expliqué ses hésitations ultérieures sur la nécessité de réformer les services de coopération du ministère des relations extérieures.

Son deuxième voyage, à l'occasion du sommet franco-africain de Kinshasa, lui avait permis de se faire une meilleure idée du rôle de la France, non seulement vis-à-vis des francophones mais aussi à l'égard d'un panafricanisme affecté plus que jamais par la crise de l'Organisation de l'unité africaine.

Cette troisième tournée a paru indiquer que une fois l'affaire Cot réglée par le départ du gouvernement de l'ancien *ministre délégué* au développement et à la coopération, on passait à l'application d'une diplomatie française apparemment plus cohérente. Une seule voix se fera désormais entendre, celle du président. La priorité ira aux Etats francophones, qui bénéficieront d'une aide croissante au nom d'intérêts mutuels : ainsi que l'a expliqué M. Mitterrand à Cotonou, les *« problèmes de l'Afrique » devront être « abordés avec la même démarche ouverte et, le cas échéant, audacieuse ».*

Sur le plan pratique, M. Mitterrand semble avoir, à ce propos, posé quelques jalons supplémentaires. Le cas du Tchad paraît à ce titre un bon exemple. Au Bénin, le chef de l'Etat semble avoir obtenu de M. Kerekou – qui s'est rangé longtemps, sur ce problème, dans le camp de la Libye – au moins un engagement à une neutralité bienveillante à l'égard de toute initiative française quelle qu'elle soit. Le Togo, ce qui est moins surprenant, puisqu'il s'agit d'un partenaire fidèle de la diplomatie française, se serait engagé à aider la France, qui s'oppose plus que jamais – la formule est de M. Mitterrand – à *« toute occupation étrangère »* du Tchad, au moment même où N'Djamena est aux prises dans le Nord avec une rébellion appuyée par l'armée libyenne installée dans la bande d'Aozou. Que la diplomatie française, dans les semaines à venir, se manifeste de façon plus « musclée » en faveur de N'Djamena serait alors d'autant moins étonnant que le terrain semble avoir été préparé.

Au seuil de la complicité...

Que M. Mitterrand ait *annoncé* un renforcement de la coopération avec le Gabon devrait faire taire les rumeurs sur un « incident » qui n'a, apparemment, jamais eu lieu entre lui et M. Bongo. Ce dernier a un style très personnel et a exprimé, lundi, le « souhait », selon M. Mitterrand, *« de voir le Gabon indemne des polémiques internes françaises ». « Je l'ai tout de suite rassuré »*, a ajouté M. Mitterrand. En d'autres termes, M. Bongo a fait savoir qu'il ne voulait pas que les relations franco-gabonaises soient victimes des problèmes politiques au sein d'une forte communauté française locale – trente mille personnes environ – qui avait donné 83 % de ses voix à M. Giscard d'Estaing lors de la dernière élection présidentielle et qui compte, aujourd'hui, une bonne proportion de chiraquiens. *Il* n'y a donc pas eu d' « avertissement » de M. Bongo aux ressortissants français et encore moins de demande de « rappel », comme on a pu en parler à Paris, mardi soir, M. Nucci a, à ce propos, mardi soir, opposé un démenti d'autant plus formel que, en dépit des sautes d'humeur traditionnelles de M. Bongo, les relations, sur le fond, semblent sereines.

A ce sujet, un seul exemple en dit long. La déclaration, qu'on a pu donner lundi soir que, au Gabon, *« la meilleure vengeance est le pardon »*, on a pu avoir l'impression que le président gabonais avait volontairement tendu une perche à M. Mitterrand, qui en a profité pour se féliciter de cette *« générosité africaine »* et rappeler son attachement aux libertés et au respect des droits de l'homme. On semblait même au seuil de la complicité.

Avant de regagner Paris, M. Mitterrand a répondu aux inquiétudes de certains de nos alliés africains – M. Bongo en tête – en déclarant que *« la France ne peut pas être une base de départ à une reconquête politique »*, et qu'il avait demandé *« qu'on veille encore davantage »* à ce que ce principe soit appliqué. Celui qui s'est déclaré *« comptable de la France dans sa diversité »*, qui a affirmé *« essayer de pratiquer le respect des autres »* et qui a redit que, au-delà de son choix politique personnel, *« il n'y a que la France »* n'aurait pu être plus clair sur l'esprit qu'il entend imprimer aux relations franco-africaines.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Le « franc-parler » de M. Bongo

MM. Omar Bongo, président du Gabon, et Christian Nucci, ministre délégué à la coopération et au développement, ont vivement contesté, mardi 18 janvier, à Franceville, les interprétations données dans plusieurs organes de presse – y compris *le Monde* – des déclarations faites la veille par le chef de l'Etat gabonais sur les résidents français dans son pays.

M. Bongo a tenu à assurer à Radio-France internationale que *« le voyage du président de la République française au Gabon se passe dans de très bonnes conditions »*.

Au cours d'un banquet qu'il offrait lundi soir à M. Mitterrand, M. Bongo avait mis en garde ceux des Français du Gabon qui ne *« suivraient pas sa politique »* ou qui, au nom de leurs convictions, mettraient en cause la politique du gouvernement français et les relations franco-gabonaises.

« Ici, avait-il dit, précisant qu'il avait son *« franc-parler », vous devez suivre la politique que prône le président Bongo, sinon votre place n'est pas au Gabon. »* Il avait menacé de mettre ces Français dans le « premier avion » pour Paris. S'expliquant sur ces propos de la veille, M. Bongo a déclaré : *« Nous, Africains, avons le sens du chef, tandis qu'en France vous avez le R.P.R., l'U.D.F., les socialistes. (...) Vous transportez vos idéaux, qui sont ceux de la division. (...) Mais les Français qui sont au Gabon doivent se considérer comme travaillant au Gabon, obéir aux lois et règlements qui régissent notre pays. »*

M. Bongo entendait ainsi mettre en garde les Français résidant dans son pays et qui, par leurs divisions politiques, nuisent, selon lui, aux relations franco-gabonaises, estiment les observateurs. Il a expliqué qu'il avait tenu à faire ces déclarations lundi soir parce qu'il avait été très préoccupé, avant l'arrivée de M. Mitterrand, par les conditions dans lesquelles, selon lui, aurait pu se dérouler la réception des Français du Gabon à l'ambassade de France à Libreville.

De son côté, M. Nucci a tenu à apporter *« un démenti formel »* et faire part *« de son indignation face au titre d'un grand quotidien français du soir »*. M. Nucci a affirmé que la coopération entre la France et le Gabon s'amplifie et que les coopérants français accomplissent un travail *« remarquable »*, apprécié selon lui par la partie gabonaise. – *(A.F.P.)*

[*France-soir* avait titré, dans l'une de ses éditions du 18 janvier : « Accrochage Bongo-Mitterrand : le président du Gabon envisage le renvoi des coopérants français ». Par ailleurs, sauf à tenir les propos publics d'un chef d'Etat pour insignifiants, plusieurs journaux, dont *le Monde*, ne pouvaient que s'interroger, après la diatribe du président Bongo contre les Français du Gabon, sur l'état des relations entre les deux pays.]



A BONN

M. Gromyko n'a fait aucune concession

Bonn. – C'est à sa demande expresse que le ministre des affaires étrangères d'U.R.S.S., M. Gromuko, s'est adressé mardi 18 janvier à la presse allemande et internationale.

De notre correspondant

Pour lui, il est évident que la *situation actuelle établit une « parité »* entre l'U.R.S.S. et les Etats-unis. Une *« option zéro »* telle que l'envisage Washington n'aboutirait, selon lui, qu'à un désarmement unilatéral de l'Union soviétique, qui aurait *« deux fois moins de vecteurs et trois fois moins de têtes nucléaires »*. A plusieurs reprises, le ministre soviétique a accusé les Etats-Unis de rechercher une *« supériorité »* nucléaire que l'U.R.S.S. ne peut accepter.

Le chef de la diplomatie soviétique s'est déclaré une fois de plus prêt à réduire le nombre des SS-20 pointés sur l'Europe en en jetant quelques-uns à la ferraille et en en déplaçant d'autres de l'autre côté de l'Oural, mais il n'a pas été plus précis sur les modalités de cette opération. En revanche, il s'est montré très explicite sur la volonté soviétique d'intégrer dans toute *équation* de sécurité l'arsenal nucléaire britannique et français. Il n'a pas réclamé qu'on réduise cet arsenal, mais qu'on ne l'*« ignore pas »*.

Sur l'état des négociations de Genève, M. Gromyko a déclaré que l'optimisme qui se faisait jour dans la prese n'était pas fondé et que la position américaine freinait la négociation. Il a démenti que les thèses en présence se soient rapprochées durant l'été.

Le ministre soviétique des affaires étrangères s'est défendu de vouloir intervenir dans la campagne électorale allemande. Il a, en revanche, fait l'éloge de la politique soviétique qui recherche la paix et la détente tous azimuts. Cette politique a des convergences et des différences avec celle de l'Allemagne fédérale, et il serait téméraire de dire que les divergences sont en voie d'être résolues. Mais l'important, a-t-il dit, est de poursuivre *« le dialogue, les conversations et les négociations »* sur un problème qui ne se prête pas à des solutions rapides. *« La R.F.A. et l'U.R.S.S. vivent sous le même toit »*, a dit M. Gromyko, ce qui leur impose des relations de bon voisinage.

D'une manière générale, M. Gromyko s'est montré aussi ferme dans sa position que conciliant dans ses propos. On était loin de sa conférence de presse de Bonn de novembre 1979, où il avait carrément menacé de rupture l'Allemagne fédérale. Le ton était très différent également de l'allocution prononcée la veille au dîner offert en son honneur.

Le ministre soviétique des affaires étrangères est un mime consommé. Il parle sans arrêt avec ses mains, fronce les sourcils, esquisse un sourire, plisse le front, roule les yeux. Il avait sorti le « grand jeu » pour cette conférence de resse, mais, au bout de quatre-vingts minutes, il avait laissé son public admiratif, certes, mais plus sceptique qui convaincu.

ALAIN CLÉMENT.

Les promenades en forêt de M. Kvitsinsky

« Il y a même eu des promenades des deux chefs de délégation américaine et soviétique dans les montagnes pour ne pas être dérangés, mais aucun progrès n'a été enregistré », a dit M. Gromyko dans sa conférence de presse de Bonn afin d'étayer sa démonstration selon laquellle les négociations de Genève sur les armements nucléaires en Europe (F.N.I.) sont dans l'impasse par la faute de Washington.

Cette allusion répond à l'évidence aux révélations que M. Rostow, ancien chef de l'agence américaine de désarmement, limogé récemment par M. Reagan, a faites au *New York Times* dans son numéro du 17 janvier. Selon le quotidien américain, M. Nitze, chef de la délégation des États-Unis aux négociations F.N.I., a discuté le 16 juillet dernier avec son homologue soviétique, M. Kvitsinsky, *« au cours d'une promenade dans les montagnes boisées du Jura près de Genève »*, les grandes lignes d'un compromis possible discuté antérieurement entre les deux hommes. M. Rostow n'a pas cité de chiffres précis, mais le *New York Times* avait parlé samedi d'un parc de SS 20 ramené à une « fourchette » de 50 à 100 unités et d'un déploiement en nombre réduit des missiles américains prévus.

Selon M. Rostow, M. Kvitsinsky avait suggéré lui-même des modifications au texte proposé et assuré en avoir parlé à M. Gromyko. Ce n'est qu'en septembre, soit deux mois plus tard, que Moscou aurait *« brutalement rejeté »* le projet d'accord.

On pouvait se douter que le négociateur soviétique, au moins aussi discipliné que son homologue américain, n'aurait pas engagé un tel dialogue sans en référer à ses supérieurs. IL faut donc croire que M. Gromyko a changé d'avis entre juillet et septembre 1982, ce qui n'aurait d'ailleurs rien de surprenant. Les choses n'ont elles pas changé encore plus après la mort de Brejnev en novembre, y compris sur ce problème ? – M.T.

La nouveauté du SS-20

(Suite de la première page.)

« Bien que dirigé contre l'Europe, qu'il tenait en otage contre l'alliance atlantique, cet arsenal n'était pas et ne pouvait pas être autonome, conclut le secrétaire d'Etat allemand à la défense. *les moyens des Etats-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne suffisaient largement à neutraliser cette menace, qui n'était donc qu'un faible sujet de préoccupation. »*

L'arme du « découplage »

Il n'en va pas de même du SS-20. Plus précis (300 mètres d'erreur en moyenne), plus sûr et beaucoup plus rapide dans sa mise à feu, il transporte des charges de 150 à 250 kilotonnes, contre 1 à 2 mégatonnes pour les SS-4 et SS-5.

Ce n'est pas encore l'arme typiquement anti-force et *« chirurgicale »* que l'on décrit parfois, mais il peut s'en prendre à des cibles plus localisées en limitant les dommages collatéraux, ce qui en fait un instrument d'attaque plus limitée et sélective. Surtout, sa mobilité permet de le soustraire à une attaque préemptive et on peut lui assigner de nouvelles cibles au fur et à mesure des besoins.

Tout cela rend son emploi concevable contre l'Europe, sans emploi parallèle des forces soviétiques intercontinentales contre les Etats-Unis, compte tenu notamment de la parité à laquelle Moscou a accédé dans l'intervalle avec l'autre superpuissance sur ce plan.

Le SS-20 est donc bien *« l'arme de découplage »* entre les États-Unis et leurs alliés :*« Ils pourrait servir à étayer une menace nucléaire contre l'Europe à l'appui d'une exigence soviétique*, conclut M. Ruehl. *Le défi est à la fois stratégique et politique. »*

Sans entrer dans tous ces détails, M. Huntzinger, au nom du P.S. français, présente une analyse similaire. Le SS-20 est pour lui l'instrument d'une prépondérance nucléaire de Mosco en Europe. *Il* n'est pas question de *« reconnaitre à l'U.R.S.S., ni pour le présent ni pour l'avenir, un monopole sur ce genre de capacité nucléaire »* dont les caractéristiques techniques sont pour le moment uniques. Pour cette raison, M. Huntzinger considère comme *« inacceptables »* les menaces formulées à Bonn par M. Gromyko d'installer de nouvelles fusées face aux futurs Pershing de l'OTAN.

Il récuse la notion de *« sécurité égale »* telle qu'elle est formulée à Moscou et qui, au nom d'une *« théorie de l'encerclemen »* hautement contestable *(« la France n'encercle pas l'Union soviétique »)* conduit à revendiquer *« au moins autant d'armements que les États-Unis, la Chine, la France et la Grande-Bretagne réunis »*.

Cela n'empêche pas le porte-parole du P.S. de faire des suggestions originales concernant la négociation de Genève. Selon lui, « l'option zéro » dont M. Reagan n'a pas le monopole (M. Mitterrand, rappelle-t-il, avait lancé dès 1980 le slogan : *« Ni Pershing ni SS-20 »*) constitue le *« meilleur point d'arrivée »*, non le point de départ de cette *négociation, et celle-ci devra se* poursuivre jusqu'à ce que l'on y parvienne, même si la mise en place des Pershing 2, commence à la fin de 1983, comme prévu, en l'absence d'un accord : *« La réussite à Genève est à ce prix »*, estime M. Huntziger, qui voit là *« une nuance »* avec le parti frère S.P.D. allemand.

La proposition de M. Andropov : « un point de départ »

Quant à la proposition de M. Andropov, elle reste *« inacceptable »* en tant que point d'arrive, mais elle constitue un *« un point de départ »* intéressant. Le secrétaire général du P.C. soviétique, estime M. Huntzinger, a dû admettre que le kremlin avait *« poussé le bouchon un peu loin »* avec son programme SS-20 des années 70 ; il tente de faire machine arrière et d'imposer à ses militaires une réduction mais jusqu'où ?

Les cinquante SS-20 dont parle M. Egon Bahr, l'expert du S.P.D., seraient encore trop, puisque leurs ogives suffiraient déjà à détruire tous les centres vitaux d'Europe : *« C'est seulement en dessous de ce chiffre qu'il y aura réduction de leur capacité stratégique ; tout ce qui est au-dessus est rebondance. »* Ce n'est qu'à ce prix qu'on évitera les Pershing, des engins qui sont eux-mêmes « déstabilisants » et *« étrangers à la dissuasion »*.

Au passage, M. Huntzinger estime que les deux négociations de Genève sur les armes intermédiares (FNI) et intercontinentales (START) devraient être fusionnées et qu'une prise en compte des forces fraçaises et britanniques dans le cadre de la seconde serait *« assez raisonnable »*. Il met l'accent aussi sur le projet français de conférence sur le désarmement en Europe (C.D.E.), qui devrait s'occuper des armements classiques et nucléaires tactiques et *« prendre le relais »* de la négociation de Vienne sur la réduction des forces (M.B.F.R.).

Dans l'intervalle toutefois, c'est sur le problème des euromissiles que l'Occident doi faire preuve de *« détermination »*. Tel est aussi l'avis de M. Ruehl, qui admet certes l'idée d'une réduction du déploiement occidental en fonction d'une réduction du parc de SS-20 (une option « zéro plus » de chaque côté) mais pour qui *« il n'y aura pas de solution diplomatique tant que l'U.R.S.S. ne sera pas convaincue qu'en cas d'échec ou d'impasse dans les négociations, des missiles américains seront installés »*.

MICHEL TATU.

333 VECTEURS « RECHARGEABLES »

Selon M. Ruehl, on dénombrait, au 1er janvier, trois cent trente-trois lanceurs de SS-20 déjà installés, ce qui devrait correspondre, à quelques unités près, à la fin du programme soviétique en ce domaine. Sur ce nombre, cent quatre-vingt-dix-huit lanceurs sont installés en *Russie d'Europe, dans* les régions militaires de Biélorussie, de Kiev, de la Baltique et des pré-Carpathes. *La région militaire de* l'Oural, à cheval sur cette chaîne de montagnes qui sépare l'Europe de l'Asie, en compte quatre-vingt-dix, dont la moitié à portée de l'Europe, l'autre visant l'Orient. Le total concernant l'Europe est donc de deux cent quarante-trois lanceurs, un chiffre qui aurait d'ailleurs été officiellement communiqué par les Soviétiques aux négociations de Genève.

Ces trois cent trente-trois vecteurs correspondent à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf ogives nucléaires, mais le total doit être augmenté si l'on tient compte des « recharges » : un autre missile pouvant être installé sur le lanceur aussitôt après le départ du premier. Selon M. Ruehl, *« on suppose que, au moins, un missile opérationnel existe en tant que recharge à côté de chaque lanceur »*. Mais les négociateurs occidentaux ont décidé apparemment de ne pas soulever ce problème pour le moment, afin de maintenir *« la sûreté des hypothèses »*. Le problème, ajoute-t-il, est *« déjà bien assez important comme cela pour l'Europe »*...



DIPLOMATIE

AU COURS DE SON VOYAGE AUX ÉTATS-UNIS

M. Hernu a demandé des éclaircissements sur le plan Rogers

Washington *(A.F.P.)*. – Les questions stratégiques et la question de l'Europe face à la menace soviétique ont dominé les entretiens que M. Hernu, ministre français de la défense, a eu mardi 18 janvier avec son homologue américain M. Weinberger, indique-t-on de sources américaine et française.

Au cours d'un tête-à-tête de trente minutes, M. Weinberger a donné l'assurance à M. Hernu qu'il n'était pas question que les États-Unis comptabilisent les forces nucléaires françaises aux négociations de Genève sur les euromissiles. Moscou propose de réduire ses missiles braqués sur l'Europe au niveau de ceux de la France et de la Grande-Bretagne, en échange du non-déploiement par l'OTAN d'euromissiles américains. M. Weinberger a exprimé la satisfaction des États-Unis du soutien de la France à la position américaine dans ces négociations.

En réponse à une question, M. Hernu a notamment déclaré : *« Il va y avoir des élections en R.F.A. Il est bien évident que jusqu'à cette date* (mars) *je ne crois pas que les choses puissent beaucoup bouger à Genève. »* La sécurité au Proche-Orient et dans le Golfe a également été évoqué.

Les deux ministres ont constaté que la récession obligerait les pays de l'OTAN, y compris la France et les États-Unis, à réduire leur budget de la défense. M. Hernu a cependant souligné que le budget militaire de la France pour 1983 serait en augmentation de 3,8 % (en francs constants) par rapport à celui de l'année précédente.

M. Hernu a indiqué, au cours d'un bref entretien avec le secrétaire d'État, M. Shultz, qu'il avait demandé des explications sur le plan de modernisation des forces conventionnelles du général Rogers, commandant suprême des forces de l'OTAN (*le Monde* du 6 janvier). Il a enfin indiqué que la France avait décidé de réanimer la commission chargée d'arrêter le choix de l'avion-radar dont la France veut s'équiper. Deux avions américains sont notamment en concurrence : le Boeing E-3 A et le E-2 C Hawkeye de la firme Grumman. Ces deux appareils ont déjà effectué des tests en France.

LE PRIX DES AMBASSADEURS A ANDRÉ FONTAINE

Le trente-deuxième Prix des ambassadeurs a été remis, mercredi 19 janvier au cours d'un déjeuner à la résidence du docteur Ben Abbès, ambassadeur du Maroc et président du jury, à André Fontaine pour son livre *Un seul lit pour deux rêves. Histoire de la détente. 1962-1981* (Fayard).

Le prix est décerné chaque année par un groupe de diplomates étrangers, à Paris, à un livre qui *« apporte une contribution à la culture et à la pensée françaises dans le domaine de l'histoire ou de l'histoire politique »*. Le jury avait couronné ces dernières années MM. Jean Favier, Jean-Baptiste Duroselle et Olivier Guichard et Mme Françoise Chandernagor.

Un seul lit pour deux rêves, où l'histoire des vingt dernières années se déroule comme un *« film implacable »*, au jugement d'Hélène Carrère d'Encausse, qui en a rendu compte dans *le Monde* du 26 novembre 1981, avait déjà reçu le prix Pierre-Lafue.

AFRIQUE

LE CONFLIT SAHARIEN

Des navires non identifiés auraient bombardé le port de la Güera

De notre correspondant

Rabat. – Selon des informations parvenues à Rabat en provenance de Nouakchott, des bâtiments qu'on suppose marocains se seraient présentés, *samedi dernier, 15 janvier*, devant le petit port de La Güera et l'auraient bombardé.

Ce port est le seul point de la province de Oued Eddahab (ancien Rio de Oro), qui n'ait pas été occupé par les Marocains après que la Mauritanie se fut retirée des conflits contre le Front Polisario, concluant un accord de paix le 5 août 1979 à Alger.

Pendant un certain temps, le bruit avait couru que Rabat disposant à Atar, dans le nord de la Mauritanie, d'une garnison appelée à appuyer les forces marocaines au cours de la guerre contre le Front Polisario, aurait attendu, pour évacuer cette localité, que les Mauritaniens se retirent de La Güera.

En fait, dès la fin de 1979, les Marocains avaient évacué toutes leurs troupes alors que les Mauritaniens maintenaient les leurs à La Güera, sans doute avec l'accord tacite des Marocains. Le port est situé au bout d'une presqu'île face au nouveau port de Nouadhibou qu'il peut tenir sous son contrôle. Or, Nouadhibou, capitale économique de la Mauritanie est aussi le terminal des trains minéraliers venant des gisements de fer de Zouerate.

Accusés par les Mauritaniens d'avoir participé à la tentative de coup d'État dirigée contre le président Ould Haidalla le 16 mars 1981, les Marocains avaient observé depuis lors une attitude très prudente à l'égard de leurs voisins du sud, mais n'avaient pas pour autant renoncé à leur revendication sur La Güera.

A Rabat, en tout cas, les officiels marocains opposent des démentis formels à toute participation des forces navales marocaines à une attaque contre la Mauritanie. S'agirait-il d'opposants mauritaniens au régime actuel qui auraient tenté un coup contre La Güera ? On a appris à Rabat, mardi soir, que les autorités mauritaniennes auraient pris, à Nouakchott, des mesures de sécurité exceptionnelles.

ROLAND DELCOUR.

[*Mercredi matin, les autorités mauritaniennes n'avaient toujours pas confirmé ces nouvelles. Pour notre part, nous avons appris de très bonne source que, samedi et lundi, deux tentatives distinctes de débarquement ont été effectuées au lieudit Le Bouchon, à une quinzaine de kilomètres de La Güera, à l'endroit où la presqu'île est très étroite et où se trouvent les défenses mauritaniennes. Toujours selon la même source, il s'agit bien de bâtiments marocains. L'attaque n'a pas fait de victime.* – P. B.]

EUROPE

L'enquête sur la « filière bulgare »

LE SUBSTITUT A ÉMIS UN AVIS NÉGATIF SUR LA DEMANDE DE REMISE EN LIBERTÉ DE M. ANTONOV

Rome *(A.F.P.)*. – Le substitut du procureur général de la République, M. Franco Scorza, a exprimé un avis négatif sur la demande de mise en liberté de M. Antonov, le Bulgare incarcéré depuis le 25 novembre sous l'accusation de *« concours actif »* dans l'attentat contre Jean-Paul II, a-t-on annoncé mardi soir 18 janvier dans la capitale italienne. Le juge d'instruction Martella, à qui appartient la décision finale sur l'avis que lui a fait transmettre M. Scorza, devrait, selon toute probabilité, le confirmer, estime-t-on dans les milieux judiciaires. Le texte de l'avis n'a pas été rendu public.

Les avocats de M. Antonov avaient avancé une requête de mise en liberté de leur client pour *« manque total d'indices »*. Une première requête similaire avait déjà été rejetée le 6 décembre, onze jours après l'arrestation de M. Antonov.

D'autre part, le magistrat a entendu lundi, pendant quatre heures, M. Musa Cedar Celebi, responsable d'une organisation d'extrême droite turque à Francfort, mis en cause par Ali Agca et récemment extradé de R.F.A. Le juge devait entendre de nouveau M. Celebi d'ici jeudi et décider de l'utilité d'une confrontation de ce dernier avec Ali Agca et Omar Bagci, ressortissant turc accusé d'avoir fourni à Agca le revolver qui a été utilisé lors de l'attentat.

Italie

TANDIS QUE LE MOUVEMENT SYNDICAL RESTE DIVISÉ

Socialistes et communistes tirent des leçons différentes du succès de la grève générale

De notre correspondant

Rome. – C'est par une participation impressionnante que les travailleurs de l'industrie ont répondu, mardi 18 janvier, à l'appel à la grève générale lancé par leurs syndicats. Même à Turin, qui est un peu le symbole du malaise actuel dans le monde syndical, et notamment chez Fiat – où l'on notait depuis deux ans un fléchissement de l'adhésion aux mots d'ordre des fédérations, – plus de 80 % des ouvriers ont pris part à la manifestation. A Milan, le cortège s'étendait sur 6 kilomètres, rassemblant deux cent mille personnes ; plus de cent mille ont défilé à Florence et à Rome, où les chefs des trois grandes confédérations avaient pris place en tête.

Depuis des années, déclare-t-on du côté syndical, on n'avait vu une telle mobilisation. *L'Unita*, organe du P.C.I., écrit que la manifestation n'a pas seulement rassemblé des ouvriers, mais aussi d'autres couches de la population (commerçants et étudiants), et juge cette grève générale comme *« l'un des plus importants mouvements politico-sociaux des quinze dernières années »*. Les confédérations affirment, pour leur part, qu'il s'agit d'*« une journée reflétant une prise de conscience des problèmes et la nécessité de l'unité »*.

Les manifestations se sont déroulées dans l'ordre, sans meeting, conformément aux directives des confédérations, et sans incidents notables avec les groupes plus radicaux comme Autonomie ouvrière ou Démocrates prolétaires. Assurément, la réussite de cette grève ne pourra pas ne pas peser sur les négociations qui ont repris ce mercredi au ministère du travail entre patronat et syndicats sur le problème du coût du travail. Du côté syndical, on manifeste un certain optimisme. Mais l'absence d'incidents, fait remarquable après la confusion des luttes de ces deux dernières semaines, ne peut cependant pas faire oublier que l'unité n'a été maintenue qu'en renonçant à tout meeting. *La* grève de mardi fut une grève réussie, mais muette, comme le rappelaient ironiquement certains manifestants en portant un bandeau sur la bouche. Et ce succès de mobilisation ne résout pas les problèmes de fond : une situation politique embrouillée, caractérisée par les tiraillements au sein de la majorité, mais aussi entre syndicats, et un profond mécontentement social, que ces derniers ne parviennent qu'imparfaitement à intégrer dans leur stratégie.

Jouer sur les utopies

A la veille de la grève, le choix était simple : ou bien risquer l'éclatement de l'unité, au cas où se produiraient de nouveaux incidents, ou bien renoncer aux meetings. C'est la seconde solution qui a été retenue. Elle s'est révélée payante, et les travailleurs de l'ensemble des branches industrielles ont démontré une combativité qui devrait faire réfléchir patronat et gouvernement.

Il reste à l'avantage de ces derniers que le mouvement syndical est lézardé par des divisions, notamment entre dirigeants socialistes et communistes. Chacun donne sa propre interprétation du succès de la grève générale de mardi : les socialistes y voient la confirmation de leur stratégie et de la nécessité de parvenir à un accord sur l'échelle mobile au cours de la semaine. Les communistes y trouvent en revanche un encouragement à l'intransigeance.

La différence entre le rôle des syndicats et celui des partis politiques (dont le jeu place la direction des premiers dans une position très difficile) est ainsi tout à fait claire. D'un côté, il y a un parti communiste qui prône l'alternance en faveur de la gauche – c'est du moins le sens des propos de M. Berlinguer affirmant récemment à une télévision privée qu'*« il est possible de gouverner avec 51 % des voix »*, – mais qui, en même temps, ne paraît pas chercher à se donner les moyens d'y parvenir. Sur le front syndical, il accentue en effet les divergences avec les socialistes et risque de briser l'unité en donnant un caractère antisocialiste à la lutte. De l'autre côté, il y a les syndicats, qui sont surtout conscients de la nécessité de parvenir à un accord avec le patronat sur l'échelle mobile des salaires et les contrats de travail.

Cette nécessité suppose qu'on attaque modérément un gouvernement qui s'emploie, par l'entremise de son ministre du travail, à parvenir à un protocole d'accord. Et qui, au demeurant, a été obligé de concéder – ce que les syndicats estiment essentiel – certains dégrèvements fiscaux sur les salaires. Dans l'optique syndicale, ce gouvernement doit au moins durer jusqu'au règlement de la question de l'échelle mobile.

Déjà écartelé entre ses tendances communiste et socialiste, le mouvement syndical doit en outre faire face à une situation très délicate. Les centrales ne peuvent en effet se permettre, dans un pays en crise, d'être « populaires » en lançant des mots d'ordre démagogiques. Les partis en revanche, qui n'ont pas les mêmes responsabilités immédiates et concrètes, ont beaucoup de latitude pour jouer sur le registre des utopies.

PHILIPPE PONS.

Pologne

Méfiance des travailleurs à l'égard des nouveaux syndicats

Un travailleur sur quinze a adhéré aux *« nouveaux syndicats »*, qui se mettent en place dans les entreprises sur la base de la loi du 8 octobre 1982, selon des chiffres publiés mardi 18 janvier par le quotidien *Zycie Warszawy*. Jusqu'à présent, indique le journal, trois mille sept cents syndicats ont été enregistrés par les tribunaux et cinq mille attendent de l'être. Ils regroupent neuf cent mille adhérents (sur une population active de quatorze millions). La loi sur les nouveaux syndicats prévoit qu'il s'en crée un par entreprise. Leur nombre, selon le porte-parole du gouvernement, devrait alors atteindre quarante mille.

Ces chiffres, note le journal, ne sont pas de nature à *« en imposer »*. Il ajoute dans un compte rendu d'une discussion sur la question syndicale qui s'est tenue lundi 17 janvier, à Varsovie, sous la présidence du général Jaruzelski, que *« le ton était loin d'être à l'optimisMe »*.

Le nouveau mouvement syndical, a-t-on appris à cette réunion à laquelle participaient les premiers secrétaires des organisations du parti dans les deux cent sept plus grandes entreprises du pays, se développe *« d'une façon irrégulière »*, avec de grandes différences, non seulement d'une voïvodie (département) à l'autre, mais d'une section à l'autre au sein de la même usine. La *« méfiance »* et les *« facteurs émotionnels »* continuent à prédominer. Les jeunes et les cadres manifestent *« peu d'intérêt »* pour les nouveaux syndicats. Les participants à la discussion ont fait état de la persistance dans les entreprises d'une *« lutte politique autour de la renaissance du mouvement syndical et de l'autogestion »*.

M. Kazimierz Barcikowski, membre du bureau politique et secrétaire du comité central, a déclaré qu'il fallait donc *« repousser l'adversaire, le priver de ses arguments et défricher le terrain pour que les nouveaux syndicats s'y installent »*.

A Gdansk, la presse a annoncé que la police continue à rechercher un homme *« suspecté d'avoir transmis du matériel d'espionnage »* et fait appel à la population pour *« lui fournir des détails »* éventuels. Les journaux ne lient pas cette recherche à celle de l'homme non identifié, qui aurait adressé du *« matériel secret »* à la correspondance de l'agence U.P.I., Mlle Gruber, qui fut expulsée le 15 janvier sous ce prétexte.

A Washington, M. Stanislaw Grabinski, correspondant de l'agence P.A.P., a été prié de quitter les Etats-Unis dans les quarante-huit heures en représailles à la mesure prise contre Mlle Gruber. – *(A.F.P.)*

Union Soviétique

Ni cinéma ni emplettes pendant les heures de travail

Le gouvernement soviétique a ordonné à tous les ministères de prendre, à partir du lundi 17 janvier, les mesures nécessaires pour lutter contre l'absentéisme. C'est l'un des aspects de la campagne lancée par M. Andropov pour redresser l'économie, tout en luttant contre la corruption, le crime et l'inefficacité.

Les premiers touchés sont les Moscovites, la capitale devant devenir une cité exemplaire. Dorénavant, pendant les heures de travail usuelles, la police vérifie l'identité de ceux qui s'apprêtent à entrer dans un magasin ou un cinéma. La Pravda *du samedi 15 janvier a annoncé que, au cours de sa réunion hebdomadaire, le bureau politique du parti communiste avait demandé au gouvernement de faire en sorte que les travailleurs ne s'absentent pas indûment de leur lieu de travail, tout en prenant les dispositions nécessaires pour que ceux-ci puissent se ravitailler. Dans certaines usines, les pointages des entrées et des sorties ont repris.*

« Mais, à moins que l'on ne laisse les magasins ouverts le soir et qu'on ne les ravitaille juste avant la sortie des bureaux et des usines, je ne vois pas comment je pourrai faire mes courses », *a déclaré une mère de famille à l'agence U.P.I. Mais elle n'ose plus aller faire ses courses pendant ses heures de travail. Aucune sanction éventuelle n'a encore été annoncée. Les habitants ont l'impression qu'il s'agit, pour l'instant, de recenser les tricheurs et qu'ensuite, comme pour l'alcoolisme, on pourrait les priver des primes, des possibilités de vacances à bon marché, etc.*

Le parti a donné trois mois au gouvernement pour régler le problème de l'absentéisme. Mais cela réglera-t-il le problème de la productivité ?

Belgique

M. LUCIEN OUTERS EST ÉLU PRÉSIDENT DU FRONT DES FRANCOPHONES

(De notre correspondant.)

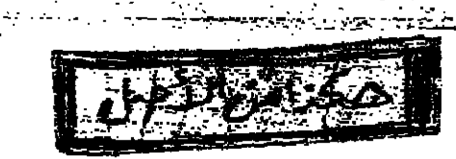
Bruxelles. – Après avoir tout au long de sa carrière rompu bien des lances en faveur de la communauté francophone de Bruxelles, M. Lucien Outers vient, à l'âge de cinquante-neuf ans, d'être élu à la présidence du F.D.F. (Front des francophones), dont il avait été l'un des fondateurs, à l'issue du congrès de cette formation.

La désignation de M. Outers – succédant à Mme Antoinette Spaak – n'a pas été facile. Il a fallu bien des manœuvres et des pressions de couloir pour que ses principaux adversaires veuillent bien s'effacer, lui assurant ainsi quelque 73 % des voix du congrès.

Le nouveau président du F.D.F. aura à redéfinir les lignes directrices d'un mouvement qui n'a pas véritablement réussi jusqu'à présent à secouer les fondations des partis traditionnels. M. Outers voudrait mener une action *« aussi éloignée du conservatisme socialiste que du conservatisme thatchérien »*, qui serait celui de l'actuel gouvernement Martens.

L'une des tâches les plus difficiles pour le F.D.F. – parti d'origine Bruxelloise – est de rétablir son influence en Wallonie, en y suscitant un mouvement politique autonome dont les objectifs seraient semblables.

JEAN WETZ.



ASIE | A TRAVERS LE MONDE

Inde

LA SITUATION AU PENDJAB

Le pouvoir central reprend les négociations avec les autonomistes sikhs

New-Delhi. – A l'invitation du ministre de l'intérieur, M. P. C. Sethi, les négociations *ont repris* mardi 18 janvier, à Chandigarh, entre représentants du gouvernement central et dirigeants de l'Akali Dal, un parti local d'opposition, qui, au nom d'une large fraction de la communauté sikh du Pendjab, mène *depuis plusieurs mois une* campagne d'agitation en faveur d'une autonomie accrue pour cet Etat du nord de l'Inde et d'un certain nombre de revendications à caractère religieux. L'initiative du pouvoir central s'explique, d'une part, par le souci de ne pas s'aliéner l'important vote des Sikhs de Delhi, à la veille des élections qui s'y tiendront le 5 février, d'autre part, *par la nécessité dans laquelle se* trouve, après la débâcle électorale essuyée dans le sud du pays par le Congrès, le parti de Mme Gandhi de prouver à l'opinion publique qu'il entend enfin traiter avec détermination les crises auxquelles il est confronté. Encore faudrait-il pour cela qu'il soit effectivement prêt à affronter le mécontentement que ne manquerait pas de provoquer, chez *les dirigeants des Etats voisins, le* fait d'accorder aux leaders sikhs satisfaction en ce qui concerne leurs revendications territoriales ou le problème du partage des eaux des rivières locales.

Histoire d'une révolte

Ils sont enturbannés et barbus, car ils ne peuvent ni se raser ni se couper les cheveux qu'ils fixent avec un peigne en bois. Ils portent bracelet d'acier et épée *(kirpan)*, aujourd'hui remplacée par un petit poignard symbolique. On les trouve en majorité au Pendjab, dans le nord de l'Inde, *« le pays des cinq rivières »*, d'abord écartelé entre l'Union indienne et le Pakistan en 1947, puis divisé, côté indien, en trois Etats : le Pendjab proprement dit – où ils sont majoritaires et où l'on parle le punjabi, – l'Haryana, au sud, et l'Himachal-Pradesh, au nord, où domine l'hindi.

Ils sont aujourd'hui, de par le monde, quelque douze millions, dix millions en Inde (à peine 2 % de la population), dont huit millions environ au Pendjab. Ce sont les Sikhs, c'est-à-dire les *« disciples »* de Nanak, leur premier gourou (guide spirituel) qui, au début du sixième siècle, tenta de concilier, dans une nouvelle religion, l'hindouisme et l'islam. Nanak estimait notamment que les hommes devaient renoncer au fanatisme et à l'intolérance, et se reconnaître tous frères. S'il insistait sur la nécessité de la recherche du salut dans l'adoration *confiante* d'un dieu unique, les temples sikhs ont toujours été ouverts à tous, sans distinction de caste ou de religion.

Leur cinquième gourou devait faire d'Amritsa, *« la ville du temple d'or »*, leur Rome, et réunir dans un livre unique, *l'Adi Granth*, hymnes, chants et textes sacrés à caractère mystique. En butte à la haine du Grand Moghol Jahangir, il devait mourir sous la torture, de même que le sixième gourou. Quant au neuvième, il devait être décapité par l'empereur Aurangzeb, un musulman orthodoxe et sectaire.

Son fils Gobind, le dernier des gourous, transforma alors la paisible communauté sikh en théocratie militaire, la *khalsa*, la « communauté des purs », et instaura un *« baptême de l'épée »*, cérémonie d'initiation à caractère guerrier.

A sa mort, commença une lutte *acharnée* entre les Sikhs et le pouvoir moghol, jusqu'à ce qu'à la fin du dix-huitième siècle émerge Ranjit Singh, qui, à la tête d'une puissante armée, allait régner bien au-delà du Pendjab. Les Anglais le craignaient. Ils le respectèrent donc. Mais à peine était-il mort que s'engageait une longue période d'hostilités. En 1849, les Sikhs, finalement, se soumettaient et remettaient solennellement aux Anglais le diamant Koh-I-Nor, qui avait notamment orné le turban de Ranjit Singh.

Fiers et de belle prestance, les Sikhs sont encore nombreux dans l'armée indienne après l'avoir été *dans l'armée des Indes*. Aujourd'hui, toujours attirés par la carrière des armes, ils sont aussi policiers, mais également commerçants, industriels, propriétaires terriens, chauffeurs de camion ou de taxi. Presque jamais mendiants – noblesse oblige – et, exceptionnellement, président de l'Union indienne.

De notre correspondant

Depuis plusieurs mois, leurs dirigeants revendiquent et s'agitent, envoyant des milliers d'entre eux se faire arrêter volontairement (vingt-cinq mille encombreraient ainsi les prisons de l'Etat) et faisant trembler le pouvoir central. Que veulent-ils exactement ?

Une minorité, regroupée au sein d'une organisation extrémiste, le Dal Khalsa, *désormais hors la loi*, va jusqu'à réclamer, détournements d'avion à l'appui, un Etat sikh indépendant, le Khalistan. Cette revendication est vigoureusement combattue *par le gouvernement central*, qui dénonce dans cette affaire l'intervention d'une *« main étrangère »*.

Une charte du mécontentement

Déçus par l'Inde indépendante sécularisté et par le Parti du Congrès avec lequel ils avaient, lors de la partition, fait cause commune, espérant obtenir de lui un statut privilégié, et s'estimant par conséquent trahis, les leaders sikhs devaient rapidement réclamer, pour leur part, la création d'un Etat où ils seraient majoritaires et où l'on parlerait le punjabi. Pour des raisons de sécurité nationale (la région concernée étant sur la frontière stratégique avec le Pakistan), Nehru ne céda jamais à une exigence que devait finalement satisfaire *sa fille, Indira, en 1966. Le* Pendjab était alors divisé, les régions où l'hindi dominait étant regroupées pour constituer l'Haryana.

Solution partielle, cependant, ce qui explique les revendications actuelles, sans oublier le problème *posé par Chandigarh, capitale commune* des deux Etats, revendiquée par les Sikhs. Avec, sous-jacente, la crainte des Sikhs d'être peu à peu dominés, puis assimilés, au sein de la *communauté hindoue*.

Reste que, pour beaucoup d'Indiens, les revendications des Sikhs demeurent incompréhensibles. Ne constituent-ils pas, en effet, l'une des communautés les plus prospères du pays, régnant sur le « grenier de l'Inde », enrichie par la « révolution verte » et disposant du revenu par habitant le plus élevé de l'Union ? Encore convient-il de ne pas oublier le facteur politique.

Ainsi a-t-on observé que, dès que le parti sikh local, l'Akali Dal, est écarté du pouvoir local (ce qui est le cas depuis que, en 1980, le parti de Mme Gandhi, le Congrès, a remporté la majorité des sièges de l'assemblée de Chandigarh), les leaders sikhs redécouvrent aussitôt les vertus de revendications traditionnelles (notamment l'exigence d'une autonomie accrue pour l'Etat) contre un pouvoir central accusé de mener, à l'égard du Pendjab, une politique jugée « discriminatoire ».

Aujourd'hui, le catalogue des revendications sikhs est connu de tous et chacun y puise à sa guise. Il s'agit *de la fameuse résolution d'Anand*pur Sahib, adoptée, en octobre 1973, lors d'une convention des *Akalis et dont il existe d'ailleurs* plusieurs versions, selon les factions qui s'y réfèrent. Véritable charte du mécontentement sikh, ses principales demandes ont un caractère religieux : *non-ingérence de Delhi dans* les affaires des Sikhs qui entendent contrôler, d'Amritsar, décrétée ville sainte, les principaux sanctuaires sikhs du pays, tranches horaires accrues sur les ondes de la *radio nationale* pour diffuser leurs cérémonies...

Autant de demandes « non politiques », donc négociables et, finalement, acceptables par le pouvoir central, d'autant que la plupart des leaders sikhs se dissocient plus ou moins ouvertement de la cause d'un Khalistan indépendant.

PATRICK FRANCÈS.

Afghanistan

Incertitude sur le sort des civils soviétiques enlevés par la résistance

Islamabad (A.F.P.). – Des diplomates occidentaux en poste au Pakistan ont indiqué, mardi 18 janvier, que l'un des conseillers soviétiques enlevés à Mazar-I-Sharif, dans le nord de l'Afghanistan *(le Monde* du 12 janvier), avait été tué alors qu'il tentait de s'enfuir. Selon une source proche de la résistance, les maquisards détenant les civils soviétiques se dirigeraient actuellemnt vers le Pakistan. Un chef de la résistance a toutefois indiqué que les otages pourraient être échangés contre des prisonniers détenus par les autorités de Kaboul.

Les mêmes sources diplomatiques font état d'une réduction considérable de l'approvisionnement de Kaboul en carburant à la suite de récentes opérations de la résistance contre des convois venant d'U.R.S.S. Les oléoducs alimentant l'Afghanistan à partir de la frontière soviétique, d'autre part, ne fonctionneraient plus depuis début décembre.

Certaines sources occidentales à Islamabad, enfin, faisaient état, mardi, de la désertion en masse de la garnison afghane de Khost (elle comprendrait un millier d'hommes *ainsi qu'une centaine de* conseillers soviétiques, civils et militaires). Des centaines de soldats afghans auraient déserté la semaine dernière après avoir abattu des Soviétiques et des *officiers afghans qui s'opposaient* à la mutinerie.

Des Mig et des hélicoptères ont bombardé, dimanche 16 janvier, certaines positions de la résistance dans les montagnes entourant la ville et cette opération pourrait être rapprochée de la mutinerie. Cependant, un chef de la résistance de la province de Paktia, se trouvant sur la frontière pakistanaise à une cinquantaine de kilomètres de Knost, a démenti qu'un tel soulèvement se soit produit.

Chine

RÉAJUSTEMENT DES PRIX DE PLUSIEURS BIENS DE CONSOMMATION

Pékin *(A.F.P.)*. – Le réajustement des prix de plusieurs biens de consommation a été annoncé le mardi 18 janvier par l'agence Chine nouvelle. Les prix de vente des articles en coton vont être majorés de 20 %, alors que ceux des produits en textiles synthétiques diminueront de 20 à 30 %. Des baisses sont également *prévues* pour des articles de luxe, tels que les montres (10 %), les téléviseurs (17 %), les pellicules photographiques (16 %), etc.

L'augmentation des prix de vente des articles en coton est *destinée* à réduire le montant des subventions versées par l'Etat aux paysans afin de soutenir les prix d'achat du coton brut sans toucher aux prix de vente au détail.

Une subvention spéciale de l'ordre de 100 millions de yuans (environ 52 millions de dollars) sera toutefois versée à quelque cinquante *millions* de paysans *vivant* dans le nord et l'ouest de la Chine, afin de compenser les hausses de prix d'articles vestimentaires qui les affectent particulièrement.

● *Exécution pour crime économique.* – Un fonctionnaire de la *province du Guangdong* a été exécuté le lundi 17 janvier après avoir été reconnu coupable de détournement de fonds publics pour un montant équivalent à 35 000 dollars. Il *était en outre accusé d'avoir accu*mulé frauduleusement pour près de 30 000 dollars de marchandises diverses et d'avoir perçu illégalement près de 5 000 dollars en échange de *visas accordés à des Chinois désirant* se rendre à Hongkong. – *(A.F.P.)*

Angola

● DEUX RELIGIEUSES TUÉES. – Deux religieuses angolaises ont été tuées et une autre *a été portée disparue lors d'une* attaque de l'UNITA, mouvement d'opposition armée aux autorités de Luanda, a-t-on appris à Lisbonne. Les religieuses, qui appartenaient à l'ordre de Saint-Joseph de Cluny, ont été attaquées le 15 décembre dernier sur la route reliant Cuito à Chinguar dans la province de Bie, dans le centre du pays. – *(A.F.P.)*

Bangladesh

● LE NOM DE LA CAPITALE s'écrit officiellement Dhaka, et non plus Dacca, à la suite d'une *décision gouvernementale* rendue effective mercredi 19 janvier. – *(U.P.I.)*

El Salvador

● SEPT SOLDATS DE L'ARMÉE SALVADORIENNE ont été tués mardi 18 janvier et neuf grièvement blessés lors de l'attaque par le Front Farabundo Marti de libération nationale (F.M.L.N.) d'une *base militaire* de Tecoluca (département de San-Vicente, centre du pays), a-t-on annoncé de source militaire. Par ailleurs, l'armée a lancé mardi sa *première grande offen*sive de l'année, appuyée par au moins quatre mille soldats, dont ceux des bataillons d'élite entraînés aux Etats-Unis, dans les départements de Morazan et de Chalatenango (est et nord du pays) et dans la montagne de Guazapa, au nord de la capitale. Dans le Morazan, de violents *combats se déroulent entre les* bataillons d'élite de l'armée salvadorienne et les guérilleros du F.M.L.N. qui y ont occupé six localités la semaine dernière. – *(A.F.P.)*

Hongrie

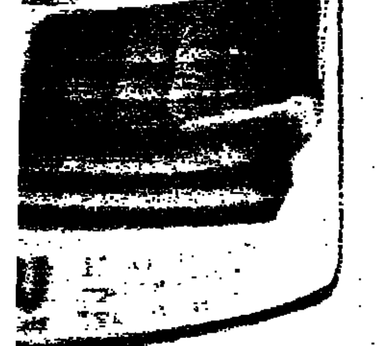
● LA « BOUTIQUE » DÉMÉNAGE. – M. *Laszlo* Rajk, fils de l'ex-ministre hongrois de l'intérieur (exécuté en 1949), dont l'appartement à Budapest est le centre de diffusion de la littérature autoéditée, devra quitter cet appartement le 26 janvier. Il a indiqué mardi 18 janvier qu'*« il n'y avait pas de possibilités légales pour protester contre cette mesure »*. Aussi, la « Boutique » samizdat, qui était ouverte mardi soir 18 janvier comme chaque semaine, sera déménagée dans l'appatement de sa mère, Julia, décédée l'année dernière. – *(A.F.P.)*

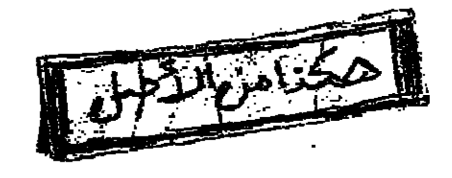
Japon

● RECTIFICATIF. – Une erreur de transmission nous a fait écrire, dans l'article de notre correspondant à Tokyo *(le Monde* du 18 janvier) qu'un *« seuil psychologique »* impliquait, au Japon, le maintien des crédits de la défense au-dessous de 1 % du budget global. Il fallait lire 1 % du produit national brut.

Pays-Bas

● LE GOUVERNEMENT NÉERLANDAIS A REFUSÉ l'ouverture d'une représentation commerciale soviétique à Rotterdam, a annoncé jeudi 13 janvier le porte-parole néerlandais des affaires étrangères. Ce refus est expliqué à La Haye par des motifs de sécurité, les autorités voulant limiter la présence des diplomates soviétiques aux Pays-Bas. – *(Reuter)*.





AMÉRIQUES

Chili

Première grève « sauvage » dans une entreprise française depuis 1973

De notre envoyé spécial

Santiago-du-Chili. – *« Nous lançons un appel aux travailleurs français pour qu'ils se solidarisent avec les travailleurs de Colbun-Machicura, exploités par une entreprise française qui profite de la situation économique et politique du Chili. Nous demandons également au président François Mitterrand d'intervenir auprès de la direction afin que celle-ci satisfasse les légitimes revendications de son personnel. »*

Cette déclaration au *Monde* de M. Jose Villegas, président du syndicat de la Compagnie de constructions internationales (C.C.I.) (1), est faite au moment où le conflit qui oppose depuis le 7 janvier l'entreprise française à 1 463 ouvriers et employés paraît dans l'impasse. *« Nous lutterons jusqu'aux dernières conséquences »*, affirme un dirigeant syndical. *« C'est la guerre »*, déclare, de son côté, le responsable des travaux, M. Jean-Charles David.

De fait, le chantier de Colbun-Machicura, à 300 kilomètres au sud de Santiago, où la C.C.I. et le groupe américain Atkinson construisent le plus grand complexe hydro-électrique du Chili, paraît divisé en deux États. A une extrémité, les confortables chalets des 50 Français expatriés. A l'autre extrémité, quelque 500 travailleurs chiliens entassés autour du local syndical, les uns dans une étable aménagée en dortoir, les autres sous des tentes de fortune. *Une cinquantaine d'entre eux, dont quatre femmes,* font la grève de la faim.

Comment en est-on arrivé là ? Selon les responsables syndicaux, les relations entre la direction et le personnel se sont détériorées en raison de la brutalité de l'encadrement français, *des bas salaires et des conditions de sécurité insuffisantes. « Ils nous traitent comme si nous étions des Indiens »*, affirme un ouvrier qualifié de cinquante-six ans.

Le personnel se met une première fois en grève le 17 novembre dernier. Mouvement « illégal », le premier *depuis 1973. Aux termes de la législation du travail* promulguée par le gouvernement du général Pinochet, le complexe de Colbun-Machicura est, en effet, considéré comme un « ouvrage transitoire », ce qui n'autorise pas le personnel à faire grève et le prive de toute *négociation collective sur la question des salaires.* C'est précisément pour conquérir ce droit que celui-ci décide de cesser le travail.

M. David avoue qu'il a été surpris par cette réaction... et par l'attitude très *prudente des autorités, qui,* à aucun moment, ne recourront à des mesures de force. Le 23 novembre, la direction fait une importante concession et accepte d'engager des négociations avec les représentants *du personnel sur le problème des rémunérations.* Elles dureront durant tout le mois de décembre sans aucun résultat.

La commission syndicale chargée de négocier et la direction parviennent *cependant à un principe d'accord*, le 5 janvier, mais celui-ci est repoussé par l'ensemble des délégués, qui décident la reprise de la grève. L'ambassadeur de France, M. Léon Bouvier, offre alors ses bons offices. *Un accord est signé le 9 janvier.* La direction propose une augmentation substantielle pour les salaires les plus bas et les négociateurs désignés par le personnel s'engagent à soumettre cette proposition à un vote secret de *l'ensemble des travailleurs, mais l'assemblée des délégués du personnel refusera de procéder à cette consultation*

La situation s'envenime rapidement. Tous les responsables syndicaux et ceux qui sont considérés comme « suspects » par la direction sont licenciés. Au total, 99 personnes. *Le personnel doit en outre évacuer le campement. L'entreprise menace également de licencier tout* le personnel en grève. Jusqu'à présent, cependant, seulement une centaine d'ouvriers ont repris le travail.

Il est clair que le conflit de Colbun-Machicura dépasse aujourd'hui le cadre de la C.C.I. Les dirigeants syndi*caux sont conscients de mener une* lutte « historique ». *« Notre combat est celui de l'ensemble du mouvement ouvrier pour sortir des limites imposées par la législation régressive du régime militaire. Nous voulons que Colbun-Machicura marque le début de la reconquête des droits des travailleurs chiliens. »*

JACQUES DESPRÈS.

(1) Ce syndicat fait partie de la Confédération nationale des syndicats des travailleurs de la construction, où l'influence du parti communiste est prépondérante.

Des manœuvres combinées des États-Unis et du Honduras se dérouleront en février près de la frontière du Nicaragua

Washington *(A.F.P.).* – D'importantes manœuvres conjointes des forces armées américaines et honduriennes se dérouleront à partir du 1er février au Honduras, dans la région atlantique frontalière avec le Nicaragua, a indiqué le Pentagone *le mardi 18 janvier.*

Quelque 5 000 soldats honduriens et 1 600 militaires américains (900 appartenant à de diverses unités stationnant déjà an Honduras et 700 venant de pays voisins) participeront à ces exercices baptisés « Big Pine » (grand pin), mettant en œuvre des *forces* terrestres, aériennes et navales des deux pays. *Le Honduras* fait l'objet d'une assistance militaire américaine accrue depuis que le régime sandiniste est arrivé au pouvoir au Nicaragua en 1979.

Selon le Pentagone, les manœuvres conjointes devraient durer une semaine environ. Leur objectif est de *développer les capacités de défense des forces du Honduras,* et de tester sur le terrain les « techniques de déploiement » ainsi que le soutien logistique des troupes. Selon les experts, des hélicoptères de l'U.S. Air Force seront utilisés pour acheminer de troupes honduriennes dans l'est du pays et pour fournir un soutien logistique. Les manœuvres s'approcheront de la frontière avec le Nicaragua.

Ces exercices devaient en principe se dérouler en décembre dernier. Ils avaient été ajournés en raison du voyage officiel du président Reagan en Amérique centrale. En *novembre, cent cinquante* « marines » avaient déjà pris part à des exercices navals des forces honduriennes au-large des Caraïbes. Le Pentagone avait alors dénoncé les *« continuelles violations »* des frontières du Honduras par des éléments armés sandinistes. De son côté, le Nicaragua a accusé à plusieurs reprises, ces derniers mois, les États-Unis et le Honduras de tenter de monter une opération militaire conjointe pour déstabiliser le régime sandiniste.

AMÉRIQUES

États-Unis

Deux années de reaganisme

(Suite de la première page.)

Le premier changement concerne la défense nationale, dont le budget est passé de 136 milliards de dollars en 1980 à 232 milliards en 1983. Le Pentagone absorbe désormais 29,1 % des dépenses fédérales, contre 23,4 % il y a trois ans. Et des augmentations successives sont envisagées.

On a assisté au phénomène inverse pour les autres dépenses. Leur hausse d'une année sur l'autre a été ramenée de 17,3 % en 1980 à 10,3 % en 1981, 6,6 % en 1982 et 1,9 % en 1983. M. Reagan a supprimé, en particulier, trente-six mille postes de fonctionnaires fédéraux, soit une diminution des effectifs de 1,2 %.

La troisième grande modification des masses budgétaires concerne la fiscalité. La Maison Blanche a fait voter des allégements pour les personnes physiques et les entreprises, des mesures en faveur de l'épargne et une modification des droits de donation et de succession. La charge fiscale est passée de 21 % du P.N.B. en 1981 à 20,3 % en 1983.

Faire payer les pauvres ?

Concrètement, M. Reagan a réduit de 25 % (répartis sur trois ans) les taux de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques. Réduction *uniforme* pour *tous* les contribuables. Ce qui veut dire qu'une famille de quatre personnes n'a économisé que 218 dollars pendant la période considérée si son revenu annuel était de 10 000 dollars, mais qu'elle a réalisé une économie bien supérieure (12 744 dollars) si son revenu était dix fois plus important. On touche là au cœur des « reaganomics », accusés de favoriser les riches au détriment des pauvres. Ce n'est pas un simple slogan. M. Reagan a effectivement grossi le portefeuille des plus fortunés, comptant sur eux pour investir. Et il a allégé le porte-monnaie des plus défavorisés, car il fallait bien trouver l'argent quelque part. Il a estimé aussi que c'était un bon moyen de sortir ces citoyens d'un état d'assistés auquel ils s'habituaient. La *middle class*, elle, a été plutôt épargnée. Pendant ces deux années de reaganisme, on n'a pas touché aux pensions des retraités et anciens combattants, malgré la part considérable qu'elles occupent dans le budget fédéral. Mais des mesures sont imminentes.

La hache de M. Reagan s'est dirigée vers quatre grands programmes fédéraux destinés aux plus défavorisés : bons alimentaires gratuits, nutrition infantile, aide médicale et assistance aux mères seules. Près de un million d'enfants n'ont plus droit à des repas gratuits à l'école, et deux millions d'Américains ne recevront plus de bons alimentaires cette année. Les conséquences sont parfois désastreuses. Il a été décidé, par exemple, que les femmes ayant des enfants à charge ne pouvaient cumuler les allocations familiales et les pensions de chômage. Résultat : beaucoup d'entre elles ont préféré quitter la vie professionnelle.

Une récession plus longue que prévu a mis de nombreux chômeurs dans une situation impossible. Car M. Reagan a rendu plus difficile aux États l'extension de la durée des allocations et livré au bon vouloir des entreprises privées un système de formation professionnelle qui était jusqu'à présent contrôlé par le gouvernement fédéral. Un tel programme *(Comprehensive Employment Training Act)* avait permis d'aider sept cent cinquante mille personnes en 1978.

La politique du logement est une autre illustration des « reaganomics ». Washington ne subventionnera que vingt mille unités en 1983, soit dix fois moins qu'au milieu des années 70. Le loyer a été relevé.

Les conséquences immédiates de cette politique sont souvent moindres qu'on ne le croit. C'est la récession, bien plus que les coupes budgétaires, qui est vivement ressentie par des millions d'Américains. Il a été calculé par exemple que les familles qui se contentent du programme d'assistance *Aid to Families with Dependent Children* n'ont perdu que 2 % de leurs revenus. Mais combien d'entre elles peuvent se contenter d'un revenu aussi bas ? Et qu'adviendra-t-il dans les années suivantes si ces mesures ne sont pas modifiées ? Les principaux effets des « reaganomics » sont encore à venir. Jusqu'à présent, la plupart des acquis de la « grande société » demeurent, même si les budgets ont été rognés.

La *Reagan Revolution* est parfois restée au stade des mots. Les revendications de la nouvelle droite, appuyées par la Maison Blanche, ont totalement échoué au Congrès. Les législateurs ne sont pas revenus sur la libéralisation de l'avortement ou la mixité raciale dans les écoles, ils n'ont pas institué la prière dans les classes, ni accordé des exemptions d'impôts aux établissements privés. Le Congrès a même renforcé le *Voting Rights Act* – qui assure l'accès des minorités aux urnes – contre l'avis de la Maison Blanche.

La réduction du budget de l'environnement et les suppressions de règlements administratifs ont rendu moins efficace la lutte contre la pollution. Mais, là aussi, les projets gouvernementaux se sont heurtés à une forte opposition, et il a fallu faire machine en arrière. Si la mise en vente de nombreuses terres fédérales a commencé, 400 000 hectares d'étendues sauvages ont échappé à l'exploitation à laquelle les destinait le secrétaire à l'intérieur.

Perçu comme un ennemi des pauvres et des minorités, M. Reagan a réussi à décevoir deux catégories qui lui étaient acquises : les conservateurs et les businessmen. Cette double déception se reflétait il y a quelques jours dans un éditorial très sévère du *Wall Street Journal*. « *La situation est en train de se détériorer progressivement*, écrivait le quotidien des milieux d'affaires. *Elle ne peut être sauvée que par une action spectaculaire.* »

La détérioration concerne surtout le déficit budgétaire qui n'a cessé de s'accroître depuis deux ans pour atteindre des proportions historiques. On est passé de 57,93 milliards de dollars en 1981 à plus de 185 milliards en 1983. C'est d'autant plus troublant que M. Reagan se présentait comme le champion de l'équilibre et proposait même un amendement constitutionnel pour le rendre obligatoire.

A qui la faute ? Le président incrimine la récession et le refus du Congrès de voter toutes les coupes sociales qu'il réclamait. Mais il feint d'oublier que les allégements fiscaux et l'augmentation des crédits militaires, pour lesquels il s'est tant battu, ont créé un trou considérable. L'État fédéral a dû multiplier ses emprunts, concurrençant ainsi les entreprises privées sur le marché du crédit. Les autorités monétaires ont dû pratiquer une hausse des taux d'intérêt pour maîtriser l'inflation. D'où cette longue récession dont l'Amérique cherche, avec tant de difficultés, à sortir.

« Tenir le cap »

En deux années de reaganisme, le produit national brut n'a augmenté que de 0,7 %. La principale réussite de cette politique est le ralentissement de la hausse des prix : 4,8 %, au lieu de 13,1 %. C'est encore mieux que ce que promettait M. Reagan lui-même. On peut y ajouter la remontée des valeurs boursières (+ 10 %) et le redressement du dollar (+ 31 %), malgré les effets très négatifs de ce dernier élément sur le commerce extérieur.

Le reste du bilan est bien sombre. Outre le déficit budgétaire, il faut noter la baisse de la production industrielle (– 8,7 % en deux ans), le chiffre le plus élevé des faillites d'entreprise depuis 1940, et bien entendu, le chômage. Le lundi 17 janvier à Milwaukee (Wisconsin), plus de dix-milles personnes faisaient la queue pour deux cent cinquante emplois. Ce n'est pas un cas isolé. Les États-Unis comptent douze millions de personnes à la recherche d'un travail. Le taux de chômage est passé en deux ans de 7,4 % à 10,8 %. Quand on pense que M. Reagan qualifiait déjà de « *dépression* » l'état de l'économie américaine pendant la campagne électorale...

Le président et ses collaborateurs annoncent depuis la fin de 1981 une reprise imminente qui a été repoussée de mois en mois. Ces fausses prédictions n'ont renforcé ni leur crédibilité ni leur capital de confiance. La récession persistante et le déficit croissant ont modifié les rapports de forces politiques à Washington. Au profit des démocrates, qui ont gagné vingt-six sièges supplémentaires de représentants aux élections de novembre dernier ; au profit aussi des républicains modérés, proches des démocrates, qui sont désormais plus forts que la coalition des élus conservateurs. Et au profit du Congrès dans son ensemble, qui s'affirme davantage face à la Maison Blanche.

Avec un mélange d'entêtement et de conviction, M. Reagan engage ses concitoyens à « tenir le cap ». On admire son optimisme, mais on doute de plus en plus de son programme. Lui, au moins, il croit aux « reaganomics », notait récemment un commentateur. Est-ce aussi sûr ? On assiste de plus en plus à des altérations de la ligne initiale, comme le freinage de l'accroissement des crédits militaires pour 1984 ou le projet à long terme de créer de nouvelles taxes.

Le plus grave est que M. Reagan ne semble avoir qu'une seule recette pour ramener le déficit budgétaire à des proportions raisonnables : une forte reprise économique. Ce n'est qu'un espoir. « *L'élément-clé de la reprise*, lançait récemment un responsable de la Maison Blanche, *est la prière. Nous sommes en train de construire une chapelle derrière le bureau ovale.* »

ROBERT SOLÉ.

Prochain article :

BEAUCOUP DE TEMPS PERDU

Le président est agacé par les fuites...

De notre correspondant

Washington. – *Le président Reagan ne supporte plus de lire dans la presse des propos qu'il a prononcés la veille, en petit comité, dans le bureau ovale. « J'en ai plein le dos de ces fuites »*, a-t-il déclaré, selon son porte-parole David Gergen, qui a rendu publiques dix règles de conduite destinées à la fois aux « hommes du président » et aux journalistes.

Les premiers sont invités à s'en tenir aux interviews classiques, après en avoir été autorisés par le département des communications. Quant aux journalistes, ils devront passer chaque fois par M. Gergen ou ses adjoints qui les orienteront vers le responsable adéquat.

S'il était appliqué, un tel système modifierait sensiblement la manière dont la presse américaine « couvre » la Maison Blanche. Les quotidiens et hebdomadaires sont pleins, en effet, de ces confidences anonymes, scrupuleusement rapportées entre guillemets, qu'un code précis attribue à un *« haut fonctionnaire »*, un *« fonctionnaire »* ou un simple conseiller.

Le dernier coup d'arrêt semble être dû surtout aux fuites concernant le budget 1984. La presse ne cesse de citer les avis de tel ou tel responsable : ils semblent tous beaucoup plus raisonnables que le président. Celui-ci ne veut pas qu'on lui force la main et refuse d'apparaître comme le jouet de ses conseillers.

Par coïncidence, les dix commandements présidentiels ont été publiés quelques heures après une citation bien embarrassante du *Dallas Morning News*. Citation avec nom et prénom de l'auteur celle-là. M. James Baker, secrétaire général de la Maison Blanche, avait confié à un journaliste, lors d'une partie de chasse à la dinde sauvage : *« Raymond Donovan* (le ministre du travail, suspecté de pratiques illicites mais ayant bénéficié d'un non-lieu) *n'aurait pas dû rester à son poste. »*

Cette remarque a été jugée *« regrettable »* par le président qui a exprimé sa *« pleine confiance »* au ministre. Le plus piquant est que la nouvelle réglementation est signée de l'auteur de l'incident, M. Baker. Il a ajouté au bas du texte un clin d'œil en post-scriptum : *« Le président a refusé de faire une exception pour les interviews réalisées à l'affût des dindes. »*

La Commission des journalistes pour la liberté de la presse a dénoncé vivement la directive présidentielle : *« M. Reagan devrait embaucher le K.G.B. qui est beaucoup plus efficace que M. Gergen pour appliquer la censure... »*. Mais le travail de la presse sera-t-il réellement modifié ? Réponse de Steven Weisman, qui est chargé de la Maison Blanche au *New York Times* : *« Je pense que les choses vont changer pendant quelque temps, puis on reviendra au vieux système. Les fuites sont inévitables. Si les responsables les organisent, c'est par intérêt personnel ou pour servir le gouvernement. Après tout, personne ne les y oblige... Il m'est rarement arrivé de juger maladroite une confidence qui allait faire du bruit. »*

En janvier 1982, M. Reagan avait interdit aux membres du Conseil national de sécurité tout contact non autorisé avec la presse. Cette règle a été progressivement oubliée. Ses prédécesseurs s'étaient tous attaqués au même problème sans lui trouver de solution. Comme si Washington ne supportait pas le secret.

Car c'est une ville très transparente. Si on trouve porte close à la Maison Blanche, on peut toujours s'adresser aux membres du Congrès qui savent beaucoup de choses et adorent se confier. Sur ceux-là, le président n'a aucune prise. D'ailleurs, comment pourrait-il mener sa bataille permanente contre le Capitole sans chuchoter à la presse sa propre version des faits ?

R. S.

Les rencontres nationales des « acteurs du changement » s'ouvrent jeudi à Paris

Les rencontres des « acteurs du changement », organisées par le parti socialiste, commencent le jeudi 20 janvier et s'achèvent le dimanche 23 janvier à Paris. *« Inventer les moyens qui permettent de consolider et d'étendre ce qui a été entrepris et de concrétiser ce qui reste à faire : voilà ce qu'il nous faut réussir. Ensemble. »* C'est dans cet esprit que dialogueront des syndicalistes, des chefs d'entreprise, des universitaires, des journalistes, des représentants des mouvements associatifs, militants ou non du parti socialiste. Plusieurs ministres participeront à ces journées, notamment M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, MM. Robert Badinter, garde des sceaux, Joseph Franceschi, secétaire d'Etat chargé de la sécurité publique, Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de l'industrie, Jean Auroux, ministre du travail.

Les thèmes abordés seront les suivants : *« cultures, mentalités et changement »* (les intellectuels, les femmes, l'école, la communication) le jeudi ; *« la société française et le changement »* (décentralisations, libertés, sécurité) le vendred ; *« mutations économiques et changement social »* (politique industrielle, entreprises, banque, commerce et artisanat) le samedi. Le dimanche 23 janvier, autour du thème *« la France, acteur du changement »*, seront réunis plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement, MM. Felipe Gonzales, président du gouvernement espagnol ; Bruno Kreisky, chancelier fédéral d'Autriche ; Olof Palme, premier ministre suédois ; Andréas Papandréou, premier ministre de la République hellénique ; Hernan Siles Zuazo, président de la Bolivie ; Kalevi Sorsa, premier ministre de Finlande ; Habib Thiam, premier ministre du Sénégal. M. Pierre Mauroy interviendra également, ainsi que M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S.

Organisateur de ces journées, M. Gérard Delfau, membre du secrétariat du P.S., sénateur de l'Hérault, explique ci-dessous pourquoi le parti socialiste a éprouvé la nécessité d'inviter au dialogue les « acteurs du changement », alors que les Français apparaissent, pour la plupart, plus « spectateurs » qu'acteurs de ce changement.

M. Delfau (P.S.) : donner des nouvelles habitudes aux Français

« Des « acteurs » du changement, en existe-t-il vraiment beaucoup ? Les Français ne sont-ils pas, pour la plupart, spectateurs ?

– Le 10 mai 1981 s'est passé à l'inverse de 1936. En 1936, c'était la ferveur populaire, la mobilisation, une forte dynamique sociale. 1981, c'est une alternance qui se réalise dans la recherche de la paix sociale. Nous avons voulu sauvegarder cette paix sociale avec comme conséquence négative un risque de passivité, de démobilisation. Depuis dix-neuf mois nous sommes dans une situation où il nous faut préserver à tout prix la paix sociale et en même temps demander à tous ceux qui sont actifs, dans cette société, de s'engager résolument dans la voie du changement.

« Le peuple français n'est pas habitué à ce genre de démarche. Il a subi pendant des années, sous le septennat précédent, une espèce d'intoxication selon laquelle la France serait une petite puissance qui devrait se résigner par réalisme. Dès lors, de nouvelles habitudes ne peuvent pas être acquises immédiatement.

– Comment s'y prendre ?

– Le changement social suppose une dynamique culturelle, une évolution des mentalités. On peut déclencher l'une et l'autre par un processus révolutionnaire, avec tous les risques de dérapage que l'on connaît. Nous n'avons pas voulu faire cela. On peut aussi parier sur la durée, avec comme instrument principal le dialogue et la rencontre. C'est dans ce cadre que nous situons notre initiative.

« Nous savons bien qu'il y a dans notre société des intérêts antagonistes. Mais compte tenu que nous nous inscrivons dans les règles de la démocratie, et compte tenu des contraintes exceptionnelles qui pèsent sur la France d'aujourd'hui, il y a possibilité, à partir du débat, d'accords peut-être limités sur des points positifs.

« Par exemple, l'une des entreprises de ma région a des problèmes économiques très importants. Elle a été obligée de licencier. Le comité d'entreprise a décidé, il y a une huitaine de jours, que, pour limiter les licenciements il n'y aurait pas de prime de fin d'année en 1982. Il a même envisagé un blocage des salaires. Evidemment, il s'agit là d'une situation tout à fait exceptionnelle qui ne saurait être généralisée. Je n'ai d'ailleurs pas à juger sur le fond la valeur de la décision prise. Mais voilà bien un exemple précis qui montre que des partenaires sociaux peuvent dépasser leurs intérêts à court terme pour regarder le long terme. Nous pensons que ce type de dialogue – dans des circonstances moins dramatiques – doit devenir l'habitude et que le parti socialiste a capacité à en créer le lieu.

– C'est un rôle nouveau pour le P.S. Depuis le 10 mai, il ne nous avait pas habitués à cela, mais plutôt à une prise en compte, au jour le jour, des réalités quotidiennes de l'action politique. Quitte à réagir contre telle ou telle décision d'un ministre, comme dans l'affaire des livrets de caisse d'épargne...

– On ne peut pas construire une politique sans tenir compte du moment, y compris d'un contexte électoral. Mais je serais inquiet si l'on perdait de vue le moyen et le long terme. Les Français nous jugeront avec le temps de retard que suppose toute action politique, en fonction de quelques idées très simples, d'ici deux ou trois ans, quand l'opinion aura vraiment mesuré ce que la gauche a voulu faire.

« Quand on est dans la politique quotidienne, on sous-estime toujours le décalage qu'il y a entre une action politique et sa perception par l'opinion publique. Le parti socialiste aurait tort s'il se laissait trop aller à la tentation du coup par coup. S'il y a une chose que j'ai apprise de François Mitterrand, c'est bien l'idée selon laquelle il faut gérer le temps en politique.

« Prenez l'exemple de la fracture économique de 1972-1973, au moment où le monde a basculé dans la crise. Il a fallu huit ans pour que l'opinion publique française prenne progressivement conscience que le temps de l'abondance est révolu, qu'il y a une nouvelle économie à mettre en place. C'est la preuve que, dans une société comme la nôtre, un fait politique évident peut parfois mettre une dizaine d'années à parvenir jusqu'à la conscience moyenne des gens.

– N'est-ce pas le procès de la gauche que vous faites ? Elle-même a mis beaucoup de temps à assimiler la fracture dont vous parlez.

– La gauche a assimilé cette fracture, pour ce qui concerne le parti socialiste, avec le projet socialiste de janvier 1980. Elle l'a fait en tenant compte d'un décalage important avec l'opinion publique. C'est là tout le problème. Un parti comme le P.S. ne pouvait pas avoir, face à cette crise, la même attitude que des universitaires ou que de tout petits partis. Il fallait trouver un moyen terme entre la situation telle qu'elle était et la situation telle qu'elle était perçue par les Français.

– Donc logiquement, le P.S., devrait actuellement être en retard d'un débat, d'une réflexion prospective...

– En dix-neuf mois, on ne pouvait à la fois assumer l'héritage, légiférer, commencer à faire entrer notre politique dans les faits et, en plus, faire de la prospective. A partir du débat que nous avons lancé à l'occasion des rencontres, des questions qui seront celles de demain doivent surgir. Mais le P.S. ne peut pas agir comme une société de pensée, une université. Il ne peut pas privilégier la prospective et oublier le quotidien. »

Propos recueillis par
JEAN-YVES LHOMEAU.

● *L'action de M. François Mitterrand* est jugée « *négative* » par 45 % de Français au lieu de 41 % au mois de décembre, indique un sondage réalisé par Louis-Harris et publié mercredi 19 janvier par *le Matin*.

Ce sondage a été effectué du 6 au 11 janvier auprès d'un échantillon de 1 000 personnes, représentatif de la population française. Selon cette enquête, l'action du président de la République est jugée « *positive* » par 43 % de Français.

Quant au premier ministre, 38 % des Français sont mécontents de la manière dont il exerce sa fonction et 37 % satisfaits, au lieu de 46 % et 39 % le mois précédent.

M. Barre : le plus mauvais service à rendre à l'opposition serait de vouloir l'unifier

M. Raymond Barre, qui animait, mardi 18 janvier, un dîner-débat organisé par le C.D.S. du sixième arrondissement de Paris, s'est élevé contre cette « *tradition intellectuelle assez répandue, qui consiste à considérer que le progrès social ne peut se réaliser que lorsque la gauche est au pouvoir* ».

Selon l'ancien premier ministre « *une bonne politique de progrès social doit se traduire par des mesures qui n'entraînent pas de déséquilibres graves dans l'économie. Elle doit s'efforcer de créer les conditions d'une société de progrès, de responsabilité et de justice* ».

M. Barre a précisé : « *Il n'est pas question de nier la générosité de certaines mesures* [gouvernementales], *mais il faut admettre quelques principes simples, notamment que l'on ne peut faire preuve de générosité sans ressources suffisantes ; sinon, il s'agit d'une générosité à crédit, d'une générosité en monnaie de singe.* » Il a ajouté : « *Le gouvernement a commis une très grave erreur d'appréciation* [en analysant] *les possibilités économiques de la France. Il a engagé une politique aventureuse* [qui] *a frappé ceux-là même auxquels il voulait apporter un bien-être.* »

Interrogé sur l'enseignement qu'il avait tiré de la « *défaite de 1981* » et sur la stratégie de reconquête du pouvoir de l'opposition, M. Raymond Barre a notamment déclaré : « *Je dois reconnaître que je ne m'attendais pas à l'échec du 10 mai 1981. J'ai pensé que, aux élections législatives de 1978, les Français avaient très clairement manifesté leur hostilité au programme commun. Je croyais qu'en dépit des conflits au sein de la majorité l'intérêt national l'emporterait sur les considérations personnelles, et que les Français voteraient dans des conditions qui ne mettraient pas en danger la cinquième République. (...)* « *J'ai été très attristé par la campagne présidentielle : alors que le pays était en train de s'en sortir, je voyais se déployer les comportements les plus irréfléchis, irresponsables, ignorants des réalités internationales et nationales.* »

A propos de la stratégie de l'opposition, le député (app. U.D.F.) du Rhône a affirmé : « *L'opposition ne doit se montrer ni agitée ni pressée, mais elle doit montrer au contraire qu'elle est capable de prendre conscience des grands problèmes de la France et d'en assumer la charge. Elle doit s'abstenir de faire des promesses catégorielles, sinon un jour nous nous retrouverons dans une situation impossible. Il ne faut pas que l'opposition passe son temps à renouveler les schémas du passé, mais qu'elle se montre porteuse de solutions nouvelles.* »

M. Barre a ajouté : « *Le plus mauvais service à rendre à l'opposition actuelle serait de vouloir l'unifier. (...) On veut jeter une espèce de voile sur le passé. (...) Mais il faut être sérieux... Il existe plusieurs courants, on ne les fera pas disparaître. Il faut au contraire que chacun de ses courants se renforce, s'organise et ne cherche pas à camoufler ses convictions. Toutes les tentatives visant à unifier l'opposition se traduiraient par des tensions, des éclatements qui seraient fâcheux. (...) Il faut accepter la diversité.* »

EN GUYANE

Heurts entre grévistes et gendarmes à Saint-Laurent-du-Maroni

De notre correspondant

Cayenne. – Des heurts se sont produits, lundi 17 janvier, à Saint-Laurent-du-Maroni, deuxième ville du département de la Guyane, entre une partie de la population, soutenant trente employés de la sous-préfecture, en grève depuis le début du mois, et des gendarmes mobiles venus assurer la protection du personnel non gréviste.

Les incidents ont eu lieu en début d'après-midi, après que l'Union des travailleurs guyanais (U.T.G., syndicat indépendantiste) eut sommé les forces de l'ordre, postées dans le parc de la sous-préfecture, de quitter la ville avant 13 heures... Un cocktail Molotov a été lancé ; les gendarmes ont riposté par des jets de grenades lacrymogènes. On ne signale aucun blessé grave. Les manifestants ont reflué puis ont organisé, dans la soirée, un défilé aux flambeaux en criant des slogans hostiles aux forces de l'ordre.

Deux membres de l'U.T.G. – un homme et une femme – ont été interpellés dans la nuit puis relâchés mardi matin 18 janvier, tandis que les gendarmes mobiles devaient quitter la localité.

Le personnel en grève travaille habituellement a assurer les liaisons fluviales avec le Haut-Maroni et s'occupe du matériel roulant de la sous-préfecture. Il réclame une augmentation de salaires et une amélioration des conditions de travail.

Le contentieux traîne en longueur parce que ces employés ne dépendent plus, désormais, de la préfecture, mais – à cause de mise en œuvre de la décentralisation – du conseil général. Or celui-ci n'est pas encore habitué à régler ce genre de problème.

Il a toutefois été décidé de réunir, mercredi après-midi, une commission paritaire pour essayer de dégager les bases d'un accord.

EDMOND FRÉDÉRIC.

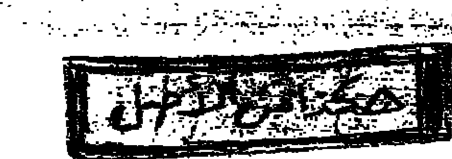
● *M. Philibert Duféal*, communiste, secrétaire général de la C.G.T., a été élu président du comité économique et social de la Martinique, par vingt-six voix contre vingt et une à M. Jean Crusol, universitaire, membre influent de la fédération socialiste du département. Pour la première fois, le groupe patronal n'avait pas présenté de candidat. – *(Corresp.)*

● *Une cérémonie religieuse* à l'aéroport Charles-de-Gaulle a marqué mardi matin 18 janvier, en présence de M. Charles Hernu, le retour en métropole des corps des deux gendarmes mobiles, Eric Galardon, vingt et un ans, et Jacques Morice, vingt-deux ans, tués le 10 janvier en Nouvelle-Calédonie.

Outre le ministre de la défense, étaient présents à la cérémonie le directeur général de la gendarmerie nationale, M. Barbeau, le général Simon, représentant le premier ministre, et le général Andraud, major général de la gendarmerie nationale.

Les gendarmes de l'escadron d'Argentan ont rendu les honneurs en présence des membres de l'escadron des deux disparus rapatriés par le même avion et commandés par le lieutenant Jamin, qui a lu la citation à l'ordre de la gendarmerie nationale dont ont fait l'objet les deux victimes.

● *L'Association nationale des élus communistes et républicains* (A.N.E.C.R.) *estime que le projet* de statut général des fontionnaires de l'Etat et des collectivités locales, adopté par le conseil des ministres le 5 janvier, constitue « *une réforme de grande portée* ». L'A.N.E.C.R. « *se félicite que ses propositions constructives se trouvent largement prises en compte par le gouvernement de gauche* ».



LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

A STRASBOURG

Le R.P.R. désapprouve la décision de M. Bord de constituer sa propre liste

De notre correspondant

Strasbourg. – La succession du maire sortant de Strasbourg, M. Pierre Pflimlin (C.D.S.), qui se retire après vingt-quatre ans de mandat municipal, s'annonce plus mouvementée que prévu. L'opposition – la *« majorité alsacienne »* dans le vocabulaire politique de l'U.D.F. et du R.P.R. de la *région* – est divisée, comme à Mulhouse. A côté de la liste de l'Entente pour Strasbourg, dirigée par M. Marcel Rudloff (C.D.S.), sénateur et adjoint au maire, et regroupant la majorité des conseillers sortants, une liste conduite par un autre élu sortant, M. André Bord (R.P.R.), ancien ministre et membre de l'Assemblée européenne, est en voie de constitution.

Cette candidature, annoncée lundi soir 17 janvier, traduit le malaise qui règne au sein du R.P.R. strasbourgeois, et qui s'est exacerbé avec la *préparation* des municipales. L'ancien ministre s'est élevé contre la procédure de désignation des représentants du R.P.R. sur la liste de M. Rudloff par une commission dirigée par le premier adjoint sortant, M. Robert Bailliard, qu'il juge peu représentatif de la base du mouvement.

C'est justement sur les militants que M. Bord entend s'appuyer dans la constitution de sa liste qui sera ouverte, selon lui, aux jeunes ainsi qu'à des personnalités non politiques choisies pour leur capacité de gestion. Cette initiative coupe définitivement M. Bord de ses anciens amis politiques, qui lui reprochent son *rôle de diviseur et qui ne manquent* pas de souligner que sa candidature ne fait que le marginaliser au sein du R.P.R. Au siège parisien du mouvement, on indiquait d'ailleurs, mardi matin, *« qu'une stratégie unitaire avait été décidée nationalement et qu'un accord était intervenu pour soutenir à Strasbourg M. Rudloff à la tête d'une liste commune »*. On ajoutait que *« la décision personnelle de M. André Bord n'est pas de nature à remettre en cause les accords intervenus »*.

Pour sa part, Rudloff ne dramatise pas la situation mais déplore la confusion que fera naître dans l'esprit des électeurs l'apparition de cette *nouvelle liste* qui ne se distingue pas, dans ses objectifs de base, de celle de l'Entente pour Strasbourg. Il n'empêche que cette candidature, dont M. Bord affirme avec force qu'en l'absence du *« danger socialiste »* elle ira jusqu'au bout, contraindra la *« majorité alsacienne »* présente autour de M. Rudloff, à réviser la composition de sa propre liste. Celle-ci n'a pas encore été rendue publique. Côté majorité, en revanche, les problèmes sont réglés. La gauche présentera une *liste d'union conduite par le député* de la deuxième circonscription, M. Jean Oehler (P.S.). Elle comprendra en position éligible un représentant du P.C., le secrétaire fédéral du Bas-Rhin, M. René Bailleux. Pour sa part, le P.S.U., qui s'allierait à cet effet à d'autres formations d'extrême gauche, pourrait présenter une liste.

Il est aussi question d'une liste Strasbourg-Village. Formée de militants écologistes et de responsables d'associations de quartiers, cette liste était déjà présente lors des élections de 1977 et avait obtenu plus de 10 % des suffrages exprimés. Enfin, les autonomistes prépareraient eux aussi une liste.

JEAN-CLAUDE HAHN.

A PARIS

APPEL DES COMMUNISTES CONTRE L'ABSTENTION

La fédération de Paris du parti communiste français a décidé de lancer sa campagne électorale dans la capitale en lui donnant trois caractères : *« Très unitaire, très offensive et très anti-chiraquienne. »*

Le P.C. parisien va diffuser à un million d'exemplaires un journal électoral avec des éditions personnalisées par arrondissement. M. Henri Malberg, premier secrétaire de la fédération de Paris du P.C. et candidat dans le vingtième arrondissement sur la liste conduite par M. Charzat, député socialiste, écrit dans un éditorial : *« M. Chirac et toute la droite parisienne ont mis leur espoir, non dans l'enthousiasme pour leur politique, mais dans le découragement de certains parisiens qui ont voté à gauche voici dix-huit mois. L'espoir de M. Chirac, c'est de gagner « comme par surprise » du fait d'une mobilisation insuffisante de la gauche. Attention, M. J. Chirac et la droite veulent se servir des Parisiens comme d'une masse de manœuvre, contre la politique nouvelle entreprise en 1981. Ils veulent obtenir une victoire à Paris dont ils se serviraient après pour contester, mettre en cause tous les pas en avant qui ont été faits depuis dix-huit mois. »*

M. LAURENT (P.C.F.) REFUSE DE RENCONTRER M. FISZBIN

M. Henri Fiszbin, conseiller de Paris, président de Rencontres communistes, a adressé, le 14 janvier, à M. Paul Laurent, membre du secrétariat du comité central du P.C.F. et tête de la liste de gauche pour les élections municipales dans le dix-neuvième arrondissement de Paris, une lettre lui proposant une rencontre avec M. Manuel Escutia, député (P.S.) de l'arrondissement, et lui-même. M. Fiszbin envisageait cette rencontre dans la perspective de la formation d'une liste commune l'associant à MM. Laurent et Escutia.

M. Laurent a répondu négativement, lundi 17 janvier, à cette proposition de rencontre, alors que M. Escutia avait donné son accord. Toutefois, la fédération de Paris du P.S. a rendu publique, lundi, une motion adoptée par sa commission exécutive, le 14 janvier, et regrettant que M. Fiszbin maintienne sa candidature dans le dix-neuvième arrondissement (dont il est l'un des quatre conseillers sortants) plutôt que de se présenter dans le dixième arrondissement, « réservé » à cette fin, lors du « sommet » P.S.-P.C.F. du 22 décembre dernier.

LA CAMPAGNE DE M. CHIRAC

M. Jacques Chirac a présenté à la presse mardi 18 janvier les vingt personnalités qui conduiront dans la capitale les listes « Union pour Paris ». Le maire avait auparavant tenu une réunion de travail avec elles dans les locaux qui serviront de siège à l'état-major de campagne, 15, rue Bertin-Poirée, dans le premier arrondissement.

M. Chirac a indiqué que le programme que défendraient les candidats de la liste Union pour Paris *« excluait l'accroissement des charges fiscales ainsi que le développement de l'endettement de la capitale »*. Le maire sortant tiendra une demi-douzaine de meetings publics dans les arrondissements de Paris au cours du mois de février et une grande réunion publique porte de Reuilly, dans le douzième arrondissement, le vendredi 4 mars à 20 heures.

AU MANS

Les socialistes renoncent à contester la mairie au P.C.F.

De notre correspondant

Le Mans. – Les militants socialistes manceaux acceptent de jouer le jeu d'une liste commune conduite par M. Robert Jarry, le maire communiste sortant, dès le premier tour. Mardi soir 18 janvier, les sections du Mans ont décidé, à une forte majorité, de renoncer à une « primaire » avec le P.C.F., après le ralliement de la commission exécutive départementale du P.S. à l'argumentation de M. Jean Poperen, le 11 janvier dernier (*le Monde* du 14 janvier). Une délégation, composée de trois secrétaires de section et de trois élus du Mans, devait prendre contact avec les communistes manceaux, mercredi, pour engager les négociations sur la base de l'accord national du 22 décembre. Parallèlement, les *représentants des deux fédérations* socialiste et communiste devaient se rencontrer pour évoquer la situation dans les autres villes du département.

Toutefois, si les socialistes affirment *« leur ferme volonté d'aboutir »*, ils ne cachent pas, non plus, leur volonté d'obtenir de leurs partenaires communistes un nombre de sièges et de responsabilités *« qui soit le reflet de l'électorat de gauche au Mans, où les deux tiers des voix sont socialistes »*. Il s'agit même, à leurs yeux, d'une des conditions du succès de cette liste. *Le « national » a fait un geste douloureux* explique-t-on au P.S. *Aujourd'hui, il faut garantir aux électeurs socialistes qu'ils seront représentés correctement. L'attitude des sections sera déterminée en fonction des résultats des négociations.* » Les socialistes fixent aux communistes une date limite : le 26 janvier. M. Jean-Claude Boulard, candidat des socialistes à la mairie, redevenu simple militant de base, affirme : *« L'idée d'avoir un maire socialiste au Mans n'est pas abandonnée, ni pour demain ni même pour aujourd'hui. »*

On prête aux socialistes l'intention d'obtenir le poste de premier adjoint, celui d'adjoint aux finances et celui de président de la Communauté urbaine du Mans. Un poste qui conviendrait peut-être à M. Boulard, puisque l'actuel président, M. Roland Becdelièvre (P.S.) souhaite être déchargé de cette fonction : il ne veut pas renouveler l'expérience auprès de M. Jarry, qu'il accuse d'avoir *« refusé la collaboration étroite nécessaire entre le président de la Communauté urbaine et le maire du Mans, au point de remettre en cause la solidarité de gestion dans les moments difficiles »*.

ALAIN MACHEFER.

UN LABEL POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

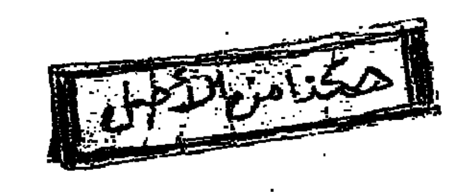
La Confédération générale de la petite et moyenne entreprise, qui revendique l'adhésion d'un million et demi de petits patrons, a décidé de se lancer dans la bataille des municipales : tout patron candidat, sauf s'il appartient à une liste communiste, pourra obtenir un label *« exclusif » de « représentant de l'entreprise libre et indépendante »*.

Pour obtenir ce label, le chef d'entreprise devra s'engager sur une plate-forme électorale.

● *Le bureau politique du P.S.U.* a envoyé, mardi 18 janvier, à M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., une lettre, afin que les problèmes encore en instance entre les deux partis pour la constitution de listes communes aux élections municipales puissent trouver *« une solution satisfaisante »*. Le bureau politique du P.S.U. a indiqué que *« des difficultés sont apparues, notamment à Paris, où le P.S.U. revendique légitimement deux conseillers et où la candidature de Mme Huguette Bouchardeau est envisagée »*.

D'autre part, la direction politique du P.S.U. ayant pris connaissance de la constitution, à Brest, d'une liste de la Ligue communiste révolutionnaire et de Lutte ouvrière (trotskistes), sur laquelle figureraient des militants du P.S.U., demande à ses militants : *« S'ils ne veulent pas reprendre les négociations avec l'union de la gauche, de constituer une liste autogestionnaire ou de ne pas se présenter. »*

● *M. Jean Garrido*, contrôleur à la poste centrale de Bordeaux, qui fait l'objet d'une enquête administrative *après un détournement de courrier* contenant de l'argent liquide, s'est démis de son mandat de conseiller municipal (R.P.R.), adjoint au maire de Biarritz.



Le Monde

société

ÉDUCATION

Un entretien avec M. Louis Legrand

(Suite de la première page.)

– Ce constat, dites-vous, n'est pas nouveau ?

– Non, mais le collège unique a soudainement mis en relief des élèves qui étaient cachés, soit dans les classes de transition, soit à l'école élémentaire. S'ajoute à cela une évolution considérable dans les mentalités, dans la manière de vivre des adolescents et des pré-adolescents qui est le fait de l'urbanisation, de l'évolution des mœurs, de l'omniprésence des médias. Tout cela accuse le décalage avec un système scolaire qui n'a pas évolué, même avec des programmes modifiés et les libertés prises, ici et là, par rapport à la pédagogie classique. Dans l'ensemble, c'est le style traditionnel qui perdure et qui est resté le modèle même pour les enseignants qui n'ont pas une formation académique complète.

» On est arrivé à un équilibre d'enseignement traditionnel au rabais. Cela ne marche pas, surtout dans les zones défavorisées. C'est ce qui explique que mes propositions sont passées. Mais elles sont passées par une certaine ambiguité.

« Donnez-nous de bons élèves... »

– Vous attendez-vous à une distance importante entre l'attitude des états-majors syndicaux et les réactions individuelles même lorsque les uns et les autres se réclament de la gauche ?

– Je suis persuadé que si on grattait un peu dans les prises de position positives et négatives – il est significatif que le négatif porte sur la fonction et la durée du service des enseignants – on trouverait cette idée précise : « Donnez-nous de bons » élèves pour qu'on puisse faire une » bonne pédagogie ». Le souci latent est de revenir à un palier de sélection à l'entrée en sixième, et pourquoi pas, à la notion de filières.

» Si l'on veut unifier le système pour des raisons de démocratie et tenir compte des réalités, on est conduit à la structure que je propose [des ensembles hétérogènes divisés pour certaines disciplines en groupes de niveau homogènes] et à l'ouverture de l'école. Le corps professoral n'en est pas convaincu. Je reçois des tonnes de pétitions.

– Pouvez-vous être plus précis à propos de la baisse des performances en lecture, à laquelle vous faites allusion ?

– En réalité, les élèves qui entrent en sixième savent déchiffrer, mais ils ne savent pas écrire ni puiser un sens dans le texte. Il y a un problème de pédagogie à l'école élémentaire, mais aussi de rapport au texte dans une civilisation de l'image.

» L'enseignement de la lecture et de l'écriture ne motive pas suffisamment les élèves. Cela reste un savoir-faire non intégré pour un certain nombre d'enfants, alors que ceux des classes favorisées savent communiquer par l'écrit et accèdent facilement à la pensée symbolique.

» Pédagogiquement, je me suis persuadé qu'on peut faire mieux mais il y a un immense effort de formation des instituteurs à accomplir. La formation permanente a été ratée parce qu'elle a été menée dans un esprit de rénovation disciplinaire – mathématiques modernes, linguistique... – mais ne s'est pas attachée aux techniques d'apprentissage. Il ne faut pas oublier que les professeurs d'école normale sont toujours des professeurs de disciplines de second degré.

Un problème-clé : la formation des enseignants

– Estimez-vous que les conditions sont réunies pour amorcer le vaste débat national que vous souhaitez en préalable à un début d'application de vos propositions ?

– Mis à part le problème de la durée de service des professeurs, j'ai bien travaillé dans ma commission avec les syndicalistes. Le débat national doit donc pouvoir se faire. J'ai tendu une perche aux enseignants avec les groupes de niveau, car, dans certains endroits, les conditions d'enseignement sont impossibles. C'est pourquoi je souhaite qu'on mette partout en place la structure de base que je propose. Je suis persuadé que, à partir du moment où les enseignants comprendront qu'ils peuvent en faire quelque chose, ils le feront. Il faudra apporter à ceux qui manifesteront cette volonté un soutien intellectuel ou matériel : s'il y a peu de moyens, autant les mettre là où ils peuvent être utiles.

» Mais le problème-clé, c'est la formation des enseignants. Il ne s'agit pas de les former par embrigadement, mais de répondre à des interrogations ; c'est pourquoi la mise en place des structures que je préconise est fondamentale pour adapter la formation permanente à la demande de chaque équipe pédagogique.

– Vos propositions pour les collèges s'inspirent en partie des expériences que vous avez menées depuis 1966 sous un pouvoir politique qui n'avait pas vos faveurs et qui vous le rendait bien. Vos opinions et les conclusions de vos travaux scientifiques sont plus en phase avec les objectifs d'un gouvernement de gauche. Pensez-vous que votre projet ambitieux ait pour autant plus de chance d'aboutir ?

– Je pense que les objectifs aujourd'hui sont clairs, et l'aspect important qu'il faut bien mettre en relief c'est le rééquilibre des activités au profit des enseignements artistiques et polytechniques dans la perspective du développement industriel. Il faut faire en sorte que la France passe le cap de cette nouvelle révolution industrielle.

» La réforme de 1959 du général de Gaulle, qui a prolongé la scolarité, était un pari fondamentalement économique. Il fallait en somme puiser partout les capacités et rompre les obstacles à l'élévation du niveau général de la population. Cette réforme a réussi. Mais on est arrivé aujourd'hui à un palier infiniment plus grave avec la robotique, l'informatique, la division internationale du travail, le chômage qui découle de la disparition progressive des emplois primaires et secondaires.

» Il faut que l'école puisse faire face à ce deuxième saut économique. On ne peut plus dire que certains vont au lycée d'enseignement professionnel ou en entreprise pour apprendre le tour de main. Les O.S. à court terme n'existeront plus. La grève des peintres des usines Renault est archaïque, puisque l'évolution technologique doit faire disparaître les peintres au profit des machines. C'est un problème de répartition du travail, mais aussi de mise en œuvre d'une autre socété où apparaissent les notions de temps libre, de formation civique aux prises de décision collégiales. Il est urgent, dans une démocratie, d'apprendre à toute la population à s'autodéterminer, à prendre des responsabilités.

» C'est dans ces perspectives qu'il faut repenser le sytème éducatif, y intégrer l'enseignement polytechnique, la démarche scientifique et les langues de communication (informatique, médias), sans surcharger l'horaire des élèves.

Une visée humaniste

– Vous liez, à juste titre, la transformation de la société à celle du système éducatif, en expliquant dans votre rapport que la hiérarchisation sociale a « sécrété une école sélective ». On pourrait ajouter : et inversement. C'est un vieux débat. Vous semble-t-il toujours d'actualité ?

– Absolument, c'est un débat fondamental. Le vrai débat de toutes les sociétés industrielles, c'est l'évolution du travail, la place du travail, la hiérarchie sociale. Il y a des choix dramatiques à faire. Une société axée uniquement sur le développement industriel va fatalement au totalitarisme, à la guerre.

» Si le développement industriel n'est pas régulé par une visée humaniste, le libéralisme au sens strict du terme est condamné. Il faut faire en sorte que l'école réponde mieux aux exigences d'un développement industriel respectueux de l'homme. Mais il ne faut pas se faire d'illusions : on ne peut pas modifier la société en modifiant l'école seule. Il est clair cependant que l'évolution politique d'une société doit aller de pair avec l'évolution de son système éducatif.

– On ne peut envisager de faire évoluer l'un sans l'autre ?

– Certainement pas.

– Le système éducatif peut-il être un instrument au service du pouvoir, qu'il soit de droite ou de gauche ?

– A long terme, le pouvoir repose sur l'école. Par exemple, le développement d'un secteur libre d'enseignement est bien le résultat d'une volonté politique. Ce n'est pas le « caractère propre » qui est aujourd'hui en cause, mais bien le choix délibéré des parents dans une société où il s'agit de « se placer » et où on accepte mal une déségrégation sociale.

» L'idée qu'il y a des élèves qu'il n'est pas rentable de promouvoir, qu'il y a des élèves « inadaptés », c'est une idée politique. Elle s'articule sur des conceptions idéologiques, celle des dons, celle que chacun doit tenir sa place et ne pas la quitter. C'est une idée très ancienne qui remonte au positivisme et qui a des conséquences sur les orientations du système éducatif.

» Mais il y a ce qu'on peut appeler les effets de système. Ainsi, il est significatif que, si les collèges ne marchent pas bien, c'est l'envers de la réussite de la réforme de 1959. Auparavant, quantité de jeunes des milieux populaires trouvaient à ans un emploi à la ferme. Ils n'avaient pas de rapport avec l'orthographe. Les « bons » partaient dans le technique ; il y avait un tri positif, les laissés-pour-compte n'apparaissaient pas. Aujourd'hui ils apparaissent dans les grands ensembles, sans perspective d'emploi ni de vie. Ce sont des phénomènes de base plus importants que les choix idéologiques.

» Toutefois je crois profondément aux valeurs et aux choix politiques. Un choix de gauche ne peut être qu'optimiste, c'est le choix de la démocratisation et du bonheur généralisé. Tandis qu'un choix réaliste consisterait à ne pas gaspiller d'argent pour des gens qui seront O.S. ou chômeurs. Mais ce n'est jamais noir ou blanc. La gauche doit être réaliste et optimiste.

Générosité

– Si vos propositions étaient mises en œuvre, croyez-vous qu'elles pourraient entraîner une transformation radicale du système social, en dépit de l'aggravation de la crise économique ?

– Non. L'école ne transformera pas radicalement le système social. Je crois qu'un des freins principaux à la mise en place de mes propositions, c'est justement que notre société reste une société de classes. S'intéresser aux enfants défavorisés pour essayer d'améliorer leur niveau et leur condition suppose une générosité qui n'est pas de mise dans une société de compétition telle que nous la connaissons.

» Mes propositions veulent rendre tolérable le fonctionnement des collèges ; mais s'il n'y a pas disparition progressive du chômage, s'il n'y a pas de justice sociale, si on ne s'intéresse pas plus étroitement aux besoins des gens défavorisés, il restera toujours des échecs scolaires.

– Si en définitive rien ne changeait, pas plus à l'école que dans la société, quelles conséquences en tireriez-vous ?

– Au fond, je pense qu'il y a des déterminismes sociaux auxquels on n'échappe pas, si ce n'est par la prise de conscience de ces déterminismes. Personne n'est tout-puissant dans le domaine social. On ne peut procéder que par touches, et souvent il y a des effets de système imprévus. J'ai toujours pensé que les discours pédagogiques appartiennent beaucoup plus à la sphère des valeurs, au témoignage de ce qui serait souhaitable, qu'à la réalisation immédiate et totale. Ces valeurs, il faut sans cesse les affirmer et essayer de les réaliser. Si on ne les réalise pas, tant pis, on continuera à essayer de les faire avancer. Je ne pense pas qu'il y ait des lendemains qui chantent définitivement. »

Propos recueillis par
CATHERINE ARDITTI

TROIS NOUVEAUX PROFESSEURS AU COLLÈGE DE FRANCE

Trois nouveaux professeurs titulaires de chaire viennent d'être nommés au Collège de France. M. Jacques Glowinski, directeur de recherche à l'INSERM, est nommé titulaire de la chaire de neuropharmacologie. M. Pierre Hadot, directeur de l'Ecole pratique des hautes études, occupera la chaire d'histoire de la pensée hellénistique et romaine, et Mme Françoise Héritier, maître de recherche au C.N.R.S., est nommée titulaire de la chaire d'étude comparée des sociétés africaines.

M. Jacques GLOWINSKI

[Né le 30 août 1936 à Paris, M. Jacques Glowinski est diplômé de la faculté de pharmacie de Paris en 1959. Il a obtenu sa licence ès sciences en 1961 et son doctorat ès sciences naturelles en 1968. Il a été nommé maître de recherche à l'INSERM en 1969, puis directeur de recherche en 1974. Entre 1973 et 1977, M. Jacques Glowinski a enseigné comme professeur associé à l'université de Paris-VII. L'essentiel de ses travaux a porté sur la pharmacologie.]

M. Pierre HADOT

[Né le 21 février 1922 à Paris, M. Pierre Hadot est diplômé de philosophie et docteur ès lettres. Directeur d'études à l'école pratique des hautes études, depuis 1964, il est responsable du Centre d'études des religions du livre, laboratoire associé au C.N.R.S. Spécialiste de la pensée hellénistique et romaine, M. Hadot est l'auteur de nombreux travaux articles et publications consacrés à Plotin, Marc Aurèle, et à saint Augustin.]

Mme Françoise HÉRITIER

[Née le 15 novembre 1933 à Veauche (Loire), Mme Françoise Héritier, après des études de lettres à la Sorbonne, a été chercheur contractuel à l'institut des sciences humaines appliquées de l'université de Bordeaux. En 1959, elle est associée aux travaux du groupe d'études documentaires de l'École pratique des hautes études (VIe section) avant d'être nommée en 1961, chef de travaux à l'E.P.H.E. Depuis 1967, elle est attachée, puis maître de recherche au C.N.R.S. et membre du laboratoire d'anthropologie sociale. Les travaux de Mme Héritier ont porté sur l'étude comparée des sociétés africaines.]

SCIENCES

Le retraitement des combustibles irradiés n'est pas remis en cause

précise le ministre de l'énergie

Si les pouvoirs publics n'ont pas encore adopté les propositions du rapport Castaing sur la gestion des déchets nucléaires (*le Monde* du 25 décembre), ils ne les ont pas rejetées pour autant. Le gouvernement français entend bien persévérer dans la voie du retraitement des combustibles irradiés.

En termes clairs, l'extension en capacité de retraitement de l'usine de la Hague (Manche) sera poursuivie : selon le ministre délégué chargé de l'énergie, M. Edmond Hervé, la France a, en effet, « *acquis la maîtrise industrielle* » de cette technique qui doit être « *préservée et accentuée* ». Il n'y a donc pas lieu, a-t-il dit, mercredi 12 janvier, de « *revenir sur les décisions prises* » pour que notre « *avance soit maintenue* ».

Une telle politique doit toutefois, selon le ministre, s'accompagner d'un programme de recherche et de développement visant à améliorer les techniques actuelles et surtout à lever les difficultés de la gestion à long terme de certains déchets. Le ministre a demandé au commissariat à l'énergie atomique de « *prévoir la création d'un ou de plusieurs laboratoires souterrains* » destinés à permettre de telles recherches.

Pour sa part, la C.F.D.T. demande que l'extension de l'usine de la Hague (Manche) soit « *sérieusement réexaminée* » puisque « *l'entreposage du combustible irradié ne pose pas*, dit-elle, *de problème* ». Elle demande que toute la lumière soit faite sur les coûts de la gestion des déchets ; qu'aucun stockage définitif ne soit décidé ; que la méthode d'enrobage des déchets dans le béton soit abandonnée; que des solutions de non-retraitement soient mises en œuvre ; que la définition et le suivi du programme de gestion à long terme des déchets soient confiés à une structure indépendante et pluridisciplinaire.

Le Syndicat réclame enfin que le site de stockage de déchets de Saint-Priest- La-Prugne (Loire), un moment envisagé, soit abandonné.

LA CHUTE DE COSMOS-1402 AURA LIEU ENTRE LA FIN JANVIER ET LA MI-FÉVRIER.

Personne ne sait encore avec exactitude où et quand retomberont le satellite de surveillance océanique soviétique Cosmos-1402 et le générateur nucléaire dont il est équipé.

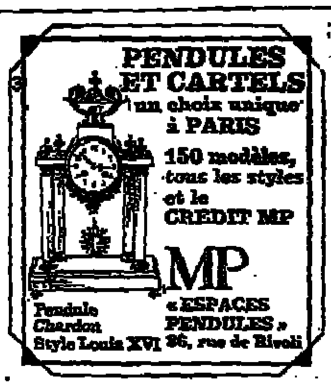
Au Japon, où, plus qu'ailleurs, l'opinion publique est sensibilisée aux dangers des rayonnements ionisants, on se prépare à parer à toute éventualité. C'est l'inquiétude. Au Canada, où les autorités estiment à 3 % seulement le risque d'une chute sur le territoire national, on déploie les importants moyens qui, en janvier 1978, avaient permis de réagir à la chute, près du lac des Esclaves, du satellite Cosmos-954, lui aussi équipé d'un générateur nucléaire.

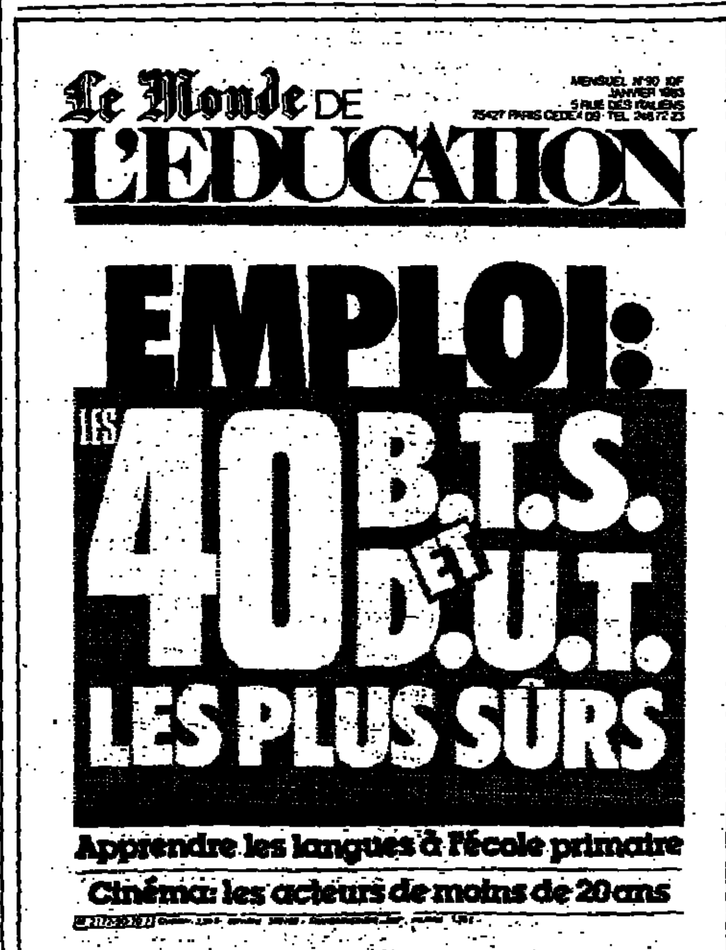
En attendant, l'U.R.S.S. et les Etats-Unis se livrent une petite guerre des communiqués, qui, du côté des américains, a pris ces derniers jours un tour moins alarmant, sans pour autant verser dans l'optimisme de circonstance affiché par les Soviétiques. Ainsi, pour les premiers, la chute des éléments du satellite est fixée à la fin du mois de janvier, tandis que, pour les seconds, l'entrée du générateur nucléaire dans les couches denses de l'atmosphère interviendra à la mi-février.

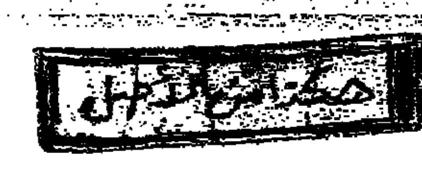
● *Le prochain tir du lanceur européen Ariane n'aura pas lieu* au cours de la seconde quinzaine d'avril, comme cela avait été initialement annoncé, mais dans le courant du mois de mai. Ce nouveau report devrait conduire à une réduction du nombre des tirs prévus cette année et amener quelques perturbations dans le calendrier des lancements de l'année prochaine. Il devrait permettre aux équipes techniques de disposer d'un peu plus de temps pour préparer le lanceur, mais aussi de procéder aux nécessaires modifications de la turbopompe du troisième étage, responsable de l'échec du 10 septembre 1982.

● *Un comité d'orientation du Musée des sciences et de l'industrie de La Villette* a été nommé par M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, qui a la tutelle de l'établissement public d'aménagement du parc de La Villette. Ce comité de quatorze membres est présidé par M. Jean-Claude Pecker, professeur au Collège de France et membre de l'Institut. Il devra conseiller l'Établissement public sur l'orientation des travaux menés par la mission du musée – travaux qui ont permis la réalisation en décembre d'une petite exposition préliminaire (*le Monde* du 24 novembre 1982). D'autre part, M. Jacques Blanc, directeur du Centre culturel, scientifique et technologique de Grenoble, a été nommé directeur adjoint de la mission des musées, chargé de la muséologie. L'ouverture du musée est prévue à la fin de 1985.

● *Le conseil municipal de la ville de Nice* vient de réclamer l'établissement par M. Haroun Tazieff, commissaire à l'étude et à la prévention des risques naturels majeurs, d'un rapport sur les dangers que les risques sismiques font courir aux forages pétroliers en Méditerranée. Cette demande fait suite aux déclarations de M. Tazieff, qui, le 11 janvier au cours d'un débat public, aurait dit qu'il n'était pas concerné par les problèmes que posent les forages pétroliers actuellement menés au large de Marseille.







MÉDECINE

L'année cancer

II. — LES PROGRÈS CLINIQUES

par le professeur MAURICE TUBIANA (*)

Ce « moment fulgurant » de l'histoire des sciences qu'a été, en 1982, la mise en place du puzzle que représente la genèse *des cancers* a été commenté dans un premier article (*le Monde* du 19 janvier). De nombreuses questions restent posées par ces progrès biologiques remarquables, et leurs applications thérapeutiques sont déjà prévisibles.

Il y a toujours eu deux voies dans la recherche sur le cancer : la *recherche fondamentale*, dont nous avons vu précédemment les succès récents, et la recherche clinique, c'est-à-dire celle qui tente d'améliorer les méthodes de diagnostic et de traitement. Cette dernière a récemment fait aussi des progrès considérables, et les récents congrès de Seattle, en septembre 1982, puis de Tokyo et de New-York à la *fin* de l'année ont été l'occasion d'en faire le bilan.

Les statistiques américaines montrent qu'on guérit aujourd'hui 45 % des cancers, toutes localisations confondues. C'est, par rapport aux résultats obtenus il y a quelques années encore, un succès notable, d'autant que les *résultats d'une étude* menée aux Etats-Unis depuis sept ans avec la collaboration de plusieurs dizaines de médecins et de statisticiens (« Pattern of Care Outcome Studies »), montrent que, pour une même localisation et à stade égal, les résultats sont nettement meilleurs dans les centres spécialisés (*traitant au moins plusieurs* centaines de cancers par an) que dans les autres lieux de traitement. En améliorant la qualité moyenne des traitements et même sans nouvelles innovations, on devrait donc rapidement dépasser le seuil de 50 % de guérison.

Cette amélioration des résultats thérapeutiques est due, d'une part aux progrès techniques effectués par les grandes disciplines (chirurgie, radiothérapie et chimiothérapie), et d'autre part à la manière dont on a *appris* à les associer.

Ainsi l'essor de la chirurgie réparatrice permet à la *fois* d'être plus audacieux et de diminuer la mutilation du malade. Les progrès dans la précision des techniques radiothérapiques permettent aussi d'augmenter l'efficacité et de limiter les séquelles. La chimiothérapie a progressé grâce à l'introduction de nouvelles drogues et à de meilleures associations entre ces drogues.

Associer les traitements

De plus, on a, au cours de ces dernières années appris à mieux associer ces diverses thérapeutiques. Citons, par exemple, le traitement conservateur du cancer du sein grâce à des associations *tumorectomie-radiothérapie ou* chirurgie-chimiothérapie.

Dans tous les cas, des progrès n'ont pu être faits que grâce à une méthodologie rigoureuse ; chaque *nouveau traitement est comparé* au traitement « classique » lors d'essais menés dans des conditions statistiques aujourd'hui bien codifiées et n'est retenu que s'il se révèle avantageux pour les malades. De plus, l'analyse statistique des résultats de *tels* essais a apporté des bases objectives pour distinguer, au sein d'un même cancer, différentes catégories de malades pouvant bénéficier de traitements différents. Cela a pu être fait grâce à l'analyse sur ordinateur des différentes caractéristiques de la maladie *et* en les rapprochant des résultats des divers traitements.

On sait qu'une tumeur cancéreuse, à un moment de sa croissance, peut essaimer, c'est-à-dire libérer des cellules capables de coloniser d'autres tissus et de donner naissance à des métastases. Or le moment où s'effectue cet essaimage est *plus ou moins* précoce selon les *propriétés* biologiques de la tumeur, et celles-ci peuvent parfois être appréciées grâce à des critères simples. Il devient donc souvent possible de distinguer *parmi* les *cancers ceux qui* ont vraisemblablement déjà essaimé *et qu'il faut traiter agressivement*, de ceux pour lesquels la probabilité d'essaimage est très faible et qu'il suffit de traiter localement. Comme les traitements anticancéreux sont fatiguants et toxiques, il est aussi important d'éviter d'en faire trop que de risquer de ne pas en faire assez.

D'*autre part, récemment*, les progrès spectaculaires que l'informatique a rendus possibles dans ce que l'on appelle « l'imagerie médicale » (radiodiagnostic classique, ultrasons, médecine nucléaire avec la tomoscintigraphie, et enfin la résonance magnétique nucléaire), ont considérablement reculé la limite de détectabilité des tumeurs. Il y a quelques années, au niveau des poumons, une tumeur de *moins de six* à sept millimètres de diamètre était *pratiquement invisible* et, dans certaines régions de l'organisme, ce *seuil* se situait à 2 ou 3 centimètres. Aujourd'hui, en presque n'importe quelle région de l'organisme, on peut déceler une tumeur de quelques millimètres de diamètre.

Anticorps purs et greffes de moelle

Certaines perspectives apparaissent particulièrement prometteuses. C'est en particulier le cas pour les *anticorps monoclonaux*. On sait que ces substances sont capables de reconnaître avec une très grande sélectivité les structures moléculaires ou cellulaires contre lesquelles elles *sont* dirigées. Ces *anticorps sont* à l'origine de plusieurs techniques nouvelles de diagnostic et de traitement. Dans la mesure où les cellules cancéreuses peuvent avoir des caractéristiques particulières, on peut espérer grâce à des anticorps convenablement choisis, les reconnaître. Par exemple, en discernant au milieu *d'un tissu (les poumons)* des cellules ayant les caractéristiques d'un autre tissu *(le sein)*, qui est celui du cancer primitif. Ces techniques pourraient ainsi permettre de déceler très précocement de petits foyers métastatiques dans un viscère ou dans un ganglion lymphatique.

Les applications de ces techniques à l'anatomie pathologique sont déjà prometteuses. On commence aussi à voir se dessiner leur utilisation en thérapeutique, et deux séries de résultats très encourageants ont été *rapportées*. Certains auteurs (l'équipe de R. Miller et R. Levy de *Stanford University en Californie*) ont obtenu des rémissions durables chez des malades atteints d'hématosarcomes avec l'utilisation d'anticorps monoclonaux dirigés contre les cellules de ces hématosarcomes. Une autre équipe (de Boston) a utilisé ces anticorps monoclonaux pour débarrasser la moelle de sujets leucémiques des cellules malignes qu'elle contenait, puis, après irradiation du malade à haute dose, lui a réinjecté cette moelle épurée et a obtenu ainsi des rémissions durables, *peut-être* des *guérisons*. Un tel travail montre que l'on pourra peut-être à *l'avenir* éviter les problèmes que pose la greffe à un malade d'une moelle osseuse provenant d'un donneur sain.

Un nouvel élan est ainsi donné à *la technique de transplantation de moelle*, méthode de traitement des leucémies qui était déjà en plein essor depuis quelques années. L'origine de cette méthode remonte à des expériences effectuées dans les années 50. On s'est alors aperçu qu'il était possible de protéger un animal contre les effets mortels d'une irradiation à haute dose en lui injectant après l'irradiation, soit sa propre moelle, préalablement prélevée et stockée, soit la moelle d'un animal de même souche. L'idée est ensuite venue que de telles transplantations de moelle pourraient être utilisées pour traiter une leucémie, en greffant à un malade leucémique la moelle *provenant d'un sujet sain*.

Les résultats chez la souris furent encourageants et les premières tentatives chez l'homme furent effectuées, dès la fin des années 50, après le succès spectaculaire remporté par les professeurs Georges Mathé et Henri Jammet dans le traitement des Yougoslaves irradiés accidentellement dans le réacteur de recherche de Vinca. Mais les *résultats initiaux* furent décevants, tous les *malades moururent*, car la moelle osseuse greffée réagissait contre l'organisme du malade avec *lequel* elle n'était pas compatible.

Il fallut attendre que le professeur Jean Dausset et son équipe découvrent les groupes tissulaires humains, pour que la transplantation de moelle puisse reprendre sur des bases *plus rationnelles*. Il *fut* alors possible, après une irradiation à dose *suffisante* pour *détruire toute* la moelle osseuse du leucémique, de lui injecter la moelle osseuse d'un sujet sain ayant un groupe tissulaire voisin, c'est-à-dire, généralement, l'un de ses très proches parents. Depuis plusieurs années, des équipes, et en particulier celle de Seattle, arrivent ainsi à guérir une proportion élevée de sujets de moins de *quarante* ans atteints de leucémie aiguë et pour *lesquels existent des donneurs sains* de même groupe tissulaire.

Les résultats rapportés par plusieurs équipes montrent qu'il est maintenant possible d'étendre cette méthode à d'autres affections, notamment les leucémies myéloïdes chroniques, et *même certains* hématosarcomes et certains myélomes *multiples*. *On* voit les perspectives qui s'ouvrent, puisqu'il est vraisemblable que l'on pourra ainsi traiter un certain nombre de cancers généralisés, à deux conditions : 1) Qu'il s'agisse d'un cancer particulièrement radiosensible et chimiosensible, *donc susceptible d'être stérilisé* par les doses tolérées par les autres *tissus sains* de *l'organisme ; 2) Que* l'on dispose d'un donneur du même groupe, ce qui est, hélas ! relativement peu fréquent.

Il y a deux façons d'échapper à *cette dernière difficulté : soit débarrasser* la moelle transplantée des cellules (*lymphocytes T*) responsables de l'agression contre l'organisme dans lequel on les greffe, soit utiliser la propre moelle du malade (autogreffe), après l'avoir débarrassée des cellules malignes qu'elle peut contenir au cours de manipulations *effectuées en dehors de l'organisme.* L'utilisation d'anticorps monoclonaux appropriés, ainsi que diverses autres techniques ont déjà donné des résultats qui permettent d'espérer que ces deux méthodes pourront être utilisées en clinique. On voit le progrès *qu'elles représentent* par rapport à la greffe classique, puisqu'il n'est plus nécessaire de trouver un donneur compatible, avec tous les problèmes éthiques et les risques médicaux que cela pose.

Les équipes françaises, *notamment celles de Villejuif, de l'hôpital* Saint-Louis et de quelques autres hôpitaux ou centres de lutte contre le cancer, parisiens ou provinciaux, qui ont déjà largement contribué au progrès des techniques de greffes, sont bien placées pour jouer un rôle *dans ces recherches qui nécessitent* des équipes pluri-disciplinaires liant autour du malade des chercheurs fondamentaux, immunologistes et radiobiologistes à des cliniciens.

L'irruption des sciences fondamentales

Cela illustre bien l'une des *tendances majeures* de la *cancérologie* moderne. Les progrès ne sont plus le fait de chercheurs d'une *seule* discipline mais d'équipes.

Les chercheurs fondamentaux jouaient dans ces équipes un rôle relativement modeste, car les applica*tions cliniques de leurs travaux ne* se faisaient sentir qu'après de longs délais et souvent de *manière indirecte*. A cet égard, 1982 marquera une date essentielle, celle de l'irruption des sciences fondamentales dans *l'univers* quotidien du clinicien cancérologue.

Non seulement les découvertes sur les mécanismes de cancérisation qui viennent d'être effectuées ne *pourront déboucher sur des progrès* décisifs que grâce à des efforts *conjoints des chercheurs et des cliniciens*, mais encore d'autres développ*ements thérapeutiques* ou *diagnostiques* nécessitent eux aussi une coopération entre chercheurs venus d'horizons différents. La mise au point de nouveaux médicaments pour la chimiothérapie, l'utilisation des anticorps monoclonaux, les nouvelles méthodes de transplantation de moelle, les radiosensibilisateurs, les neutrons, de *nouvelles techniques* de diagnostic, telle la résonance ma*gnétique nucléaire*, nécessitent toutes une étroite collaboration entre *cliniciens* et chercheurs au sein d'équipes multidisciplinaires où chimistes, biochimistes, pharmacologistes, physiciens, informaticiens, statisticiens, mettent en commun leurs connaissances. Cela souligne le bien-fondé des instituts groupant des *spécialistes de différentes origines*, et dont les centres anticancéreux créés à Paris dès les lendemains de la première guerre mondiale, et dans le reste de la France après la seconde, sont un des exemples les plus marquants, exemple dont se sont d'ailleurs inspirés la plupart des pays étrangers.

Depuis quelques semaines a lieu en France une concertation nationale sur le cancer sous l'égide du ministère de la santé. Les médecins en espèrent des résultats concrets, notamment pour la recherche. En recherche fondamentale, des équipes *françaises ont pris une part importante* aux succès récents (Villejuif, Lille, Nice et bien d'autres ont contribué aux travaux sur les oncogènes). La découverte de la fusion cellulaire par Georges Barski à Villejuif est à l'origine des anticorps monoclonaux, les progrès des *greffes* de moelles n'auraient pas été possi*bles sans les travaux du professeur* Jean Dausset. Il y a aussi en France d'excellentes équipes de recherche clinique. La recherche française a donc des atouts importants, mais elle a aussi des problèmes, surtout en ce qui concerne la recherche cli*nique, qui n'est ni structurée ni* pleinement reconnue. Ainsi, par exemple, il n'y a en France aucun de ces « data center » chargés d'organiser et de piloter des essais cliniques intercentres, alors qu'il y en a six en Angleterre. Or la mise au point de *nouvelles drogues, de nouvelles méthodes*, nécessite ces moyens statistiques.

Même en se limitant au seul aspect économique, le « cancer » aux Etats-Unis représente, comme on l'a dit au congrès de Seattle, un marché *économique de plusieurs milliards* de dollars sur lesquels les médicaments, à eux seuls, représentent plusieurs centaines de millions. A l'échelle du monde, les sommes sont plus astronomiques encore. La France serait capable de prendre *une place dans cet énorme* marché qui englobe chimiothérapie, anticorps monoclonaux, radiothérapie, imagerie médicale.

Pour l'instant, notre position en ce *domaine est lourdement déficitaire.* Renverser la vapeur serait possible à *la* faveur des progrès actuels, mais il faudrait pour cela structurer la recherche clinique, améliorer les liaisons entre la recherche et l'industrie, stimuler les initiatives et les coopé*rations. Par exemple, développer un* nouveau médicament nécessite des *liens* entre la recherche pharmacologique qui s'effectue dans les universités ou le C.N.R.S., l'industrie pharmaceutique et les services hospitaliers qui en testeront l'efficacité, ainsi que la *création d'une infrastructure* comportant des centres de *statistiques et des services de pharmacologie* clinique. Une politique globale est donc *indispensable*. Il faut espérer que la concertation qui va s'achever et les décisions qui suivront seront l'occasion d'actions positives en ces domaines.

FIN

(*) Directeur du Centre anticancéreux de *Villejuif*.

A L'ORIGINE DE CINQ DÉCÈS

Un médicament neurologique français est inscrit au tableau des substances toxiques

La direction de la pharmacie et du médicament (ministère de la santé) vient de publier un communiqué indiquant que, désormais, l'isaxonine — *ou* Nerfactor — *était soumise* à la *réglementation des substances* médicamenteuses dites toxiques (inscription au tableau A). Ce médicament est tenu pour responsable de cinq décès. Cette décision a été prise au vu des conclusions d'une enquête de la commission nationale de pharmaco-vigilance.

Médicament jeune, l'isaxonine, principe actif du Nerfactor, a commencé à être étudié *in vitro* et *in viro* chez le rat en 1977. Sa propriété d'accélérer la régénération des trajets nerveux lésés (1) en faisait une substance prometteuse. Les premières études chez l'homme furent menées en 1980. La démonstra*tion* put *alors* être *obtenue* d'une réinnervation musclaire chez des sujets atteints de la lèpre (neuropathies lépreuses). En 1981, le médicament fut mis à la disposition des médecins spécialistes hospitaliers par une société française : l'Institut de produits de synthèse et d'extraction naturelle (IPSEN). Il connut un *rapide succès et fut vite présenté* comme le « *premier traitement des neuropathies des nerfs périphériques* ».

Le succès fut-il trop rapide ? En dix-huit mois, trois cent mille personnes furent traitées par l'isaxonine. A l'IPSEN, *on précise ne* jamais avoir fait la promotion du produit auprès des généralistes. Au ministère de la santé, on indique que des « *dérapages* » dans les indications ont été constatés, certains praticiens allant jusqu'à prescrire le produit comme « substance-placebo ».

Efficace, l'isaxonine est aussi toxique. Alerté, fin 1981, par certains phénomènes pathologiques anormaux, l'IPSEN, en collaboration avec la Commission nationale de *pharmaco-vigilance, chercha* à comprendre. Une centaine de cas « suspects » furent identifiés. Trente-cinq furent retenus. On a pu établir, de la sorte, que cinq décès étaient liés à l'administration du produit. La toxicité apparaît d'ordre hépathique (hépatite médicamenteuse) et sanguin (disparition de certaines lignées de cellules sanguines). Inscrite au tableau A, l'isaxonine ne pourra plus être prescrite *de manière renouvelable*. C'est donc un appel à l'attention des médecins que vient de lancer le ministère de la santé qui conseille, d'autre part, aux malades traités par ce produit de consulter immédiatement leur médecin en cas de manifestation anormale.

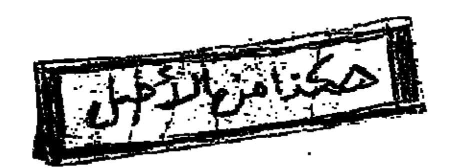
JEAN-YVES NAU.

(1) Après une lésion traumatique ou métabolique, un trajet nerveux dégénère. Sa régénération n'est que très lente. Cette lenteur est à l'origine de troubles fonctionnels importants et de séquelles invalidantes.

● *Nouvelle intervention chirurgicale pour M. Barney C. Clark.* — Porteur depuis le 2 décembre 1982 d'une prothèse cardiaque, M. Clark a subi, le 18 janvier, une nouvelle intervention chirurgicale. Il souffrait en effet, depuis une dizaine de jours, *d'une hémorragie nasale*, vraisemblablement due à l'administration de médicaments anticoagulants nécessités par la prothèse. Cette intervention a duré deux heures. Depuis le 2 décembre, c'est la quatrième intervention chirurgicale subie par M. Clark.

● *Le professeur agrégé Jean-François Lacronique*, adjoint au directeur général de la santé au ministère de la *santé, vient d'être nommé* directeur médical de la section pharmaceutique de l'Institut Pasteur Production, filiale du groupe SANOFI. C'est le second haut fonctionnaire du ministère de la santé à entrer dans ce groupe avec M. Jean Weber, *ancien directeur de la* pharmacie et du médicament, actuellement directeur des activités pharmaceutiques de la SANOFI.

● *Une enquête épidémiologique* va être menée sur la « maladie du légionnaire » par le ministère de la santé et l'*Institut national* de la santé et de la recherche médicale (INSERM), vient d'annoncer le professeur André Roussel, chef de service de l'hygiène hospitalière à l'Assistance publique de Paris. Cette maladie, au cours des der*nières semaines*, a *provoqué la* mort de deux personnes à l'hôpital Bichat (*le Monde* du 16 décembre 1982.



JUSTICE

HOMME D'AFFAIRES DIJONNAIS POURSUIVI POUR ESCROQUERIES

M. Robert Levavasseur a été relaxé

Le tribunal correctionnel de Dijon a relaxé, mardi 18 janvier, M. Robert Levavasseur, homme d'affaires dijonnais, et son bras droit, M. André Thomas, poursuivis pour escroqueries et abus de confiance aggravés. Notable dijonnais, arrêté, inculpé et écroué pendant deux mois et demi en 1978, M. Levavasseur retrouve ainsi son « honneur perdu »

Quatre ans après le déclenchement de l'« affaire Levavasseur », celle-ci connaît donc son épilogue. Vedette, bien malgré lui, de ce dossier judiciaire, M. Levavasseur, soixante-dix ans, P.-D.G. de la Société générale d'études et de constructions (Sogec) et son bras droit, M. Thomas, soixante ans, avaient comparu durant plus de six heures, le 10 novembre 1982, devant le tribunal présidé par Mme Lise Weill.

Alors qu'au départ, nous indique notre correspondant Robert Cercles, les inculpations d'escroqueries et d'abus de confiance aggravés retenues pouvaient laisser prévoir une inculpation pour un « trou » financier de quelque 5 millions de francs, c'est finalement pour une seule escroquerie présumée, portant sur moins de 500 000 francs, que le parquet de Dijon a poursuivi ces deux personnalités dijonnaises ainsi que leur comptable.

Le procureur de la République, M. Régis Mourier, qui assurait en personne l'accusation, avait rappelé à l'audience l'histoire du scandale *« qui le 15 novembre 1978 faisait s'effondrer un géant aux pieds d'argile, champion incontestable de la faillite (16,5 millions de francs en trois déconfitures lamentables) »*. L'avocat général avait examiné le volet *« mondain »* de l'activité de l'inculpé.

Le ministère public avait requis contre M. Levavasseur une peine d'emprisonnement, dont une partie avec sursis (il a fait deux mois et demi de détention préventive au moment de son inculpation) ainsi qu'une amende, non amnistiable, de trente mille francs. La même peine avait été requise contre M. Thomas avec une amende de 10 000 F.

Le défenseur de M. Levavasseur, Me Evariste Curtil, avait ainsi plaidé pour son client : *« N'a-t-il pas créé les Fêtes de la vigne, seule manifestation populaire dijonnaise depuis trente ans, qui a du reste survécu à la chute de son président fondateur ? Mon client a été victime du temps qu'il consacrait à la vie publique alors qu'il avait de lourdes tâches industrielles. »* Le reste, c'est-à-dire le scandale : *« C'est un acharnement à vouloir détruire un homme. »*

LA SITUATION EN CORSE

Le F.L.N.C. revendique une série d'attentats commis ces dernières semaines

Correspondance

Bastia. — Dans une lettre parvenue à la presse corse, lundi 17 janvier, le Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.), dissous le 5 janvier, revendique trente-quatre attentats, dont celui perpétré le 31 décembre contre M. Jean-Paul Lafay, vétérinaire à Corte. L'organisation clandestine reconnaît donc sa reponsabilité dans cette agression criminelle, mais réfute la thèse de la tentative d'assassinat. *« L'attentat contre Lafay,* écrit le F.L.N.C., *ne s'inscrit pas dans un processus d'escalade délibérée. C'est une action ponctuelle n'ayant pas pour but de le tuer, mais de lui donner un avertissement. Lafay est un provocateur et un délateur, très lié à certains milieux connus pour leurs activités « barbouzardes. »*

Cet avertissement vaut-il pour tous ceux qui refusent de payer l'*« impôt révolutionnaire »* ? L'organisation clandestine ne le dit pas. Face à la nouvelle stratégie antiterroriste du gouvernement, elle semble prendre son temps pour définir sa tactique et la faire connaître. Dans son communiqué — le premier depuis le début de l'année, — le mouvement indépendantiste apporte cependant un début de réponse à l'adresse de l'État : *« Conscient que la solution du problème corse n'est pas militaire, mais politique, le F.L.N.C. ne se laissera pas entraîner sur le terrain d'une* « pseudo-escalade » *voulue par le pouvoir et les provocateurs de tous bords »*, indique encore la missive. Pour le Front, il ne paraît donc pas être question de durcir pour le moment l'action, comme cela semble avoir été envisagé. Les « nuits bleues » ou les attentats sur le continent français ne sont pas à l'ordre du jour, si l'on s'en tient au contenu de la déclaration.

Le F.L.N.C. revendique, d'autre part, l'attentat contre les voitures de M. et M. Jean-Claude Genest et la fusillade contre leur maison à Olmeta (Haute-Corse) dans la nuit du 11 au 12 janvier (*le Monde* du 14 janvier). En revanche, comme il l'avait déjà fait en décembre dernier, le mouvement clandestin dément être l'auteur de dix-neuf attentats perpétrés durant ces dernières semaines.

Le F.L.N.C. dément aussi l'attentat contre la gendarmerie de Peri, dans la plaine orientale, dans les premiers jours de janvier. Était apparu, à cette occasion, pour la seconde fois, un nouveau sigle : les Brigades révolutionnaires corses (B.R.C.). Le mouvement clandestin tient à se distinguer de ce groupe : D.A.

SÉCURITÉ

Le gouvernement reprend à son compte les propositions des maires

Le gouvernement aura fait vite : presque un mois, jour pour jour, après l'adoption de son rapport final par la commission des maires sur la sécurité (le Monde du 16 décembre 1982), M. Pierre Mauroy en tire les conclusions, sous la forme d'une communication du conseil des ministres de ce mercredi 19 janvier. Le choix est clair : la sécurité ne saurait attendre. Mentionnée presque incidemment par le président de la République lors de ses vœux de nouvel an — « Mais puisque j'ai prononcé le mot de sécurité, je précise qu'il s'applique aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur... » — elle a été choisie par M. Pierre Mauroy comme sa cinquième priorité parmi les six de son programme de travail pour 1983.

Sans doute les proches élections municipales ont-elles leurs exigences. Colloques et rencontres ne se succèdent-ils pas sur ce thème, à l'initiative de la majorité ? M. Gérard Monate, conseiller technique auprès de M. Joseph Franceschi, participait, le 15 janvier, au lancement d'une « campagne sécurité dans la ville » à Pantin (Seine-Saint-Denis) ; les groupes communistes du Sénat et de l'Assemblée nationale débattent, les 22 et 23 janvier, de « la sécurité et de la tranquillité publiques » ; enfin « la sécurité dans les villes » est l'objet d'un colloque organisé, le 29 janvier à Chambéry (Savoie), par la municipalité socialiste,

Innovation, dands la mesure où M. Mauroy s'est engagé, en conseil des ministres, à la création par décret d'un conseil national de la prévention placé auprès du premier ministre, complété de conseils départementaux présidés par les commissaires de la République et de conseils dans les villes, animés par les maires.

Cette intense activité n'exclut cependant pas la prudence et l'innovation. Prudence, dans la mesure où le premier ministre renvoie quatorze des soixante-quatre mesures préconisées par la commission des maires à des comités interministériels.

La délinquance a fortement augmenté en 1982 dans la région parisienne

La délinquance et la criminalité ont augmenté globalement, en 1982, de 26 %, par rapport à 1981, dans la région parisienne (Paris et les trois départements périphériques : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne). En 1981, l'augmentation avait été de 7 % par rapport à 1980. Ce pourcentage, correspondant au nombre de faits constatés ou de plaintes pour crimes et délits enregistrées dans les services de police, doit toutefois être apprécié avec réserve, dans la mesure où il rassemble des formes de criminalité fort diverses.

La grande délinquance reste à peu près constante. Les homicides volontaires — crimes de sang, meurtres, assassinats — sont passés de 193 à 208 (+ 7 %) : ils s'établissent traditionnellement autour de 200. Les vols à main armée — communément appelés hold-up — passent de 1 243 à 1 277 (+ 2,74 %). Quant aux viols, ils diminuent légèrement, de 267 à 260 (— 1,87 %). A la direction de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris, on estime que l'augmentation totale des vols avec violence (+ 8 %) n'est *« pas extrêmement lourde »*, une fois rapportée aux chiffres : de 12 270 à 13 140.

La courbe est, en revanche, plus nettement ascensionnelle dans le cas de la moyenne et de la petite délinquance. Les cambriolages ont augmenté en 1982 de 12 %. Mais, en fait, en forte croissance au début de l'année (+ 30 % en mai 1982 par rapport à mai 1981), ils ont régressé à partir de l'été, un nouveau dispositif de lutte ayant été alors mis en place. Ainsi l'ordinateur a été mis à contribution, permettant d'établir des fréquences de lieux, de jours et d'horaires, et d'organiser les rondes sur le terrain en conséquence.

Vols à la tire et vols à la roulotte sont en forte augmentation (respectivement + 58 % et + 26 %). Dans le premier cas, les responsables de la police judiciaire parisienne estiment qu'il s'agit, à la limite, d'un *« problème sans solution, celui des mineurs yougoslaves. On arrive en bout de course, alors que c'est un problème social plus que policier. Ils ont moins de treize ans, on ne peut pas les détenir... »* Quant aux vols à la roulotte — dans les véhicules — ils seraient liés à la consommation de drogue, plus de la moitié des faits constatés étant attribué, par les policiers, à des drogués. *« Un poste de radio, c'est une dose »*, résument-ils familièrement.

Le pourcentage le plus trompeur concerne justement le trafic de stupéfiants : + 100 %, soit un doublement des faits constatés. Mais, dans ce domaine où les plaintes sont rares, l'augmentation des délits répertoriés correspond, en fait, à une augmentation de l'activité policière : la statistique signifie aussi, précise la police judiciaire, un doublement des interpellations.

Restent enfin les attentats à l'explosif, dont l'augmentation correspond à l'activité terroriste de cet été : + 22 %, soit un passage de 56 en 1981 à 69 en 1982. Cette croissance des attentats entraîne celle des incendies volontaires, en particulier de voitures (+ 45 %). — E.P.

UN PAYS POLICÉ...

Le rapport de la commission des maires sur la sécurité, diffusé à partir du 20 janvier par La Documentation française *(1), contient en annexe un tableau comparatif des effectifs des polices françaises et de six pays européens. Il confirme que la France a, avec l'Italie, un des taux d'encadrement les plus forts de la population par les forces de l'ordre.*

En Grande-Bretagne, le rapport est de 1 policier pour 457 habitants ; en Suède, de 1 policier pour 406 habitants ; aux Pays-Bas, de 1 policier pour 383 habitants ; en République fédérale d'Allemagne, de 1 policier pour 320 habitants ; en Belgique, de 1 policier pour 307 habitants ; en France, de 1 policier (la statistique mêle les effectifs de la gendarmerie et de la police nationale) pour 262 habitants ; en Italie, de 1 policier pour 222 habitants.

(1) « Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité ». *La documentation française*, 45 F.

SPORTS

SPORTS MÉCANIQUES

Le Rallye Paris-Alger-Dakar

ICKX ET AURIOL : LA VICTOIRE EN VUE

Kaedi (Mauritanie) (*A.F.P.*). — Après un premier acte très sélectif à travers les déserts d'Algérie et du Niger, la deuxième partie du rallye Paris-Alger-Dakar a été rendue moins difficile que prévu.

Les Mauritaniens ont réduit, mardi 18 janvier, les difficultés de l'étape spéciale Kiffa-Kaedi longue de 300 kilomètres faite de sable profond et de pièges cassants en traçant au bulldozer des pistes parallèles et en plaçant des drapeaux rouges avant les passages de gués et les ornières dangereuses.

Couverte à une allure rapide, l'étape a été gagnée par Patrick Drobecq (Honda) dans la catégorie des motos et par l'équipage André Trossat-Eric Briavoine (Lada) dans la catégorie des automobiles. Leur victoire ne modifie pas le classement général du rallye. Ickx est toujours en tête avec un temps de 10 h 22 min 49 sec, Trossat deuxième, à 1 h 37 min 11 sec.

A la suite d'une réclamation de l'écurie Lada, l'équipage Jaussaud-Da Disla (Mercedes), cinquième du classement, a été disqualifié pour avoir utilisé un pont avant non estampillé à Paris lors des vérifications techniques.

Hubert Auriol (B.M.W.) avec un temps de 38 h 17 min 35 sec occupe toujours la première place du classement général des motos.

BASKET-BALL. — *Limoges a été battu, mardi 18 janvier, à Belgrade, par l'Étoile rouge de Belgrade, (93 à 83), en match aller des quarts de finale de la Coupe Korac. De son côté, Villeurbanne a gagné (100 à 83), à Budapest, le match qui l'opposait au MAFC de Budapest et Tours s'est incliné (102 à 80) à Zadar (Yougoslavie), en quart de finale de la Coupe des coupes.*

TENNIS

LE TOURNOI DES « MAITRES » A NEW-YORK

Mats Wilander est éliminé

De notre envoyé spécial

New-York. — Yannick Noah-Vitas Gerulaitis, Johan Kriek-Steve Denton, tels sont les matches disputés mercredi 19 janvier, au tournoi des Maîtres (Masters), qui réunit cette année au Madison Square Garden de New-York les douze premiers joueurs du Grand Prix. John McEnroe et Guillermo Vilas, têtes de série, qui étaient exemptés du premier tour avec Jimmy Connors et Ivan Lendl, affronteront respectivement les vainqueurs du premier tour, joué mardi 18 janvier, José Luis Clerc, qui a battu Mats Wilander (7-5, 6-4, 6-1), et Andres Gomez, qui a éliminé José Higueras (0-6, 6-2, 6-4).

Le vieil adolescent

La fée tennis est capricieuse. L'année dernière, elle avait touché de sa baguette magique le jeune Mats Wilander, et le conte avait commencé pour ce fils d'ouvriers suédois qui avait appris à jouer, avec son père, sur un parking d'usine : il avait gagné à Roland-Garros alors qu'il était encore âgé de dix-sept ans en éliminant les « gros bras » de la terre battue : Lendl, Gerulaitis, Clerc et Vilas. Pour faire bonne mesure, il s'était encore adjugé les victoires à Bastad, à Genève, à Barcelone, et avait forcé le *numéro un mondial*, John McEnroe, à un match record de six heures trente-neuf minutes, lors du quart de finale de la Coupe Davis, Etats-Unis-Suède, avant de s'incliner en cinq sets.

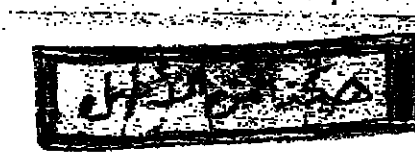
Incontestablement, il y avait du prodige dans ce que réussissait ce Suédois, au moment où son aîné Bjorn Borg prenait une année sabbatique. Avec sa grande raquette et ses vêtements trop larges, il était passé du soixante-*neuvième* au huitième rang du classement des joueurs professionnels. On attendait donc mardi que, pour la première fois cette année, Wilander batte l'Argentin Clerc lors du match d'ouverture du tournoi des Maîtres. Mais, en 1983, les sortilèges de 1982 n'opèrent plus.

Ce n'était plus le Wilander impavide et inépuisable qui opérait mardi soir sur le court synthétique du Madison Square Garden. C'était un vieil adolescent qui avait disputé dix-neuf tournois la saison écoulée, et qui avait gagné près de 400 000 dollars. Son prodigieux sens de l'anticipation était quelque peu émoussé, sa nervosité était apparente et sa résistance physique déclinait au fil des jeux.

Le jeune Suédois gagna la première manche 7-5, mais en perdant deux fois son service à cause de « toiles » faramineuses sur des balles hautes. Il pilonna ensuite le revers de Clerc, qui, grâce à la puissance de son service, mena néanmoins 5-1 dans le deuxième set, avant de l'emporter 6-4. Au cours de la dernière manche, Wilander fit deux doubles fautes consécutives et ne parvint plus à soutenir l'échange. Profitant du relâchement physique et moral du jeune Suédois, Clerc pouvait conclure soit en coups droits, soit à la volée, où il ne craignait plus les *passing-shots*. Clerc bouclait la manche 6-1.

Le numéro deux argentin avait connu une réussite exceptionnelle en 1981, en gagnant notamment vingt-sept matches consécutifs, mais 1982 ne lui avait pas été favorable. Son refus de faire partie de l'équipe argentine de Coupe Davis avec Vilas avait porté préjudice à son prestige, entamé également par son manque de réussite dans les grands tournois. Clerc veut-il forcer la chance en 1983 ? Il a consciencieusement préparé pendant un mois en Floride sa troisième participation au tournoi des Maîtres où il n'avait pas brillé jusqu'à présent (quatre défaites pour une victoire en cinq matches). De surcroît, il a étrenné à New-York une raquette à tamis agrandi qui lui a donné une plus grande sûreté dans l'échange et au filet. Voilà de quoi créer quelques soucis à son prochain adversaire, John McEnroe, d'autant qu'il l'a déjà battu quatre fois en sept rencontres. Toutefois, il est vrai que ce n'est pas une fée mais un démon qui s'occupe du tennis de « Big Mac ».

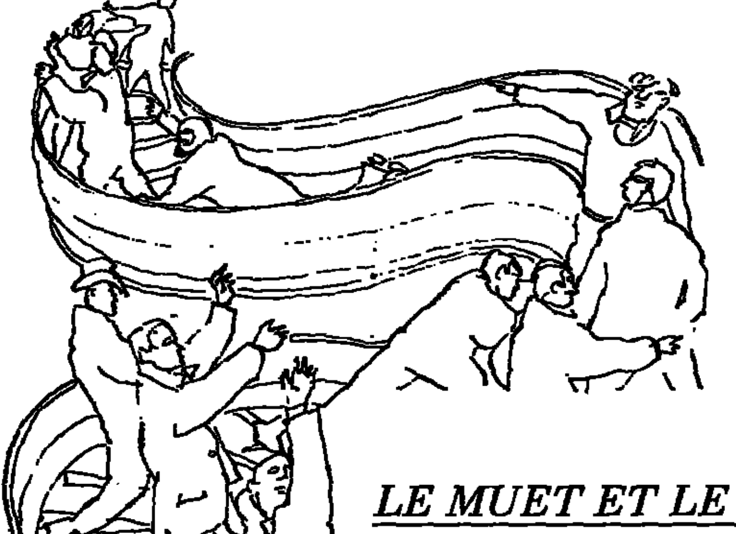
ALAIN GIRAUDO.



Le Monde
ARTS ET SPECTACLES

UNE RÉTROSPECTIVE A LA CINÉMATHÈQUE

René CLAIR



La Cinémathèque française, au palais de Chaillot, accueille René Clair à partir du mercredi 19 janvier pour une exposition et une rétrospective, *la première depuis la mort du metteur en scène en* 1981.

Il y a plusieurs manières de parcourir l'œuvre du « plus français *des cinéastes ». S'attachant plus particulièrement* à l'*après-guerre* et aux dernières années, Jacques Siclier remonte la lignée des personnages commencée avec le trépidant *Chapeau de paille d'Italie,* pour aboutir à la gravité des *Grandes Manœuvres.*

Claire Devarrieux suit un autre fil d'Ariane : ce goût du fantastique, ou de la fantasmagorie, qui fait s'agiter en tous sens des créatures de rêve. Et elle évoque le passage — tumultueux — du muet au parlant.

Elles courent, elles courent, les ombres

LONGTEMPS après la mort des décors, l'ombre de ceux qui les ont peuplés et peuplaient les rêves d'un auteur qui est mort lui aussi, l'ombre des ombres, court toujours.

Course-poursuite. D'un instantané remuant (Entracte, *1924), à l'effrénée recherche d'*Un chapeau *(...de paille d'Italie, 1927), ou d'un billet de loterie* (le Million, *1931), d'un sacré vagabondage* (A nous la liberté, *1931), à une traversée amoureuse des époques* (les Belles de nuit, *1952), l'univers de René Clair trotte inlassablement.*

Attention. Ce sont aussi des ombres à l'infini, baptisées par Louis Feuillade, « le patron de mes débuts », écrit celui qui se choisira un pseudonyme en forme de lumière.

On connaît le savant fou de Paris qui dort *(1924), et son rayon magique. Mais l'année suivante sait-on que* le Fantôme du Moulin Rouge *a failli assister, impuissant, à sa propre autopsie ? Passons sur la moitié du film, gâchée par d'inutiles sous-titres — pour René Clair, tare du langage des images. Mais quelle merveille, ensuite.*

Le docteur Robini, rencontré audit Moulin, « avait découvert le moyen de séparer l'âme du corps ». Or l'âme délivrée ne veut plus revenir, préfère jouer ses tours d'âme invisible. Jusqu'au moment où elle ne pourra peut-être plus réintégrer l'enveloppe charnelle qui passe pour morte.

Un demi-siècle plus tard, le professeur Faust se laissera tenter par la Beauté du diable, *et, lui aussi, refusera d'obéir, déjouera la destinée que Méphisto* (« un démon de deuxième classe ») *lui montre dans un miroir.*

Il y a même un revenant (Fantôme à vendre, *1935), écossais celui-là, émigré de force aux États-Unis. Et puisque nous sommes à l'Ouest : Veronika Lake, en 1942, blonde épousée, est une sorcière réincarnée.*

La surimpression, ce passe-murailles, remplit de bons offices. Parfois, les acteurs dialoguent avec leurs doubles, la fiction creuse des abîmes dans la fiction. Tout cela le plus discrètement du monde, avec un élégant sourire, en laissant dans nos mémoires la trace d'un mouvement rythmé.

CL. D.

* Cinémathèque française, Palais de Chaillot.



Le réalisme poétique

LE MUET ET LE PARLANT

Au bal du progrès

« *LE film parlant, triomphant aux États-Unis, a commencé par l'Angleterre la conquête de l'Europe. L'hiver prochain, ce sera notre tour.* » Nous sommes en 1929. René Clair, à la suite d'Alexandre Arnoux, rédacteur en chef de *Pour vous*, est parti pour Londres visiter « *le monstre* », et se lance, dans le même journal, au cœur de la bataille.

De quoi a-t-il peur ? Pas de l'invention elle-même, mais de ce que les industriels vont en faire, mais de la référence abhorrée : le « *véritable théâtre* » dont Léon Gaumont annonce avec gourmandise l'avènement.

« *Ce véritable théâtre ennemi structurel de notre cinématographe, j'en recevais la prédiction comme le plus joli coup de poignard qui puisse atteindre ma foi têtue dans le silence* », se souvient Marcel L'Herbier dans *La tête qui tourne* (1).

Les maîtres raisonnent de même, Chaplin, von Stroheim, Murnau, Vidor, Eisenstein, Poudovkine, ceux qui ont travaillé pour l'essence de l'art nouveau, tout en mise en scène et montage.

Le bavardage du mélodrame, les *clichés du vaudeville*, René Clair les voit revenir avec effroi. Il comprend les ressources du son et de la parole, mais il est persuadé que l'on entendra des « *sottises* », que le verbe tuera la poésie comme il chasse « *l'atmosphère du rêve* » : « *Les paroles imaginaires que nous prêtions à ces êtres muets, à ces dialogues d'images, seront toujours plus belles que toutes les phrases réelles.* »

Et puis Marcel Pagnol, en 1930, s'en mêle. « *L'art du théâtre ressuscite sous une autre forme* », affirme-t-il. Et de clamer dans *les Cahiers du film* : « *Le film parlant doit réinventer le théâtre.* » Il assène enfin : « *Le film parlant est l'art d'imprimer, de fixer et de diffuser le théâtre.* » De 1930 à 1934, dans *le Temps*, dans *Pour vous*, René Clair s'emploie à remettre à sa place le dramaturge (son ami au demeurant), lequel ne se lasse pas non plus, et la grande presse, pour une fois, accueillera une belle polémique sur le cinéma (2).

René Clair plaide pour les auteurs de films, les hommes du métier, « *la merveilleuse mobilité du cinéma* », contre « *l'art d'imitation* », « *les vieilles routines de la scène* », contre « *l'assurance et l'étonnante ignorance du cinéma* » dont font preuve les auteurs dramatiques, rangés aux côtés de Pagnol. L'homme de cinéma, dans cette affaire, a la plume convaincante, mais à l'homme de plume le cinéma réussira. C'est une autre histoire. Exit le débat du théâtre filmé.

En attendant, revenons en 1930. René Clair passe le cap obligé du parlant avec la grâce et l'intelligence qui le caractérisent. *Sous les toits de Paris* déconcerte le public du Moulin-Rouge.

Au diable les contraintes du cinéma sonore de l'époque, qui immobilise la caméra. Celle de René Clair passe par-dessus les décors de Lazare Meerson, plonge dans les cours, monte et descend le long des fenêtres, surprend la midinette par la lucarne de sa mansarde, poursuit les pas sur les pavés.

Il vient de découvrir comment marier la musique et l'image — alliance parfaite que l'on retrouvera dans tous ses films, même *le Dernier Milliardaire* (1934), si péniblement statique et grinçant.

Le mouvement des algarades entre bons ou mauvais garçons est animé par la ronde des instruments. Les chansons courent d'un appartement à l'autre, envahissent un immeuble entier, prétextes à mauvais voisinages. La scène entraîne la musique qui l'entraîne à son tour, c'est comme ça que René Clair a encore perfectionné une agilité que d'autres avaient perdue.

Mieux encore : il propose le réalisme du son. Les chants se rapprochent au fur et à mesure du travelling, et la valse musette s'éteint, lorsqu'au Bal du progrès on referme la porte sur les couples qui dansent. A l'inverse, pas question d'entendre ce qui se dit derrière une vitre, une fois les personnages entrés dans un café, filmé de l'extérieur.

Pour le reste, il y a peu de dialogues audibles et René Clair, qui se méfiait des bruits — trop pauvres au cinéma, selon lui, — se moque du tintement de la monnaie, du claquement des semelles et des sacs à fermoir. Il fait sonner une argenterie, roule les dés contre le bois d'un comptoir, mais c'est tout.

Il y a juste ce qu'il faut de paroles quotidiennes et d'événements muets pour aider les personnages à vivre, pour inviter les spectateurs à les aimer avec la distance nécessaire, à jouer avec les situations. Il y a le cinéma.

CLAIRE DEVARRIEUX.

(1) Belfond, 1979.

(2) Se reporter à *Cinéma d'hier, cinéma d'aujourd'hui*, de René Clair, Coll. « Idées », Gallimard, 1970. Et à l'ouvrage de René Jeanne et Charles Ford : *le Cinéma et la Presse*, 1895-1960. Coll. « Kiosque », Armand Colin, 1961.

UN AUTEUR, UN MONDE

La comédie des rites

LE silence est d'or, en 1947, est salué avec enthousiasme comme le *retour du « poète de Paris »,* qui venait de passer onze années à l'étranger. *Dans une action* située en 1906, René Clair revient à la Belle Epoque et aux charmes désuets *du cinéma forain. Cela ne manque pas de nostalgie et de tendresse diffuse, de la part d'un cinéaste qui va atteindre la cinquantaine.* Mais la gravité, autrefois esquissée, se manifeste dans une comédie de caractères où Maurice Chevalier, directeur d'un petit studio de cinéma *muet et* séducteur vieillissant joue — ce fut peut-être son meilleur rôle — un personnage épris d'une trop jeune fille, ingénue en apparence (Marcelle Derrien), *qui lui préfère un garçon de* son âge (François Périer).

René Clair a écrit et réalisé, sans pour autant démarquer Molière, son « École des femmes » et affirmé une évolution intérieure, une autre vision du monde et des rapports humains, qui va le mener à son chef-d'œuvre, *les Grandes Manœuvres.* Il reste à part du cinéma français des années 50, *marqué par les adaptations* littéraires, la « tradition de la qualité » et la montée des « jeunes turcs » de la critique décidés à passer à la *mise en scène.*

Il ne traitera pas de sujets contemporains, il suivra son propre cours. *Dans les Belles de nuit* (1952), Gérard Philipe, professeur de musique d'une petite ville de province, pourrait être, au milieu de petites gens typiques, un héros des films des années 30. Mais, loin de la réalité décevante, il se réfugie dans le rêve, visitant ainsi des époques lointaines, 1900, 1830, le dix-huitième siècle, peuplées de femmes séduisantes. Le rêve devient cauchemar, avec une poursuite à travers les siècles, le dormeur *réveillé* trouve l'amour et le bonheur.

C'est une anthologie du cinéma de René Clair tel qu'il a été *célébré*, une *réflexion*, aussi, du cinéaste sur les œuvres et le style qui ont fait sa réputation et l'y *ont* un peu trop enfermé. Après ce feu d'artifice d'illusions et de trompe-l'œil, *il retrouve* 1900 et Gérard Philipe pour *les Grandes Manœuvres* (1955). Mais, *commencé* en vaudeville — les frasques amoureuses d'Armand de La Verne, lieutenant de dragons, — *le film devient vite le tableau précis,* à peine teinté de pittoresque par la couleur, que René Clair utilisait, re*marquablement, pour* la *première* fois, d'une ville de garnison en province.

Le clan des bourgeois, celui des officiers, l'office, les domestiques, la *caserne* et les *simples soldats,* le café-concert et la chanteuse, tout ce monde bien ordonné a *ses règles*, ses lois, jusque dans l'intrigue et les aventures galantes. Une femme pas comme les autres, parisienne et divorcée (c'est Michèle Morgan, toute *de sensibilité et de distinction* face aux commères fielleuses), tient une boutique de modiste et devient l'enjeu d'un pari ignoble fait par le lieutenant, un soir de beuverie.

Peintre des rapports sociaux et des rites de classes (hypocrisie de l'adultère, escarmouches de salon, bal de la Croix-Rouge, avec tous les notables), René Clair est ici un maître *de l'analyse psychologique,* de la comédie de caractères. La légèreté, la frivolité ne sont *plus* que des apparences effritées. Surgissent la vérité plutôt sombre des passions, des intérêts, des rancunes, la mesquinerie d'une bourgeoisie dont *la version comique* et caricaturale date du *Chapeau de paille d'Italie* de 1927.

Libertin de garnison, Armand de La Verne (Gérard Philipe complètement transformé sous la direction de René Clair) a beau, dans un élan final du cœur, passer du mensonge à la *vérité, il reste prisonnier de sa fonction*, de son uniforme, de ses attitudes, du code social qui a *dirigé* son aventure. La construction impeccable du scénario, le brio d'une mise en scène, décapant, dans ses arabesques *élégantes*, le mythe de la Belle *Epoque, mettent au grand jour une* gravité fondamentale, font triompher le classicisme d'un *style* déjà affiné dans *Le silence est d'or.*

Le monde de René Clair, qu'on ne dira plus « petit » *dans le sens* populiste, a trouvé là sa perfection, sa vision exemplaire. C'est bien le monde d'un auteur qui, avec le temps, s'est élevé du rang de fantaisiste, de comi*que satirique,* de poète de la *réalité,* à celui de moraliste au sens le plus noble.

JACQUES SICLIER.

LE XVII[e] MIDEM

En attendant le compact

Le dix-septième Marché international du disque et de l'édition musicale (MIDEM) se tient à Cannes du 24 au 28 janvier dans le nouveau Palais des festivals. Si pour la première fois un « MIDEM classique » occupera 25 % de la surface des stands, l'événement, ce sera le lancement du disque compact : une lecture laser, soixante minutes de musique enregistrée, une qualité sonore incomparable ! Il est commercialisé au Japon depuis trois mois, quatre pays européens (France, Hollande, Allemagne, Grande-Bretagne) se lancent le 1er mars dans la nouvelle aventure. Polygram sort 200 titres, C.B.S. 25, R.C.S. et Erato 10. Les producteurs prévoient une progression d'abord lente mais constante du disque compact jusqu'à occuper tout le marché dans une dizaine d'années.

Cette révolution technique, analogue à celle du microsillon dans les années 50, ne peut cependant être la panacée pour une industrie dont l'expansion a été stoppée net il y a quatre ans et confrontée à une stagnation quasi générale : les derniers résultats indiquent une croissance zéro, de mauvais résultats pour le 33 tours, un maintien du chiffre d'affaires du 45 tours, un certain développement de la cassette enregistrée. Phénomène annexe : la taxe parafiscale prélevée depuis deux ans sur les juke-boxes entraîne une disparition progressive de ceux-ci dans les cafés et autres lieux publics : en 1980, il y avait sur le marché 50 000 appareils ; ils sont aujourd'hui 42 000 et cette chute devrait se poursuivre.

Dans ce climat morose, la SACEM annonce des droits d'auteur et de compositeur en progression, du moins pour ce qui concerne l'exécution publique. Les tournées de musique vivante ont été un succès. Mais les chiffres sont concentrés sur peu d'artistes : les rockers anglo-saxons (les Rolling Stones, Simon et Garfunkel, Police, etc.) et un nombre de plus en plus limité de chanteurs français. Les spectacles de chanson française qui réunissent 2 000 personnes — ou entre 400 et 2 000 — diminuent vertigineusement ; ceux qui, en revanche, rassemblent moins de 400 personnes augmentent, par suite de renouveau de la vie associative. La chanson française n'est toujours pas exportable : la seule musique à franchir vraiment nos frontières est libre de mots, musique de films ou à gadgets (Jean-Michel Jarre).

Pourtant le paysage s'est profondément modifié ces dernières années. La chanson française a perdu beaucoup de son conformisme. Elle n'est plus frileuse, logique, elle est polie mais chaleureuse, parfois folle, extravagante. Elle réinvente les sentiments, joue avec l'envie de vivre dans la surprise, s'accorde avec le désir des jeunes et pratique l'échange.

Trois auteurs-interprètes qui ont en commun de s'être affirmés en 1982 ont tenté d'expliquer ici pourquoi ils se sont lancés.

Francis Lalanne, saltimbanque un peu fou, qui, de ville en ville, recherche fortement les rapports avec le public dans un spectacle que la spontanéité et l'improvisation prolongent parfois jusqu'à l'aurore.

Hubert-Félix Thiéfaine, et ses histoires marquées par une sensibilité aiguë, sur la route avec sa guitare depuis bientôt treize ans.

Tom Novembre enfin, qui porte son humour léger sur scène, « sans alibi, sans courtoisie », dit-il, un peu comme s'il partait en vacances.

CLAUDE FLÉOUTER.

TROIS CHANTEURS PAR EUX-MÊMES

Francis Lalanne

Vingt-trois ans. Auteur-compositeur et interprète. Une aventure commencée au début de 1980. Trois cents concerts à travers la France, trois étonnants passages à Paris (Théâtre de la Ville, Bobino, Hippodrome de Pantin) et un vaste public de jeunes. Prépare une tournée.

On m'a souvent demandé quel était mon tout premier souvenir d'enfance, celui qui demeure vivant dans mon esprit et qui remonte à la naissance de ma mémoire. je ne pourrais pas le dater avec exactitude, mais je sais le décrire avec la précision du moment vécu : au premier plan, vaguement dessiné dans l'obscurité ouatée de ma chambre, un rebord de mon berceau, timide et discret, presque invisible, une sensation de chaleur synthétique, mais agréable, et, au-dessus de mes yeux, le visage de ma mère, radieux, tranquille et comme habité par la luminosité des images sacrées, ses yeux fixés sur moi. Tout autour de nous, comme pour habiller ce silence d'amour, une harmonie de notes de musique et de paroles douces, sur une voix mélodieuse semblant venir de son sourire, à elle. Et puis, après, plus rien : le sommeil, je crois. Je sais, aujourd'hui, quelle était cette étrange romance : c'était la *Berceuse* de Brahms. Et les paroles qui accompagnaient ces quelques notes de boîte à musique, ma mère les psalmodiait en espagnol :

Duerma ya, dulce bien,
Mi capullo de nardos,
Calladito duérmete,
Como la abeja en la flor.
Duerme ya, dulce bien,
Duerme ya, bello amor.
Las gacelas vendran
Al oir mi cancion.

Si je raconte cette histoire, c'est qu'elle me confirme dans l'idée que mon premier éveil à la conscience se fit en chanson. Et même aujourd'hui, lorsque j'entends cette vieille antienne, mes yeux se remplissent de larmes, et je me sens revenir aux racines de moi-même.

Voilà comment, je crois, j'ai été marqué au fer rouge de l'art lyrique ; petit d'homme parmi les petits d'hommes, j'appartenais, dès lors, j'en suis sûr, au troupeau des chanteurs.

Certes, ce baptême n'est pas le seul avènement qui fait que, aujourd'hui, j'arpente inlassablement les couloirs sombres et sinueux du music-hall. Je pourrais dire de quelle façon j'en suis arrivé là. Comment, à vingt ans, j'ai pu enregistrer mon premier 33 tours. Pourquoi, depuis lors, je récidive chaque année. Comment et pourquoi, trois ans après, je continue inexorablement à promener mon répertoire de ville en ville, cherchant à trouver cet air nouveau sur lequel je vais enfin pouvoir écrire tout ce que j'ai envie de dire, et que je ne sais pas.

Mais je crois que cette première étincelle fut pour moi déterminante. Car, après tout, si je suis chanteur aujourd'hui, c'est peut-être tout simplement parce qu'il devait en être ainsi. Et dès mon premier jour. Est-ce qu'on demande au lilas pourquoi il n'est pas né rose ?...

F. L.

Hubert-Félix Thiéfaine

Trente-quatre ans. Auteur-compositeur et interprète. Au début de l'année dernière, un mouvement spontané de bouche à oreille et le soutien d'une radio ont soudain propulsé le chanteur. A l'Olympia, en avril prochain.

L'IDÉE d'écrire des chansons m'est venue quand j'avais dix, douze ans. A l'époque, j'étais pensionnaire dans un collège où l'on était surveillé, contrôlé, fliqué à longueur de journées. Les surveillants fouillaient dans nos placards, dans nos pupitres, lisaient nos lettres. Bref, le dernier endroit intime qui me restait, c'était ma tête. Là, les pions ne pouvaient pas entrer. Seulement, avec toutes les tensions, les humiliations et les injustices, j'avais toujours peur que mon crâne n'explose, fallait trouver un exutoire, quelque chose pour faire baisser la pression, et c'est là où j'ai commencé à écrire mes premières chansons.

Pourquoi la chanson ? Ce que je sais aujourd'hui, c'est que pour faire une chanson on n'a besoin de rien, pas même de stylo ni de papier. C'est tellement court une chanson qu'on peut l'apprendre au fur et à mesure qu'on la construit. Ni vu ni connu. Mes chansons, je les fabriquais aussi bien en « étude » qu'au dortoir ou pendant qu'un prof m'engueulait ! C'était pas contrôlable. Pendant les récrés, je les chantais aux « martiens de ma compagnie » et comme ils étaient dans la même galère et ressentaient les mêmes colères que moi, ça fonctionnait. C'était une façon de briser nos solitudes et de communiquer. Avec mes premières chansons, j'étais devenu la grande vedette des récrés. Et je ne risquais rien : dans le règlement intérieur, il n'était pas interdit de chanter.

Depuis cette époque, je n'ai jamais cessé d'écrire et j'avoue que, dans mes grands mouvements de misère et de désespoir, j'arrivais à tenir le coup grâce à la chanson que j'étais en train de composer. C'était ma bouée de sauvetage.

Écrire une chanson, c'est une longue phase érotique de préparation et de recherche et puis, à un moment magique, les étincelles, les mots qui jaillissent. T'es aussi fier qu'un gosse devant sa merde. Malheureusement, le lendemain t'es obligé de recommencer l'opération parce qu'avec le recul tu t'aperçois que c'est mauvais. T'as eu le flash mais pas la chanson. Et il faut recommencer. En fait, c'est un peu la même démarche que l'alchimiste devant son creuset : recommencer sans cesse la même opération jusqu'à ce que la matière se mette à transmuter. Mais, au bout du compte, une fois le résultat obtenu, ce n'est plus la chanson qui est importante. En jouant avec les mots, avec les idées, en les déplaçant, en essayant toutes les combinaisons possibles, quelque part, quelque chose a changé en soi. Quand je termine une chanson, je ne suis plus le même. C'est comme si subitement je me trouvais éveillé. Pour moi, chaque nouvelle chanson, chaque nouvel album est une balise que je plante dans ma vie.

Mais s'il est vrai que chaque chanson est pour moi une étape vers un devenir plus lumineux, j'ai bien conscience de ne pas être un archange. Nietzsche disait que les poètes n'ont pas la pudeur de leurs aventures et qu'ils les exploitent. Je ne me considère pas comme un poète, je ne sais d'ailleurs plus très bien ce que le mot veut dire, mais, en tant qu'auteur de chansons, je pense que c'est un peu pareil. Et j'ai bien l'impression quelque part d'être une pute. La même kaléidoscope, c'est moi. Lorelei Sébasto-Cha, c'est encore moi. Seulement, je ne suis pas n'importe quelle pute. Je suis une pute qui aime son boulot et qui tiens à ne pas être maqué. C'est la raison pour laquelle je suis dans une petite maison de disques où je suis libre de faire les choses comme je l'entends. C'est également la raison pour laquelle je suis en train de monter ma propre société. J'ai trop rêvé de liberté pour finir piégé et récupéré.

Le jour où je ne trouverai plus de plaisir à faire ce métier, je suis prêt à faire autre chose, quitte à repartir à zéro. Réussir dans la vie m'intéresse beaucoup moins que réussir ma vie. Et réussir ma vie c'est trouver un peu d'harmonie.

Jim Morrisson écrivait dans *les Seigneurs* : « *Nous avons été métamorphosés d'un corps fou dansant sur les collines en une paire d'yeux fixant le noir.* » J'avoue que j'aimerais bien redevenir le corps fou. Mais le redevenir seul ne m'intéresse pas. Je suis aussi un être social. Et c'est là où le chanteur devient militant.

H.-F. T.

Tom Novembre

Vingt-trois ans. Auteur-compositeur, caricaturiste et « comédien-chantant ». A la ville, le frère de Charlélie Couture. Présente cette semaine son « one man show », les Taupes *au théâtre Dejazet.*

Scène I :
Adolescence, jeux de mots.

Une feuille de cahier déchirée. Griffonner une demi-douzaine de répliques, dans l'univers lycéen, quand on n'a pas encore la permission (de sortir).

Scène II :
Tentatives, petit théâtre.

Le piano, la guitare dans la chambre, et personne pour entendre les fausses notes, les accords maladroits. Répéter quelques tirades ou prendre des cours de diction, pour les quelques curieux perdus au milieu des copains qui applaudissent leur copain.

Et puis ranger les chaises en se regardant, recharger le matériel dans une estafette d'emprunt, et faire quelques kilomètres pour aller vers une autre M.J.C.

Scène III :
Musique, dans les galeries de taupes.

J'habitais dans un petit studio. J'ai coché une petite annonce qui proposait un petit orgue d'appartement, à la mesure de mes moyens.

Les disques tournaient sur le pick-up, et moi je mettais de côté, comme un hamster qui tourne toute la nuit dans sa roue ; peut-être qu'il s'entraîne pour le jour où il pourra sortir de sa cage ?

Scène IV :
Après l'art...

Cinq années d'études aux Beaux-Arts, pour emmagasiner des références, pour distiller des discours, et puis, malgré tout, il me restait, persistant, le souvenir d'un projecteur de 500 watts qui n'éclairait plus rien du tout, puisque je vivais reclus, dans ces soirées *ad libitum* des étudiants qui se cherchent.

Longues soirées ratées.

Scène IV bis :
(idem)

Je préfère m'écorcher en sciant une planche, plutôt que m'écorcher le cœur à ne rien scier du tout. Il y a ceux qui escaladent une paroi sans corde, sans piton, et sans assurance-vie, il y a ceux qui misent tout sur le douze noir impair. Je n'avais rien à perdre.

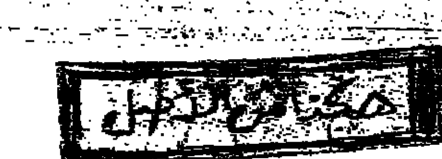
Alors je suis remonté sur scène, sans alibi, sans courtoisie, pour survivre.

Scène V :
Jusqu'au défilé.

J'ai eu ma carte d'adhérent, de sympathisant à toutes les causes possibles, moi aussi je me suis dit que ça valait la peine de distribuer des apéricubes ou des sourires salés, ça pouvait servir un jour. Pourtant on n'apprend pas aux singes à faire des grimaces, par contre, ils ne sauraient par ouvrir une boîte de conserve de bananes. *J'ai un ouvre-boîte.*

Bah ! Tous comptes faits, se glisser dans la peau d'un personnage, c'est comme partir en vacances.

T.N.



LÉGENDES

ENTRETIEN AVEC LE CINÉASTE RAOUL RUIZ POUR « LE TERRITOIRE »

Comportements étranges dans un labyrinthe artificiel

*Tout ceux qui ont aimé l'*Etat des choses *de Wim Wenders, son Portugal à lui, près de la mer cette troupe de comédiens en suspens, pris de vertige, à cause d'un vieux monde appelé Hollywood, tous ceux-là vont aller voir* le Territoire *de Raoul Ruiz, le Chilien. Ils ont entendu parler de la « piraterie » de Wenders (le Monde du 21 octobre) : Wenders pour faire son film en noir et blanc n'a pas seulement choisi Alekan, le directeur de la photographie favori de Raoul Ruiz, mais il a pris les mêmes acteurs et a tourné dans ce même pays énigmatique dont Lisbonne est la capitale.*

« NOUS étions en fin de tournage *dit Raoul Ruiz,* et Wim Wenders est arrivé, d'Amérique. Je crois qu'il venait dire bonjour à Isabelle Weingarten. Dans un couloir de l'hôtel, il m'a demandé si je ne verrais pas d'inconvénient à ce qu'il tourne à son tour avec mon équipe... je lui ai répondu que non bien sûr. Il avait vu nos rushes. S'il a demandé parfois aux acteurs de faire la même chose, c'est normal. Ainsi Rebecca Pauly joue du violon... »

» Mais lui, avec les enfants par exemple, attend que quelque chose arrive, recherche un effet de réel. Or j'avais fait tout l'opposé, je n'avais voulu, même avec les enfants, que des comportements artificiels. N'avais recherché que des effets d'étrangeté, en m'inspirant des films américains des années 50 : d'un côté, la comédie rose, de l'autre, les films Hammer genre Dracula. Ce sont ici les références.

» Dans *le Réalisme socialiste considéré comme un des beaux arts* un film qui n'est pas sorti en Europe, je montrais la bizarrerie des techniques du réalisme socialiste comme on montrerait des peintures pompiers. Dans *la Vocation suspendue,* je m'étais imprégné des styles de Claudel et de Montherlant pour rendre l'idée d'un film à thèse à la Cayatte.

La théorie du miracle

Avec *le Territoire,* sous des apparences normales, il s'agit du système américain, de toutes ces constructions que les Français disent « bien ficelées » en donnant à l'expression sens d'éloge : comme si on parlait *d'une momie. Tout est bien banal. Il* y a une intrigue artificielle, des personnages (auxquels il arrive comme par effraction de faire des choses naturelles) ; la tension monte, vient le conflit, puis un dénouement. Tout a l'air normal et rien n'est normal. C'est tout ce que l'on voyait au Chili quand j'étais petit : les séries B. Le cinéma européen souvent faute d'architecture est sans conflit, il y a des temps morts.

» Et l'on croit en Europe à la théorie du miracle : devant la caméra quelque chose doit intervenir, on l'espère. J'ai voulu voir ce qui se passait dans un cinéma à conflit en le détournant, en imaginant comme *dans Kafka des personnages conduisant* l'action. Mais il n'y a pas d'affrontement, pas d'enjeu. Ce n'est ni le fooball ni la guerre nucléaire, on est dans un labyrinthe. N'importe quel espace peut devenir un labyrinthe où l'on se perd, même si l'on en connaît les repères, et surtout si l'on se fie seulement à des repères historiques.

» Dans une histoire traditionnelle, des amis partiraient en excursion parce qu'ils s'aiment, comme on dit « partir en vacances pour se changer la tête ». Là, ils sont dans une maison de location, en plein hiver (peut-être parce que c'est la saison moins chère). On ne sait guère qui est qui, de qui exactement sont les enfants, *les couples s'échangent. On ne sait* pas vraiment pourquoi ils vont se perdre, afin de se manger tranquillement entre eux, à quoi tient leur libre arbitre. Celui-ci n'a rien à voir avec la liberté morale. Le fait simple de prendre un verre n'est pas lié au désir de devenir riche, comme dans une histoire américaine. L'intrigue naturelle n'existe pas. Aucune vraisemblance. *Les événements tragiques,* compacts, sont désamorcés. L'humour pour moi, c'est cette façon qu'avait mon père de lancer des gaudrioles au beau milieu des enterrements.

Cannibalisme et chocolat

» On peut raconter *le Territoire* comme un film très normalisé dans un vrai pays d'Afrique par exemple, avec un vrai guide qui serait tué au début, des promeneurs qui s'égarent, se mangent pour survivre etc. D'ailleurs, c'est ce que j'ai fait pour le vendre, d'une manière très linéaire. *Puis je supprime les liaisons,* je passe par Elias Canetti que j'admire beaucoup et il reste la mauvaise foi. Celle du groupe capable de pratiquer le tabou par excellence, au nom de la communion catholique, la métaphore par excellence.

» L'histoire de ces voyageurs uruguayens perdus dans la cordillère des Andes, qu'a écrite Hubert Haddad m'a beaucoup impressionné. Ils ont commencé à pratiquer le cannibalisme alors même que leurs réserves de chocolat n'étaient pas épuisées. Et vite se sont inventé des rituels, une hiérarchie, puis se sont masqués, *maquillés. Ont trouvé avec ces codes* un accord tacite au point de se considérer chacun comme innocent. On peut cacher parfaitement un massacre, comme en Argentine on a trouvé de bonnes techniques d'oubli, pour ignorer les lieux de tortures.

» Et les enfants suivent, considérant le comportement des adultes comme la normalité. Stevenson a écrit sur la culture cannibale, Mircea Eliade aussi parle des tatouages, des danses, des normes de courtoisie. Tout cela a été éliminé. Sinon, le cannibalisme reviendrait : cela pose la question d'un impérialisme culturel qui aurait raison.».

Raoul Ruiz a quitté le Chili en 1973, quand ses amis là-bas ont commencé d'être inquiétés. Grâce à *un ami allemand qui lui a envoyé un* billet aller simple. Mais en Allemagne on lui demandait tout le temps d'être latino-américain. *« Ici,* dit-il, montrant la rue où il habite près de Belleville, *dans ce quartier on change de nationalité. L'Europe ? C'est un peu comme un musée, une bibliothèque. Un parc. C'est le refuge contre les Etats-Unis, j'ai une vraie peur de la façon américaine, de cette logique. Il y a une race américaine, faite d'un mélange de races. »*

Propos recueillis par
MATHILDE LA BARDONNIE.

* Voir les films nouveaux.



MAD MAX ET LES TROIS MOUSQUETAIRES

Cuir noir et pourpoints brodés

CASCADES, carambolages, poursuites rugissantes, ricanements sardoniques, rock à tout crin, amère victoire du noir héros cool sur les barbares motards speedés, Max le Dingue, *Mad Max nº 1*, non censuré, revient sur les écrans et sur les cassettes.

A Créteil, ne sont que duels, panache, chevauchées sur chevaux jouets : Marcel Maréchal a installé d'Artagnan et ses mousquetaires à la Maison des arts jusqu'au 28 janvier. On ne peut plus dénombrer les adaptations scéniques et cinématographiques, ironiques ou épiques, du roman d'Alexandre Dumas. Pourtant, il y a bien une quinzaine d'années qu'on n'en a pas vu de nouvelles. Les batailles de gangs et de polices remisaient aux oubliettes les rivalités entre les cadets du roi et ceux du cardinal. Les fusils laser des guerriers de l'espace remplaçaient les fleurets des hobereaux gascons.

Et voilà le retour de la guerre en dentelles, de « *Messieurs les Anglais tirez les premiers* ». Serait-ce la renaissance des vertus chevaleresques bien françaises ? Et nous dirons au monde : « *Non, nous ne sommes pas un peuple de beaufs, de BOF, de « Dupont la Joie* ».

Les Trois Mousquetaires de Marcel Maréchal vont parcourir les deux Amériques, après leur tournée nationale. Partout où ils passent, c'est la folie. Les spectateurs trépignent, acclament, *pour un peu ils* porteraient en triomphe ces hommes providentiels qui pourfendent l'ennemi, déjouent les ruses, se jouent des obstacles, sans rien perdre de leurs hautes qualités morales, de leur séduction souriante, de leur optimisme intrépide.

Les mousquetaires ne sont pas des Supermen, des Conan, des grands aryens blonds en peaux de bête – comme le personnage du dernier film de Bakshi, *Fire and Ice* (présent au Festival d'Avoriaz). Ils ne ressemblent pas aux *lonesome cowboys* justiciers du Far-West. Ils appartiennent à la famille d'Astérix et d'Obélix et n'ont même pas besoin de potion magique. Il leur suffit de défendre la bonne cause pour être invincibles, à la manière de Bruce Lee, mais en moins sanglant.

D'Artagnan et les mousquetaires sont les héros solaires des certitudes, anachroniques, semble-t-il, en notre fin de siècle. Et voilà qu'ils entrent en concurrence avec Mad Max, symbole de la violence désespérée dans un monde sans futur. Pourpoint brodé contre cuir, humour pervers contre gaieté candide.

Quelque chose relie cependant les deux univers opposés : la cascade, l'exploit impossible, la fascination du corps docile à la volonté de puissance. Une fascination qui ne date pas d'aujourd'hui, mais qui aujourd'hui se formule et se répand à travers les modes « aerobic » (1) plus encore que dans le fanatisme pour les compétitions sportives, les dangers de l'Himalaya ou ceux du Paris-Alger-Dakar. Parce que justement il n'y a pas de compétition, c'est pour l'amour de l'art – au mieux, de la justice, – pour le bien-être, la courbature comme preuve de l'existence.

Max l'Australien, descendant des taulards et filles perdues exilés d'Angleterre, indifférents à la culture totalement mystérieuse des aborigènes envahis, Max traverse son pays sauvage – des autoroutes dans le désert. Pour la deuxième partie de son épopée, tandis que les survivants s'embarquent pour un avenir incertain, il choisit de rester seul sur sa terre desséchée, héros de notre apocalypse, de notre siècle en agonie, de nos peurs impitoyables, de notre inconscient bouleversé qui garde la nostalgie des paysages harmonieux, des chevaliers d'antan. Loyaux et fidèles, hommes désarmés malgré leur force devant la faiblesse, et désarmants : E.T., d'Artagnan.

C.G.

(1) N'oublions pas *l'Homme qui tombe à pic*, ou les aventures d'un cascadeur chasseur de primes pendant ses périodes de chômage, le dimanche, à 14 h 25 sur Antenne 2.

Dunoyer-d'Artagnan, le chevalier courtois

Partant de son Béarn natal à la conquête de Paris, d'Artagnan-François Dunoyer enfonce sur sa tête un béret attendrissant. Il chante les mots, roule doucement les « r », bout, bouillonne, déborde de grands sentiments, de bonne volonté, de courage, de naïveté rêveuse, de poésie, de charme : le spectacle lui doit beaucoup.

« TOUTE la dynamique de l'histoire, *dit François Dunoyer,* et les grandes lignes de motivation sont très bien écrites dans le roman. La psychologie est laissée de côté, on est libre. Dumas a déblayé le terrain. Si on ne triche pas, le chemin est tracé, il suffit de le suivre. L'écueil serait l'apologie de la virilité flambarde. En général, on l'évite par la dérision. Il faut oser l'aborder par la poésie. Je me raconte peut-être des histoires, mais c'est ce qui m'a plu. La naïveté de d'Artagnan est affaire de culture : il n'est pas parisien. Il obéit à un code de vie fondé sur le panache, l'acte gratuit, l'inutile mais beau.

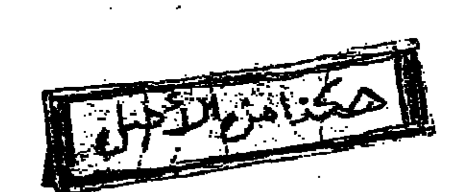
» D'Artagnan n'est pas macho. Il est Gascon – Dumas en fait un Béarnais, – je suis méridional. Pour moi, ça signifie l'appartenance à une culture noble. La poésie est entrée en Occident à travers l'Occitanie. Platon, Sénèque, ont été découverts par la Provence. Les Arabes l'ont introduite en Andalousie, l'ont entraînée avec eux, ça a donné la flambée de l'amour courtois. Une poésie très élaborée qui a longtemps marqué cette partie de la terre, jusqu'à la Renaissance, la domination du pouvoir central. Elle n'est pas morte.

» D'Artagnan en possède les vertus de générosité : une générosité prise dans un sens païen. Sinon, il serait juste un arriviste. Je tiens beaucoup à l'accent, c'est agréable de jouer avec, j'en suis amoureux. D'Artagnan m'a toujours paru clair, quand je lisais ce livre à dix ans. Il s'inscrit de façon nette dans la case réservée *aux rêves et aux plaisirs de* l'identification – je suis sûr que Spielberg connaît et aime *les Trois Mousquetaires,* ça m'a frappé en voyant *la Guerre des étoiles* et *E. T.*

» Le personnage impose ses certitudes. Pour d'adaptation, il s'agissait de garder la dynamique fondamentale du roman, d'élaguer les incidentes dues aux *nécessités du genre feuilletonnesque.* La préparation physique aux duels a été un vrai travail dramaturgique, une approche des personnages. A la première bataille, on les reconnaît, on les distingue, chacun se bat selon son caractère. Raoul Billerey nous a dirigés, il a fait pratiquement tous *les Trois Mousquetaires* en France, sur scène et pour le cinéma. Il sait en tout cas ce qu'il ne faut pas faire.

» A juste titre, Marcel Maréchal se veut intellectuel. *Les Trois Mousquetaires,* c'est du théâtre de ventre, de gourmandise. *J'aime beaucoup la formule* de Gorki : *« Toute sa vie, l'intellectuel monte à la quête de la vérité, poitrine découverte. »* On a un corps, on joue avec ».

Propos recueillis par
COLETTE GODARD.



FORMES

Classiques de demain

Nos lecteurs retrouveront désormais dans « le Monde des arts et spectacles » la chronique bimensuelle de Jean-Marie Dunoyer, qui paraissait jusqu'à présent le samedi.

Patrick Guillon

Admirables dessins ! Il faut remonter jusqu'à Matisse, au Matisse linéaire, pour retrouver une telle pureté. Cette pureté, Patrick Guillon semble l'atteindre comme en se jouant (1). Quelques coups de crayon lui suffisent pour exprimer l'essentiel d'un corps, d'un vêtement, d'un visage aux traits apaisés qui livre le secret de l'être en soi. Ce n'est sûrement pas sans arrière-pensée que ce très jeune artiste éternise toujours ses modèles au repos, assis ou étendus. Nulle passion ne les défigure. Et le volume, le modelé naît d'un imperceptible gauchissement de la ligne. La plénitude est conquise avec un minimum de ressources. Cet art se rit de la mode, fait fi des formules de laboratoire et se suffit à lui-même.

Trois peintres de province

Le trio « provincial » qui chante sur les murs de Nane Stern (2) est une sorte d'hommage à la volonté décentralisatrice manifestée par des peintres ayant choisi de travailler loin de Paris. Au contact d'une nature qui se borne à son rôle de tremplin, leur œuvre y gagne en authenticité.

Bernard-Marie Lauté s'est fixé à Guingamp. Bienfait de la solitude, il *parvient à une maturité qu'annonçaient ses œuvres montrées en 1978 par* La Galerie. *Plus solidement construites, ses compositions allégées, plages de couleurs frangées de vierge écume, dans un espace qu'elles escaladent, reflètent les rêves que suggère le pays breton, à la fois solides et impalpables.*

Yves-Marie Péron, Breton de souche, lui, et qui a navigué deux ans et demi comme timonier, a une vision toute différente, et tout aussi transposée, des grèves de l'île d'Ouessant. Paysages au second ou au troisième degré, horizontaux, embrumés, transparents, allant vers un dépouillement progressif. Contact intime, puissamment évocateur, avec les éléments premiers.

Quant à Alain Grosajt, qui a quitté Paris pour le Vaucluse, la lumière provençale dévore ses formes, ou plutôt les transfigure et en souligne les obsédantes apparitions. Misez sur lui.

Benet Rossell

Les minuscules pictogrammes de Benet Rossell (3) se multiplient, fourmillent, s'amalgament, entraînés par un mouvement giratoire, comme les spirales de quelque nébuleuse. Figurines d'une finesse incroyable, difficilement identifiables quand on n'y reconnaît pas de petits bonshommes tous différents, elles constituent en quelque sorte l'alphabet très personnel de l'artiste catalan. Son code musical aussi, parfaitement déchiffrable par lui lorsque ces signes grouillent sur des portées, se traduit par des mélodies qu'il exécute sur sa flûte indienne (une cassette en fait foi). De *même, dans un recueil de poèmes (Microthéâtre U), ses signes ont des équivalences verbales pigmentées d'un très particulier humour. En contrepoint à ces « bénigrammes »,* Rossell, *surtout dans ses œuvres récentes, obéit à un gestualisme automatique qui s'exprime par de grands signes véhéments, proches de la calligraphie extrême-orientale, en général noir sur blanc — mais une vision rouge et noire laisse prévoir que Rossell, au demeurant excellent graveur, n'est pas au bout de son rouleau.*

Curt Fors

Symbole transparent s'il en fut, et maintes fois exploité, le thème de l'escalier hante Curt Fors (4). L'artiste suédois a l'air de se tenir sagement, souvent au niveau d'un pavement en mosaïque, au pied des marches qui, à un moment donné, s'enfoncent dans le mystère. Curt Fors ne les suit pas davantage quand elles descendent dans le monde souterrain de la cave. Précisons qu'il s'agit d'escaliers réels, fidèlement rendus, avec une louable sobriété de lignes et de couleurs (gris et verts par exemple), découverts dans de nobles demeures parisiennes ou perpignanaises. La pavage de l'une d'elles a même inspiré une composition résolument non figurative (un pavement peut-il signifier autre chose qu'un pavement ?) Parmi les escaliers, on admirera spécialement celui que reproduit un immense dessin en couleurs, plus grand que les toiles. Un autre dessin évoque à la même échelle une vue chaotique de Saint-Margarethen, et une litho, entre autres, un paysage embrumé où transparaît le disque solaire.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Galerie Philippe Frégnac, 50, rue Jacob.

(2) 25, avenue de Tourville.

(3) Galerie Breteau, 70, rue Bonaparte.

(4) Centre culturel suédois, 11, rue Payenne.

SÉLECTION

CINÉMA

Philippe Garrel au Studio 43

Avant la sortie de *l'Enfant secret* (prix Jean-Vigo 1982), une rétrospective complète et un intelligent catalogue. Des *Enfants désaccordés* au *Bleu des origines*, une œuvre en marge des sentiers explorés, un cas unique de fidélité à soi-même et à une conception poétique du cinéma.

Le Territoire de Raoul Ruiz

(*Lire l'entretien avec le réalisateur page 15*).

THÉATRE

Hamlet au Théâtre de Chaillot

Le spectre du roi assassiné, voulant gagner le soleil de vitesse puisqu'il doit disparaître au point du jour, tire par la main son fils Hamlet, lequel ne veut pas lâcher le bras de sa mère. A nos pieds, Polonius est étendu mort dans les plis rouges de son rideau. Dans un moment, l'un des comédiens de passage à Elseneur, son baluchon sur l'épaule, attendra en silence que Hamlet lui rende sa flûte. Inspirés par l'admirable traduction de Raymond Lepoutre, les acteurs de Vitez donnent au chef-d'œuvre de Shakespeare sa pensée et sa poésie.

Dylan au Théâtre du Rond-Point

Les voyages mouvementés, aux États-Unis, du poète gallois Dylan Thomas, racontés, dans un style cinématographique, par le scénariste américain Sidney Michaëls, adaptés par Pol Quentin. Marcel Maréchal et Marie-Christine Barrault (Dylan Thomas et sa femme), mis en scène par Jean-Pierre Grandval, reprennent les deux rôles qu'ont créés Daniel Ivernel et Rosy Varte.

Les Femmes Savantes en tournée

Dans de beaux décors de Claude-Yves Leprince et une mise en scène de Jean-Louis Martin Barbaz, l'une des dernières et plus fortes pièces de Molière trouve son accent de vérité, son humour froid, la chaleur familière du climat d'époque, et sa dimension tragique.

L'Oiseau vert au TEP

Il y a Goldoni. Mais dans la Venise du XVIII[e] siècle, il y avait également Carlo Gozzi. Le deuxième est bien vivant aussi, oui, en vie, sacrément ! Il y a Gozzi aujourd'hui, pas de doute. La mise en scène exacte de Beno Besson — gentille, magicienne et primesautière — permet de juger sur pièce, à la suite de deux jumeaux au pays des métamorphoses, à la suite d'une troupe qui a du punch.

MUSIQUE

Le MIDEM classique

Du 24 au 28 janvier, le nouveau MIDEM classique réunira la plupart des professionnels de la musique au nouveau Palais des festivals de Cannes, mais il offrira également au public quatre concerts par jour et la possibilité de découvrir un ensemble de jeunes artistes internationaux sélectionnés. Ce sera également l'occasion d'expérimenter des nouveautés, tel le fameux « disque compact ».

ET AUSSI : *La Bohème* (Opéra de Paris, les 20, 21, 22, 25, etc.) ; Wagner, par l'Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm, soliste J. Norman, avec la création mondiale de *la Descente de la Courtille* (Pleyel, les 20 et 21) ; *Salomé*, de Strauss, mise en scène Maurice Béjart (Genève, les 22, 25, 28, 31, etc.) ; D. Merlet, piano (Gaveau, le 22) ; jubilé Henryk Szeryng, qui jouera trois concertos de Bach, Mozart et Brahms avec l'Orchestre Pasdeloup (Champs-Élysées, le 23, à 17 h 45) ; Ileana Cotrubas (Athénée, le 24) ; Eisler, Weill et Henze, par l'Ensemble intercontemporain (Théâtre de la Ville, le 24) ; Bach, par Gustav Leonhardt (Saint-Thomas-d'Aquin, le 25) ; *Louise*, de G. Charpentier (Bruxelles, les 25, 28, 30) ; *les Mannequins*, de Rudzinski, par l'Opéra de Varsovie (Théâtre de l'Alliance française, du 26 janvier au 6 février) ; Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm, avec I. Perlman (Pleyel, les 26, 27, 28 janvier).

VARIÉTÉS-ROCK

Guy Bedos

Le nouveau « one man show » d'un caricaturiste corrosif, tonique mais aussi tendre. Une suite de sketches, de rencontres, d'instantanés de la vie, d'images d'actualité (Théâtre du Gymnase).

ET AUSSI : Tom Novembre au Théâtre Dejazet, Mârice Benin au Forum des Halles, Michel Sardou au Palais des congrès, Joë Jackson en tournée à Montpellier (le 20, au Palais des sports), à Lyon (le 28, au Palais d'hiver.

JAZZ

Festivals

Le 22, avec la fête du jazz « *nonstop* » (Claude Bernard, Jacques Réda, Daniel Cobbi, etc.) et le Grand Orchestre d'Eddy Louiss (un événement), commence le quatrième Festival de Jazz en Aulnoye. Centre Pierre-Scohy, Aulnay-sous-Bois) : rencontres, expositions et concerts jusqu'au 4 mars. A venir : Portal, Dollar Brand, Texier, Philip Catherine, Monty Alexander, Quatuor de saxophones et pandemonium, Sun Ra, Nuit du Blues. Jusqu'au 4 mars.

A Rive-de-Gier, près de Lyon, *dans la salle des fêtes*, festival autour des guitares le 20 (*Boni*, Reichel, *Newtone Experience*), avec des percussions (Alibaux) et le Democratic Orchestra Milano de Mariani, le 21, et Johnny Griffin, le 22. Pour conclure, *Suite, suite, suite... et fin...*, une *création* d'Alain Gibert.

DANSE

Lindsay Kemp Company au Théâtre de Paris

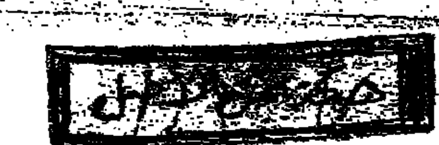
Flowers, pantomime pour Jean Genet, déjà présentée au Théâtre de la Ville par la troupe anglaise du comédien travesti *Lindsay Kemp*, utilise les techniques du mime, du ballet, du music-hall, du kabuki et du cabaret pour incarner Divine, personnage dérisoire et mystique, que l'on adopte ou que l'on repousse violemment.

Andy Degroat à l'American Center

Venu à Paris pour régler une chorégraphie pour les danseurs de l'Opéra, Andy Degroat, un des éléments les plus déconcertants de la « post-modern » danse, présente un spectacle de fin d'atelier, avec les stagiaires qu'il a entraînés (21 et 22 janvier, 21 h.).







EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 20 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche et le mercredi.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

TERRES. Une approche du matériau... – Atelier des enfants. Sauf dim. et mar., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 15 février.

B. ABBOTT, B. BRANDT, L. MILLER, J. BOIFFARD : L'atelier de Man Ray. Jusqu'au 23 janvier.

BURAGLIO ; GAUTHIER ; PAGES. – Jusqu'au 14 février. (Le 19 : entretien avec P. Buraglio ; le 26 : entretien avec D. Gauthier, à 18 h 30, galeries contemporaines).

TRICOLOR VIDEO DE NAM JUNE PAIK. Forum. – Jusqu'au 11 avril.

LE CINÉMA DE D. W. GRIFFITH. – Salle d'animation, rez-de-chaussée. Entrée libre. Jusqu'au 30 janvier.

DES LIVRES POUR NOEL. – Bibliothèque des Enfants. Entrée libre. Jusqu'au 24 janvier.

TETES D'AFFICHES. Photographies de P. Ullmann. Grand foyer. Jusqu'au 28 février.

LES COULISSES DU DISQUE. – Salle d'actualité. Jusqu'au 28 février.

ENSEIGNER LES ARTS PLASTIQUES. – Carrefour des régions. Jusqu'au 13 mars.

C.C.I.

KAZ GWADLOUP. Habiter créole. – Jusqu'au 24 janvier.

B.P.I.

L'AMERIQUE REGARDE LA FRANCE : Time 1923-1983. Jusqu'au 7 mars.

FERA-T-IL BEAU DEMAIN ? Météo et climat. – Entrée libre. Jusqu'au 14 mars.

Musées

DE CARTHAGE A KAIROUAN. 2 000 ans d'art et d'histoire en Tunisie. – Petit Palais, avenue W.-Churchill (265-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. Jusqu'au 27 février.

L'ART DU XVIIIe SIÈCLE DANS LES CARMELS DE FRANCE. (Entrée : 12 F). – **GRAVURES DE LA COLLECTION DUTHUIT, XVe-XVIIIe siècles.** (Entrée : 9 F). – Petit Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 février.

FANTIN-LATOUR. (Entrée gratuite le 24 janvier). Jusqu'au 7 février. – **L'ÉCOLE DE LA HAYE.** Maîtres hollandais du XIXe siècle. (Entrée gratuite le 21 février). Jusqu'au 28 mars. Grand Palais, entrée place Clemenceau (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; merc., jusqu'à 22 h. Entrée : 14 h ; sam. : 11 F.

RICHESSES ARTISTIQUES DU PLATEAU DE MILLEVACHES. – Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower. Sauf mardi, de 10 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 février.

SALON DE LA MARINE 1982. – Musée de la Marine, Palais de Chaillot (entrée Place du Trocadéro). Sauf mardi de 10 h à 18 h. Jusqu'au 13 février.

LA LIBERTÉ GUIDANT LE PEUPLE, de Delacroix. – Jusqu'au 7 février.

L'ATELIER DE DESPORTES à la manufacture de Sèvres. – Jusqu'au 24 janvier. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 11 F (gratuite le dimanche et le mercredi).

COBRA. 1948-1951. – Jusqu'au 20 février. **DANIEL GRAFFIN.** Sculptures à vent. Jusqu'au 27 février. – Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30, mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 10 F (gratuit le dimanche).

CLAUDE BATHO. 1967-1981 - FELLINI : ses photographies, ses dessins. – Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 30 janvier.

ÉCOUTE MES IMAGES. Avec D. Farès. – Musée des enfants, 12, avenue de New-York. Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 (animation pour les groupes, sur rendez-vous au 723-61-27, poste 365). Jusqu'au 13 février.

PRÉSENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES. L'Orient des croisades. Peinture du dix-septième siècle. Aspects de l'art napolitain au dix-septième siècle. – Jusqu'au 25 mars. – Emar : un royaume sur l'Euphrate au temps des Hittites. – jusqu'à la mi-octobre. – Georges Shaw : paysages photographiques. – Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 7 F ; le dimanche, 3,50 F.

JOUETS FRANÇAIS 1880-1980. – Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 13 h à 19 h ; sam. et dim., de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 14 février.

GRAPUS. – Jusqu'au 7 février. – **PLAQUES EMAILLÉES PUBLICITAIRES.** – Jusqu'au 13 février. Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (246.13.09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h.

LES CANARDS ILLUSTRES DU XIXe SIÈCLE : Fascination du fait divers. – Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dim. (et jours fériés), de 11 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 janvier.

CARLOS COBRA / JEAN-PAUL PHILIPPE : Prix Bourdelle 1981. Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (548-67-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 27 février.

UGOLIN, cabinet des dessins. – Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée 8 F (dim. : 4 F). Jusqu'au 14 février.

JEAN GIRAUDOUX. Du réel à l'imaginaire. – Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). De 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 1er mars.

PARIS ET LES PARISIENS SOUS LE SECOND EMPIRE - E. CARJAT (1928-1906). Photographe. – Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 23 janvier.

UNIFORMES CIVILS, CÉRÉMONIAL, CIRCONSTANCES. – Palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 9 F. Jusqu'au 17 avril.

ERIK SATIE A MONTMARTRE. – Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (606-61-11). De 14 h 30 à 17 h 30 : dim., de 11 h à 17 h 30. Entrée : 8 F. Jusqu'à fin avril.

ANDRÉ JACQUEMIN A LA MONNAIE DE PARIS. – Musée de la Monnaie, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dim. et jours fériés, de 11 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 février.

DANTON ET ROBESPIERRE A LA CONCIERGERIE. Conciergerie, 1, quai de l'Horloge (354-30-06). De 10 h à 18 h. Jusqu'au 28 février.

GUERRE ET RÉVOLUTION EN RUSSIE 1914-1921. Affiches et imagerie. – Musée des deux guerres mondiales, Hôtel des Invalides, corridor de Valenciennes (551-93-02). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; dim., de 14 h à 17 h 30. Entrée : 10 F. Jusqu'au 20 février.

LE FAIT DIVERS. – Musée des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (Bois de Boulogne) (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée : 8 F ; dim. : 6 F (gratuite le 4 mars). Jusqu'au 18 avril.

EN PRÉSENCE DE L'ARTISTE... IRÈNE LASKINE. – Musée en herbe, Jardin d'acclimatation (Bois de Boulogne) (747-47-66). De 11 h à 18 h. Jusqu'au 31 janvier.

Centres culturels

CORRE, FAURE, LE BOUL'CH, TIROUFLET. Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (563-90-55). sauf mardi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 14 février.

L'HOTEL DE SALM, palais de la Légion d'honneur, 2, rue de Bellechasse (555-95-16). Sauf lundi, de 14 h à 17 h. Jusqu'au 10 avril.

CONSTANT LUCEBERT. Gravures. **HENNY RIEMENS.** Photographies. – Jusqu'au 30 janvier. – **LE FAUBOURG SAINT-GERMAIN.** La rue de Lille. – Jusqu'au 27 février. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h à 19 h.

DICK BENGTSSON. Peintures. Jusqu'au 18 février – **CURT FORS.** Peintures, dessins, photos, gravures. Jusqu'au 25 février. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h à 18 h ; sam. et dim., de 14 h à 18 h.

TAPISSERIES. Barbé, Bouton, Liebard, Sipra, etc. Cité internationale des arts, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville (278-71-72). De 13 h à 19 h. Du 21 au 31 janvier.

DESCLOZEAUX. – Mecanorma Graphic Center, 49, rue des Mathurins (483-92-66). De 11 h à 18 h. Jusqu'au 4 février.

ORNEMENT ET FABLE Henry Heerup. – Maison du Danemark, 142, avenue des Champs-Elysées (723-54-20). De 12 h à 19 h ; dim. et fêtes, de 15 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 23 février.

DOTREMONT, peintre de l'écriture. Centre culturel de la communauté française de Belgique, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. jusqu'au 31 janvier.

MARIO BOTTA. – Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (633-90-36) Sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 12 février.

L'ARCHITECTURE AUSTRALIENNE CONTEMPORAINE. – Ambassade d'Australie, 4, rue Jean-Rey (575-65-00). Jusqu'au 22 janvier.

NAISSANCE DE LA LOUISIANE (1682-1730). – Hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple. Sauf lundi, de 10 h 30 à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 28 février.

LE PARIS SOUTERRAIN DE FÉLIX NADAR : Des os et des eaux – **BERNARD RICHEBÉ A LA VILLA MEDICIS 1980-1981.** – Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). De 12 heures à 18 heures. Entrée : 8 F. Jusqu'au 30 janvier.

CENTENAIRE DE LA RECONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE PARIS. – Hôtel de Ville, salle Saint-Jean, entrée rue Lobau (porche côté Seine). Sauf dim., de 10 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 31 janvier.

ANN BROWN. Débuts d'autres espaces. American Center, 261, boulevard Raspail (634-10-09). Sauf dim., de 12 h à 19 h ; sam., de 12 h à 17 h. Jusqu'au 29 janvier.

CLAUDE BARRAUD. Sans pas de porte. Centre culturel 17, 47, rue de Saussure (227-68-81). Sauf mer. et dim., de 14 h 30 à 20 h. Jusqu'au 28 janvier.

BECASSINE AU MARAIS. – Centre culturel du Marais, 20, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 13 février.

LE THÉATRE DE L'ODÉON. 1782-1982. – Foyer du théâtre, place Paul-Claudel (325-70-32). Jusqu'en avril. – Mairie du 6e arrondissement, 78, rue Bonaparte. Sauf lundi, de 11 h 30 à 18 h. Entrée libre. Du 22 janvier au 20 février.

RICHARD WAGNER. Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg Saint-honoré (563-88-73). Jusqu'au 15 février.

SHAKESPEARE ET LES MUSICIENS. – Théâtre national de l'Opéra (266-50-22). De 11 h à 17 h. Jusqu'au 31 janvier.

GEORGES PITOEFF ET SON TEMPS. – Théâtre national de Chaillot (grand foyer), place du Trocadéro (505-14-50). Jusqu'au 27 février.

DE LA SUR-MARIONNETTE A L'ART DE LA MACHINE. Le théâtre expérimental de 1910 à 1930. – Théâtre du Rond-Point, avenue Franklin-Roosevelt (256-70-80). De 15 h 30 à 20 h. Jusqu'au 26 janvier.

GRENELLE, VAUGIRARD, MONTPARNASSE. Aires du quinzième. Photographies de P. Pitrou et B. Tardieu. – Bibliothèque Beaugrenelle, 36, rue Emeriau (577-63-40). Jusqu'au 15 février.

ANTOINE SLEZAK. Maison de Normandie, 342-344, rue Saint-Honoré (260-68-67). Jusqu'au 31 janvier.

LA COMMEDIA DELL'ARTE. Masques, gravures, photos, litographies... – Centre Kiron, 10, rue de la Vacquerie (523-54-20). Tous les jours, de 15 h à 20 h 30. Entrée 15 F. Jusqu'au 4 février.

Galeries

LA MORT. – Galerie Charmy-L'Envers, 61, rue Lhomond (707-39-50). Jusqu'au 26 février.

LES AMÉRICAINS DE PARIS. – Paris Art Center, 36, rue Falguière (322-39-47). Jusqu'au 29 janvier.

ATELIER VISEUX. Galerie de la Maison des beaux-arts - CROUS, 11, rue des Beaux-Arts (354-10-99). Jusqu'au 28 janvier.

PLAGES N° 19 : œuvres de Bignolais, Chabot, Giroux, Clément. Galerie Charley Chevallier, 27, rue de la Ferronnerie (508-58-63). Jusqu'au 29 janvier.

CLIVAGES N° 7 : œuvres sur papier de Cordesse, Marfaing, Ràfols Casamada, Tal-Coat. Galerie Clivages, 48, rue de l'Université (296-69-57). Jusqu'au 26 février.

TROIS PEINTRES DE PROVINCE : Grosjat, Lauté, Péron. Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 5 février.

SABINE MONIRYS. – **ASSIS.** J. et J. Donguy, 57, rue de la Roquette (700-10-94). Jusqu'au 12 février.

PAYSAGES ÉCLATÉS : Fribrock, Gaudet, Lomazzi, Malatras. Créer, 33, rue Saint-Honoré (296-44-19). Jusqu'au 30 janvier.

KAREL APPEL. Objets trouvés 1948-1953/Gouaches 1982. Galerie M. Delorme, 9, rue Linné (331-23-84). Jusqu'au 15 février.

ALFRED COURMES. – Galerie J. Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 29 janvier.

WALTER DAHN. Galerie C. Crousel, 80, rue Quincampoix (887-60-81). Jusqu'au 16 février.

FRED FOREST. La conférence de Babel. Créatis, 50, rue du Temple (887-28-56). Jusqu'au 31 janvier.

JONATHAN JANSON. – Galerie A. Blondel, 4, rue Aubry-Le-Boucher (278-66-67). Jusqu'au 12 février.

PAUL JENKINS. – Galerie G. Fall, 57, quai des Grands-Augustins (633-52-45). Jusqu'au 29 janvier.

PER KIRKEBY. Galerie Gillepsie-Laage-Salomon, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 19 février.

GEORGES KOSKAS. Peintures 1947-1950. – Galerie Raph', 12, rue Pavée (887-80-36). Jusqu'au 5 mars.

AKI KURODA. – Galerie A Maeght, 46, rue du Bac (222-12-59). Jusqu'à fin janvier.

JEAN-YVES LANGLOIS. Galerie Regard, 40, rue de l'Université (261-10-22). Jusqu'au 19 février.

ROY LICHTENSTEIN. Œuvres récentes. Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 10 février.

BERNARD MADELÉNAT. – Galerie Ratié, 6, rue Bonaparte (325-16-49). Jusqu'au 5 février.

MATTA. Œuvres anciennes. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 19 février.

JEAN MAZEAUFROID. Blues. Galerie, 30, rue Rambuteau (278-41-07). Jusqu'au 5 février.

HENRY PIERCE. Peintures. – Galerie R. Lussan, 7, rue de l'Odéon (633-37-50). Jusqu'au 31 janvier.

PINCEMIN. Peintures 1982. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (274-38-00). Jusqu'au 23 janvier.

KLAUS RINKE. Dessins. – Flow Ace Gallery, 12, quai d'Orléans (329-32-34). Jusqu'au 29 janvier.

DANA ROMAN. Peintures et gouaches. Fondation Strafor, 134, boulevard Haussmann (562-72-83). Jusqu'au 11 février.

BENET ROSSELL. Micro-opéra. Œuvres récentes. Galerie Breteau, 70, rue Bonaparte (326-40-96). Jusqu'au 6 février.

GEORGES ROUSSE. Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives (278-08-36). Jusqu'au 1er février.

TAULÉ. Tableaux de bord. – Galerie Flora, 29, rue Hippolyte-Maindron (542-67-32). Jusqu'au 30 janvier.

JAN VANRIET. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 26 février.

En région parisienne

BOULOGNE-BILLANCOURT. Portraits d'oiseaux. Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille (604-82-92). De 10 h à 23 h ; dim., de 10 h à 12 h. Jusqu'au 18 mars.

BRÉTIGNY. Vicente Pimentel : travaux récents, installations et travaux sur papier. Didier Mencoboni : travaux récents et sur papier. – Centre G.-Philipe, rue Henri-Douard (084-38-68). Sauf dim. et lundi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 30 janvier.

CORBEIL-ESSONNES. L'eau... œuvres d'Azocar, Bigot, Delfino, M. Pan, etc. C.A.C. Pablo Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (089-00-72). Sauf dim. et lundi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30 ; mardi, vend. et sam., jusqu'à 24 h. Jusqu'au 15 février.

CRÉTEIL. Une pratique : le moulage en sculpture. Maison de la Culture, place Salvador-Allende (899-94-50). Jusqu'au 23 mars. Chut ! On peint. – MJC, rue

mardi, vend. et sam., jusqu'à 24 h. Jusqu'au 15 février.

CRÉTEIL. Une pratique : le moulage en sculpture. Maison de la Culture, place Salvador-Allende (899-94-50). Jusqu'au 23 mars. Chut ! On peint. – MJC, rue
Charpy, Croix des Mèches (899-75-40). Sauf dimanche, de 9 h à 21 h, samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Jusqu'au 3 février.

GENNEVILLIERS. Le livre d'heures d'aujourd'hui : Major, Mark, Szekely. Galerie municipale E.-Manet, place Jean-Grandel (794-10-86). Sauf dim., de 14 h à 19 h. Jusqu'au 28 janvier.

LA DÉFENSE. Le facteur Cheval : Images pour un palais imaginaire. La Galerie, Esplanade (796-25-55). De 11 h à 19 h. Jusqu'au 28 février.

PONTOISE. Donation Freundlich. Jusqu'en mars. – Camille Pissarro et son fils Lucien – John Bensusan-Butt. – Jusqu'au 31 janvier. Musée Pissarro, 17, rue du Château (031-06-75). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. – Je collectionne. – Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (031-93-00). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h 18 h. Jusqu'au 30 janvier.

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES. Tendances de la peinture abstraite. Centre culturel de la Villedieu, CD 58, à Elancourt (050-51-70). Sauf lundi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 24 février.

VILLEPARISIS. Travaux sur papier. – Objets, photos. Centre culturel municipal J.-Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Mer., sam. et dim., de 14 h à 19 h. Jusqu'au 30 janvier.

En province

AMIENS. L'humide - marais et marées : Parentés entre l'artiste et son climat. Maison de la culture, place Léon-Gontier (91-83-36). Jusqu'au 13 février.

ANGERS. Morellet. Œuvres 1978-1982. – Musée des Beaux-arts, 10, rue du Musée (88-64-65). Jusqu'au 27 février.

ANGOULÊME. Salon international de la bande dessinée. Hôtel Saint-Simon, rue de la Cloche-Verte (92-34-10). Jusqu'au 1er février.

ANNECY. Trompe l'œil (Cadiou, Ducordeau, Gaillard...). – Musée Château (45-29-66). Jusqu'au 28 février.

ARRAS. Kijno : Peintures 1965-1982. Centre Noroit, 9, rue des Capucins (21-30-12). Jusqu'au 15 mars.

BOULOGNE-SUR-MER. Monument/détournement. Bibliothèque municipale (30-40-33). Jusqu'au 5 février.

BOURGES. Estève : proposition pour une rétrospective. Maison de la culture, place André-Malraux (20-13-84). Jusqu'au 6 mars.

CAEN. Henri Prosi : Répétition quantitative. Atelier de recherche esthétique (gare routière), 37, rue de Bras (85-73-15). Jusqu'au 29 janvier.

CALAIS. Victor Burgin, photographe – Y. Brochard/C. Darras. Sculptures-dessins 1982 – Richard Tuttle : Night Water/Wave. Musée des Beaux-Arts, 25, rue de Richelieu (97-99-00). Jusqu'à fin janvier.

CHALON-SUR-SAONE. Œuvres choisies du Musée de Toulon. Maison de la culture. Jusqu'au 25 février.

CHARTRES. Africa, africa, africa. Musée des Beaux-Arts, 29, cloître Notre-Dame (36-41-39). Jusqu'au 15 février.

CLERMONT-FERRAND. L'iconographie des saints en peinture. – Musée Bargoin, 45, rue de Ballainvilliers (91-37-31). Jusqu'au 28 février.

COGNAC. A. Carpentier ou le réel merveilleux latino-américain. Musée, boulevard Denfert-Rochereau (32-07-25). Jusqu'au 21 février.

DIJON. La peinture dans la peinture. – Présence discrète. Musée des Beaux-Arts, Place de la Sainte-Chapelle (30-31-11). Jusqu'au 28 février.

FLAINE. Denis Laget. Peintures 1982. – Centre d'art contemporain (90-85-84). Jusqu'au 5 février.

HAZEBROUCK. Les saints thaumaturges de Flandre. Musée, place Georges-Degroote (41-88-00). Jusqu'au 13 février.

LA ROCHE-SUR-YON. A. Lestie, peinture – C. Pinot, photographies. Musée municipal, rue Jean-Jaurès (05-54-23). Jusqu'au 28 février.

MONTAUBAN. Le Languedoc ou les villes rouges : Hommage à F. Desnoyer (1894-1972). Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63-18-04). Jusqu'au 13 mars.

MONTBELIARD. Le bouton. MALS. Janvier-février – Léon Zack, Peintures. Maison des arts. Janvier-février – Mallarakis. Dessins. Caveau du Château. Jusqu'au 6 février.

NICE. Les artistes naïfs de Provence. Musée international d'art naïf A.-Jakovsky, château Sainte-Hélène, avenue Val-Marie (71-78-33). Jusqu'au 30 janvier. – Dessins allemands contemporains. – CARI, Villa Arson, 20, av. Stephen-Liégeard (51-30-00). Jusqu'au 30 janvier. Art et la ville. Art dans la ville, Jardin de l'Ariane, rue E.-Ripert (62-12-12). Du 22 au 30 janvier.

QUIMPER. Hommage à Mathurin Meheut, 1882-1958. – Etudiants/artistes. Musée des Beaux-Arts, place Saint-Corentin (95-45-20). Jusqu'au 13 février.

RENNES. Gravures de la collection Robien. – Musée des Beaux-Arts, 20, quai Émile-Zola (30-83-87). Jusqu'au 14 février – Arts + machina : la création artistique et les nouvelles technologies. Maison de la culture, 1, rue Saint-Hélier (79-26-26). Jusqu'au 13 février.

LES SABLES-D'OLONNE. V. Brauner : Mythologies et fêtes des mères – Présentation de la nouvelle salle d'ethnographie maritime. Musée de l'abbaye Sainte-Croix, rue de Verdun (32-01-16).

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Appel et Alechinsky : encres à deux pinceaux, peintures, etc. Fondation Maeght (32-81-63). Jusqu'au 30 janvier.

TOURS. Tableaux français et italiens du dix-septième siècle. – Musée des beaux-arts, 18, place François-Sicard (05-68-73). Jusqu'au 30 janvier.

VILLEURBANNE. M. Eigenheer – R. Prince. Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (884-55-10). Du 21 janvier au 7 mars.





THEATRE

En raison de la grève observée le 20 janvier par les comédiens, interprètes et musiciens des syndicats C.G.T., F.O., C.F.D.T. et C.G.C., de nombreuses salles sont fermées ce jour-là.

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

LES SPECTACLES NOUVEAUX

COLÈRE. — *Vitry, Studio Jean-Vilar* (681-68-67), 21 h., les 20, 21,22 et dim., 17 h.

ROSE OU LES ÉPINES DE LA PASSION. — Dejazet (887-97-34), 22 h 30 (21), dim. 20 h 30.

L'AMOUR TUE. — Atelier (606-49-24), dim., 15 h et 18 h 30.

CAPITAINE FRACASSE. — Ménilmontant (366-60-60), 21 h, les 20, 21 et 22.

LE CHEMIN DES DAMES. — *Resto-show* (508-00-81), 20 h 30 (22).

ECRANS NOIRS. — Centre Pompidou (277-12-35), 20 h 30 (25).

LA CHIENNE DACTYLOGRAPHE. — Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h 30 (25), dim. 15 h.

LA FILLE SUR LA BANQUETTE ARRIERE. — Palais-Royal (297-59-81), 20 h 45 (25), sam., *19 h 15* et 22 h, dim., 15 h 30.

GUIDE DES CONVENANCES. — Epicerie (272-23-41). 18 h 30 et 20 h, le 25.

MARAT-SADE. — Châtillon CCC (657-22-11), 21 h, le 25.

Hors Paris

REIMS. — Maison de la culture (26) 40-23-26, la Terre par le ventre, par la Théâtrelle, le 25. Le Rouge et le Noir, d'après Stendhal, coproduction Théâtre Action, Compagnie Mairal, Compagnie *Gattegno, les 20 et 21* puis tournée.

GRENOBLE. — La Neige et le Bleu, une vie de Stendhal, par le Centre dramatique, à la Maison de la culture (76) *25-05-45*, du 25 janvier au 26 février.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50) : (Dim., Lun.), les 20, 21, 22, 25 à 19 h 30 et le 19 à 20 h. : *La Bohème.*

SALLE FAVART (296-06-11) : relâche.

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20) : les 19, 22 à 14 h 30 et 20 h 30 : La vie est un songe : les 23, 24, 25 à 20 h 30 : Intermezzo ; le 21 à 20 h 30 : Andromaque.

CHAILLOT (727-81-15) Grand Théâtre (Lun.), *les 19, 21, 25 à 20 h., le 22 à* 18 h 30 et le 23 à 16 h., versions intégrales : Hamlet ; Théâtre Gémier (Lun.), les 19, 21, 22, 25 à 20 h 30 et le 23 à 15 h. : le Songe d'une nuit d'été.

ODÉON (325-70-32) : (Lun.), les 19, 20, 21, 22, 25 à 20 h 30 et le 23 à 15 h : Superdupont.

PETIT ODÉON (325-70-32), (Lun., Mar.), les 19, 21, 22, 23 à 18 h 30 : Comptine.

TEP (797-96-06), le 19 à 14 h 30 et *20 h 30 ; les 21, 22, 25 à 20 h 30*, le 23 à 15 h : l'Oiseau vert ; le 22 à 14 h 30 : le Roi et l'oiseau ; la Nuit de Varenne ; le 23 à 20 h. : même programme que le 22.

PETIT TEP (797-96-06), (Mar.), les 19, 21, 22 à 20 h 30 et le 23 à 15 h. (dernière) : l'Essuie-mains des pieds.

BEAUBOURG (277-12-35) (mar.). Débats-Rencontres Musée : Le 19 à 18 h 30 : Pierre Buraglio ; à 20 h 30 : A propos du sculpteur Ugo Attardi ; le 20 à 18 h 30 : le dessin d'humour politique ; à 18 h 30 : Modernité et terreur ; à 20 h 30 : Débat avec l'exposition « Fera-t-il beau demain ? » ; le 22 à 18 h : Habiter créole ; le 24 à 18 h 30 : Dominique Ganthier ; à 18 h 30 : Rencontre avec J. Gréco ; à 20 h 30 : « Quelque part des jardins ». Cinéma-Vidéo : Les 19, 20, 21, 22, 23, 24 : Nouveaux films B.P.I. ; le 19 à 18 h. : cycle sur la météorologie ; les 19, 20, 21, 22 23 à *15 h. : Henri Matisse dans* les collections ; les 20, 21, 22, 23 à 18 h. : Robert Breer ; Théâtre : le 24 à 20 h 30 : « Des écritures scéniques contemporaines » : Écrans noirs.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), (Dim. soir, Lun.), les 19, 21, 25 *à 20 h 30* ; les 22 *et* 23 à 14 h 30 : La Veuve joyeuse. (Concerts : voir le 24 à 18 h 30 et 20 h 30).

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), le 23 à 14 h 30 ; les 19, 21, 22, 25 à 20 h 30 : les Bas-Fonds ; le 24 à 20 h 30 : Ensemble intercontemporain ; les 19, 21, 22, 25 à 18 h 30 : Jacques Weber joue et chante Faena.

CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), (Sam. et mard.), les 19, 21 (dern.) : Le Cocu magnifique ; concerts : les 23, 24 à 20 h 30 : chants d'Espagne et de la Méditerranée : Pedro Aledo.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h 30 : les Taupes de Tom Novembre.

ALLIANCE (544-41-42) *les* 19, 20, 21 à 20 h : les Conteurs du monde.

ANTOINE (208-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, mat., dim. à 15 h 30 : Coup de soleil.

ARC (723-61-27) les 20, 21, 22, 25 à 20 h 30 : le Baigneur, Piano Check up.

ARTS-HEBERTOT (387-234-234), les 22, 24, 25 à 21 h, le 23 à 15 h : Moi

ASTELLE - THÉATRE (238-35-53), mer., ven., sam., 20 h 30 : le Malentendu : mar. à 20 h 30 ; dim. à 16 h : les Bonnes.

ATHÉNÉE (742-67-27) (D., L.) mar., mer., jeu. à *18 h 30, ven., sam., 20 h 30* : le Désert.

BASTILLE (357-42-14) 20 h, dim. 16 h et 20 h : Wonder Show Back Again (dernière le 23) : (D. soir, L.) 21 h., mat. dim. 17 h : Krehler.

BOBINO (322-74-84) le 23 à 20 h 45 : la Mort du docteur Faust.

BOUFFES PARISIENS (296-60-24) *(D. soir, L.) 20 h 30, mat. dim.* 15 h et 18 h 30 : En sourdine les sardines.

CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil (374-24-08), les 19, 20, 21, 22 à 18 h 30 : la Nuit des rois ; le 23 à 15 h 30 : Richard II ; Théâtre de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim., 15 h 30 : le *Roi des Aulnes* ; (D soir, L) 18 h 30, mat. dim., 15 h 30 : Stèles.

CAVERNE D'ALIGRE (340-70-28), les 19, 20, 21, 22, à 20 h 30 : Kapia ; Tsvika, P. Lambert ; le 25 à 20 h 30 : C. Zarcate, Ben Azouz, Théâtre à Bretelles.

CINQ DIAMANTS (580-18-62) (D., L.), 21 h : la Mort d'Elsa.

CITE INTERNATIONALE (589-38-69) *GRAND THÉATRE* (D., L., mar.) 20 h 30 : la Mère. RESSERRE (D., L.) 20 h 30 : *les Larmes amères de Petra Von* Kant ; GALERIE, 20 h 30 : les Habits du dimanche ou le *Lutrin* vivant (dernière le 22).

COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) (*mer.*, *D. soir*) 21 h, mat. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES *CHAMPS-ÉLYSÉES* (720-08-24) (D. soir, L.) 20 h 45, mat. dim. 15 h et 18 h 30 : Comédie passion.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim., *15 h 30 : Noblesse et Bourgeoisie.*

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) (D.) : 20 h 30 : la Nuit des alligators.

DEUX PORTES (361-49-92) (D., L.) 20 h 30 : les Fourmidiables.

EDOUARD-VII (742-57-49) (D. soir, L.) 21 h, mat. dim. à 15 h : la Dernière Nuit de l'été.

ESCALIER D'OR (523-15-10) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. dim. 14 h 30 : 1981.

ESPACE-GAITÉ (327-95-94), (D. soir, L.), 20 h 30 : Valardy 83 (dernière le *22*) ; *(L.)* 22 h, dim.à *20 h 30 : Kadoch.*

ESPACE-MARAIS (271-10-19) (D., L.), 20 h 30 : le Mariage de Figaro.

ESSAION (278-46-42), (D., L.) 19 h : le Tombeau du père.

FONTAINE (874-74-40), *I : les 19, 21 à* 18 h 30, le 22 à 16 h : Mon Isménie - Gibier de potence (dernière le 22) ; (D. soir, L.) 20 h 15, mat. sam. 18 h 30, dim. 16 h : Vive les femmes — II : (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h : S. Joly.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), *20 h 30, M. Lagueyrie : Rouleur (dernière le 20).*

GALERIE 55 (326-63-51) (D., L.) 21 h : A Separate Peace — After Magritte.

GRAND HALL MONTORGUEIL (296-*04-06) (D. soir, L.) 20 h 30, mat.* dim. 17 h : la Farce du roi Force.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon : 21 h 30 : le Cirque.

LA BRUYÈRE (874-76-99), (D. soir, L.), 21 h, mat. dim, 15 h : Au Bois lacté.

LIERRE-THEATRE (*586-55-83*),les 20, 21, 22, 25 à 20 h 30 ; le 23 à 15 h : Armaguedon ; *le* 19 à 20 h 30 : l'Opéra nomade.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), I : 19 h : Moman ; 21 h : Six heures au plus tard ; 22 h 15 : Tchoufa (dernières) ; II : *18 h 30 : Eden cinéma* ; 20 h 30 : la Noce ; Petite Salle, 18 h 30 : Parlons français.

MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h 45, mat. sam., dim., 15 h : la Dixième de Beethoven.

MAISON DE L'ASIE (580-04-73), les 21, 22 à *21 h : l'Artiste.*

MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.), 21 h, mat. sam., 15 h, dim. 15 h et 18 h 30 : l'Avantage d'être constant.

MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74) (D.), 21 h : l'Education de Rita.

MÉNILMONTANT (366-60-60), jeu., *ven., sam., 21 h : Capitaine Fracasse.*

MICHEL (265-35-02) (D. soir, L.) 21 h 15, sam. 18 h 15 et 21 h 15, mat. dim. 15 h 30 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. 15 h et 18 h 30 : le Vison voyageur.

MOGADOR (285-28-80) (*D. soir, L.*), 20 h 30, mat. sam. 15 h 30 : Un grand avocat.

MONTPARNASSE (320-89-90) (*D. soir, L.*), 21 h, mat. D., 16 h : R. Devos : Petit Montparnasse (D. soir), 21 h, mat. D., 16 h : Trois fois rien.

NOUVEAUTES (770-52-76), (J., D. soir) *20 h 30*, mat. dim., *15 h et 18 h 30* : hold-up pour rire.

ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. D., 16 h : Sarah ou le cri de la langouste.

PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. sam. et dim., *16 h : Mariage blanc.*

PÉNICHE-THÉATRE (245-18-20), les 23, 24 à 21 h : Rêves d'écluses.

SAINT-GEORGES (878-63-47) (D. soir, L.), 20 h 45, mat. dim à 15 h : le Charimari.

STUDIO BERTRAND (783-64-66), 20 h 45 : *les Burlingueurs.*

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10) (D. soir, L.), 20 h 45, mat. dim. 15 h et 18 h 30 : les Enfants du silence.

TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79) (D., L.) 20 h 30 : Huis clos ; (D., L.), 20 h 30 : l'Ecume des jours.

THÉATRE DES DÉCHARGEURS (236-*00-02) (D.), 18 h 30 : Yes, peut-être* ; 20 h 30 : la Nourrice des étoiles.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.) 20 h 30 : les Babas cadres.

THÉATRE DE L'ÉPICERIE (272-23-41) (D. soir, mar.), 20 h 30, mat. dim., 16 h : Conte cruel.

THÉATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h 30 : le Misanthrope.

THÉATRE DE PARIS (280-09-30), Petite salle (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h : la Fuite en Chine.

THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25) (D. soir, L., mar.), 20 h 30, mat. Dim., *17 h : Mille et une nuits.*

THÉATRE PRÉSENT (203-02-55) (D. soir), mat. dim.16 h : Fragments.

THÉATRE 13 (588-16-30) (D. soir, L., mar.) 20 h 30, mat. dim. 15 h : Scaramouche.

THÉATRE 14 (545-49-77) (D., L.), 21 h : *Une minute encore.*

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), Grande salle (D. soir, L.) 20 h 30, mat. sam. et dim. 15 h : Dylan ; Petite salle, le 19 à 20 h 30 : Camera *oscura* ; les 21, 22, 25 à 20 h 30, le 23 à 15 h : l'Ambassade.

THÉATRE *DU TOURTOUR* (887-82-48), (D.) 20 h 30 : Le mal court ; 22 H 30 : Donnez-moi signe de vie.

TRISTAN BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.) 21 h, mat. dim. 15 h et 18 h 30 : *Point H.*

VARIÉTÉS (233-09-92) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. dim. 15 h 30, sam. 19 h 15 et 22 h : l'Étiquette.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h, séance supplémentaire, sam., *23 h 45 : le Président.*

BEAUBOURGEOIS (272-08-51) (D.), 19 h 30 : Sur une île flottante.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D.), I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : Philippe Ogouz : Tout a changé ; 22 h 30 + sam., 24 h : Des bulles *dans l'encrier. — II : 20 h 15 : Version* originale ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; *22 h 30 : les Bonniches.*

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (D.), I : 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 30 + sam., 23 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. — II : 18 h 30 : Pas de fantaisie dans l'orangeade ; 20 h 30 : Les blaireaux sont fatigués ; *22 h : Une goutte de sang dans le glaçon.*

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (D., L.), 20 h 30 : *H.* Blanc ; 22 h : Tragédie au radar.

LE FANAL (233-91-17) (D.), 20 h : la Musica ; 21 h 15 : J. Menaud-Le Mac-Amour.

LA GAGEURE (367-62-45), 22 h : la Garçonne.

LES LUCIOLES (526-51-64) (*L.*), 20 h 45, mat. dim., 16 h : A poil ; 22 h 15 : S. Deschaumes.

PATACHON (606-90-20) (D., L.), 22 h 30 : Un sifflet dans la tête.

LE PETIT CASINO (278-36-50) (D., L.), 21 h : X. Lacouture ; 22 h 30 : *Douby ; vendr., sam., 23 h 30* : Lâche mon tabouret.

POINT-VIRGULE (*278-67-03*) (*D.*), 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : les *Démones Loulous ; 22 h 30 : Elle voit des* géants partout.

RESTO SHOW (508-00-81) (D., L.), 22 h : Et si c'était vrai.

SENTIER DES HALLES (236-37-27) (D.), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Autant en emporte le banc.

SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93) (D., L.), 22 h : Albert.

LA TANIERE (337-74-39), I : les 19, 22, à 20 h 45 : M. Robine.

LE TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.), 20 h 15 + sam., 24 h : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; sam., 16 h : la Timbale.

THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48) (D), 18 h 30 : Auto-Censure ; *20 h 30 : Excuse-moi si je te coupe* ; 21 h 30 : Les huîtres ont des bérets ; 22 h 30 : Notre Goldwyn-Pinson.

En région parisienne

ANTONY, th. F.-Gémier (666-02-74) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h : L'Opéra de Smyrne.

ASNIERES, C.C.A. (790-63-12), le 24 à 20 h 45 : Adams.

AUBERVILLIERS, théâtre de la Commune (833-16-16), (dim. soir, lun.), 20 h 30, mat. dim. 17 h : Diderot à Petersbourg.

BAGNEUX, th. V.-Hugo (663-10-54), les 21, 22 à 21 h : la Poudre aux yeux.

BOBIGNY, M.C. (830-11-72), le 22 à *20 h 45 : Orchestre de l'Ile-de-France*, dir. : M. Soustrot (Berlioz, Hummel, Ravel).

BOULOGNE-BILLANCOURT, T.B.B. (603-60-44), (dim. soir, lun.), 20 h 30, mat. dim. 15 h 30 : le Malade imaginaire.

BOURG-LA-REINE, salle municipale, le 22 à 21 h : Orchestre baroque de l'Ile-de-France (Rameau).

BOUSSY-SAINT-ANTOINE, *La Ferme* (900-98-37), les 20, 21, 22, à 21 h : la Fausse suivante.

CHATOU, Maison pour Tous (071-13-73), le 22 à 21 h : L. Cugny, S. Domancic.

CHOISY, th. P.-Eluard (890-89-79), le 22 à 20 h 30 : *M.-A. Estrella (Bach, Beethoven, Ravel...)*

CLAMART, C.C. J.-Arp (645-11-87), le 21 à 20 h 30 : J. Villeret.

COURBEVOIE, Maison pour Tous (333-58-24), le 20 à 21 h : *J. Halbout, P. Lagarde* ; le 21 à 21 h : M. Valera, P. Galas, K. Clarke.

COYE-LA-FORET, C.C. le 21 à 21 h : Intervalles.

CRETEIL, *Maison des Arts A.-Malraux* (899-94-50), (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 15 h 30 : *les Trois Mousquetaires ; Petite* salle, le 22 à 20 h 30 : G. Midonet ; le 25 à 20 h 30 : la Cage.

ELANCOURT, Maison pour Tous (050-13-75), le 21 à 21 h : Y. Dautin ; le 22 à 21 h : Trivalence

ENGHIEN, théâtre du Casino (412-90-00), les 19, 20, 21 et 22 à 20 h 45, le 23 à 15 h: Attila Dounai.

EVRY, Agora (079-10-00), le 21 à 21 h : F. Lalanne ; le 22 à 21 h : R. Chopinot, J. Pomares.

GARGES-LES-GONESSE, C.C.M. (986-96-31), le 22 à 20 h 30 : M. Morelli.

GENNEVILLIERS, théâtre (793-26-30), les 22, à 15 h ; le 23 à 16 h : le Rôle du spectateur.

GOUSSAINVILLE, th. P.-Neruda (988-99-52) le 21 à 21 h : *Orchestre de l'Ile-de-France*, dir. : M. Soustrot (Berlioz, Hummel, Ravel).

L'HAY-LES-ROSES, la Tournelle (665-52-09), le 25, à 21 h : Gréco.

MAISONS-ALFORT, théâtre Cl.-Debussy (375-72-58), le 19 à 20 h 45 : Du vent dans les branches de Sassafras.

MARLY-LE-ROI, *Maison J.-Vilar* (958-74-87), le 20 à 21 h : The Juke Blues Band ; *le 22 à 21 h : Y. Dautin.*

MASSY, centre P.-Bailliart (920-57-04), le 21 à 21 h : Ensemble de cuivres des Hauts de France ; le 25 à 21 h : Chorale des Villains.

MEUDON, C.C.M. (626-41-20), les 20, 21 et 22 à 20 h 30 ; le 23 à 15 h : le Mariage de Monsieur Mississipi.

MONTREUIL, salle Berthelot (858-65-33), (D. soir, mar.) 21 h, mat. dim. à 17 h : le Temps des cerises.

NANTERRE, centre G.-Brassens (725-36-32) les 19, 20, 21 et 22 à 20 h 30, le 23 à 16 h : Quatre-Un nº 2 ; le 21 à 21 h 30 : R. Tarrier, R. Elcourt.

LE PLESSIS-ROBINSON, *C.C.* (631-15-00), le 21 à 21 h : Sonny Grey Big Band.

POISSY, Usine-théâtre (074-70-18) (dim. soir, mer.) 21 h, mat. dim. *15 h 30 : Avec une vue sur la mer.*

RIS-ORANGIS, M.J.C. (906-30-95), le 21 à 20 h 30 : F. Bebey ; C.C. R. Desnos, (906-72-72), le 22 à 20 h 45 : May B.

RUEIL-MALMAISON, théâtre A.-*Malraux (749-77-22) le 22 à 21 h : Tri* Yann.

SAINT-CYR-L'ECOLE, C.A.C. (058-45-75) le 22 à 21 h : l'Ile des esclaves.

SARTROUVILLE, théâtre (914-23-77) le 22, 25 à 21 h : *G. Pierron.*

SEVRAN, C.A.E.L. (383-50-17), le 21 à 21 h Maluzerne.

VERSAILLES, *théâtre Montansier* (950-71-18) les 21, 22 à 21 h : le Nombril.

VILLENEUVE - SAINT - GEORGES, théâtre (382-21-18) le 22 à 21 h : P. Abrial.

VILLEPREUX, *th. du val-de-Gally* (462-49-97), les 19, 20 et 21 à 21 h : Biographie : *Un jeu.*

VILLIERS-LE-BEL, salle M.-Pagnol (990-54-86), le 21 à 20 h 30 : H. Tachan.

VINCENNES, *théâtre D.-Sorano* (374-73-74) (dim. soir, lun., mar.) 21 h, mat. dim. 18 h : Vous êtes combien *dans ce* service ? Petit Sorano, (sam, dim. soir, mar.) 21 h, mat dim. 18 *h* : *le* Cormoran de Bougainville.

YERRES, gymnase (948-38-06) le 22 à 21 h : D'avantage de bon sport.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 19 JANVIER

SALLE CORTOT, 20 h 30 : Z. Panova, J. Victor (Tchaïkovski, Rachmaninov, R. Korsakof).

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Beaux-Arts Trio (Haydn, Schumann, Brahms).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h 30 : Quatuor Bartok (Haydn, Bartok, Schubert).

RANELAGH, 18 h 30 : A. Lamasse, D. Horova (Saint-Saëns, Rachmaninov).

LUCENAIRE, 21 h : Abelone, D. Guiot, S. Joly.

JEUDI 20

(Sous réserve de grève.)

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. H. Soudant (Mozart, Berg, Bruckner).

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Orchestre du Conservatoire, dir. *K. Koso* (Wagner, Ravel, Beethoven).

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm, Chœur de l'Orchestre de Paris, chef de chœur A. Oldham (Wagner).

ÉGLISE DES BILLETTES, 20 h 30 : H. Nagorsen, M.-J. Ledru, Cl. Caillard-Hayward (Haendel, Charpentier, Monteverdi).

RANELAGH, 21 h : Chœur Vareine, chef de chœur A. Barth (Chopin, Schubert).

LUCENAIRE, 21 h : voir le 19.

VENDREDI 21

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : voir le 20.

SALLE GAVEAU, 17 h 30 : G. Souzay (cours d'interprétation) ; 20 h 30 : B. Rigutto (Schumann, Chopin, Liszt).

RANELAGH, 18 h 30 : Ensemble les ombres errantes (Haendel, Purcell, Gibbons...) ; 21 h : voir le 20.

SORBONNE, AMPHI RICHELIEU, 12 h 30 : M. Mercier, J. Parennin, G. Schwartz (Beethoven, Ravel).

FIAP, 20 h 30 : A.-L. Masso (Debussy, Ravel, Fernandez-Guarnieri...).

CENTRE BSENDORFER, *20 h 30* : N. Bera-Tagrine (Chabrier, Chopin, Rameau).

AGORA-SÈVRES, *21 h* : E. Rogier, P. Bolbach (Dowland, Sor, Giuliani...).

ÉGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 17 h 30 : Orchestre symphonique franco-allemand, dir. J.-F. Gonzales (*Rameau*, Brahms).

LUCERNAIRE, 19 h 45 : C. Zerah (Debussy, Jeasean) ; 21 h : voir le 19.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS, 20 h 30 : A. Chapelin-Dubar (Rameau, Marchand, Couperin...).

SAMEDI 22

LUCERNAIRE, 19 h 45 : voir le 21 ; 21 h : voir le 19.

SALLE GAVEAU, 17 h : Quatuor Suk (Dvorak, Kopelent, Chausson) ; 20 h 30 : *D. Merlet (Brahms, Franck, Chopin).*

RADIO-FRANCE, auditorium 106, 18 h 30 : B. Nicolaysen, P. Reach.

SALLE PLEYEL, 17 h 45 : Orchestre des concert Lamoureux, dir. J. Semkow (Wagner).

ÉGLISE SAINT-MERRI, 21 h : Ensemble Flauto Musica (Bach, Purcell, Boismortier...).

SOLEIL D'OR, 20 h 30 : Sundar Rao (musique karnatique du sud de l'Inde).

FONDATION DE L'ALLEMAGNE, 20 h 30 : Ensemble Camerata de Tubingen, dir. A. Sumski (Stravinski).

HEURE MUSICALE DE MONTMARTRE, 18 h : C. Courtois, C. Collard (Mozart, *Brahms, Bartok*).

THÉATRE DE PARIS, 18 h : B. Bexstel, M. Moragues.

MUSÉE CARNAVALET, 20 h 45 : C. Comoy, R. Fontaine, M. Wladkowski (Schubert, Lachner, Spohr, Brahms).

SALLE CORTOT, 20 h 30 : S. Ratteree (Haendel, Schubert, Wolf...).

DIMANCHE 23

SALLE GAVEAU, 15 h : S. Rosander (Fauré, Schumann).

NOTRE-DAME, 17 h *45 : F.* Espinasse (Vierne, Messiaen).

ÉGLISE SAINT-MERRI, 16 h : Ensemble de *musique de* chambre de Tubingen, dir. A. Sumski (Stravinski).

THÉATRE DU ROND-POINT, 11 h : A. Marion, M. Stilz, J.-L. Gil (Quantz, Telemann, Bach).

THÉATRE *DES* CHAMPS-ÉLYSÉES, 17 h 45 : Orchestre des concerts Pasdeloup, dir. G. Devos (Bach, Mozart, Brahms).

ÉGLISE SAINT-THOMAS D'AQUIN, *17 h 30 : J. Regnery (Brahms).*

SALLE PLEYEL, 17 h 45 : voir le 22.

CONCIERGERIE, 17 h 30 : R. Pasquier (Bach).

ÉGLISE AMÉRICAINE, 18 h : M. Haniotis, A. Wheatley (Monteverdi, Brahms, Saint-Saëns...).

ÉGLISE RÉFORMÉE DE L'ORATOIRE, 15 h 30 : Manécanterie des petits chanteurs de Saint-Christophe de Paris, dir. X. Lebrun (Pachelbel, Van Berchem, Monteverdi...).

CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPÊTRIÈRE, 17 h : Ensemble Capriol (Sermisy, Gervaise, Cornish...).

ÉGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 17 h : Petits Chanteurs de Saint-Germain-des-Prés, dir. P. Rollin (Bach, Saint-Saëns, Mendelssohn...).

ÉGLISE DES BILLETTES, 17 h : Ensemble 12 (Haendel, Telemann, Haydn...).

LUNDI 24

FIAP, 20 h 30 : F. Gybe, A. Dafinis (Bach, Beethoven, Debussy...).

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE, Grand Théâtre, 20 h 30 : Cl. Zibi (Bach, Diabelli, Villa-Lobos...).

RADIO-FRANCE, grand auditorium, *20 h 30 : Quatuor Grazyna Bacewicz* de Varsovie (Beethoven, Krauze, Smetana).

LUCERNAIRE, 19 h 45 : voir le 21 ; 21 h : voir le 19.

ATHÉNÉE, 21 h : I. Cotrubas, R. Amner (Schubert, Debussy, Wolf).

SALLE CORTOT, 21 h : M. Sirot, O. Sorensen (Beethoven, Prokofieff, Fauré).

SORBONNE, grand amphithéâtre, 20 h 45 : Chœur et ensemble instrumental de l'université Paris-Sorbonne, dir. J. Grimbert (Guerrero, Cozzes, da Vittoria, Vasquez).

THÉATRE MUSICAL DE PARIS, 18 h 30 : Aldo Ciccolini, Dominique de Williencourt (Schubert, Fauré, Brahms) ; 20 h 30 : Philharmonie de Stuttgart, dir. Hans Zanotelli (Bach).

MARDI 25

RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 18 h 30 : Ensemble musique vivante (Quatrefages, Cappelli, Berio...).

LUCERNAIRE, 19 h 45 : voir le 21 : 21 h : voir le 19.

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. K. Rodel (Vivaldi, J.S. *et* J.P.E. Bach).

CENTRE CULTUREL CANADIEN, 20 h 30 : P. et J.-E. Vaillancourt.

SALLE CORTOT, 20 h 30 : F. Toogood (Schubert, Prokoviev, Liszt).

SALLE GAVEAU, 17 h 30 : voir le 21.

EGLISE SAINT-ROCH, 21 h : Ensemble choral contrepoint, dir. O. Schnebeli, *Orchestre français d'oratorio*, dir. M. Piquemal (Mozart, Calmel).

EGLISE AMÉRICAINE, 17 h 30 : S. Goodyear, M. Defradas (Mozart, Schubert, Brahms).

EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 20 h 45 : G. Leonhardt (Bach).

INSTITUT POLONAIS, 20 h 30 : B. Strzelcka (Arne, Couperin, Lutoslawski...).

CONSERVATOIRE DE PANTIN, 20 h 30 : Ph. Pierlot, R. Siegel (Bach).

Jazz, pop, rock, folk

ARC (723-61-27), le 20, à 20 h 30 : G. Badini Swing Machine.

BATACLAN (700-30-12), le 23, à 20 h : W. Pickett.

CASINO DE PARIS (285-00-39), le 25, à 20 h 30 : Bashung.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : D. Doriz (dern. le 23) ; le 24 : M. Laferrière ; le 25 : R. Guérin.

CENTRE *CULTUREL* DE L'ABBAYE (354-30-75), le 20, à 20 h 30 : Dernier Cri.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h 30 : Toure Kunda.

DEPOT-VENTE (637-31-87), 21 h 30, le 20 : R. Guérin ; le 21 : Teen Kats ; le 22 : Style Bop.

DUNOIS (584-72-00), les 21, 22, à 20 h 30 : H. Benninck, M. Mendelberg.

EGLISE AMERICAINE (551-38-90), le 22, à 20 h 30 : J. Gardner.

EGLISE DU BON SECOURS, le 21, à 20 h *30 : Jazz Phase Quartet.*

ELYSÉE-MONTMARTRE (606-38-79), le 24, à 20 h 30 : Triptyque Orchestra.

FORUM (297-53-39), les 17, à 17 h 30 : G. Languereau, D. Lengrand ; le 24, à 18 h : B. Szajner ; le 25, à 17 h 30 : Ph. Ménard, S. Rastin.

NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30, le *19 : J. Griffin ; les 20, 22 : Woody Shaw* ; le 21 : J. Hammond ; le 25 : Alien.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), les 19, 20, 21, 22, à 20 h 30 : Murray Head.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (589-32-26), le 21, à 22 h 15 : Ph. Deletrez, D. Leloup, Ch. Schneider, M. Becker, W. Brundel, Jo Jones.

PETIT JOURNAL (326-28-59), *21 h 30* Me. : F. de Pasquale ; J. : Watergate Seven + One ; V. : Eclectic Jazz Band ; S. : Quartet de Strasbourg ; L. : New Jazz Off ; Ma. : Champion Jazz Dupree.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : M. Roques, A. Jean-Marie, A. Cullaz, R. Portier (dern. le 23) ; A partir du 24 : H. Texier.

RADIO-FRANCE, Auditorium 106 (524-15-16), le 20, à *18 h 30* : P. Artero, F. Sylvestre, R. Del Fra, Q. Da Silva.

ROSE BONBON (278-05-20), le 19, à 23 h : *Monochrome Set.*

SLOW CLUB (233-84-30) (D., L.), 21 h 30 : Cl. Luter (sauf le 22 : Tin Pan Stompers).

VIEILLE HERBE (321-33-01), le 20, à 20 h : *Hootenany.*

Le music-hall

BIBLIOTHÈQUE SAINT-ELOI (345-72-36), le 22 à 15 h : *L'esprit qui vole.*

BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.) 20 h 45, mat. dim. 16 h : B. Haller.

CENTRE CULTUREL CANADIEN (551-35-73), le 21 à 20 h 30 : J. Berube.

FORUM (297-53-47), 21 h : M. Benin, J.-Y. Joanny, J.-C. Salmon.

GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim. 16 h 30 : G. Bedos.

MARIGNY (256-04-41) (D. soir, L.), 21 h ; mat. dim., 15 h : Thierry Le Luron (*à partir du 21*).

OLYMPIA (742-25-49) (L.), 21 h, mat. dim. 17 h : L. de Suza + Rios-Pouchain ; le 22, à 14 h 30 : Aït Menguellet ; le 24, à 20 h 45 : Vicken et Naïri.

PALAIS DES CONGRÈS (758-13-03) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim., 15 h : M. Sardou.

THÉATRE DE PARIS (280-09-30), le 25 à 18 h 30 : F. Zaborski, Svetlana, M. Nis-*sim, F. Mochali, Ch. Lete, Ph. Deletrez.*

THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), les 20, 21, 25, à 20 h 30, les 19, 23 à 15 h, le 22 à 15 h et 20 h 30 : A. Cordy.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41) (L.), 21 h 30 : L. Rizzo, M. Fernandez, O. Guidi.

Les opérettes

RENAISSANCE (208-21-75), le 19 à 14 h 30, le 21 à 20 h 30, le 22 à 14 h 30 et à 20 h 30, le 23 à 14 h 30 et 18 h 30 : le Vagabond tzigane.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h, mat. dim., 15 h 30 : A la courte-paille.

THÉATRE DES DEUX-ANES (606-10-26) (mer.), 21 h, mat. dim. 15 h 30 : A vos ronds... fisc.

La danse

A DEJAZET (887-97-34) (L.), 18 h 30 : Sale-Sacre, S. Rochon (à partir du 20).

AMERICAN CENTER (321-42-20), les 22, 23, à 21 h : A. Degroat.

C.I.S.P. (343-19-01), le 25 à 20 h 45 : S. Bono, A. Swanson.

GALERIE A. OUDIN (271-83-65), les 21, 22, 24, 25, à 20 h : M. Vossen.

RANELAGH (288-64-44), les 24, 25, à 20 h 30 : J. Cazeneuve.

THÉATRE DE PARIS (280-09-30) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. sam. et dim., 15 h : Lindsay Kemp Company.

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 19 JANVIER

15 h : Grégoire Aslan (1908-1982) : Occupe-toi d'Amélie, de Cl. Autant-Lara ; 19 h : Hommage à Gianfranco Mingozzi : la Vela Incantata ; 21 h : Hommage à René Clair : Paris qui dort ; Entr'acte.

JEUDI 20 JANVIER

15 h : Isa Miranda (1912-1982) : Malombra, de M. Soldati ; 19 h : Hommage à René Clair : la Proie du vent ; 21 h : Hommage à Fred Zinnemann : Tant qu'il y aura des hommes.

VENDREDI 21 JANVIER

15 h : Elio Petri (1929-1982) Todo Modo ; 19 h, Hommage à René Clair : le Voyage imaginaire ; 21 h : Forever and a day.

SAMEDI 22 JANVIER

15 h : Jacques Tati (1908-1982) : Play time ; 17 h 15 : Raymond Bussières (1907-1982) : les Corsaires du Bois de Boulogne, de N. Carbonneaux ; 19 h 30 : Hommage à René Clair : le Fantôme du Moulin-Rouge ; 21 h : Hommage à F. Zinnemann : Une poignée de neige.

DIMANCHE 23 JANVIER

15 h : Georges Perec (1936-1982) : Récits d'Ellis Island ; 17 h : Patrick Dewaere (1947-1982) : Série noire, de A. Corneau ; 19 h : Hommage à René Clair : Un chapeau de paille d'Italie ; 21 h : Hommage à F. Zinnemann : Au risque de se perdre.

LUNDI 24 JANVIER

Relâche.

MARDI 25 JANVIER

15 h : Georges Chamarat (1901-1982) - Jacqueline Gauthier (1918-982) : Au bonheur des dames, de A. Cayatte ; 19 h : Hommage à René Clair : la Tour ; les Deux Timides ; 21 h : Hommage à Fred Zinnemann : Horizons sans frontières.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 19 JANVIER

15 h : le Voyage au Congo, de M. Allégret ; 17 h : Celia Johnson (1908-1982) : Brève rencontre, de D. Lean ; 19 h : Russ Meyer : Faster Pussy cat, kill ! kill ! ; Beyond the valley of the dolls.

JEUDI 20 JANVIER

15 h : Hommage à G. Mingozzi : Via del piopponi ; Il Putto ; Li mali mestieri ; Il sole che muore ; Note su una minoranza ; 17 h : Vic Morrow (1932-1982) : la Corruption, l'Ordre et la Violence, de T. Gries ; 19 h : *Russ Meyer : The immoral Mr. Teas.*

VENDREDI 21 JANVIER

15 h : Hommage à G. Mingozzi : Le finestre ; Al nostro sonno inquieto ; Fantasia, ma non troppo, per violino ; 17 h : Kenneth More (1914-1982) : Geneviève, de H. Cornelius ; 19 h : Russ Meyer : le Désir dans les tripes.

SAMEDI 22 JANVIER

15 h : Hommage à G. Mingozzi : Pantere nere ; Scatto d'autore ; 17 h : Victor Buono (1939-1982) : Quatre du Texas, de R. Aldrich ; 19 h : Russ Meyer : Supervixens ; 21 h : Up !

DIMANCHE 23 JANVIER

15 h : *Hommage à G. Mingozzi : Il treno per Istanbul* ; 19 h : Russ Meyer : Seven Minutes ; 21 h : les Stimulatrices.

LUNDI 24 JANVIER

15 h : Hommage à G. Mingozzi : Sud e Magia ; 19 h 15 : Russ Meyer : Beneath the valley of the ultravixe.

MARDI 25 JANVIER

Relâche.

Les exclusivités

AMERIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

AMITYVILLE II (LE POSSEDE) (A., v.o.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) : U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) : U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

ANNIE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08). – (V.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

L'AS DES AS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LA BALANCE (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) : Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 15e (322-19-23).

LA BARAKA (Fr.) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

BLADE RUNNER (*) (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA BOUM 2 (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LE BRACONNIER DE DIEU (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e *(770-33-88)* ; *Maxéville*, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Gloria, 17e (627-60-20) ; Images, 18e (522-47-94).

BRISBY, LE SECRET DE NIMH (A., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).





LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).

COMMANDO (A., v.o.) : U.G.C., 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – *(V.F.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.* Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LA COURTISANE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LE CRIME D'AMOUR (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

DANTON *(Franco-polonais) : Gaumont* Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont *Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair*, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

DINER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Capri, 2e *(508-11-69)* ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

DOCTEURS IN LOVE (A., v.o.) : Ermitage, 8e *(359-15-71). – (V.f.) :* Arcades, 2e (233-39-36) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A. v.o.) Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) : *U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59)* ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 18e (241-77-99) ; Clichy Pathé, *18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta*, 20e (636-10-96).

L'ÉTAT DES CHOSES (All., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

FIREFOX, L'ARME ABSOLUE (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; *Publicis Champs-Elysées*, 8e (720-76-23). – V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

HECATE (Fr.) (*) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).

HITLER, UNE CARRIÈRE (All., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Calypso, 17e *(380-30-11). – V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97)*.

LE JAPON DE FRANÇOIS REICHENBACH (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; ».

LE JOURNAL DE CAMPAGNE (Franco-israélien) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

MÉNAGE A TROIS (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23). – V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-*Galaxie, 13e (580-18-03)* ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES MISÉRABLES (Fr.) : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88).

MORA (Fr.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA NUIT DE SAN LORENZO (It., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

L'OMBRE DE LA TERRE (Fr.-Tun.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

PIRANHAS II (A., v.o.) (*) : Ermitage, 8e (359-15-71). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) : Montparnos, 14e (327-52-37) ; Images, *18e* (522-47-94) ; *Secrétans*, 19e (241-77-99).

PLUS BEAU QUE MOI TU MEURS *(Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82)* ; Maxéville, 9e (770-72-86).

PRENDS TON PASSE-MONTAGNE, ON VA A LA PLAGE fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ermitage, 8e (359-15-71) : U.G.C. Boulevard, 2e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e *(343-01-59)* ; Magic Convention, 15e (828-20-64).

LA RIVIÈRE DE BOUE (Jap., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LE RUFFIAN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; *Quintette*, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 6e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50 ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; *Paramount Maillot, 17e (758-24-24)* ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

S.A.S. A SAN SALVADOR (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18).

SUPERVIXENS (**) (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).

TELL ME... (DAVID ET EVA) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

TIR GROUPÉ (*) (Fr.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

TRAVAIL AU NOIR (Ang., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14 Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – *V.f. :* U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

TRON (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).

LA VENGEANCE *EST A MOI (Jap.*, v.o.) (*) Studio Médicis, 5e (633-25-97).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Beau*grenelle, 15e (575-79-79). – V.f.* : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).

VIGILANTE (JUSTICE SANS SOMMATION) (**) (A, v.o.) : Paramount Odéon, *6e (325-59-83) ; Paramount City*, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, *18e (606-34-25)*.

UNE CHAMBRE EN VILLE (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Passy, 16e (288-62-34) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

WESTERN (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e *(296-80-40) ; Paramount Opéra*, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

YOL (Turc, v.o.) : *14-Juillet Parnasse*, 6e (326-58-00) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62). – Vf. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Murat, 16e (651-99-75).

Les festivals

JAMES BOND (v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56), mer., ven., mar., dim. : On ne vit que deux fois ; jeu., sam., lun. : Opération tonnerre.

BUSTER KEATON : Marais, 4e (272-47-86), mer. : Le dernier round ; jeu. : La croisière du Navigator ; ven ; Ma Vache et moi ; sam. : Steamboat Bill Jr. ; dim. : Le Mécano de la « Generale » ; lun : Sherlock Junior ; mar. : les Lois de l'hospitalité.

MARX BROTHERS (v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07), mer. : Noix de Coco ; jeu : Un jour aux courses ; ven. : les Marx au grand magasin ; sam. : Monkey Business ; dim. : Plumes de cheval ; lun : Une nuit a l'Opéra ; mar : La Soupe au Canard.

LES FILMS NOUVEAUX

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE, film du Botswana et américain de James Uys. V. ang. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.F. : Maxéville, *9e (770-72-86)* ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94).

OFFICIER ET GENTLEMAN, film américain de Taylor Hackford. V.O. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet- Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75) ; V.F. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e *(261-50-32) ; U.G.C.*-Boulevard, 9e (246-66-44) : U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; *Paramount*-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

SUBWAY RIDERS. – Film américain d'Amos Poe. V.O. : Action Christine, 6e (325-47-46).

LE TERRITOIRE. – Film américano-portugais de Raoul Ruiz. V. ang. : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; République-Cinéma, 11e (805-51-33) : Olympic, 14e (542-67-42).

Pour tous renseignements concernant *l'ensemble des programmes ou des salles*
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures,
sauf les dimanches et jours fériés)

QUE VIVA EISENSTEIN (v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80), mer., lun : la Grève ; tous les jours. : Ivan le terrible ; mer., dim. : Que viva Mexico ; jeu., sam., dim. : Alexandre Newski ; jeu., mar., : Octobre ; vend., *mar., : La Ligne générale* ; vend., sam., lun. : Le Cuirassé Potemkine.

TEX AVERY St-Ambroise, 11e (700-89-16) dim.,17 h 15.

SPIELBERG (v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04), t.l.j. : Les Dents de la mer ; Rencontres du troisième type.

LUIS BUNUEL - ALAIN ROBBE-GRILLET : LIGNES DROITES ET SANS OBJECTIF – : *Denfert*, 14e (321-41-01) : jeu., 17 h ; lun., 20 h ; mar., 14 h 30 : Le Grand Noceur ; mer., sam., dim., 22 h : Le Charme discret de la bourgeoisie ; ven., 17 h, mar., 20 h : Cet obscur objet du désir ; ven., 20 h, jeu., 22 h, lun. et mar., 17 h : le Fantôme *de la liberté ; dim., 14 h 30 : le Journal* d'une femme de chambre ; jeu., dim., 17 h, mer., sam., 20 h, mar., 14 h 30 : la Voie lactée ; lun., 22 h : l'Age d'Or ; jeu., 20 h ; mer., sam., 17 h : Tristana ; jeu., ven., 14 h 30, mar., lun., 22 h : Glissements progressifs du plaisir ; mer., sam., 14 h 30, lun., ven., 22 h : La mort en ce jardin.

CROISIÈRE POUR LE COURT MÉTRAGE La Péniche des Arts, 6e (527-77-55).

CINEMA ET PSYCHANALYSE (v.o) : Olympic, 14e (542-67-42) mer. : l'Etrangleur de Boston ; jeu. : des Gens comme les autres ; ven., l'étrange amour de Martia Becker ; sam. : Soudain l'Eté dernier ; dim. : La fièvre dans le sang ; lun. : *Quand la Bête s'éveille ; mar. : La maison* du Dr Edwardes.

FESTIVAL HITCHCOCK (v.o.) La boîte à films, 17e (622-44-21), Psychose 22 h : La Maison du Dr Edwardes : 20 h.

AGATHA CHRISTIE (v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44), dim., 16 h 15, 22 h ; lun., *22 h : Mort sur le Nil ; dim.*, 14 h 15, 22 h ; lun., 22 h : le Miroir se brisa.

ORSON WELLES (v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), mer., jeu., ven., lun.,14 h : Le Troisième homme ; jeu., ven., lun., mar.,16 h : la splendeur des *Amberson* ; t.l.j., 18 h : Citizen Kane.

RETROSPECTIVE PHILIPPE GAREL Studio 43 9e (770-63-40), mer., 18 h : Droit de visite – Le lit de la Vierge ; mer., 20 h Les enfants désaccordés – Marie pour mémoire ; mer., 22 h 30, Athanor – La cicatrice intérieure ; jeu., *18 h : Droit de visite* – La concentration ; jeu., 20 h : Les enfants désaccordés – Marie pour mémoire ; jeu., 22 h : Athanor – La cicatrice intérieure ; ven., 18 h ; Droit de visite – *Le Berceau de cristal* ; ven., 20 h : Les enfants désaccordés – Marie pour mémoire ; ven., 22 h : Athanor – La cicatrice intérieure ; sam., 16 h : Les enfants désaccordés – Droit de visite – Les hautes solitudes ; sam., 18 h : Droit de visite – Le lit de la Vierge ; sam., 20 h : *Les enfants désaccordés* – Marie pour mémoire ; sam., 22 h : Athanor – La cicatrice intérieure ; dim., 14 h : Athanor – La cicatrice intérieure ; dim., 20 h : Les enfants désaccordés – Marie pour mémoire ; dim., 22 h : Athanor – La cicatrice intérieure ; lun., 18 h : *Le bleu des origines – Un ange passe* ; lun., 20 h : Les enfants désaccordés – Marie pour mémoire ; lun., 22 h : Athanor – La cicatrice intérieure.

Les grandes reprises

AGENT X-27 (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

ALIEN (*) (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

ATALANTE (Fr.), Rialto, 19e (607-87-61).

LE BAL DES VAMPIRES (*) (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

CASABLANCA (A., v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50).

LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

COUP DE CŒUR (A., v.o.) :Escurial, 13e (707-28-04).

DELIVRANCE (*) (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LA DEROBADE (Fr.) : Lumière, 9e (246-49-07).

EASY RIDER (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

EMMANUELLE (**) (Fr.) : Paramount-City, 8e (562-45-76).

L'EMPIRE DES SENS (**) (Jap., v.o.) : *U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).-V.f.* : Arcades, 2e (233-39-36) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

ERASERHEAD (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA FEMME AUX DEUX VISAGES (A., v.o.) : Action-Christine bis, 6e (325-47-46).

FRANKENSTEIN Jr (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

FREUD PASSION SECRÈTE (A., v.o.) : Action-Christine bis, 6e (325-47-46).

GILDA (A., v.o.) : Olympic-Halles, 4e (278-34-15) ; Olympic-St-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).

LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.f.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

HISTOIRE D'O (**) (Fr.) : Lumière, 9e (246-49-07).

L'HOMME AU MASQUE DE CIRE (A., v.o.) : Action-Rive Gauche, 5e (354-47-62) ; *Action-La Fayette*, 9e (878-80-50).

IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-52-56).

JESUS DE NAZARETH (1re partie) (It., v.f.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-32) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Athéna, 12e (343-00-65) : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

LE LAURÉAT (A., v.o.) Quartier-Latin, 5e (326-84-25).

MAD MAX I (**) (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – *V.f.* : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : A. Bazin, 13e (337-74-39).

LE MÉPRIS (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74).

MIDNIGHT EXPRESS (**) (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LA MELODIE DU BONHEUR (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

PAPILLON (*) (A., vf.) : Capri, 2e (508-11-69).

PANIQUE DANS LA RUE (A., *v.o.*) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

PHANTOM OF THE PARADISE (*) (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50).

LA POURSUITE IMPITOYABLE (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-47-46) ; Acacias, 17e (764-97-83).

PROVIDENCE (Fr., Ang.) V. ang. : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LES QUATRE CAVALIERS DE L'APOCALYPSE (A., v.o.) : Action-Christine bis, 6e (325-47-46).

QU'EST-CE QUI FAIT COURIR DAVID ? (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LA REINE CHRISTINE (A., v.o.) : Action-Christine bis, 6e (325-47-46).

LE SHÉRIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LA STRADA (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LE TAMBOUR (*) (All., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

THE ROSE (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-*30-11*).

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

TOM JONES (Ang., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE SANS JAMAIS OSER LE DEMANDER (**) (A., v.o.) Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LE TROUPEAU (Tur., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

UN MATIN ROUGE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

LE 3e HOMME (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

UN TRAMWAY NOMME DESIR (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (*) (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

WANDA (A., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 5e (326-80-25).

Les séances spéciales

LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), sam., dim., lun., 11 h 50.

CINQ SOIRÉES (sov., v.o.) : Rivoli-Beaubourg, 3e (272-63-32) 20 h..

DRAME DE LA JALOUSIE (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.

EASY RIDER (A. v.o.) (*), Templiers, 3e (272-94-56), t.l.j., 20 h.

ET DIEU CRÉA LA FEMME (Fr.) : *Templiers, 3e (272-94-56), jeu., 22 h. 15*, dim. 18 h.30.

EXTERIEUR NUIT (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), sam., dim., lun., 11 h 45.

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 13 h 50.

HAMMETT (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 20.

HESTER STREET (A., v.o.) : St-Lambert, 15e (533-91-68) , jeu., mar. 17 h., ven. 21 h., dim. 19 h.

JULES ET JIM (Fr.), Ciné-Beaubourg, 3e *(271-52-36)*, sam., dim., lun. 12 h.

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.), Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 12 h.

MARATHON MAN (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h.10

MARAT-SADE (A., v.o.), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16). D. 21 h 15, L. 14 h.

MEAN STREET (A., v.o.) (**), *Olympic-Luxembourg*, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

MÉDÉE (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), jeu. 19 h 15, mar. 21 30.

MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Palace, 15e (374-95-04), mer., dim., 21 h, sam. 19 h.

PASSION (Fr), Cité internationale, 14e (589-38-69), mar 21 h.

QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h 30.

QUERELLE (*) (All., v.o.), Boîte à films, 17e (622-44-21), 13 h 45 sauf sam., dim. et t.l.j. 22 h 20.

QUI CHANTE LA-BAS ? (You., v.o.), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.

LES RAISINS DE LA COLÈRE (A., v.o.), Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37), 14 h.

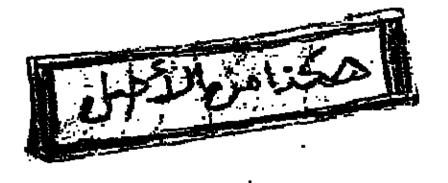
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (A., v.o.), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), jeu., 21 h 15, mar., 19 h 30.

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr), St-Ambroise, 2e (700-89-16), mar., 21 h. 30.

SAMEDI SOIR, DIMANCHE MATIN (Ang., v.o.), Ciné-Beaubourg, 3e (272-52-36), sam., dim., lun., 12 h. 10.

LE SECRET DE VERONIKA VOSS (All., v.o.), Boite à films, 17e (622-44-21), 15 h 45 sauf sam., dim.

STROMBOLI (It., v.o.) Olympic, 14e (542-67-42).18 h. (en sem.).



COMMUNICATION

La prise de pouvoir par la C.G.T. à « l'Union » de Reims divise les associés et les journalistes

De notre envoyé spécial

Reims. — La prise de contrôle de *l'Union* de Reims par le « directoire » C.G.T. de la « société de sauvegarde » (*le Monde* du 19 janvier) s'est encore accentuée mardi. Les quatre ouvriers du Livre qui forment ce comité se sont installés dans la salle du conseil de gérance, ont publié des notes de service et ont décidé que les chèques devaient être désormais établis au nom de la société de sauvegarde.

Dans le même temps, l'un des six gérants, M. André Chabaud, venu au journal dans la matinée de mardi, s'en voyait interdire l'accès, et le directeur de la publication, M. Michel Ehrmann, *informait le procureur* de la République de Reims qu'il ne pouvait plus exercer ses fonctions.

Tout ce qui se passe actuellement à *l'Union* est « *totalement illégal* », déclarait-il. La C.G.T. rétorquait de son côté que le conseil de gérance avait fait la « *démonstration* » qu'il devait être remplacé. Comment en est-on arrivé là ?

Né en *septembre 1945*, *l'Union*, issue d'un journal de la Résistance, se dote d'une structure très originale : elle se constitue en société à responsabilité limitée, composée de *douze personnes morales associées*, qui représentent alors l'éventail des forces politiques et syndicales. Ce sont le P.C.F. et deux autres organisations d'obédience communiste (le Front national et l'Union des femmes françaises), la S.F.I.O., Libération-Nord (socialiste), l'Union française des associations de combattants (*UFAC*), Ceux de la Libération, Ceux de la Résistance, le Mouvement républicain populaire (devenu le C.D.S.), l'Alliance démocratique (devenue les Indépendants de la Marne, proches du parti républicain), la C.G.T. et la C.F.T.C. (aujourd'hui C.F.D.T.).

De ce « conseil d'administration » naît un conseil de gérance de six personnes représentant les mouvements associés non politiques : le Front national, Libération-Nord, l'UFAC, Ceux de la Résistance, Ceux de la Libération et la C.G.T.

Ce statut juridique de *l'Union* n'a *pas varié jusqu'à aujourd'hui*. Mais le conseil de gérance n'est pas resté apolitique. Ainsi, le siège de Ceux de la Résistance est occupé par M. Jean-Louis Schneiter, ex-député U.D.F., et celui du Front national par M. Jean-Paul Piérot, membre du secrétariat de la fédération marnaise du P.C.F. Et la proximité des élections *municipales, qui seront* très « serrées » à Reims, avec une « primaire » P.C.-P.S., n'est pas de nature à ramener la sérénité au sein du quotidien champenois. D'autant que *M. Schneiter lui-même* est second de la liste présentée par l'opposition R.P.R.-U.D.F...

Laxisme financier

Mais ce sont essentiellement les difficultés financières assaillant le journal depuis plus d'un an qui ont conduit à une rapide dégradation de la situation. Tassement du tirage, avec suppression des éditions de l'Aube et de *Provins*, *diminution* des recettes publicitaires : finie, rappelle un rédacteur, la période euphorique où l'on payait quinze mois et demi de salaire par an. Le treizième mois est *versé avec difficulté. Mais l'on continue de rémunérer, pour* la somme d'environ 3 000 F par mois, une vingtaine de correspondants qui se sont distingués durant la Résistance, mais dont l'utilité journalistique *n'est plus aujourd'hui démontrée*.

Ce laxisme dans la *politique* salariale s'est accompagné d'un choix peut-être discutable dans la modernisation — pourtant nécessaire — du matériel d'imprimerie, avec la commande de nouvelles rotatives offset. *La direction s'est engagée* dans cette voie sans s'amuser qu'elle pourrait en assurer le financement total.

Pourtant, *l'Union* n'a actuellement, pour véritables dettes, que des cotisations dues à l'URSSAF pour un montant de 3,8 millions de francs. *C'est pourquoi, ayant toujours* repoussé l'éventualité d'un dépôt de bilan, brandie par certains membres du conseil de gérance, la rédaction et les ouvriers du Livre estiment, dans leur ensemble, que le quotidien rémois est « *viable* ». *Ils ont été fortement déçus par le refus* de l'assemblée des associés propriétaires (six voix « pour » alors qu'il en fallait neuf) d'adopter un « plan de sauvetage », présenté en décembre dernier par M. Bernard Montanier, *plan qui avait aussi l'appui* du comité interministériel pour la restructuration industrielle (CIRI).

Mais un quotidien régional d'information comme *l'Union* — qui se flattait à juste titre d'être « *pluraliste* » et dans lequel toutes les formations politiques s'exprimaient en période électorale — peut-il passer sous le contrôle d'une organisation syndicale, quelle qu'elle soit ? « *Non, c'est un coup de force* », ont dit, lundi, trente-deux journalistes, dans la motion qu'ils ont adopté. Mais vingt-sept autres rédacteurs ont estimé qu'il fallait plutôt parler de « *situation nouvelle* » et qu'il ne convenait pas, en tout cas, de « *pénaliser ceux qui luttent* ».

La rédaction elle-même semble donc aussi divisée que le conseil de gérance. Elle s'inquiète, d'autre part, de la venue de l'*Est républicain*, qui lance, la semaine prochaine, une édition dans la Marne, avec, en particulier, une équipe d'une dizaine de journalistes à Reims (contre environ quarante à *L'Union*, qui compte aussi une soixantaine de rédacteurs détachés dans ses agences). On pourrait assister à une « redistribution » de la presse du Nord-Est, et déjà les syndicalistes C.G.T. des journaux qui la composent ont décidé, mardi à Reims, de « *coordonner leurs activités syndicales pour empêcher toute concentration et toute fermeture d'entreprise dans cette région* » (1).

« *Le pluralisme s'est transformé en blocage* », ajoute un autre journaliste de *L'Union*, qui craint, avec les ouvriers du Livre, « *une épreuve de force* ». Les rédacteurs C.G.C. et C.F.D.T. ont même brandi la menace d'une grève. Mais les divisions mêmes de la rédaction comme les hésitations de la rédaction en chef, incapable d'imposer, lundi, la publication des motions des journalistes, laissent, encore une fois, le beau jeu au « directoire » de la C.G.T., qui sera en position de force, mercredi 26 janvier, lors de la réunion de toutes les parties intéressées, chez le préfet de région. Un double affrontement avec les associés, d'une part, et la rédaction, d'autre part, n'est pourtant pas à exclure. Mais faut-il parler, comme l'a fait ce mercredi la première page du *Figaro*, de « *soviétisation* » de l'entreprise ?

MICHEL CASTAING.

(1) Outre l'« O.P.A. » du *Républicain lorrain* sur l'*Est Républicain*, les *Dernières Nouvelles d'Alsace* et l'*Alsace* se sont liées financièrement.

— VU —

Plaisir d'enfant, désirs de femme

Pourquoi décide-t-on d'avoir un enfant ? Ou de ne pas en avoir ? C'est déjà bien beau de *pouvoir se poser tranquillement la question. Plus ça ira, moins* il y aura de par le monde, le monde occidental en tout cas, de naissances impromptues, pas voulues, pas prévues. Même si par distraction, *insouciance*, transport *passionné, extase, acte* manqué, vous vous êtes montrés négligents sur l'oreiller, l'interruption de grossesse est là pour rattraper le coup et éviter que ne *débarque sur une planète prête à* sauter un petit être arraché au néant pour le plaisir uniquement.

Plaisir de se sentir femme, plaisir de se sentir jeune encore, plaisir de posséder, plaisir de partager, d'avoir un enfant de l'homme ou de la femme aimés, plaisir de se prolonger, plaisir de *paterner, de materner et même* pour certaines de créer. Oui, oui, de créer. La procréation se confond aux yeux de beaucoup avec la création. On fait un en*fant comme on compose une* symphonie ou comme on écrit un roman. C'est une expérience du même ordre, plus importante encore puisqu'il s'agit de créer la vie. Moi, *quand j'entends* ça et pas plus tard que *mardi* après-midi sur TF 1 (« Désir d'enfant »), les oreilles me fanent. A ce compte-là, une vache dans un pré, une lapine dans son clapier, c'est Beethoven, c'est Dickens. Absurde. D'abord on ne fait pas un enfant, il se fait en vous, on le porte un point c'est tout.

Ces plaisirs cèdent, bien entendu, cèdent même de plus en plus souvent aux autres plaisirs *de la vie : le travail, le vrai*, la réussite *professionnelle*, le confort, la promotion sociale. Autrefois, la richesse d'une famille était inversement proportionnelle au nombre de ses enfants. *Ainsi en va-t-il aujourd'hui* pour les nations. Avec un taux de fécondité de 1,42 et de 1,53 l'Allemagne de l'Ouest et la Suisse figurent tout en haut de *l'échelle des revenus par habitant* en Europe. La France, elle, s'offre un 1,97.

Ne nous plaignons pas. Des gosses, il en faut, il en faut même bien plus que ça. On a en*quêté dans tous les sens pour* savoir ce qui pourrait inciter les gens à se reproduire, comme on le fait avec tant d'empressement dans *les pays sous-développés et pour la même raison* : *assurer* ses vieux jours. Nous, ce que nous voulons, c'est préserver notre jeunesse. Des mômes, on peut en avoir ou pas, au choix, c'est un progrès, *d'accord*. Maintenant ce qu'on voudrait, c'est de ne plus être obligé de choisir entre un enfant et un boulot. Il *n'y a qu'une réponse à ça* : des crèches ouvertes vingt-quatre heures sur vingt-quatre, des crèches et des garderies, et encore, partout, des crèches pas chères, *bien tenues*, dotées *d'infirmeries*, où *déposer* tous ces *morveux* responsables de l'absentéisme si souvent reproché à leur pauvre mère.

CLAUDE SARRAUTE.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 19 JANVIER

— *Mme Edwige Avice*, ministre délégué, chargée de la jeunesse et des sports, est reçue à 19 heures sur Canal-89 Paris 104 MHz.

— *MM. Jean Falala*, député de la Marne, *Claude Lamblin*, maire communiste de Reims, *François Letzgus*, conseiller municipal socialiste de Reims, sont réunis pour un débat sur Europe 1, à 19 h 30.

JEUDI 20 JANVIER

— *M. Henri Virlojeux*, comédien, est reçu à l'émission « Plaidoyer » sur R.M.C., à 8 h 30, au titre du Syndicat français des acteurs (C.G.T.), à propos de la grève nationale des comédiens.

— *M. Pierre Sotura*, membre du comité central et trésorier du P.C.F. expose les comptes de la campagne électorale présidentielle de M. Georges Marchais et de son parti, sur France-Inter, à 7 h 40. *MM. André Laignel*, député socialiste de l'Indre, et Pierre Sotura, répondent aux questions des auditeurs de France-Inter, à 19 h 45.

LA RÉGIE PUBLICITAIRE DE FR 3 SERA CONFIÉE A HAVAS ET A PUBLICIS

L'incertitude est désormais levée en ce qui concerne la régie des an*nonces publicitaires régionales* de FR 3 par un communiqué du ministère de la communication. Deux sociétés nationales de régie vont être prochainement créées, FR 3 ayant 51 % du capital de chacune d'elles.

La première, chargée de la gestion commerciale des spots publicitaires nationaux, sera sous la responsabilité de la R.F.P. (Régie française de publicité), avec 45 % du capital.

Le capital de la seconde *société, dite de régie régionale*, sera réparti, outre FR 3 (51 %), entre la R.F.P. (24,5 %) et les deux grands régisseurs français, Havas et Publicis, qui se partageront les 24,5 % restants.

Le *conseil d'administration* de cette société comprendra donc quatre représentants de FR 3, deux de la R.F.P., un d'Havas, un de Publicis, auxquels s'ajouteront un représentant des annonceurs, un de *la presse et un des agences de publicité*. C'est ce conseil d'administration qui mandatera, suivant les cas, Havas ou Publicis, pour prendre en charge, région par région, la régie *commerciale et la gestion des écrans* publicitaires de FR 3.

Tout au long des quatre années d'expérimentation prévues avant la mise en place définitive du système se créeront des filiales régionales de cette société de régie, dont FR3 et les deux autres nouvelles sociétés détiendront la majorité du capital. Au conseil de ces filiales siégeront toutefois, outre les partenaires prévus *dans la maison* mère, un ou des représentants des activités économiques locales.

[On sait quels remous avait soulevés, tant chez les annonceurs, chez les agences de publicité, que dans la presse régionale (*le Monde* des 21 et 22 octobre 1982) l'éventualité de voir confier à Havas, société d'État présidée par M. André Rousselet et premier groupe français d'agences de publicité, ou même à Publicis, première agence privée française, la régie de la manne publicitaire régionale. Il est vraisemblable que la solution choisie — malgré le « strapontin » qui leur est offert dans les conseils d'administration — ne calmera qu'imparfaitement les préventions des agences contre le mélange des genres : les deux groupes français de publicité, Havas et Publicis, ne seront-ils pas juge et partie dans les régions, où ils se partageront les zones d'influence ?] — J. D.

Mercredi 19 Janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Magazine : Au cœur du débat.
Émission de I. Barrère, N. Copin et D. Grandclément.
Cette nouvelle émission accueille un échantillonnage représentatif de la population française. Sur le thème : où va l'entreprise ? M. Laurent Fabius, ministre délégué chargé du budget, face à M. Yvon Gattaz, président du C.N.P.F.

21 h 30 Série : Wallenstein,
de L. Ahlsen. Réal. F.-P. Wirth.
3e épisode. Bien que sa santé soit altérée, Wallenstein continue à mener une brillante campagne. Les intrigues de cour vont bon train. Une fresque historique classique.

23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : l'Homme qui aimait deux femmes,
de Ph. Defrance avec A. Prucnal, D. Chalen, F. Marthouret...
La « génération de mai 1968 » se fait le prosélyte de la vie à trois, un homme, deux femmes. Un mélange de mélo attendrissant et de conviction naïve. Avec une question sans réponse : que deviennent-ils avec le temps ?

22 h 10 Magazine : Moi... je.
Émission de B. Bouthier.
Au sommaire de ce magazine un seul chapitre, « Les passagères de l'attente », capte réellement l'intérêt. Le deuxième, « Deux fois vingt ans », traite une fois de plus et sans nouveauté de l'amour paternel. Quant au troisième, il valait mieux le garder clos.

23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma 16 : les Parasites.
Un téléfilm de la B.B.C., prix Italia 1978. Réal. R. Joffre avec C. Hargreaves, B. Hill, P. Kerrigan...
L'histoire de Pauline et de sa fille Paula, une enfant mongolienne, prises dans une machine infernale et absurde (l'administration) qui mène Paula à la régression totale et sa mère à l'impasse : une description intimiste, politique, tout en finesse, dans le style de Ken Loach.

22 h 20 Journal.

22 h 55 Prélude à la nuit.
« Tarentelle », deuxième suite opus 17 de S. Rachmaninov par G. et B. Picavet.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, La science en marche : L'imparfait du crime.
20 h, Journée Eroïca : autour de la « Troisième symphonie » de Beethoven.
22 h 30, Nuits magnétiques : grandeur nature.

FRANCE-MUSIQUE

20 h, Les chants de la terre.
20 h 30, Concert ; Perspectives du XXe siècle ; œuvres de Serocki, Baird, Rezwsky, Dufourt, Foulfaud, Stockhausen, Israelian, Mansourian ; par l'Ensemble 2e 2m, dir. A. Dubois.
23 h, La nuit sur France-Musique : Le club des archives (cycle Fritz Busch).

Jeudi 20 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h Discours de M. François Mitterrand, en direct du Parlement allemand.
12 h Suspens.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 35 Émissions régionales.
13 h 50 Objectif santé : l'obésité du jeune.
14 h Les rendez-vous du jeudi (C.N.D.P.)
A la découverte de la vie ; Jeux ; à 17 h 30, moments musicaux en classe de seconde.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Dessin animé.
19 h Histoire d'en rire.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Les Poneys sauvages,
d'après M. Déon, Réal. R. Mazoyer. Avec J. Weger, M. Duchaussoy, Y. Beneyton...
Dernier épisode de ce journal d'une génération.
22 h 5 Histoire des inventions : Inventer pour inventer.
Émission de D. Costelle.
De l'invention du premier aspirateur à la reconstitution de l'Exposition universelle de 1876 : le musée animé et fantastique de Daniel Costelle : un vrai plaisir.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h Télévision scolaire.
10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
11 h Discours de M. François Mitterrand, en direct du Parlement allemand.
12 h Journal.
12 h 5 Jeu : L'Académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Émissions régionales.
13 h 50 Série : La vie des autres.
14 h 5 Aujourd'hui la vie.
Le protectionnisme.
15 h Film : Un dénommé Squarcio.
Film italien de G. Pontecorvo (1957), avec Y. Montand, A. Valli, F. Ranchi, M. Girotti, Ronaldino, U. Spadaro.
Les pêcheurs d'une île de l'Adriatique veulent s'organiser en coopérative pour ne plus être exploités. Un seul refuse cette lutte, pêche à la grenade et nargue les douaniers. Un bon sujet, emprunté à un roman de Franco Solinas, traité d'une manière mélodramatique. Curieuse interprétation d'Yves Montand.
16 h 40 Un temps pour tout.
La montagne en hiver ; chanson à histoire ; potion magique ; variétés.
17 h 45 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 Libre expression.
La FEN (Fédération de l'éducation nationale).
20 h Journal.
20 h 35 L'histoire en question : Tragédie au pôle, l'affaire Nobile,
de A. Decaux, réal. J.-Ch. Dudrumet.
La conquête du pôle Nord par le général italien Umberto Nobile. De la première expédition en 1920 à celle de 1928 où Nobile laisse tomber son équipe sur la glace. Nobile s'explique dans un document filmé avant sa mort.
21 h 55 Les enfants du rock.
Houba ! Houba ! : Avec Culture club, *Gilberto Gil*, Bruce Springsteen, Fabulous Thunder Birds, Rock'in Jimmy ; Haute tension, magazine de la vidéo.
23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

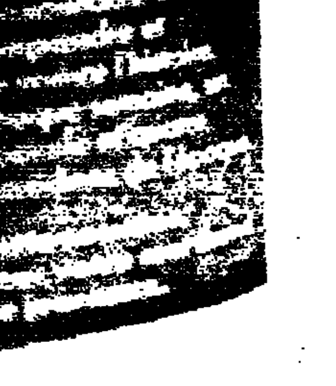
18 h 30 Pour les jeunes.
Les métiers manuels.
18 h 55 Tribune libre.
Le mouvement des démocrates.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'espace.
20 h Les jeux.
20 h 35 Film : La Porte de l'enfer.
Film japonais de T. Kinugasa (1953), avec M. Kyo, K. Hasegawa, Y. Kurosawa, K. Sando, Z. Tazaki, K. Sanda.
En 1159, à Kyoto, un guerrier s'éprend d'une dame de la cour dont il a assuré la protection et veut l'obtenir, de gré ou de force, bien qu'elle soit mariée à un garde de l'empereur. Inspiré d'une légende sur la fidélité conjugale, ce film japonais couronné au Festival de Cannes 1954 a dû sa notoriété à son exotisme conçu pour l'Europe et à la splendeur de ses images en couleurs composées avec un extrême raffinement.
22 h 5 Journal.
22 h 35 Hommage à René Clair : Entr'acte.
Film français de R. Clair (1924), avec J. Borlin, F. Picabia, E. Satie, M. Ray, M. Duchamp, G. Auric (N. sonorisé).
Suite de situations saugrenues et enterrement burlesque au cours duquel un corbillard tiré par un chameau s'emballe et entraîne ceux qui le suivaient dans une course folle. Court métrage conçu sur un argument du peintre Francis Picabia, pour l'entracte cinématographique d'un ballet au Théâtre des Champs-Élysées. Il en résulte un scandale, mais le film, marqué par l'esprit dadaïste et le principe de l'« écriture automatique », appartient bien à l'œuvre de René Clair par son aspect poétique et comique.
23 h 35 Prélude à la nuit.
« Divertimento » de J. Ibert par l'Orchestre de Cannes-Provence-Côte d'Azur, dir. P. Bender.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Des villages et des hommes (l'Inde et le Maine).
8 h, Les chemins de la connaissance : les sorciers et leur sabbat ; à 8 h 32, le Proche-Orient arabe ; à 8 h 50, la Vallée aux loups.
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h 45, Questions en zigzag... à C. Chabanis : la mort : une fin ou un commencement.
11 h 2, Musique : Elysée-musique (et à 13 h 30, 17 h 30).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons : Mexique.
14 h 5, Un livre, des voix : La dernière croisière du dragon zéphir, de N. Spinrad.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture : départementale à Boulogne-Billancourt ; 17 h, Roue libre.
18 h 30, Feuilleton : « Les bonnes femmes du dix-huitième siècle. »
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : la lèpre avec le professeur M. Gentilini.
20 h, Boabdil fondation, de S. Ganzl, d'après le roman de J. Floran avec S. Artel, N. Borgeaud, R. Coggio...
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : œuvres de Bizet, Paganini, Borne, Granados, Ravel, Haendel, Rimski-Korsakov, Debussy, Moussorgski.
8 h 7, Le Bougolanne de 8-9.
9 h 5, L'oreille en colimaçon ; les percussions.
9 h 20, Le matin des musiciens : De Saint-Pétersbourg à Leningrad.
12 h, Le royaume de la musique.
12 h 35, Jazz : Jackie McLean de Miles à Ornette.
13 h, Musique légère : œuvres de Roger-Roger, Gomez, Loewe, Gabaye, Ibert, Gershwin.
14 h 4, Musiciens à l'œuvre : Aspects de la musique américaine ; œuvres de Ives, Cowell, Partch, Gershwin, Antheil, Cage, Harrison, Subotnick, Bolcom, Monk.
17 h 5, Repères contemporains ; Les opéras d'aujourd'hui.
17 h 30, Les intégrales : la musique de chambre de J.-S. Bach.
18 h 30, Studio Concert (en direct du studio 106), jazz.
19 h 38, Jazz : le bloc-notes.
20 h, Actualité lyrique.
20 h 30, Concert : (en direct du Théâtre des Champs-Élysées à Paris) « Adagio pour violon et orchestre » de Mozart ; « Concerto pour violon et orchestre » de Berg ; « Symphonie no 7 » de Bruckner par le Nouvel Orchestre philharmonique ; Dir. H. Soudant ; Sol. J. Suk, violon.
22 h, La nuit sur France-Musique : Musiques de nuit ; 23 h, Studio de recherche radiophonique ; 0 h 5, Nocturnes.



RÉSEAUX CABLÉS A LA FRANÇAISE

En adoptant le rapport de M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T., le conseil des ministres du 3 novembre 1982 a fait du câblage la grande affaire de l'audiovisuel français. Les trois prochaines années verront la commande de 1 400 000 prises de raccordement à l'industrie, la remise en fonctionnement des réseaux posés il y a dix ans et le câblage de nouveaux sites : Lille, Biarritz, Montpellier, Montbéliard, Dunkerque et les agglomérations de l'ouest de Paris jusqu'à l'embouchure de la Seine. Les années suivantes, les réseaux locaux se développeront au rythme d'un million de prises par an pour couvrir en trente ans la totalité du territoire.

A l'importance de cet enjeu, correspond le choix d'une technologie de pointe (fibres optiques et réseaux en étoile) capable, à terme, de faire circuler entre chaque abonné des programmes audiovisuels, des conversations visiophoniques ou des services informatiques. Ce qui dessine un modèle de vidéocommunication interactive très différent des premières expériences de télédistribution françaises des années 70 ou des réseaux existant aux Etats-Unis et au Canada.

Mais, avant que l'industrie électronique et, surtout, celle des programmes ne soient capables de répondre à un tel défi, le développement des réseaux comporte, dans sa phase initiale, un certain nombre de risques économiques et culturels. Aussi, avant même que le cadre juridique ne soit entièrement défini et que le premier réseau ne fonctionne, les discussions entre tous les partenaires concernés vont bon train. La première Convention nationale des villes câblées, qui se tiendra du 20 au 22 janvier à Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne) – organisée par le syndicat communautaire d'aménagement de cette ville et la Fédération de l'audiovisuel indépendant pour la création et la communication sociale (F.A.I.C.C.S.), – permettra d'instaurer un premier dialogue. Les débats, animés par des journalistes du *Monde*, verront la participation de M. Georges Fillioud, ministre de la communication, de M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T., et de Mme Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle.

La voie royale et la porte étroite

par JEAN-FRANÇOIS LACAN

LE câblage de la France est l'un des rares aspects de la politique audiovisuelle du gouvernement qui fasse l'objet d'une approbation quasi unanime. Il s'articule bien avec les objectifs de la filière électronique et promet à l'industrie française un marché conséquent. Il met les nouveaux services de communication à la portée de l'ensemble de la population. Il stimule enfin le développement d'une industrie des programmes. Mais cette voie royale de la communication doit passer par une porte étroite, celle de l'expérimentation. Pendant trois ans environ, les équilibres financiers, juridiques et culturels des réseaux de vidéocommunication vont être soumis à l'épreuve des faits.

Deux écueils principaux menacent la croissance des réseaux. Tout d'abord, le volontarisme évident des pouvoirs publics, qui risque de faire passer les priorités du développement industriel avant la pertinence des modèles de communication, l'analyse de la demande sociale ou même la viabilité économique des réseaux. La seconde difficulté réside dans la création d'un marché assez libre pour stimuler la production et l'investissement, mais suffisamment réglementé pour éviter les phénomènes de concentration et de monopole, ou, pire encore, l'invasion des réseaux par des programmes étrangers, comme cela s'est passé au Canada et en Italie (*le Monde* du 7 janvier).

Les décrets d'application de la loi sur la communication audiovisuelle (et particulièrement ceux concernant le titre IV) permettront de savoir comment le gouvernement négocie ce délicat virage. Ils sont actuellement l'objet d'une discussion assez animée entre les différents ministères concernés. Toutefois, l'ensemble des partenaires semblent être tombés d'accord sur une vision souple et pragmatique des choses, préférant la régulation *a posteriori* plutôt que la réglementation *a priori*.

Le poids des P.T.T.

Pour justifier son volontarisme, M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T., a plaidé la complémentarité des équipements. Puisque les Français auront bientôt besoin d'une seconde ligne téléphonique et que les nouveaux services de télécommunication supposent un effort de câblage, pourquoi ne pas réaliser un réseau public à large capacité, assurant aussi la télédistribution ? En adoptant ce plan, le 3 novembre dernier, le gouvernement a donc accordé aux P.T.T. la propriété des réseaux. Même si les collectivités locales participent à l'investissement à hauteur de 30 %, ce n'est que sous forme d'avances remboursables.

Un certain nombre de collectivités locales protestent aujourd'hui contre ce monopole de fait. Puisqu'elles prennent l'initiative du câblage, elles désirent être associées à la propriété et à la gestion des réseaux pour en contrôler l'installation et, surtout, la structure. Le problème est loin d'être purement théorique, si l'on considère qu'entre le premier câblé et le dernier (en milieu rural notamment) il s'écoulera près de trente ans. Un délai qui risque d'aggraver les déséquilibres culturels entre ville et campagne et de poser localement de sérieux problèmes politiques.

Une des solutions envisageables consiste à associer au câble des systèmes de télévision et des radios locales hertziennes ou des réseaux de vidéotransmission capables de généraliser la diffusion des nouveaux services. En théorie, la loi stipule que l'Etat câble *ou fait câbler*, et seul un décret peut confirmer le rôle exclusif des P.T.T. dans ce domaine. Il est peu probable que le gouvernement revienne sur sa décision du 3 novembre, mais les négociations sur le terrain risquent d'être délicates.

Autre problème à régler : qui sera propriétaire des réseaux déjà existants, ceux des villes câblées au début des années 70, qui furent l'initiative des premières expériences ? Un décret de 1977 précisait qu'ils devaient revenir à Télédiffusion de France (T.D.F.). Mais, depuis, la loi a changé.

Le problème le plus pressant reste pourtant de savoir ce que l'on fera passer dans les « tuyaux » pour vendre les réseaux de vidéocommunication au public. La réponse à la question reste encore relativement floue, mais trois grandes catégories de services se dessinent déjà.

Un impératif logique

Les câbles retransmettront d'abord les chaînes de radio-télévision du service public. Un impératif logique, puisque les réseaux constituent une alternative à l'actuelle antenne, individuelle ou collective, et surtout aux futures antennes de satellite. Cette mission sera vraisemblablement inscrite dans le cahier des charges des futures sociétés d'exploitation.

Ces sociétés pourront programmer sur les autres canaux (10 ou 15 selon les réseaux) des programmes divers, allant de la réception de chaînes étrangères à la production locale, en passant par des rediffusions d'émissions publiques ou des programmes spécifiques (cinéma, sports, actualités, etc). Ces services relèvent de l'initiative privée et sont soumis à l'autorisation de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, après avis de la commission Galabert.

(Lire la suite page 22.)

Les enjeux de la télédistribution

par GEORGES FILLIOUD (*)

L'UTILISATION du câble pour acheminer les programmes de télévision dans des zones de mauvaise réception a commencé après la guerre aux États-Unis. Dans les années 60, ce vecteur a permis dans ce pays de multiplier l'offre de programmes dans certaines régions grâce au déport de signaux éloignés. Ce n'est qu'à partir de 1970 que le câble y est apparu comme un moyen de programmation autonome, par le développement des programmes locaux, d'une part, et par la naissance de premiers programmes spécifiques destinés au câble et transmis par satellite de télécommunication, d'autre part.

Aujourd'hui, plus du quart des foyers américains sont raccordés à un réseau de télédistribution. D'autres pays se sont depuis longtemps équipés : au Canada, le taux est de 40 % ; en Belgique et aux Pays-Bas, plus des deux tiers des foyers sont branchés sur le câble. Dans ces derniers pays essentiellement, ce développement s'explique davantage par l'attrait que constitue l'importation de programmes étrangers que par une volonté de développement des programmes autonomes. Qu'en est-il de la France, pays de création, de richesses culturelles et artistiques, où le développement actuel de la vidéo souligne un appétit d'images constamment renouvelé de la part du téléspectateur ?

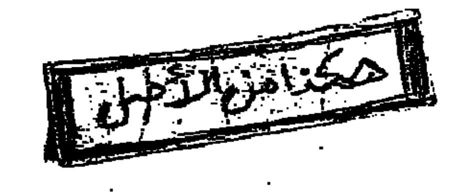
Cinq cent mille foyers seulement, soit environ 2 %, sont actuellement raccordés à un réseau de télédistribution. Et que reçoivent les récepteurs alimentés par le câble ? Les mêmes programmes que les ménages ne disposant pas d'une telle installation et, pour ceux qui se trouvent en zone frontalière, des programmes étrangers.

Notre pays a fait une double impasse au cours de la précédente décennie : impasse technique et industrielle en ne cherchant pas à développer les réseaux de câbles, impasse culturelle et sociale en refusant toute possibilité de programmation autonome, en raison d'une volonté de contrôle dépassée par l'évolution technologique et celle de la société.

Au début des années 70, à la faveur de la construction des villes nouvelles, la France avait pourtant montré de l'intérêt pour ce nouveau moyen de communication. Sept sites dans des villes nouvelles et quartiers neufs furent équipés.

(Lire la suite page 22.)

(*) Ministre de la communication.



La voie royale et la porte étroite

(Suite de la page 21.)

Ce cadre juridique pose aujourd'hui deux problèmes délicats. La loi, conçue à partir de la réglementation des radios locales, est mal adaptée aux réseaux câblés. Elle interdit à une société privée de présenter une autorisation pour plus d'un réseau, ce qui rend fort aléatoire la rentabilité de l'opération. Pour tourner la difficulté, le ministère de la communication pourrait délivrer des autorisations nationales tout en évitant la constitution de monopoles.

La deuxième difficulté concerne l'équilibre de la programmation. En l'absence de programmes originaux, les sociétés d'exploitation pourraient largement recourir aux programmes étrangers ou sacrifier les programmes moins rentables (production locale, communication sociale, etc.). Les conséquences culturelles et économiques d'une telle attitude seraient à terme désastreuses. Faut-il instituer par décret des quotas de programmation, au risque de réduire la rentabilité immédiate des réseaux, ou laisser la Haute Autorité réguler la situation au coup par coup, au nom du pluralisme inscrit dans la loi ?

La troisième catégorie de services viendra plus tard, lorsque, dans quatre ou cinq ans, la commutation optique permettra de relier chaque abonné à un autre abonné ou à un service particulier. Il s'agit des fameux programmes interactifs, véritable fer de lance du plan des P.T.T. : visiophonie, bien sûr, mais aussi télématique, consultation de banques d'images, de catalogues de vente, jeux vidéo, etc.

Équilibres financiers

En attendant cet âge d'or du câble, deux missions sont chargées de concourir au développement des programmes. La première, décidée au conseil des ministres du 6 juillet 1982, sera confiée à M. Bernard Schreiner, député P.S. des Yvelines et rapporteur de la loi sur la communication audiovisuelle. Elle devra aider à la constitution des premiers réseaux et financer des régies de programmes thématiques. Treize commissions sont déjà en place et travaillent sur les différents types de services. Une seconde mission interministérielle, décidée le 3 novembre dernier, prendra un peu de recul et devra proposer des mesures financières et juridiques capables de susciter la création d'une véritable industrie de programmes pour le câble comme pour la quatrième chaîne et le satellite.

Le ministre de la communication, M. Georges Fillioud, a beau répondre, à une question de M. Alain Madelin, député U.D.F. d'Ille-et-Vilaine, que les sociétés d'exploitation commerciales ne sont pas dans la loi sur la communication audiovisuelle, il faudra bien que des structures assument ce rôle. Prévues dans le rapport des P.T.T., ces fameuses sociétés locales seraient appelées à gérer les abonnements aux réseaux, la programmation des services de télédistribution et les ressources qui leur sont liées. Elles associeraient les collectivités locales (sans doute majoritaires), des partenaires privés et T.D.F., responsable des infrastructures techniques de programmation et garant de la diffusion des programmes du service public.

Vient s'y ajouter aujourd'hui la candidature de la Caisse des dépôts et consignations. Le rapport de M. Mexandeau prévoyait son intervention dans le financement des infrastructures sous forme de prêts aux collectivités locales. Mais la Caisse des dépôts, forte de sa récente expérience en matière de télématique, a décidé de s'intéresser de plus près aux nouvelles technologies. Elle propose aujourd'hui aux collectivités locales d'être un partenaire à part entière des sociétés d'exploitation en offrant ses compétences en matière de gestion.

L'intervention de ce nouveau partenaire n'est pas sans intérêt dans la phase actuelle de démarrage des réseaux. De l'aveu même de M. Jean-Pierre Hirsch, directeur de la Caisse des dépôts, « *les collectivités locales sont assez perplexes devant la viabilité économique des réseaux câblés. Trop de flou entoure encore les propositions des P.T.T. La Caisse des dépôts peut leur fournir des hypothèses de développement, des modèles de budget prévisionnel et, surtout, servir d'intermédiaire dans la négociation indispensable avec la direction générale des télécommunications* ».

Et les sujets de négociation ne manquent pas. Quel sera la charge financière exacte du câblage pour les collectivités locales ? Les P.T.T. parlent d'un budget total de 7 milliards de francs pour les trois prochaines années, dont 4,5 milliards pour le matériel. Ce qui fait une part de 1,5 milliard de francs pour les collectivités locales. Mais, d'après les estimations de la Caisse des dépôts, si le coût du câblage expérimental de Biarritz a été de 300 000 F par prise de raccordement, il serait encore aujourd'hui, en phase pré-industrielle, de 15 000 F par prise, et ne tomberait qu'à terme au-dessous de 5 000 F. A 15 000 F par prise, pour un réseau moyen (au moins 3 000 prises au démarrage), la charge des collectivités est lourde et la rentabilité de la société d'exploitation singulièrement compromise. Reste à savoir si les P.T.T. assumeront le surcoût de l'innovation technologique ou en feront payer une partie aux collectivités.

Mais le problème de l'investissement n'est pas le plus fondamental. C'est l'équilibre du fonctionnement qui conditionne la viabilité des réseaux. Or on ne sait toujours pas à quel prix la D.G.T. louera son réseau aux collectivités locales. Surtout, on a du mal à évaluer quelles seront les ressources dégagées par la programmation : paiement direct par l'usager, publicité ou mécénat. De plus, on peut se demander si la part la plus rentable des services, les programmes interactifs, n'échapperont pas à la société locale d'exploitation. En effet, dans le rapport adopté par le conseil des ministres, les P.T.T. précisent qu'ils se réservent l'exploitation des services de télécommunication, sans que l'on sache très bien si ce terme, qui englobe sûrement la visiophonie, comprend également les programmes de vidéocommunication interactive. Encore un sujet de délicates négociations.

Consommation ou communication sociale

Derrière toutes ces ambiguïtés se dessinent deux conceptions des réseaux câblés. La première, assez proche de la télédistribution à l'américaine, consiste à ouvrir un grand marché commercial privé et local pour une industrie de programmes nationale, publique ou privée. Projet ambitieux, mais dont les risques culturels sont assez élevés en l'état actuel de la production française.

Supportant la plus grosse part des charges financières, les sociétés d'exploitation locales chercheront à rentabiliser très vite leur investissement et se tourneront vers les programmes disponibles et à fort taux d'écoute. C'est, à terme, l'invasion du marché par des produits américains ou japonais, sauf si les missions interministérielles réussissent à allumer à temps un contre-feu.

Le deuxième modèle, plus vague en l'état actuel de la technologie, serait celui de réseaux de vidéocommunication interactive. Il ne s'agit plus alors d'inviter l'abonné à consommer passivement une grande quantité de programmes, mais de le faire participer à une sorte d'interactivité sociale. On peut mettre au compte de ce deuxième modèle les projets de préfiguration décrits dans ce supplément par Raoul Sangla ou la Fédération de l'audiovisuel indépendant. Ils supposent que les collectivités locales, les institutions et le milieu associatif investissent dans des structures de production locale, sorte de « télévision de pays ». Mais on peut aussi évoquer les initiatives du Centre mondial de l'informatique, que M. Jean-Jacques Servan-Schreiber vient de faire passer sous la tutelle des P.T.T. Le développement des micro-ordinateurs domestiques et des vidéodisques interactifs transformerait les terminaux passifs de sélection de programmes en ensembles de programmation « intelligents », capables de contribuer à la formation personnelle comme à la distraction. Un modèle de communication soutenu par la Caisse des dépôts et même, dit-on, par le président de la République.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Les enjeux de la télédistribution

(Suite de la page 21.)

Des expériences furent lancées, mais les crédits nécessaires à leur engagement firent rapidement défaut. Même si des expériences comme celle de Grenoble ne connurent pendant leur brève durée qu'une audience limitée – qui pouvait effectivement conduire à s'interroger sur l'opportunité de poursuivre, – le véritable motif de ce revirement se situe ailleurs. En effet, un décret de septembre 1977 sur *la télédistribution communautaire* devait ôter tout espoir et toute possibilité de création de programmes sur les réseaux câblés, puisque ce texte n'autorisait aucun programme local pour le grand public, et permettait seulement aux limites de l'Hexagone de transmettre sur câble des programmes étrangers, en général déjà directement reçus par voie hertzienne.

Aider les initiatives locales

Il a été mis fin à cet audiovisuel « sous surveillance », témoin d'un refus des libertés locales, par la loi sur la communication audiovisuelle du 29 juillet 1982. Désormais, à côté d'un service public renforcé, qui concerne les missions essentielles de culture et d'information pluralistes au service de tous les Français, peuvent se faire jour des projet nouveaux, reflet de la diversité et de la richesse d'imagination de notre pays.

Ces obstacles juridiques levés, le gouvernement a souligné sa volonté de traduire en termes concrets les perspectives ainsi ouvertes. *Un plan de câblage* a été annoncé au mois de novembre dernier qui permettra de raccorder un million quatre cent *mille foyers supplémentaires* au cours des prochaines années. C'est sur ces nouveaux réseaux, qui seront en partie en fibre optique, ainsi que sur les réseaux existants que les premiers programmes originaux de télédistribution pourront être lancés. Des projets existent, d'inspiration locale. Des demandes d'autorisation ont été déposées à la Haute Autorité, compétente en ce domaine. Au cours des prochains mois, celle-ci sera en mesure de se prononcer après avis de la commission consultative compétente. Ainsi les premiers projets pourront démarrer dans le cours de cette année.

Quel que soit l'intérêt de ces projets et le sérieux du travail préparatoire qui a été mené localement, une action d'accompagnement appropriée s'avère nécessaire. En effet, en raison du retard de la France dans le domaine de la télédistribution, les associations et organismes qui ont conçu ces projets avec l'aide des collectivités locales manquent parfois de l'expérience requise, ne disposent pas toujours de personnel qualifié en nombre suffisant, et se heurtent à des difficultés financières.

C'est pourquoi le gouvernement, sur proposition du ministre de la communication, a décidé de mettre en place une « mission télédistribution » – qui prendra plus particulièrement appui sur l'Institut national de la communication audiovisuelle et Télédiffusion de France – pour faciliter le lancement des premiers *programmes, assurer une action* d'assistance technique et évaluer l'ampleur et la nature de l'offre et de la demande de ces programmes. Cette mission, conduite avec le ministère des P.T.T. et en association avec d'autres départements intéressés (culture, recherche et industrie, Plan et aménagement du territoire), sera une structure légère dotée de moyens propres d'intervention. Son action incitative ne devra en aucun cas se substituer aux initiatives locales.

A l'heure où la France s'engage dans les voies nouvelles de la communication et de la diversification audiovisuelle par la prochaine création d'un quatrième programme de télévision et le lancement d'ici à quelques années d'un système de diffusion directe par satellite, il est permis de s'interroger sur le rôle spécifique du câble et sur l'articulation de ces différents vecteurs. Le câble est et demeurera toujours un moyen d'expression locale, ce qui fait sa spécificité. Le développement de l'expression communautaire et de l'information locale peut traduire cette réalité. Le câble est aussi le support privilégié de programmes thématiques, expression nouvelle de la demande audiovisuelle. Il peut être enfin un moyen très utile en milieu urbain pour la transmission des images du satellite, afin d'éviter la prolifération des antennes paraboliques de réception individuelle. Dans la mesure où il n'aura pas l'exclusivité de la réception de ses images, il ne sera pas, comme l'ont avancé certains, un instrument de contrôle, mais un moyen cohérent au service de l'usager, offrant en même temps des programmes de sources diverses.

Le défi du câble est aujourd'hui technologique avec la fibre optique, qui offre en outre la possibilité de programmes et services interactifs. Mais le développement de ce support est lui-même de plus en plus lié à la capacité de la France à produire davantage de programmes de qualité, et à des prix compétitifs. Le lancement d'un quatrième programme de télévision doit permettre de revitaliser ce secteur en attendant l'ère du satellite. Dans l'immédiat, le développement des réseaux de télédistribution doit précisément aller de pair avec un effort particulier sur les industries de production.

Sans une telle action, la magie technologique n'aboutirait qu'à détruire notre identité. Un grand pays comme la France, qui a une ambition légitime dans le domaine de la communication, doit conjuguer constamment programmes et équipements, culture et technique.

GEORGES FILLIOUD.

POUR REALISER LE PROGRAMME GOUVERNEMENTAL

L'industrie française devra mettre les bouchées doubles

« *HEUREUSEMENT qu'il y a eu Biarritz. Nous y avons essuyé les plâtres* ». Pour les P.T.T., le câblage, décidé en 1980, en fibres optiques de 1 200 foyers et de 300 immeubles administratifs ou commerciaux a servi utilement de prototype. Un *prototype coûteux* (500 millions de francs), sans doute mal situé géographiquement et certainement peu représentatif de l'ensemble des villes françaises, mais qui offre une première expérience indispensable pour l'administration et pour les industriels. Le *réseau est* aujourd'hui en phase d'achèvement. Il ouvrira ses premiers services le 1er juillet pour les hôtels et en octobre pour les abonnés. La « montée en puissance » sera ensuite régulière pour que l'ensemble des services soient offerts en décembre 1984.

Biarritz sert donc de référence, au *côté des réseaux américains*, pour le câblage en vraie grandeur qui démarre cette année. Le programme annoncé par les P.T.T. prévoit 100 000 prises commandées à l'industrie en *1983*, *300 000* en *1984*, et un million en 1985. Etant donnés les dix-huit mois de délais de fabrication et de pose, les premiers abonnés ne pourront donc obtenir les canaux de télévision promis qu'à la mi-1984 seulement. Entre-temps, la France aura pris plus de dix ans de retard. La décision de M. Valéry Giscard d'Estaing de mettre un terme en 1977 aux expériences de vidéodistribution de sept villes françaises a paralysé le développement d'un secteur qu'il faut bâtir aujourd'hui à partir de zéro.

Le câblage de la France engage l'avenir pour la fin du siècle et au-delà. Pour les P.T.T., maître d'œuvre de la structure des réseaux et des choix technologiques, la décision revêt *un caractère de pari*. Un pari d'autant plus délicat que les techniques évoluent rapidement et que les besoins à couvrir sont vastes, mouvants, encore indéterminés : derrière la télévision par câble, la vidéodistribution, les P.T.T. voient poindre une télématique à gros débit d'*informations dans les entreprises et les institutions*. Le développement de cette vidéocommunication professionnelle sera à coup sûr plus rentable que la simple diffusion de télévision. Les experts américains estiment qu'elle représentera le tiers des revenus dès *1990. Il faut donc en tenir compte* aujourd'hui dans la définition d'un réseau suffisamment universel et suffisamment souple, tout en étant rapidement installé. Une contradiction que l'administration ne pourra lever sans adopter une nouvelle règle *de fonctionnement* : l'absolu pragmatisme. Les premières options prises en matière de fibre optique vont, il faut le noter, dans ce sens. Aller vite en regardant loin, voilà le pari. *Il se concrétise dans* deux choix essentiels : la structure du réseau et la technique employée.

Les Américains « foncent »

Pour la structure, les P.T.T. ont choisi une forme différente de celle adoptée aux Etats-Unis. Testée à Biarritz, *elle* portera le nom poétique d' « *étoile optique* » et devrait se révéler moins coûteuse. Tous les experts, américains y compris, le reconnaissent, et une firme – Times-Fiber – s'y lance avec son système « Mini-Hub », en promettant une *économie de 33 % sur quinze ans*. Un opérateur californien, United Cable Television, vient d'en commander 40 000 prises pour son réseau d'Alameda. Les Américains « *foncent* » désormais dans cette voie d'avenir, reconnaissent les P.T.T. Il *faut aller vite*.

En France, la mise en place d'une structure semblable, mais assez souple pour s'ouvrir ultérieurement à la *vidéocommunication professionnelle*, débutera à la fin janvier avec le lancement par les P.T.T. d'une consultation industrielle. Le ministère ne notifiera que les fonctions des réseaux et ses caractéristiques techniques générales. L'administration – c'est une innovation – n'entre pas dans *le détail. Libre aux industriels* de proposer des « maquettes » de *conceptions différentes*.

Or, pour ces industriels, l'enjeu est considérable. *Par le changement* complet de technologie et par l'ampleur des marchés d'abord, mais surtout parce que le câblage de vidéodistribution tombe à point nommé pour se substituer au programme du téléphone aujourd'hui déclinant. Il apportera des commandes de quelque 45 milliards de francs sur quinze ans, indispensables pour l'activité des usines et l'emploi d'environ vingt mille personnes.

La réalisation du réseau français en techniques nouvelles de fibres optiques devrait servir ensuite de base d'appui pour l'exportation. En particulier aux Etats-Unis, marché désormais « déréglementé » et ouvert, où les grands groupes français – mais *également les P.M.I.* qui sauront saisir les opportunités nouvelles – *pourraient pénétrer*.

Mais nous en sommes loin. Il faudra d'ici là que les industriels atteignent le niveau de compétition internationale. A côté de l'ingénierie globale du réseau, la maîtrise de trois types d'équipements sera déterminante : les fibres, la connectique (équipements de connexion) et les *centres de distribution*.

● **LES FIBRES OPTIQUES.** – Biarritz et quelques expériences de transmission téléphonique ont permis aux entreprises de sortir du stade de laboratoire et de se « *faire les dents* » sur un embryon de production industrielle. La France compte un pôle de production soutenu par *les pouvoirs publics*, Fibre Optique Industries (F.O.I., installé à Conflans-Sainte-Honorine), et un autre, C.L.T.O. (filiale de la C.G.E.) qui espère l'être.

F.O.I., filiale à 40 % du numéro un américain Corning Glass, et à 60 % de la compagnie Financière pour les Fibres Optiques (elle-même filiale à 51 % de Saint-Gobain et à capacité de production de 30 000 kilomètres *de fibres par an*, et C.L.T.O. d'une capacité de quelques milliers de kilomètres. En face, l'estimation des besoins des P.T.T. est très délicate du fait des évolutions techniques de transmission et surtout du taux d'abonnement des *foyers, qui reste une inconnue. Tout* dépendra ici de la qualité des programmes offerts. Une question décidément fondamentale, qui forcera les P.T.T. à rester en permanence à *l'écoute de la demande, ce que l'administration avait pu éviter* avec le téléphone, tant les besoins étaient connus. Quoi qu'il en soit, la fourchette estimée des besoins (de *80 000 à 450 000 kilomètres* par an en 1986) montre qu'il faudra multiplier la capacité des usines françaises par 3 ou... 15 d'ici trois ans ! Avec un choix à la clé : faut-il un ou plusieurs producteurs, au regard des « grands » américains Corning, Western Electric, ou du japonais Sumitomo ?

Regroupements *nécessaires*

● **LA CONNECTIQUE ET LES LASERS.** – Biarritz a permis de placer les producteurs français (Radiall, Souriau-Socapex en *particulier*) en très bonne position. Il leur faut maintenant développer des méthodes de connexion automatisée indispensables sur le terrain. En revanche, les lasers français sont *coûteux ou importés*. Comme Philips et les Japonais, qui s'appuient sur leurs ventes d'audio-disques optiques grand public, les Français devront se lancer dans la phase industrielle.

● **LES CENTRES DE DISTRIBUTION.** – Cet équipement électronique « numérique » utilisera *ultérieurement (vers 1985-1986)* des circuits intégrés rapides que *pour le moment seul* R.T.C. (filiale française de Philips) fabrique. Mais pour les phases de démarrage « analogique », Thomson pourra fournir les premiers circuits. L'équipement complet – très proche des autocommutateurs téléphoniques privés – *devra être livré par les constructeurs* traditionnels de ces matériels que sont Thomson, C.G.E., S.A.T. et la C.G.C.T.

Ce sont d'ailleurs entre ces groupes, auxquels il faut ajouter Philips et ses filiales, qu'auront à choisir les P.T.T. pour l'essentiel du programme de câblage. Chacun d'eux réalise ou a réalisé une « prémaquette » dans une localité : Thomson à Lille, Philips à Metz, la S.A.T. à Biarritz. Mais aucun groupe ne pourra vraisemblablement s'aventurer seul dans la maîtrise globale du système. En réponse à la consultation des P.T.T., on peut donc prévoir des regroupements entre les uns et les autres ou avec des étrangers, comme la S.A.T. avec... Times-Fiber.

L'industrie française peut relever le pari qui n'est pas d'une grande difficulté technologique. Mais pour se mettre au niveau de la compétition internationale, il faut vite profiter du passage à l'optique en jouant des *effets d'échelles* et en groupant les efforts. Cette mise à niveau, qu'on peut espérer atteindre d'ici deux ou trois ans, imposera un surcoût aux premières installations. Tribut à payer pour combler le retard français. Reste à savoir qui va le financer.

ÉRIC LE BOUCHER.

L'étoile de lumière

LA forme du réseau adoptée par les P.T.T. diffère de celle des réseaux existants, en particulier aux États-Unis. Dans le schéma américain, *chaque foyer est relié individuellement* par un câble de cuivre à un gros câble qui parcourt la ville et diffuse tous les programmes à la fois : chaque abonné y puise *selon son choix. Rien n'est centralisé* ; en particulier le sélecteur de canal placé à côté du téléviseur (ou dedans) et sur lequel chaque famille pianote à son gré *pour sauter* de H.B.O. à Playboy Channel. Le coût du sélecteur actuel est faible, mais pour obtenir une « voie de retour » (la télévision interactive dont l'avènement *est donné comme certain* et dont le principe a été retenu en France), il faut y ajouter quelques modules électroniques, qui en portent le prix à 250 dollars. Le gestionnaire du réseau, qui doit se déplacer pour relever les consommations des abonnés et réparer les sélecteurs défectueux, est contraint d'entretenir de coûteuses équipes de maintenance. C'est ce qui rend cette structure de réseau obsolète.

Pour l'éviter, la France a choisi de regrouper les sélecteurs en des « *centres de distribution* » placés dans les quartiers des villes. Ils commanderont quelques centaines d'abonnés chacun. *Chaque centre sera relié* avec une ou deux fibres optiques (dans laquelle ne passera qu'un programme à la fois, au début) à chacun des foyers distants de *200 à 300 mètres en moyenne*. Ce qui fait dire aux techniciens que ce réseau étoilé a une « chevelure optique ». Les centres de distribution seront les lieux de *diffusion du programme choisi* par le téléspectateur, qui utilisera pour ses indications la « voie de retour ». Ils seront eux-mêmes reliés (par câble de cuivre sans *doute au début*) à des « *têtes de réseaux* » où aboutiront les émissions provenant d'autres régions ou d'autres pays (captées par câble, antennes de satellites, etc.) *Les têtes de réseaux pourront* également comprendre leurs propres studios, leurs propres magnétoscopes, télécinémas, etc. Ils seront le lieu de la program*mation*.

Un tel dispositif, plus coûteux *dans sa phase de démarrage*, devrait revenir, à terme, à quelque 5 000 F par foyer. Souple, il permettra de modifier l'électronique des centres de distribution au fur et à mesure des progrès, pour passer au réseau de vidéocommunication tout optique et tout numérique à partir de 1986-1987.

E.L.B.

Les possibilités des fibres optiques

PEU de gens auraient imaginé, il y a seulement vingt ans, que le fil téléphonique et ses variantes, câble coaxial et faisceau hertzien, pourraient être un jour remplacés par un minuscule cheveu de verre, un matériau réputé fragile, et de surcroît isolant. Le verre ne conduit pas l'électricité. Mais il est transparent, il conduit la lumière – et il y a déjà plus d'un siècle que Maxwell *a montré* que la lumière n'est qu'une onde électrique de très haute fréquence. Or, depuis les débuts de la télégraphie, les ingénieurs ont constamment fait appel à des fréquences de plus en plus élevées, la quantité d'information qu'on peut transmettre sur une ligne augmentant avec la fréquence d'utilisation.

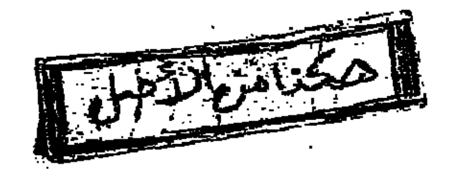
Utiliser la lumière était donc un prolongement naturel, mais le verre était loin d'être assez transparent. En 1960, la transmission optique n'était envisageable que sur des distances de quelques mètres. Elle intéressait des ingénieurs *militaires*, qui y voyaient le moyen d'éviter certains risques de brouillages. Elle n'intéressait pas les P.T.T.

Ce sont des progrès dans les techniques de purification – nécessaires à l'industrie des semi-conducteurs ou à celle de l'énergie nucléaire – qui ont ouvert la voie aux transmissions optiques à longue distance. On sait actuellement tirer des fibres de verre – plus précisément de silice – dont la transparence permet à la lumière de se propager sur plusieurs dizaines de kilomètres. On sait aussi faire entrer la lumière dans la fibre – elle a moins d'un dixième de millimètre de diamètre. On sait transformer l'information électrique, qu'elle *soit issue d'un combiné* téléphonique ou d'une caméra de télévision, en un signal lumineux, puis faire la transformation inverse. Sur un autre plan, on sait fabriquer avec ces fibres *microscopiques des câbles assez* souples pour se faufiler dans les sous-sols urbains, assez résistants pour être maniés sans trop de précaution par des entreprises de génie public. Et l'on *sait réparer une* fibre accidentellement cassée.

Ce sont tous ces progrès techniques qui vont permettre à la fibre optique de remplacer le fil de cuivre et de devenir l'artère des télécommunications. Actuellement, on fait passer, de manière opérationnelle, 480 conversations téléphoniques si*multanées dans une seule fibre (1)*, et le câble qui relie les centraux parisiens Tuileries et Philippe-Auguste contient 70 fibres. A Biarritz, chaque abonné recevra sur son câble optique deux programmes de télévision, plus l'image de son correspondant (puisque le téléphone aura cédé la place au visiophone), plus les informations provenant de plusieurs banques de données. Et il ne s'agit que de premiers pas. Les fibres des *liaisons interurbaines entre* Angers, La Flèche et Le Mans auront une capacité quadruple de celles qui relient, à Paris, Tuileries et Philippe-Auguste, mais ce ne sera encore que la *moitié de celle des fibres* installées dans le réseau canadien d'Alberta. Et l'on sait que dans quelques années les fibres actuelles, dites multimodes, céderont la place à des fibres monomodes qui multiplieront par dix les capacités de transport d'information.

MAURICE ARVONNY

(1) Plus exactement deux fibres, une pour l'aller, une pour le retour.



Veillée d'armes à Marne-la-Vallée

« Il faut démarrer petit ». Place de l'Arche-Guédon, à Torcy (Seine-et-Marne) siège du Syndicat communautaire d'aménagement (S.C.A.), de l'agglomération nouvelle de Marne-la-Vallée - Val-Maubuée, c'est l'idée qui prédomine. Les responsables se souviennent qu'en matière de télévision par câble, c'est la folie des grandeurs qui a fait capoter il y a une dizaine d'années plusieurs projets en voie de réalisation, à Grenoble ou ailleurs. Ici, on veut avancer à pas prudents, dans le chemin de la réalité.

L'autorisation d'émettre a été demandée à la Haute Autorité de la communication audiovisuelle et un pré-dossier a été soumis au ministère de la communication et à la Direction générale des télécommunications. Le dossier définitif sera prêt en février-mars, assure-t-on ici, et l'on se soucie beaucoup de « crédibilité », ne serait-ce que pour obtenir les aides financières indispensables.

Dans cette agglomération nouvelle du Val-Maubuée qui comprend six communes (Champs-sur-Marne, Croissy-Beaubourg, Emerainville, Lognes, Noisiel et Torcy), environ 3 500 logements sont déjà câblés, et il est possible, affirme-t-on au S.C.A., de porter ce chiffre à 12 000 dans les deux ans qui viennent, quitte à faire cohabiter le coaxial et la fibre optique. Mais foin de technique : ce qui intéresse surtout, présentement, c'est la volonté des responsables de développer, par le biais de la télévision par câble, de nouvelles formes de la vie associative.

Marne-la-Vallée, à deux pas de la porte de Vincennes, c'est encore un peu le bout du monde et l'on a l'impression, au sortir du R.E.R., de pénétrer dans un univers lunaire. Mais c'est le futur qui compte, et l'on ne ménage pas ses efforts pour que chaque habitant fasse de la « participation » une sorte de *credo.* Six « maisons pour tous », implantées dans les quartiers, un centre de ressources audiovisuel : une vaste action de formation a été entreprise, pour que le citoyen de l'agglomération nouvelle maîtrise les techniques de pointe dans un proche avenir. Prudence ne signifie pas, en effet, défaut d'initiatives, et l'on aurait plutôt mille idées qu'une au S.C.A.

Le projet est de débuter par une ou deux heures d'émissions hebdomadaires pour ce qui concerne les programmes, c'est-à-dire la création locale — à l'inspiration des associations — ou l'événement du cru : on pourrait très bien retransmettre, par exemple, la dernière saynette de la troupe d'Emerainville ou le match de football historique entre les équipes de Champs-sur-Marne et de Croissy-Beaubourg. Devant les récepteurs du Val-Maubuée, amis, épouse et enfants en oublieraient « Dallas » ou « Apostrophes ».

Pour le reste, tout est envisageable, surtout dans le domaine économique et social : l'Agence locale pour l'emploi pourrait acheter des créneaux, comme la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, la Caisse d'allocations familiales, la Chambre des métiers ou celle du commerce et de l'industrie pour diffuser toutes sortes d'informations pratiques.

Il suffira de se brancher sur le canal 38 en V.H.F. pour postuler à un emploi ou connaître ses droits en matière de Sécurité sociale, sans avoir à faire trente-six démarches administratives pour obtenir satisfaction.

Dans l'esprit du S.C.A., comme le confirme M. Michel Diefenthal, maire de Croissy-Beaubourg, c'est la notion de service qui prévaut. Ainsi il pourra y avoir des échanges de programmes entre les télévisions locales, ainsi pourra être étendue la formation permanente, gros souci des dirigeants des villes nouvelles ; ainsi les filiales d'entreprise pourront avoir des relations directes avec leur siège social, etc. Comme on peut prévoir également des abonnements aux chaînes étrangères.

Site expérimental, Marne-la-Vallée intéresse déjà des ministères comme ceux de la culture, des droits de la femme ou du temps libre, qui l'ont fait savoir. La parole — que chacun revendique ici — est maintenant à la Haute Autorité. Plus quelques autres parties prenantes, comme Télédiffusion de France ou les P.T.T. Encore beaucoup de discussions en perspective, mais cela ne décourage pas les responsables du S.C.A. : pour eux, la télévision locale est déjà née, et, disent-ils, *« nous atteindrons notre vitesse de croisière dans trois ou quatre ans ».*

MICHEL CASTAING.

Audiovisuel indépendant : la troisième force

Qui sont ces organisateurs de la convention des villes câblées réunis sous le curieux sigle F.A.I.C.C.S. (Fédération de l'audiovisuel indépendant pour la création et la communication sociale) ? On y trouve de tout : réalisateurs indépendants farouchement individualistes, groupes informels ou militants, associations, coopératives de production, salariés de la jeunesse et des sports ou de diverses institutions culturelles. Ils sont les héritiers de l'après-68, des premiers équipements portables vidéo et des stratégies d'intervention sociale par l'audiovisuel. Leur point commun : la volonté de pratiquer, entre le service public de la télévision et les structures privées du cinéma, un audiovisuel indépendant, plus proche des minorités, des mouvements sociaux ou de la vie locale. Leur préoccupation : trouver des réseaux de diffusion pour sortir de l'asphyxie à laquelle le monopole a longtemps condamné ce tiers secteur de l'audiovisuel.

Après mai 1981, ils se fédèrent pour faire entendre leur voix dans la grande réforme de la communication. On les reçoit dans les commissions et les ministères, mais sans grand résultat : les trois chaînes sont toujours verrouillées sur elles-mêmes et la quatrième négocie déjà avec les grands groupes privés. Reste le câble. On en parle alors, mais sans trop y croire. La fédération va s'attacher à redonner vie à cette hypothèse en contactant les collectivités déjà câblées au début des années 70, en proposant des projets. Ainsi naît avec le syndicat communautaire d'aménagement de Marne-la-Vallée l'idée de la convention.

Accueilli dans une relative indifférence, le projet va acquérir une tout autre importance après le conseil des ministres du 3 novembre 1982. La fédération compte bien profiter de ce succès soudain pour démontrer que l'audiovisuel indépendant est un partenaire incontournable dans la grande affaire du câble. Dans la pénurie actuelle de programmes audiovisuels, les réalisations de tous ces groupes ne sont pas négligeables. La programmation expérimentale du réseau de Marne-la-Vallée pendant les trois jours de la convention le montrera : le temps des documents militants mal ficelés est révolu, les catalogues des indépendants proposent aujourd'hui des produits de qualité sur les sujets les plus divers.

Mais il ne s'agit pas simplement de vendre des programmes aux réseaux. La fédération veut dialoguer avec les collectivités locales et les futures sociétés d'exploitation pour proposer l'animation et la programmation des canaux consacrés à la communication sociale. Sur des réseaux locaux, la production locale ne peut pas être un alibi ou une télévision municipale : elle doit permettre une nouvelle forme d'expression de tous les partenaires sociaux.

J.-F. L.

Raoul Sangla : Don Quichotte et les câbles

RAOUL SANGLA est l'un des rares réalisateurs de la télévision à pressentir dès aujourd'hui les nouvelles possibilités d'expression qu'offrent les réseaux câblés. Il se trouve engagé dans deux projets, liés à la régionalisation de FR3 et au développement de réseaux locaux, l'un en Aquitaine (à la demande du conseil régional), l'autre en Bretagne (en collaboration avec le CERIAM (1) et le C.N.R.S. (2) audiovisuel). Deux projets pour une nouvelle télévision que ce Gascon, intempestif et volontiers provocateur, appelle depuis longtemps de ses vœux.

« Dès mes débuts à la télévision en 1959, j'ai compris qu'il y avait un malentendu. La télévision est au cinéma ce que le journalisme est au roman : même vocabulaire et même syntaxe, mais des fonctions radicalement différentes. Or, dès le début, on a dévoyé les fonctions de la télévision pour en faire le véhicule de modes d'expression préexistants et on a raté sa nouveauté absolue. La télévision est devenue la propriété de quelques-uns qui s'adressaient aux téléspectateurs en les prenant à témoin de leur propre légitimité. Dans la première décennie de la télévision, il y avait encore une volonté vaguement pédagogique, encyclopédique mais, depuis, on est passé du rapport au citoyen au rapport au client, de la pédagogie à la désocialisation. »

Raoul Sangla — qui se considère plus comme un *« fauteur d'images »* que comme un créateur — tente de lutter contre cette télévision de privilégiés et de spécialistes en la rapprochant du téléspectateur et de la vie sociale. Récemment, avec « Journal d'en France », (Antenne 2), il tente de faire une émission *« qui se mêle de ceux qui la regardent »,* où la parole d'un individu anonyme est plus importante que celle du journaliste. Son approche du câble se situe dans la même logique.

« C'est le deuxième rendez-vous que nous donnent les techniciens, ces seuls poètes de l'audiovisuel. Va-t-on le manquer encore une fois en faisant du câble une source de démultiplication de la consommation et de la désocialisation ? Ou bien va-t-on profiter des possibilités offertes par la technologie pour organiser le dialogue du citoyen avec sa propre communauté ? L'atelier expérimental d'Aquitaine est une espèce de préfiguration de ce nouveau rapport : rester au plus près des gens dans un travail de longue durée et marcher avec eux, de leur propre expression jusqu'à la fiction. L'idée de base, ce sont les nouvelles aventures de Don Quichotte en Aquitaine : les épreuves imaginées par Cervantès y seront remplacées par des réalités locales.

» En Bretagne, nous inventerons autre chose. Le câble permet de proposer des jeux sociaux où l'individu intervient sur la communauté et où la communauté lui répond. Il faut utiliser cette interactivité pour susciter des événements qui ne pourraient pas exister sans cette possibilité technologique. Cela nous permettra de restituer sur l'écran le véritable espace social et non sa réduction dans une perspective de théâtre à l'italienne. Les câbles peuvent faire naître une télévision produite en partie par ceux qui la consomment, une télévision où les gens s'occupent de leur propre socialisation. »

J.-F. L.

(1) CERIAM : Centre d'études et de réalisations informatiques, audiovisuelles et multimédias.

(2) Centre national de la recherche scientifique.

A Brest

La cinquième chaîne de la « Cavale blanche »

« Bonjour ! Ici votre 5e chaîne, canal 34. » Dans le studio, installé au lycée de l'Amiral-Renarc'h de Brest, tout était prêt samedi 15 janvier. Il ne manquait plus que les habitants du grand ensemble la « cavale blanche »... et la réponse de T.D.F., à qui la maison de la culture avait demandé l'autorisation de mettre son monopole entre parenthèses durant cinq jours...

Ces journées font suite à une grande manifestation de vidéo organisée depuis le 10 janvier. Après une semaine durant laquelle les Brestois ont été invités à venir flâner devant des récepteurs, l'expérience actuelle doit leur permettre de faire la connaissance d'une télévision décentralisée qui fait appel à leur participation.

Il ne s'agit pas pour l'équipe de professionnels qui a préparé le programme de la 5e chaîne de faire de l'*« antitélé »*, ni de *« la fausse démocratie en quelques jours »* : on ne confie pas des caméras de *« centaines de millions de centimes à des néophytes »*. Pas question non plus de préparer avec les habitants du grand ensemble le journal consacré aux informations locales. C'est plutôt leur imagination qui est conviée au studio pour une confrontation avec l'image nouvelle.

Les programmes, déjà préparés, reprennent les films passés durant la semaine, et comportent trois types de production locale : « Le journal imaginaire » (un présentateur raconte, par exemple, un événement plus important pour lui aujourd'hui que n'importe quelle affaire internationale) ; « Les visages de la « Cavale blanche », sorte de vidéomaton qui permettra à ceux dont on tire le portrait *« de s'exprimer le temps d'un flash »,* de quinze secondes à une minute ; enfin, « Brest-vu par... » ouvrira son écran à une punkette, un peintre ou un cinéaste.

L'expérience ne s'arrêtera pas le 19 janvier au soir : au mois de février, en commun avec l'éducation nationale, les moyens techniques de la vidéo et des professionnels seront, cette fois, mis à la disposition des associations.

Celles-ci auraient préféré la formule du documentaire pour présenter leurs activités, et attendaient aussi un apprentissage au maniement du matériel vidéo. Elles se sont toutefois inclinées devant la nécessité d'un certain professionnalisme.

La télévision locale et décentralisée — sa brève existence brestoise l'a prouvé — bouleverse les relations entre « consommateurs » et « producteurs » d'images. La vidéo est une technique, c'est aussi une profession. Là comme ailleurs, l'imagination a besoin de temps et il faut bien souvent « copier » avant d'inventer. D'autre part, le matériel nécessaire est onéreux. La volonté de la municipalité brestoise ne fait aucun doute : c'est elle qui finance l'opération du réseau des câbles, et la maison de la culture fera de la vidéo l'une de ses principales activités. Mais un tel outil de communication peut-il être neutre ?

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

TÉLÉCABLE 83
Les 20-21-22 janvier

La ville nouvelle de Marne-la-Vallée - Val-Maubuée organise, du 20 au 22 janvier la « première convention nationale des villes câblées et de télévisions locales », baptisée « Télécâble 83 ». Elle accueillera deux cents à trois cents participants. Voici les grandes lignes du programme :

JEUDI 20 JANVIER

— **Matinée : Quel statut ?** — 9 heures : allocution de M. Georges Fillioud, ministre de la communication ; 11 h. 30 : allocution de M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T. Avec MM. Jean-Pierre Hoss (directeur du service juridique et technique de l'information), Alain Giraud (cabinet du ministre des P.T.T.), Jacques Salles (cabinet du ministre de la communication), Alain Cayet (Télédiffusion de France).

— **Après-midi : Quelle technologie ?** — Avec, notamment, MM. Jacques Poncin (Centre commun d'études de la télévision et des télécommunications), Gérard Chevée (Télédiffusion de France), François Gérin (Direction générale des télécommunications).

VENDREDI 21 JANVIER

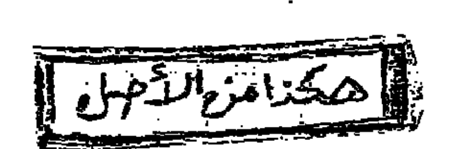
— **Matinée : Quels programmes ?** — Avec MM. Dominique Wallon (directeur du développement culturel au ministère de la culture), Philippe Wade (cabinet du ministre de la communication), François Cazenave (rédacteur en chef de *Télé-ciné-vidéo*), Michel Souchon (Institut national de la communication audiovisuelle), Jean Cazès (cabinet du ministre de la culture), Philippe Levrier (Télédiffusion de France), Patrice Flichy (CNET), Christian Malapris (C.N.D.P.).

— **Après-midi : Quels partenaires ?** — Avec MM. Bernard Schreiner (député P.S. des Yvelines), Philippe Chauvet (INA) ; 17 h. 30 : Allocution de clôture de Mme Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle.

SAMEDI 22 JANVIER

Cette journée sera consacrée à des démonstrations diverses : réception via satellite, transmission par fibres optiques, télématique... Des débats auront lieu.

Pendant les trois jours, les trois mille cinq cents foyers câblés recevront divers programmes : films sur différents aspects de la vie à Marne-la-Vallée, avant-premières de films et de téléfilms, variétés (archives de l'INA), émissions sur des expériences similaires à l'étranger, émissions pour enfants, débats, interviews réalisées pendant le colloque, etc. D'autre part, une exposition regroupera les principaux partenaires industriels et institutionnels des réseaux câblés.



ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/lg. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

emplois internationaux

(et departements d'Outre Mer)

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

PROGRAMMATEUR PRINCIPAL DE SYSTÈMES DE TÉLÉTRAITEMENT

L'agence internationale de l'énergie atomique, organisation de la famille des Nations Unies, recherche un programmateur principal très expérimenté, spécialisé dans le télétraitement, pour sa section de l'informatique-groupe des systèmes. Les candidats doivent avoir soit un diplôme universitaire et dix ans d'expérience pratique du traitement des données, soit quinze ans d'expérience pratique du traitement des données dont, dans les deux cas, cinq ans d'expérience RÉCENTE de la programmation des systèmes en milieu I.B.M. MVS et une expérience de TSO et CICS, une certaine expérience pratique de la gestion des projets techniques, de la technologie actuelle des Télécommunications, de l'architecture des ordinateurs et des langages de programmation est également nécessaire. ACTUELLEMENT, l'Agence a une configuration double I.B.M. 3081/3032 MVS/SP plus JES2, avec ACF/VTAM, TSO/SPF, CICS, Stairs et Adabas, et elle fournit aux organisations des Nations-Unies ayant leur siège à Vienne un grand nombre de services d'informatiques, ainsi que l'accès à des réseaux mondiaux de recherche documentaire.

Contrat initial de deux ans, émoluments, exempts d'impôts, d'environ 38 000 à 41 000 dollars, suivant l'expérience et les qualifications. Indemnités supplémentaires pour personnes à charge. Frais de voyage et de déménagement payés. Six semaines de congé annuel.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer, sous référence « Avis de vacance n° 4/83 », un curriculum vitae mentionnant leur nationalité à la division du Personnel, Agence internationale de l'Energie atomique, B.P. 100, A-1400 Vienne (Autriche).

TRES IMPORTANTE ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

recherche pour

CAMEROUN

adjoint administratif

Rattaché directement au Chef d'Agence, il assurera le suivi des procédures administratives et comptables de l'ensemble de l'agence à DOUALA.
Une expérience dans le domaine des travaux publics, acquise, si possible dans les pays d'Outre-Mer, est nécessaire.

Séjour en famille - Avantages liés à l'expatriement.

Adresser c.v., photo et prétentions s/réf. 1601 à AXIAL Publicité, 27, rue Taitbout 75009 Paris, qui transmettra.

GESTION 2000 ETT

pour chantier Etranger

CHEF CHANTIER

TUYAUTERIE CHAUDRONNERIE, BILINGUE, ANGLAIS.
Tél. : 246-42-01.

LES EMPLOIS INTERNATIONAUX

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

Le CRÉDIT FONCIER de FRANCE
recrute pour ses Services établis à PARIS

1°/ des INFORMATICIENS
(avec ou sans expérience)

Pour réalisations d'applications de gestion, exploitation de matériels DPS/7 CII-HB, 4341/2 IBM sous IMS, MVS - participation aux études de la Société.
FORMATION REQUISE : GRANDES ÉCOLES et DIPLÔMES de L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (à dominante informatique).
Rémunération annuelle dès la première année de l'ordre de **120000 F** + avantages sociaux - Perspectives de carrière.

2°/ des PROGRAMMEURS
(avec ou sans expérience)

— Exploitation de matériels :
DPS/7 CII-HB, 4341/2 IBM sous IMS, MVS.
FORMATION SOUHAITÉE : D.U.T. ou B.T.S. (département informatique) ou niveau équivalent.
Rémunération annuelle dès la première année de l'ordre de **90000 F** + avantages sociaux - Perspectives de carrière.

crédit foncier de france

Envoyer C.V. détaillé manuscrit et photo au Service du Personnel de la Société - Bureau des Concours et des Recrutements, 19, rue des Capucines PARIS 1er

---

INGÉNIEUR BREVETS

LE SERVICE BREVETS D'UN GROUPE MULTINATIONAL recherche ingénieur confirmé C.E.I.P.I. et/ou mandataire européen option mécanique.

Connaissance anglais indispensable

Lieu de travail : PARIS

Adr. C.V., prét. à ORBIS-CS, 28, av. Franklin-Roosevelt, 75008 PARIS.

Rech. CADRE SUPÉRIEURE diplômé Grandes Ecoles, même retraité pour missions ponctuelles relations entreprises 296-69-36.

Jeune Directeur de Personnel ou Consultant expérimenté

Nous recherchons aujourd'hui un consultant expérimenté pour notre département "recrutement et analyse de structures".
Nous lui confierons une fonction de **Directeur de Marché** c'est-à-dire la réalisation et la supervision de missions de recrutement et d'études de structures, pour des entreprises appartenant à un secteur économique commun, la fidélisation et le développement de cette clientèle.
Concevant notre métier sous l'angle du conseil, nous souhaitons que ce nouveau collaborateur soit par sa personnalité et ses compétences professionnelles, un interlocuteur de qualité auprès de nos clients chefs d'entreprises :
En plus d'une formation évidemment supérieure, la fonction suppose un haut niveau de connaissance des entreprises industrielles ainsi qu'un fort tempérament commercial.

Merci de nous adresser votre C.V., photo récente et rémunération actuelle sous réf. 8252 M (à mentionner sur l'enveloppe).
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BKC BERNARD KRIEF CONSULTANTS
115, rue du Bac 75007 PARIS — Tel. 544.38.29.

---

emplois régionaux

ROCKWELL COLLINS FRANCE
recherche

UN INGÉNIEUR LOGICIEL

De formation supérieure (grandes écoles, maîtrise informatique) et désireux de mettre ses 3 à 5 années d'expérience en micro-informatique et Temps Réel, au service du développement de notre activité SOFTWARE.
Le candidat (H ou F) devra posséder l'anglais courant, être autonome et avoir le sens des responsabilités.
Poste basé à TOULOUSE avec déplacements en France.

Écrire avec C.V. photo et prétentions à R.C.F. Service du Personnel 6, Avenue Didier Daurat 31700 BLAGNAC

bleu

NOUS SOMMES UN IMPORTANT CABINET DE GROUPE
NOUS RECHERCHONS DES

fiscalistes confirmés

Pour • AUVERGNE - FRANCHE COMTE • MIDI
Expérience minimum 3 ans (et plus, souhaitée) :
— soit dans l'Administration fiscale,
— soit dans un Cabinet de Conseil fiscal,
— soit dans le service fiscal d'une grande entreprise.
Situation comportant larges responsabilités et autonomie.
Rémunération motivante.
Envoyer C.V. manuscrit avec prétentions + photo sous réf. 3458 à :

INTER P.A. - B.P. 508 - 75066 PARIS Cédex 02 qui transmettra.

MANUFACTURERS HANOVER BANQUE NORDIQUE
recherche pour sa
DIRECTION DU CREDIT

CHEF DU SERVICE ANALYSES DE CREDIT

Responsable d'un groupe d'analystes, il supervisera en outre des fonctions telles que renseignements commerciaux, dossiers banques-clients... Il assistera également le Directeur du crédit dans certaines tâches spécifiques.

Le poste permet un développement de carrière très intéressant pour un candidat connaissant bien l'analyse de crédit possédant de bonnes qualités de gestionnaire.

Profil souhaité :
- expérience minimum de 5 années du milieu bancaire (analyse, exploitation).
- études supérieures.
- anglais écrit et parlé couramment.

Ecrire ou contacter Jean MILLARD Chef du Personnel MHBN - BP 259.08 - 75364 Paris Cédex 08. Tél. 266.90.36.
Discrétion assurée.

média-system

THÉATRE NATIONAL DE MARSEILLE
Dirigé par MARCEL MARÉCHAL
recherche un

RESPONSABLE DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

Pour prendre en charge l'organisation et la gestion du service.
Statut agent de maîtrise (poste évolutif)
84.000 F annuel.
Travail intensif durant neuf mois.
Larges congés ensuite.

Poste à pourvoir rapidement.

Tél. : (91) 54-74-54, 9 heures à 19 heures.

ÉTABLISSEMENT FINANCIER AGRÉÉ
Travaillant dans le cadre du Développement Régional (Sud-Ouest) et pratiquant prêts à entreprises industrielles et prises de participation

recherche

ANALYSTE FINANCIER

spécialisé révision des comptes, audit, contrôle de gestion, lecture de bilans.

Formation supérieure exigée.
Niveau Certificat Supérieur de Révision Comptable, Certificat Supérieur Juridique et Fiscal.

Nécessite plusieurs années de pratique dans la spécialité.
Travail en équipes, sens du contact, organisation.

Résidence dans très agréable ville du Sud-Ouest.

Ecrire sous n° 53.377 M à BLEU,
17, rue Lebel, 94307 Vincennes Cedex, qui transmettra.

CHAUMONT

P.M.I., 160 personnes recherche son :

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Gestion administrative, comptabilité générale et analytique, finances. Profil d'organisateur avec compétences informatique. Large autonomie.
Ecr. s/réf. 1609 à Axial, 27, rue Taitbout, 75009 Paris qui transmettra. Réponse rapide assurée.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES

296-15-01

Adjoint(e) chef service budget

Le **C.N.E.S.** recherche pour son secrétariat général à **Paris l'Adjoint(e) du chef du service budget.**
Vous avez une **formation supérieure** de type **Maîtrise de gestion** complétée par **quelques années d'expérience** en gestion budgétaire et/ou financière.
Vous avez le sens des initiatives opportunes, un goût certain des responsabilités et des relations, une aptitude confirmée à l'analyse et à la synthèse.

Vous participerez à l'élaboration et aux négociations du budget de l'établissement et vous adapterez les procédures de gestion budgétaire à l'évolution des missions du C.N.E.S.

Veuillez adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions sous référence M/18 au **C.N.E.S.** - Service du Personnel - 129, rue de l'Université - 75007 PARIS.

cnes CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES

MEDIA PA

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/lig. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

Prenez la tête avec l'informatique NCR

NCR

Nous sommes le troisième constructeur mondial de systèmes informatiques, avec un C.A. de $ 3,5 milliards et entendons le rester en consacrant plus de $ 200 millions au budget Recherche. Notre nouvelle division système de télécommunications réseau (COMTEN) recrute

jeunes ingénieurs commerciaux

diplômés de l'enseignement supérieur, ils doivent être des vendeurs de haut niveau, ambitieux et motivés, soucieux du développement d'un marché à long terme.

Une expérience de 2 à 3 ans chez un constructeur ou une SSCI est indispensable. Une formation sur les produits sera assurée en France et à l'étranger. La rémunération sera composée d'une partie fixe et d'un intéressement.

Merci d'adresser lettre, C.V., photo et rémunération sous la référence M 81 à M. Bernard Bablon, NCR France, Tour Neptune, 92086 Paris La Défense Cedex 20, qui vous garantit discrétion de rigueur et réponse rapide.

ALSTHOM ATLANTIQUE
MATERIELS FERROVIAIRES

Premier constructeur européen, 3ème mondial, titulaire du record du monde de vitesse sur rail avec le TGV (380km/h), 5000 locomotives électriques et diesel-électriques produites en 25 ans, circulent sur 50 réseaux dans le monde, Alsthom-Atlantique fournit également des métros clés en main, des équipements d'automatisme et de signalisation. Groupe Alsthom-Atlantique : 42000 personnes, 16 milliards de C.A.

recrute pour son SERVICE INFORMATIQUE
situé à PARIS — PONT DE NEUILLY

INGENIEUR OU DIPLOME UNIVERSITAIRE

Vous avez si possible 2 à 3 ans d'expérience en informatique de gestion, nous vous proposons d'intégrer une équipe de haut niveau qui utilise les techniques de bases de données et traitement à distance sur matériel IBM et PRIME. Langage de programmation principal : PL/1
Référence M.01

INGENIEUR HAUT NIVEAU

A une formation de type X, Mines, Sup Elec..., vous alliez si possible une première expérience de deux ou trois ans en informatique. Nous vous proposons de concevoir et mettre en place des applications dans un contexte industriel, au sein d'une équipe d'ingénieurs chargés de choisir ou de développer des logiciels *sur ordinateurs* IBM et PRIME dans les domaines de la gestion, de la CFAO et du Process.
Référence M.02

Adresser C.V., photo et prétentions au Service du Personnel - ALSTHOM ATLANTIQUE
Tour Neptune Cedex 20 — 92086 Paris La Défense, en précisant la référence du poste choisi.

Société française d'ingénierie *située à Montparnasse recherche un*

Documentaliste HF

Il sera rattaché à la Direction des Relations Extérieures.

Connaissant l'**anglais** et l'**espagnol.**

Le candidat choisi sera capable de sélectionner, gérer et transmettre dans un but opérationnel *des données techniques et économiques sur les marchés étrangers.*

Merci d'adresser C.V., photo et prétentions sous référence 1820/2329 à



(réponse et discrétion assurées)

Ingénieurs-Conseil en développement industriel

Notre mission est le CONSEIL et l'ORGANISATION auprès d'Entreprises industrielles soucieuses d'évoluer en matière de **DEVELOPPEMENT DES PRODUITS :** élaboration des plans, amélioration de la compétitivité et des méthodes de développement.

Nous faisons appel au marketing industriel, à l'analyse de la valeur, value engineering, design to cost, la planification de *projets, l'analyse stratégique.*

INGENIEURS GRANDE ECOLE vous connaissez ces domaines d'intervention, ces techniques. Vous possédez une expérience réussie de la direction et du fonctionnement d'entreprises et des qualités certaines de contact et d'animation. Après formation à nos méthodes d'action, nous vous proposons de valoriser vos connaissances dans un environnement économique et industriel.

Rémunération de départ très compétitive. *Lieu de travail* PARIS. *Courts déplacements à prévoir.*

Intégrer notre équipe n'est pas une finalité, mais un point de départ vers une carrière passionnante et évolutive.

Adressez-nous votre lettre manuscrite, C.V., photo - DG CONSEIL - 23, boulevard du Montparnasse - 75006 PARIS



DG conseil *"un savoir-faire utilisé par de grandes entreprises"*

Organisation et Publicité

Le Monde

recherche
pour un poste de journaliste
à la rubrique scientifique

JEUNE DIPLOMÉ (E)
D'UNE GRANDE ÉCOLE
ou de
FORMATION UNIVERSITAIRE
(niveau 3e cycle)

- Connaissances générales en sciences fondamentales et appliquées.
- Intérêt pour les grands dossiers de l'actualité scientifique (espace, nucléaire, informatique, biotechnologie, politique de la recherche, etc.)
- Goût de l'écriture et de la vulgarisation.

Envoyer au directeur de la rédaction une lettre manuscrite avec C.V. et éventuellement références sous n° 6.441 *le Monde* Pub.
SERVICE ANNONCES CLASSÉES
5, rue des Italiens, 75009 Paris.

SFENA
Division Informatique

Constructeur français de mini-ordinateurs, spécialiste de l'informatique distribuée, recherche, *dans le cadre de la création et du développement d'une nouvelle cellule de vente de terminaux compatibles IBM.*

Jeunes commerciaux informatique Réf. I 150

Si vous souhaitez vous orienter vers le commercial, si vous êtes intéressés par l'informatique, si vous avez une formation de base type BAC + 2

cette offre vous concerne.

Nous assurerons votre formation et nous vous faciliterons de réelles évolutions de carrière.

Les postes à pourvoir sont à Paris, *mais nécessiteront des déplacements dans toutes les régions de France.*

A votre rémunération de base s'ajouteront des commissions et l'utilisation d'une voiture de la société.

Veuillez adresser votre dossier de candidature complet à SFENA Gestion des Cadres, BP 59, 78141 Vélizy-Villacoublay Cédex.

média system

Chambre de Commerce et d'Industrie de BELFORT
recherche

un conseiller en gestion industrielle

Il aura pour missions :
- la promotion des PMI de la région
- l'aide aux créateurs d'entreprises
- *le conseil en gestion*
- les actions collectives

Ce poste conviendrait à un candidat d'environ 30 ans de formation supérieure commerciale (ESC ou équivalent) ayant déjà quelques années d'expérience acquise de P.M.I.

Adresser lettre manuscrite avec CV, photo et rémunération actuelle sous référence **715 M2** à

APRODI
87-89 avenue Kleber
75784 Paris Cedex 16

IMPORTANT GROUPE EUROPÉEN

recherche pour son activité informatique situé en banlieue Nord

RESPONSABLE SUPPORT TECHNIQUE

Une très solide connaissance des matériels IBM ou compatibles est indispensable.

Envoyer C.V. manuscrit et prétentions sous réf. 53771 M à BLEU Publicité 17, rue du Docteur Lebel 94307 VINCENNES CEDEX - O.T.

BANQUE INTERNATIONALE PARIS 8è
recherche

ANALYSTE CREDITS CONFIRME
CLASSE V ou VI

Expérience de 4 à 5 ans dans banque de dépôts demandée (secteur crédit aux entreprises).

Maitrise de la langue allemande indispensable.

Adresser lettre de candidature sous réf. 463 à M. A. Dannenberger qui vous garantit la discrétion. CEPIAD - 135, avenue de Wagram 75017 PARIS.

IMPORTANT CABINET DE RÉVISION
offre situation à

STAGIAIRES EXPERTS-COMPTABLES

Les candidats doivent posséder un certificat supérieur et avoir 2 ou 3 ans d'expérience pratique. *Env.* C.V. *et prét.* à A.M.P. sous réf. N° 5.716 /JR, *40, rue Olivier-de-Serres,* 75015 PARIS qui transmettra.

C.E. (2 500 personnes)
recherche

ANIMATEUR

Activités sportives et culturelles
Expérience travail en usine
Salaire et horaires à débattre

Envoyer références à :
C.E. THOMSON C.S.F.
39, *rue Greffulhe*
92300 LEVALLOIS

Directeur de département commercial France export

UN DES GRANDS DE L'EMBALLAGE PLASTIQUE, SOCIETE FRANCAISE EN EXPANSION DYNAMIQUE ET PERFORMANTE (35 % à l'exportation) crée le poste de Directeur de département commercial France export afin de poursuivre et intensifier son développement.

Il aura la responsabilité :
- de participer à l'élaboration de la politique et des stratégies commerciales,
- d'animer l'équipe de vente et en particulier de coordonner l'activité de deux Chefs de Ventes confirmés France et export,
- d'assurer les négociations et les relations avec la clientèle de haut niveau.

Poste évolutif pour candidat de valeur, ayant un fort potentiel de développement HEC, ESSEC, ESCP ou équivalent, une solide expérience de la vente et de l'animation d'équipes et une connaissance de préférence de la grande distribution et de l'industrie alimentaire.

Très bonne connaissance de l'anglais.

Réelles perspectives d'évolution de carrière.

Poste : 65 km sud-ouest Paris.

Ecrire sous réf. CS 290 CM

etap
4, rue Massenet 75016 Paris

CAP SOGETI SAISIE
dans le cadre d'une restructuration de ses services
recherche

CHARGÉ DE PRODUCTION réf CSP 01

Vous serez : • Responsable de la planification du suivi de travaux de saisie ainsi que de la coordination des différents centres de production

Vous avez : • *Une expérience de Responsable de Centre de Production.*

RESPONSABLES DE CENTRES réf CSC 01

Vous serez : • Chargé d'animer une équipe d'opératrices de saisie ou de traitement de texte, de veiller à la réalisation et au maintien de la qualité technique des travaux.

Vous avez : • Une connaissance concrète des opérations de saisie.
• Des qualités d'animation d'équipe.

INGÉNIEURS COMMERCIAUX réf CSI 01

Vous serez : • Sous la responsabilité d'un Directeur Commercial, chargé de développer une clientèle existante.

Vous avez : • Une expérience réelle et réussie de la vente.

Notre conseil en recrutement :

CAP SOGETI SELECTION
83-85 Bd Vincent Auriol 75013 Paris - Tél. 584 15 40.
Adresser CV + Photo + Prétentions à Any Boulade sous la référence choisie.

média-system

AIR INTER
LIGNES AERIENNES INTERIEURES
recherche

INGENIEUR GRANDES ECOLES

Etudes Economiques et Recherches Opérationnelles

Lieu de travail : ORLY.

Nombreux avantages sociaux.

Adresser CV, photo et prétentions au département Effectifs Recrutement Orientation
1, avenue du Maréchal Devaux
91550 — PARAY VIEILLE POSTE

VILLE DE ROISSY-EN-FRANCE
(catég. 5.000 à 10.000 habitants)
recrute

1 RÉDACTEUR

pour seconder le Secrétaire Général. La préférence sera donnée à un candidat diplômé *de l'enseignement supérieur* (Droit ou Sciences Economiques), et disposant d'une expérience professionnelle notamment en comptabilité. Adresser candidature et C.V. détaillé à M. le Maire — 95500 ROISSY-EN-FRANCE.

OFFRES D'EMPLOIS





secrétaires

propositions diverses

capitaux propositions commerciales

DEMANDES D'EMPLOIS



L'immobilier

appartements vente

appartements achats

appartements occupés

constructions neuves

locations non meublées offres

locations non meublées demandes

locations meublées demandes

échanges

immeubles

pavillons

villas

propriétés

manoirs

terrains

immobilier information

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux

CULTURE

Accords entre Paris et Alger sur le cinéma et le livre

(Suite de la première page).

L'un de ces accords définit les modalités de coproduction et d'échange cinématographiques. Une annexe précise : *« La diffusion des films français en Algérie sera encouragée de façon à assurer leur sortie rapide sur les écrans algériens. Une réunion d'experts a lieu dans les trois mois pour déterminer les mesures de nature à entraîner une augmentation significative de ces échanges ».* Il pourra être fait appel à la France *« pour l'étude et la mise au point technique de projets concernant notamment la rénovation et la construction de salles de cinéma »,* ce qui ne serait pas rien, vu le piteux état des salles obscures en Algérie.

L'autre accord concerne le livre, notamment en matière de coédition pt de formation. Il y est dit : *« Dans le cadre du développement de l'industrie algérienne du livre, la partie française apporte sa collaboration notamment à l'élaboration, à la mise en place et à la réalisation d'un accord de formation professionnelle des différents métiers du livre. »*

Les Algériens souhaitent que les ouvrages français appelés à une grande diffusion en Algérie ne soient plus importés, mais soient imprimés par leurs soins, moyennant le versement d'un droit. M. Jean-Emmanuel Bourgois, président du Syndicat national de l'édition, nous a dit qu'il n'était pas opposé à ce vœu, dont la réalisation dépend, en fait, de la capacité de l'Algérie à réaliser ce travail. Rappelons que l'Algérie est devenue en 1980 le premier client de l'édition française, avec un montant atteignant 56 millions de francs (*le Monde* du 18 janvier).

La présence de M. Bourgois au côté de M. Lang s'explique notamment par le contentieux né des retards de paiement par l'Algérie aux éditeurs français. Ce contentieux est en voie de règlement. Les dernières sommes dues devraient être payées rapidement, et il ne reste plus qu'à mettre au point une procédure évitant à l'avenir ces incidents. Des éditeurs français qui avaient dû suspendre leurs livraisons participeront à la deuxième Foire internationale du livre à Alger, en septembre. M. Lang a remercié son homologue d'avoir réglé le problème des retards de paiement « avec autorité ».

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

CARNET

Naissances

— Catherine BOUDIAK et Philippe LIMBOURG sont heureux d'annoncer la naissance de

Anna,

le 22 décembre 1982.

20, rue du Four,
94 Saint-Maur.

Mariages

— La réception prévue après le mariage de

Véronique COPPER-ROYER
et
Pierre COCAGNE,

le samedi 22 janvier 1983 est annulée en raison d'un deuil familial.

— François-Régis de MONTETY et Florence BUIS sont heureux de faire part de leur mariage, célébré le vendredi 31 décembre 1982, à Bron.

11, rue de la Marne,
69500 Bron.

Décès

Général GEORGES DEBROSSE

Nous apprenons le décès du **général Georges DEBROSSE,** dont l'inhumation a eu lieu le mercredi 12 janvier à Palis (Aube).

[Né le 22 mars 1909 à Liebvilliers (Doubs) et ancien élève de l'école d'infanterie de Saint-Maixent, Georges Debrosse est entré, comme lieutenant, dans la gendarmerie en 1936 et il a fait toute sa carrière dans cette arme.

En avril 1957, avec le grade de lieutenant-colonel, Georges Debrosse est affecté en légion de gendarmerie mobile en Algérie. Comme adjoint au chef de corps de la 10e légion de gendarmerie mobile à Alger, il est chargé, à la tête de ses mille deux cents gendarmes, de rétablir l'ordre pendant la semaine dite des « barricades » en janvier 1960, au cours de laquelle des coups de feu furent tirés, le 24 janvier, sur les forces de l'ordre (quatorze tués et cent vingt-cinq blessés).

Nommé commandant de la 10e légion de gendarmerie mobile en juillet 1960, il est, à la fin de la même année, promu colonel et, au moment du putsch des généraux en avril 1961, il est arrêté par les insurgés. Le colonel Debrosse devait ensuite jouer un rôle important lors de l'arrestation, en septembre 1961, sur l'aérodrome de Maison-Blanche, en Algérie, de Maurice Gingembre, considéré comme l'un des trésoriers de l'Organisation armée secrète (O.A.S.).

A plusieurs reprises, le colonel Debrosse a été l'objet d'accusations personnelles et de menaces de mort de la part de certains activistes de l'O.A.S.

En octobre 1961, il est nommé sous-directeur de la gendarmerie à Paris et, promu général de brigade en décembre 1963 selon les règles habituelles d'ancienneté et de services, Georges Debrosse est nommé commandant régional de la gendarmerie nationale à Lyon. En mars 1968, il est placé en deuxième section (réserve).]

— Nous apprenons le décès, survenu le dimanche 16 janvier, du **général André ARFOUILLOUX,** grand officier de la Légion d'honneur, dont les obsèques seront célébrées le jeudi 20 janvier, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-des-Airs, à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine).

[Né le 10 avril 1904, à Brive-la-Gaillarde (Corrèze) et ancien saint-cyrien, André Arfouilloux a notamment servi en 1943 en Tunisie, puis en Allemagne, où il appartint, en 1949, au commandement en chef des forces françaises. En 1951, il est, comme colonel, à l'état-major du commandement en chef des forces terrestres alliées en Centre-Europe.

En 1954, il commande en Indochine le 7e régiment de tirailleurs algériens et, après divers postes d'état-major, il est à la tête, avec le grade de général de brigade, du groupe de subdivisions de Rennes en octobre 1958. Adjoint au général commandant la région territoriale et le corps d'armée d'Alger en juillet 1959, il est promu général de division le 22 mars 1961.

Lors de la mutinerie des généraux à Alger, en avril 1961, le général Arfouilloux, commandant la zone sud-algéroise, c'est-à-dire le département de Médéa, mène un jeu prudent et complexe lorsque le gouvernement, à Paris, le désigne, en remplacement du général Vézinet, commandant le corps d'armée d'Alger et arrêté par les putschistes, comme « commandant de toute la partie de l'Algérois qui ne reconnaît pas l'autorité usurpée du général Challe ». En juin 1961, le général Arfouilloux est nommé adjoint au général commandant la VIIe région militaire à Dijon (Côte-d'Or).]

— *Mme César Chamay,* née Nadine Desouches, son épouse,
William Chamay,
Anthony Chamay,
ses fils,
M. et Mme Alfred Davis,
M. et Mme Leslie Lewis,
ses sœurs et beaux-frères,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. César CHAMAY,

survenu le 13 janvier 1983.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

29, rue Saint-Louis-en-l'Isle,
75004 Paris.

— Françoise Copper-Royer,
Jacques et Marie-Rose Copper-Royer,
Viviane et Claude Fromy,
ses enfants,

Véronique, Eric, Virginie et Anne-Claire,
ses petits-enfants,

Sa famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

Jacques COPPER-ROYER,

survenu le 18 janvier 1983, en son domicile, dans sa quatre-vingtième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 21 janvier 1983, à 10 h 30, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Montrouge (Hauts-de-Seine), dans la sépulture de famille.

Ni fleurs ni couronnes.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Vannes - Larmor-Baden.

Le docteur Yves DUHAMEL,

ancien interne des hôpitaux de Nantes,
chef du service Laënnec
de l'hôpital de Vannes,
maire adjoint,
chargé des affaires culturelles
de la ville de Vannes,

s'est éteint le 16 janvier 1983, dans sa *cinquante-neuvième année.*

La cérémonie funèbre a eu lieu dans la plus stricte intimité.

Une messe sera dite à son intention, samedi 22 janvier, à 11 heures, en l'église de Larmor-Baden.

L'offrande au cours de la messe remplacera les condoléances.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Charles Giloux-Cabelduc,
M. et Mme Robert Jampy, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Giloux et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur époux, père, grand-père et arrière-grand-père

Charles GILOUX,
instituteur honoraire,
croix de guerre 1914-1918,
officier du Mérite agricole

survenu le 14 janvier 1983, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le lundi 17 janvier 1983, en l'église d'Etrepagny.

39, rue Saint-Maur,
27150, Etrepagny.

— Mme Joseph Israel,
Mme Georges Israel,
Mlle Vivian Israel,
M. Jacques Israel,
M. et Mme Robert Beriro et leurs enfants,
Mme Ledicia Bayon et ses enfants,
M. et Mme Jacques Ettedgui et leurs enfants,
Mme Liliane Israel et son fils,
ont l'immense douleur de faire part du décès accidentel de

M. Georges ISRAEL,

leur fils, époux, père, frère, beau-frère, oncle, *survenu à Marrakech le 30 décembre 1982.*

— Gela, son épouse,
Charles et Geneviève, Sophie, Louis, Clara, Charlotte, Benjamin, ses enfants et petits-enfants,
Esther et Charles Bluwol,
Lili et Georges Le Bris, ainsi que Yann,
Charles et Suzanne Grinbaum,
Rosette et Georges Piazza,
Roger et Renée Grinbaum,
Kalmen et Sarah Green (Sidney),
Ainsi que les membres de sa famille,
ont l'extrême douleur d'avoir perdu à Paris leur cher et estimé

Max MELMAN,
ébéniste,
engagé volontaire 1939.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le mercredi 19 janvier 1983, au cimetière de Bagneux.

Ils rappellent la mort récente, à Varsovie, de son frère Shymon, ancien vice-ministre.

Cet avis tient lieu de faire-part.
67, avenue de Gravelle,
94220 Charenton-le-Pont.
38, Rachel Imenou, Jérusalem.

Max Melman avait dû, en 1929, fuir la Pologne à cause de ses activités politiques révolutionnaires. Il participa ensuite à la construction de la jeune République socialiste juive du Birobidjan, dans l'extrême-orient soviétique. Au vu des formes du pouvoir stalinien, il obtint et organisa le départ des familles dont il avait favorisé la venue, avant de quitter lui-même l'U.R.S.S. en 1934. Il resta un ardent militant antifasciste. Installé en 1974, à Jérusalem, où il était membre du comité de Mapam, il avait été récemment affecté par la mort de son ami Léopold Trepper, chef de l'Orchestre rouge, avec lequel il préparait un ouvrage.

— M. et Mme Claude Harel,
M. et Mme Jean-Pierre Harel,
ses enfants,
Véronique, Valérie, Guillaume Harel,
ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 7 janvier, de

Mme Simone PETIT.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité à Caudebec-lès-Elbeuf.

Ambassade de France à Washington.
Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

— Le président et le conseil d'administration de la Société mutualiste du personnel de la Banque nationale de Paris ont la tristesse de faire part du décès de

M. Claude PORTUGAL,
vice-président,

survenu le 15 janvier 1983, dans sa soixante-deuxième année.

Le service religieux, célébré en l'église Saint-Jacques-Saint-Christophe de La Villette, le jeudi 20 janvier, à 15 h 45, 6, place de Bitche, 75019 Paris, sera suivi de l'inhumation au cimetière de Pantin-Parisien, dans le caveau de famille.

Messes anniversaires

— Ce 19 janvier, dix-septième anniversaire de son rappel à Dieu, le souvenir de

Edouard DHORME,
de l'Institut,

unira dans une pieuse pensée sa famille et ses amis au cours des messes célébrées ce jour à son intention.

Communications diverses

— La prochaine réunion de la Société française de philosophie (12, rue Colbert, Paris-2e ; tél. 297-50-68) aura lieu le samedi 22 janvier 1983, à 16 h 30, à la Sorbonne, amphithéâtre Michelet (entrée par le no 46 de la rue Saint-Jacques). Cette séance aura pour thème : « Les Abdéritains et le non-être. » Veuillez adresser vos observations à M. le professeur Jean-Paul Dumont, résidence Giverny B-14, boulevard de Douai, 59100 Roubaix.

Offices

— L'Alliance catholique savoisienne organise la messe de saint François de Sales, qui sera célébrée le dimanche 23 janvier, à 9 h 45, par Mgr Barbier, évêque auxiliaire d'Annecy, en l'église Saint-Merri, 78, rue Saint-Martin à Paris-4e, avec, pour les chants, le gracieux concours de la société l'Allobroge. Tous les Savoyards et amis de saint François de Sales sont cordialement invités.

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

Nouvelles couvertures

La mode est aux couvertures *bordées de franges aux deux extrémités.* En mohair, « Daphnée », *de Béller Lainé, est somptueuse* en gris argent. En pure laine, *deux couvertures de tons* qui ont un aspect fantaisie : à *petits alvéoles pour* « Alès » de Toison d'Or et genre crochet pour « *Cendrillon* » *de* Girlaine. C'est en effet de fines côtes en *diagonale que donne le tissage* de « Luxor » de Manta, en bleu *ardoisé, beige ou marron.*

Renouvelant le style des jacquards à motifs fleuris, l'écossais est en vedette dans le domaine des couvertures. *Ghislaine Léger* l'a interprété de deux façons *pour Toison d'Or : classique et* bicolore en pure laine et, en acry*lique Courtelle, à carreaux disposés* en trompe-l'œil comme un *jeté sur fond uni.*

Nouvelle et bonne idée pour un confort douillet : le plaid dans lequel on se blottit ou à poser sur un canapé. Il est écossais et frangé et s'assortit parfois à une couverture, comme le modèle « York » de Béller Lainé, à quadrillage beige ou marron sur fond blanc. D'aspect très différent, le *duo plaid-couverture « Scotch »* de Girlaine, style Primrose Bordier, est à grands carreaux très estompés dans un camaïeu de *rose, bleu ou gris.*

Pour les frileuses, Manta a imaginé un grand plaid de 150 × 180 cm. En acrylique, à motifs jacquards blanc, roux et brun, il se transforme en vêtement d'intérieur par une longue fermeture à glissière devant et par un jeu de boutons-pression pour les emmanchures.

A mi-chemin entre la couver*ture et le couvre-lit*, la couverture matelassée apporte à la fois cha*leur et décor. Certains l'utilisent* seule, d'autres l'associent — en *hiver — à une couverture traditionnelle.*

Légère comme un édredon, la couverture matelassée recouvre *entièrement le lit jusqu'au sol.* Son garnissage en fibre synthétique est recouvert d'un tissu agrémenté de piqûres. Cet hiver, *la nouveauté réside* dans des jeux de piquage qui deviennent *l'élément primordial du décor.* La géométrie est en vedette chez *Lestra-Design, dont le modèle* « Barbara » est entièrement piqué *de carrés concentriques.* Dans la même collection, *« Orient-Express » a un piquage* transversal formant quatre *grands dessins de chevrons.*

Les couvertures matelassées *de Lapiaud sont de style contemporain très dépouillé.* Sur « Electre », *les piqûres se coupent à* angle droit pour donner un effet *d'escalier, tandis que* « Sandre » est une couverture de cheval gris clair à strict piquage *vertical,* gansée d'un gros grain.

Le *modèle « Isba » de* Michel Viaud est orné de motifs géométriques *(carrés, hexagones et* grands losanges) piqués sur du chintz bouton d'or. Dans sa collection « Jardin blanc », José Houel a entièrement revêtu d'un piquage formant de gros coquillages une couverture matelassée en chintz écru.

JANY AUJAME.

★ **Couvertures et plaids sont vendus dans les grands magasins et les boutiques de linge de maison.**

CIRCULATION

LE MINISTRE DES TRANSPORTS AUX AUTOMOBILISTES : Ne jouez pas avec le feu

Vingt-quatre mille accidents corporels de la circulation ont été causés en 1982 par le non-respect des feux rouges, deux fois plus qu'en 1977. Un accident sur dix a lieu dans ces circonstances, tandis que les services de police, de gendarmerie et de C.R.S. ont dressé l'an dernier deux cent mille procès-verbaux de contravention pour feux « grillés ».

Certains chiffres ont de quoi inquiéter : un sondage de l'Organisme national de sécurité routière (ONSER) réalisé en 1981 auprès de mille trente-deux automobilistes indiquait que 23 % d'entre eux « brûlent » toujours les feux oranges, et 6 % toujours les feux rouges. Et trop souvent avec bonne conscience : les contrevenants, qui ne reconnaissent pas un brin de distraction, considèrent volontiers qu'ils ont fait preuve d'esprit civique en dégageant le carrefour ou en « remédiant » à une mauvaise coordination des feux.

M. Charles Fiterman, ministre des transports, a décidé de lutter *contre cet état d'esprit et d'arrêter* l'hécatombe. Il a chargé M. Pierre *Mayet, directeur des routes et de la* sécurité routière, d'organiser une campagne de sensibilisation sur le thème « *Ne jouons pas avec les feux* », qui a commencé le 17 janvier. Jusqu'au 17 février, des spots seront diffusés sur les trois chaînes de télévision, sept cents affiches apposées sur les panneaux routiers, des affichettes disposées dans les lieux publics et des dépliants distribués dans les mairies et les administrations. M. Mayet, qui présentait cette campagne, a annoncé qu'après ce mois d'explications et de sensibilisation, on allait passer à la répression.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 19 janvier :

DES ARRÊTÉS

● Fixant le prix d'achat des betteraves de distillerie, des alcools de betterave, mélasse et divers du contingent et hors contingent pour la campagne 1981-1982 :

● Fixant les limites des tranches du tarif de la retenue à la source applicable aux salaires, pensions et rentes viagères versés en 1983 à des personnes domiciliées hors de France.

UNE CIRCULAIRE

● Relative aux plafonds de ressources applicables en matière d'habitations à loyer modéré et de prêts spéciaux du Crédit foncier de France.

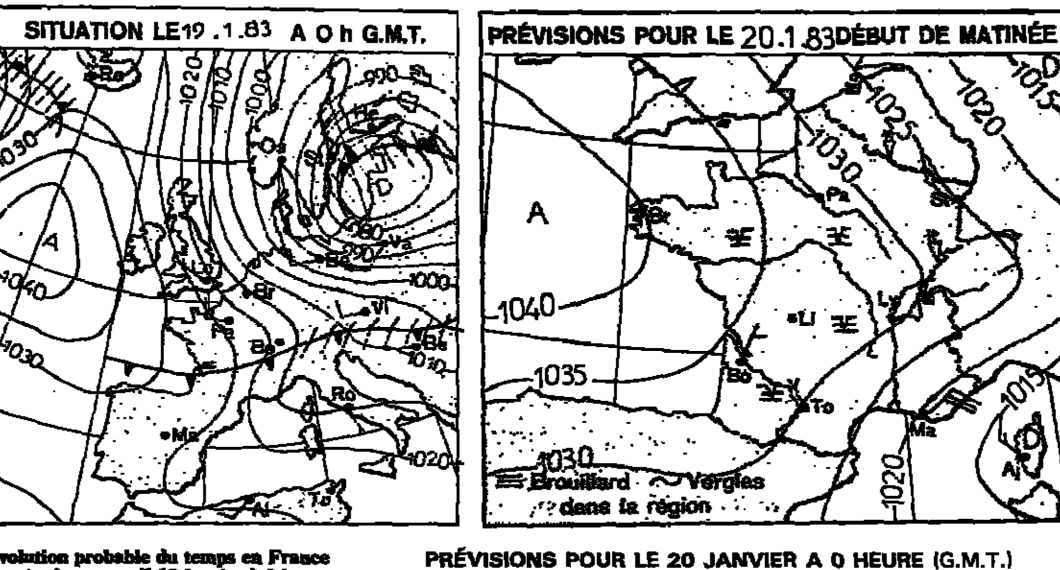
MODE

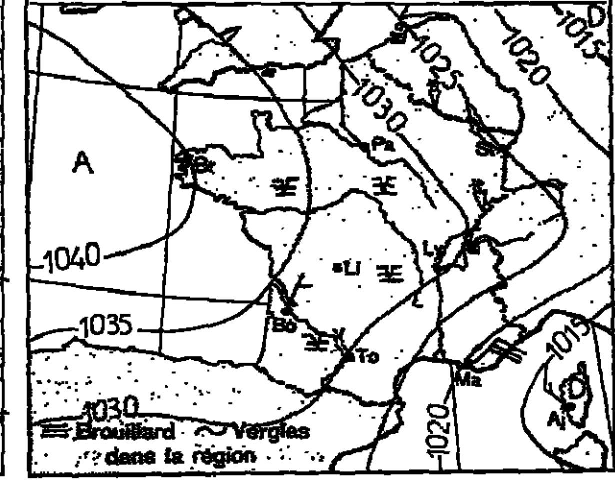
ALEXANDRE SAVIN, le démarqueur du cachemire, organise, au *profit de la Croix-Rouge de Paris,* une vente de sa nouvelle collec*tion,* les 21 et 22 janvier, avec une réduction de 20 % sur les *prix de 1982,* dont le produit servira à acheter trois nouvelles am*bulances.* En tout, deux mille cinq cents chandails, vestes et gilets seront *mis en vente,* à partir de 480 F, le modèle sans manches, *dans le grand hall de l'immeuble* Peugeot, 75, avenue de la *Grande-Armée,* de 10 heures à 19 h 30.

MODÉLISTE SOI-MÊME. — L'école *de modélistes - stylistes- maquettistes* Esmod. organise, chaque *mardi, des cours de coupe et de* couture afin de réaliser soi-même *des vêtements selon son goût et* sa personnalité.

★ ***Esmod, 16, boulevard Montmartre, 75 009 Paris. Tél. : 246-98-48.***

MÉTÉOROLOGIE





Évolution probable du temps en France entre le mercredi 19 janvier à 0 heure et le jeudi 20 janvier à minuit.

L'anticyclone atlantique se déplaçant en direction de la France la protégera du courant perturbé, dont une onde ne pourra *ainsi affecter* que *faiblement les* régions septentrionales jeudi après-midi.

Jeudi, le refroidissement amorcé mercredi se poursuivra. Ainsi, à l'exception des régions littorales, on observera partout, le matin, des gelées de − 2 degrés à − 5 degrés et atteignant − 6 degrés à − 8 degrés sur le Massif Central et la vallée de la Saône.

Des brouillards givrants se formeront localement de l'Aquitaine à la Bretagne, sur le Centre, le Massif central et le Centre-Est. Ils se dissiperont alors lentement et seront parfois persistants. Le matin se produiront encore quelques averses *de neige jusqu'en plaine,* des Ardennes aux Vosges et au nord des Alpes. Ailleurs, le ciel sera peu nuageux.

Dans l'après-midi, il se couvrira du nord de la Seine aux Vosges, et quelques chutes de neige se produiront alors des Flandres aux Ardennes.

On pourra observer aussi quelques flocons sur la Normandie et le Bassin parisien.

Près de la Méditerranée, *le* vent de nord-est sera fort. Les températures *maximales, de l'ordre de 8 degrés sur les* régions littorales, resteront négatives dans l'Est et seront comprises entre 0 et 4 degrés ailleurs.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 19 janvier à 7 heures, de 1 026,7 millibars, soit 770,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du *18* janvier ; le second le minimum de la nuit du 18 au 19 janvier) : *Ajaccio, 15 et 7 degrés ; Biarritz,* 11 et 7 ; Bordeaux, 6 et 6 ; Bourges, 6 et 3 ; Brest, 9 et 5 ; Caen, 9 et 4 ; Cherbourg, 9 et 8 ; Clermont-Ferrand, 2 et 1 ; Dijon, 4 et 1 ; Grenoble, 8 et 0 ; Lille, 9 et 1 ; Lyon, 6 et 1 ; Marseille-Marignane, 14 et 2 ; Nancy, 6 et 1 ; *Nantes, 10 et 4 ; Nice-Côte d'Azur,* 15 et 5 ; Paris-Le Bourget, 9 et 1 ; Pau, 11 et 5 ; Perpignan, 19 et 8 ; Rennes, 9 et 2 ; Strasbourg, 8 et 1 ; Tours, 7 et 1 ; Toulouse, 9 et 4 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 24 et 5 degré ; Amsterdam, 6 et 1 ; Athènes, 18 et 7 ; Berlin, 8 et 0 ; Bonn, 8 et 0 ; Bruxelles, 8 et 2 ; *Le Caire, 15 et 10* ; îles Canaries, 20 et 15 ; Copenhague, 5 et 0 ; Dakar, 27 et 17 ; Djerba, 18 et 9 ; Genève, 13 et 1 ; Jérusalem, 5 et 1 ; Lisbonne, 13 et 7 ; Londres, 7 et 1 ; Luxembourg, 4 et 0 ; Madrid, 14 et 0 ; Moscou, − 1 et − 3 ; Nairobi, 28 et 14 ; New-York, − 5 et − 14 ; Palma-de-Majorque, 16 et 6 ; Rome, 15 et 10 ; Stockholm, 3 et − 6 ; *Tozeur, 17 et 7 ; Tunis, 18 et 7.*

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 20 JANVIER A 0 HEURE (G.M.T.)

PARIS EN VISITES

JEUDI 20 JANVIER

« De l'église Saint-Paul à la Bastille », 14 h 30, façade de l'église, Mme Allaz.

« L'église Saint-Roch et son quartier », 15 heures, 296, rue Saint-Honoré, Mlle Garnier Ahlberg.

« Les Capucins et les Billettes », 15 heures, angle rues du Perche et Charlot, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Les primitifs italiens », 14 h 30, Louvre porte Denon (Approche de l'art).

« Les impressionnistes », 14 h 30, Musée du Jeu de Paume (Arcus).

« *Atelier du peintre Gustave Moreau* », 15 heures, 14, rue de La Ro*chefoucauld (Arts et curiosités de* Paris).

« Exposition Fantin-Latour », 15 heures, Grand Palais, Mme Ragueneau (Connaisance d'ici et d'ailleurs).

« Musée de Cluny et thermes de Lutèce », 14 h 30, 6, place Paul-Painlevé, Mme Ferrand.

« Hôtel de Camondo », 15 heures, 63, rue de Monceau, Mme Hauller.

« Musée Victor-Hugo », 15 heures, 6, place des Vosges, M. Jaslet.

« Passages couverts autour de la *rue Saint-Denis », 14 h 30, métro* Etienne-Marcel (Paris pittoresque *et insolite*).

« Hôtel de Mailly-Nesle », *15 heures, 29, quai Voltaire* (Paris et son histoire).

« *Hôtels de l'île* Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Résurrection du passé).

« L'art irlandais », 15 h 45, Grand Palais (Visages de Paris).

« Jardins, abbaye, caves de Saint-Germain-des-Prés », 14 h 30, 2, rue Mabillon (Le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

14 h 30, 62, rue Madame : « Techniques de la chalcographie » (Arcus).

18 h 30, 82, rue Taitbout, M. P. Gentelle : « Chine et développement : perspectives économiques » (Le monde et son histoire).

15 heures, 46, rue Barrault, amphithéâtre Estaunié, M. D. Delville : « L'éveil corporel » (Université po*pulaire de Paris*).

18 h 30, Centre Georges-Pompidou, salle d'actualité, M. G. Gilbert : « Des jeunes y entrent, des fauves en sortent ».

20 h 45 : salle Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V, M. P. Brouwers : « Canada » (Projections).

21 heures, 30, boulevard de Port-Royal, MM. I. Simon, H. Baruk : « La sexologie hébraïque » (centre Rachi).

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	324 F	519 F	715 F	910 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	584 F	1 039 F	1 495 F	1 950 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	364 F	600 F	835 F	1 070 F
II. – SUISSE, TUNISIE	436 F	744 F	1 052 F	1 360 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

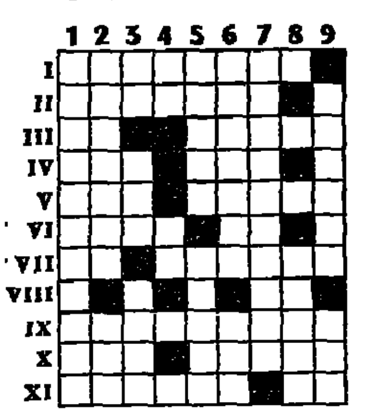
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3367



HORIZONTALEMENT

I. Une robe pour celle qui veut être épousée. — II. Ceux qui aiment bien se mettre à l'ouvrage. — III. Un point sur la carte. Prendre un teint de fleur. — IV. Esprit. Enzyme. — V. Ornement d'architecture. Au bord d'un astre. — VI. Prouve qu'il y a eu un acquittement. Coule en Sibérie. — VII. Avant J.-C. On y trouve une enceinte gallo-romaine. — VIII. La moitié de rien. — IX. Un cri dans la nuit. — X. A deux côtés. Forme des perles. — XI. *D'un auxiliaire.* Préposition.

VERTICALEMENT

1. Sont vraiment de beaux patelins. — 2. Qui n'ont donc pas de charges. *Déchiffrée.* — 3. Transforme un savant en pédant. Dans la devise d'une capitale. Repousser du pied. — 4. Deuxième d'une série. On *leur doit le respect.* — 5. *Qui ne* concerne donc pas ce qui est cité. Matière pour boucher. — 6. A *usé* beaucoup de lits. Parfois exigé pour une passe. — 7. *Entre lesquelles on* pourrait donc trouver des ressemblances. — 8. *Qui n'a donné aucun* mal. — 9. Qui ont fait l'objet d'un *choix. Possessif.*

Solution du problème n° 3366

Horizontalement

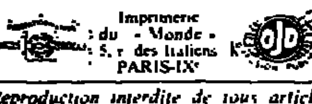
I. Décollage. — II. Épineux. — III. Bar. Bière. — IV. Ovate. AT. — V. Régulière. — VI. Et. F.C.E.M. — VII. Eh ! Us. Ote. — VIII. Mie. Lunen. — IX. E.V. Miro. — X. Nef. Puma. — XI. Trac. Sens.

Verticalement

1. Débordement. — 2. Épave. Hiver. — 3. Cirage. Fa. — 4. On. Tutu. — 5. Lebel. Slip. — 6. Lui. If. Urus. — 7. Axe. Économe. — 8. Rareté. An. — 9. Étêtement.

GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

Le Monde

économie

La situation économique et sociale à la régie Renault

Les négociations étaient au point mort, ce mercredi 19 janvier, chez Renault, tant à l'usine de Flins (Yvelines), où elles avaient été suspendues lundi soir, qu'à l'établissement de Boulogne-Billancourt, où les représentants respectifs des organisations syndicales et de la direction s'étaient séparés mardi vers 20 h. 30, après plus de quatre heures de discussion sur les revendications spécifiques des ouvriers de peinture. Pratiquement aucun véhicule n'est sorti de cette dernière usine, et la direction, ce mercredi, estimait à dix-neuf mille le nombre de voitures perdues dans les deux usines depuis le début des conflits.

Toutefois, selon M. Lamirault, directeur commercial et des affaires internationales de Renault, la Régie dispose de *« quinze jours de stocks »* et n'a rien à redouter pour le moment : *« Une grève*, a-t-il souligné, *ne peut servir d'alibi à des difficultés commerciales. »* Il a fait cette déclaration lors de la présentation à la presse le 18 janvier des résultats de la Régie, dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 102 milliards de francs en 1982.

De son côté, M. Daniel Richter, leader de la section C.F.D.T., a accusé la C.G.T., dans une interview à l'A.F.P., d'avoir *« un double discours »*, précisant : *« Elle soutient la grève malgré quelques ratés (...). Mais, à l'extérieur, elle sous-entend que le conflit est absurde. Elle se désolidarise des grèves-bouchons, qu'elle approuvait dans le passé. »*

Les négociations sont au point mort

Grève sur le tas, grève au finish ?... Au bâtiment B. 1 – le département de peinture de Renault-Flins – une centaine d'ouvriers sont rassemblés près des chaînes mais les voitures revêtues d'une première couche gris-plomb sont immobiles sur leurs rails jaunes. Et plus rien ne bouge dans le vaste atelier de verre, sauf cette foule d'hommes basanés, presque tous des Nord-Africains, qui tiennent un meeting toutes les deux heures pour faire le point de la situation.

Certains jouent aux dames sur des cartons d'emballage : les pions noirs sont des boulons d'acier, les pions blancs des écrous d'aluminium. D'autres immigrés discutent par petits groupes. L'un d'eux affirme que 140 F d'augmentation *« ce ne serait déjà pas si mal »*. Celui-ci est prêt à reprendre le travail. *« Tu n'as rien compris*, riposte un autre gréviste. *On nous propose 140 F au lieu de 300 F d'augmentation que nous demandions. Mais il n'y aura même pas de prime de nuisance pour une soixantaine d'entre nous, et les 140 F vont se réduire à 85 F. En réalité, la direction cherche à nous diviser. »*

Tour à tour les délégués syndicaux C.G.T. et C.F.D.T. – la plupart immigrés *eux aussi* – expliquent qu'ils attendent depuis le matin la reprise des négociations avec la direction.

Vers 15 heures, prise de parole. Au micro de la C.F.D.T., un responsable cégétiste harangue les grévistes en français. Son compagnon C.F.D.T. traduit en arabe. Placées presque côte à côte, les banderoles des deux organisations illustrent cette unité d'action qui n'est guère coutumière à Flins. Les grévistes de la peinture, affirme le délégué *C.G.T., ne mènent pas seulement* la lutte pour les conditions de travail ou pour la récupération des jours chômés, mais aussi pour les qualifications. *« C'est l'ensemble du personnel*, conclut-il, *qui est concerné. »*

Mais si l'on excepte le centre de livraison et le secteur de l'électrolyse, la solidarité n'a guère franchi, *jusqu'à présent*, les murs du B. 1. A l'atelier des presses, notamment, où plusieurs chaînes ont été arrêtées faute de châssis pour ranger les pièces, et où l'on s'attendait également *à une mise en chômage technique*, les appels à la grève ne sont guère entendus. *« Les autres ateliers*, disent certains de ces travailleurs, *nous avaient laissés seuls en 1978. »* De même, les appels à l'extension du conflit et à la présence des « lock-outés » dans l'entreprise restent lettre morte : la plupart des cars de ramassage, mardi après-midi, sont arrivés vides, et il semble que presque tous les salariés mis en chômage technique soient restés chez eux.

« La direction compte sur cet isolement des grévistes pour enliser le conflit, faire pourrir la grève, briser la résistance du B. 1, commentaient les délégués syndicaux. *Mais nous ne céderons pas d'un pouce. »*

Au centre de livraison, une soixantaine de grévistes ont barricadé les issues. Même si la direction parvenait à faire reprendre le travail au département de peinture, les véhicules sortant de cet atelier pourraientils quitter le parc ?

A la direction, les portes restent closes, gardées par deux vigiles. En l'absence de négociations, le conflit paraît s'enliser. *« Mais à Flins*, expliquait un agent de maîtrise en bleu de travail, *tous les retournements sont possibles. »* Derrière lui, au pied de l'escalier menant à la passerelle du B. 1, une affiche tricolore proclame : *« Renault, la qualité sans frontières ! »*

JEAN BENOIT.

PREMIER GROUPE AUTOMOBILE EUROPÉEN EN 1982

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Renault s'établira aux environs de 102 milliards de francs pour 1982, en progression de 16,5 % par rapport à 1981, annonce la Régie. Les investissements ont augmenté de 8,7 milliards de francs (+ 10 %) et la production mondiale s'est établie à 1 966 709 véhicules (+ 8,6 %). Pudiquement, en revanche, Renault tait ses résultats d'exploitation, qui devraient faire apparaître une perte de l'ordre de 2 milliards de francs.

Le marché français des véhicules particuliers a augmenté de 12,1 % (*le Monde* du 13 janvier), tandis que la progression de Renault s'établissait à 12,8 %. En revanche, pour les petits véhicules utilitaires (moins de 5 tonnes), Renault n'a augmenté ses ventes que de 4 %. Globalement, la Régie a donc perdu un dixième de point (40,1 contre 40,2 en 1981). La Renault 9 détient désormais 9,7 % du marché national et la R 5 conserve la première place avec 13,2 % du marché et 285 555 commandes (année record).

Pour 1983, malgré certaines incertitudes (coût de l'argent, prix de la concurrence), le marché français devrait se maintenir selon le directeur commercial et des relations internationales du groupe, M. Lamirault, aux alentours de deux millions de véhicules et la part de Renault reste stable.

En Europe, Renault, avec 14,5 % des immatriculations, est désormais nettement en tête des constructeurs automobiles devant le groupe Fiat (*Fiat, Lancia, Autobianchi*) 12,4 %, Peugeot S.A. et Ford Europe 12,3 %, et enfin Volkswagen (12,1 %).

Aux Etats-Unis, Renault a vu ses ventes augmenter de 116 %, avec 67 713 véhicules et un rythme de commandes de l'Alliance *« un peu au-dessus de la trajectoire prévue »*, tandis que dans le reste du monde (Asie, Afrique, Amérique latine), avec 130 000 véhicules, les ventes baissent nettement (– 20 000).

Le succès de l'Alliance va d'ailleurs amener la Régie à commercialiser en France, en 1983, une sœur française de la version américaine de la Renault 9. Globalement, en 1982, Renault aura exporté 1 004 845 véhicules (+ 8,3 %).

Conséquence du conflit Mavilor

CHOMAGE TECHNIQUE PARTIEL DANS PLUSIEURS USINES DE R.-V.I.

(De notre correspondant)

Lyon. – Vingt-quatre heures après l'usine de Limoges (Haute-Vienne), le chômage technique a touché, le mercredi 19 janvier, les Etablissements Renault-Véhicules *industriels* de Vénissieux (Rhône) et de Bourg-en-Bresse (Ain). Cette mesure est motivée par l'arrêt des livraisons de vilebrequins de moteurs par la société Mavilor, fournisseur quasi exclusif (82 % des approvisionnements), dont la production est arrêtée depuis plusieurs semaines à cause d'un conflit social. A Vénissieux, 345 salariés sur un effectif de 8 229 personnes seront concernées d'ici à la fin de la semaine et 320 sur 1 464 à Bourg-en-Bresse. Les réductions d'activité atteindront l'usine de Blainville (Calvados), le vendredi 21 janvier. En cas de poursuite du conflit à Mavilor, le chômage technique pourrait s'étendre, la semaine prochaine, aux usines de fabrication de ponts de Saint-Priest (Rhône) et de boîtes de vitesses de Bouthéon (Loire). Dès l'annonce de ces mesures par la direction de R.-V.I., des débrayages ont eu lieu mardi 18 janvier à l'usine de Vénissieux. D'autre part, la C.G.T. et la C.F.D.T. ont appelé les salariés de Bourg, comme ceux de Vénissieux, à se rendre malgré tout à leur poste de travail en signe de protestation.

SOCIAL

La polémique sur les statistiques du chômage

284 000 oubliés selon « le Canard enchaîné »

« L'art de tricher avec les statistiques. Le gouvernement met la gomme pour effacer les chômeurs. » Sous ce titre, *le Canard enchaîné* met en cause, dans son édition du 19 janvier, la façon dont le ministre de l'emploi présente les statistiques de l'emploi et du chômage. Il y aurait *« 284 000 oubliés dans les chiffres officiels du chômage »*, explique le journal satirique. *« Objectif de cette manipulation des chiffres : éviter qu'avant les élections municipales de mars prochain, le nombre de chômeurs n'augmente d'environ 280 000. »*

Et *le Canard enchaîné* de *« démonter »* l'opération. La première *« astuce »* utilisée par le ministère concerne les jeunes de seize à dix-huit ans. Environ 200 000 jeunes arrivent sur le marché du travail sans avoir reçu une formation suffisante, et 45 000 seulement suivent un stage de formation professionnelle.

Selon *le Canard*, pour les 155 000 autres, M. Mauroy aurait envoyé en décembre 1981 une directive aux préfets stipulant *« que les jeunes, qui n'ont ni boulot ni vrai métier dans les mains, en doivent pas être recensés comme demandeurs d'emploi, mais comme « demandeurs de formation »*. Mais, constate avec ironie *le Canard*, cette catégorie, après vérification auprès de l'A.N.P.E., *« n'a jamais existé »*.

Autre astuce de MM. Mauroy et Le Garrec, selon *le Canard* : *« Une bonne partie de ces jeunes qui se sont présentés à l'A.N.P.E. ont été orientés vers d'autres organismes, comme les « permanences d'accueil » et les « missions locales ». Intérêt de l'opération : ces chômeurs ne figurent pas dans les statistiques officielles »*. Troisième astuce enfin : ceux qui persistent à s'inscrire à l'A.N.P.E. le sont, *« mais à titre de demandeurs d'un emploi temporaire »*, et donc là encore non comptabilisés dans le nombre total de chômeurs. *« Grâce à ce système, cinquante mille jeunes sans travail ne sont pas comptés comme chômeurs. »*

« Méthode garantie Barre » : ainsi *le Canard* présente-t-il un deuxième « trucage », déjà utilisé par Jean Matteoli, ministre du travail de Giscard, pour classer les chômeurs en cinq catégories dont trois principales. La première, *« ceux qui demandent un emploi à temps complet »*, regroupe les seuls chômeurs à être inégrés dans les statistiques officielles. Ceux de la deuxième catégorie *« demandant un emploi à temps partiel »* et ceux de la troisième *« qui se contenteraient d'un boulot temporaire »*, n'étant pas inclus dans les statistiques du chômage, ont pour le gouvernement un intérêt évident. Plus on gonfle les catégories « 2 » et « 3 », plus on minimise la « 1 ».

Selon *le Canard*, *« la gauche ne s'est pas précipitée pour réintégrer ces chômeurs « 2 » et « 3 » dans la comptabilité officielle, bien au contraire. Leur effectif*, selon « le Canard », *a grimpé à 234 000, soit quatre fois plus qu'au 10 mai 1981 »*. *Le Canard* dévoile que le 13 septembre 1982 la direction des statistiques de l'A.N.P.E. a fait une note demandant *« à son personnel de procéder pour décembre à une « fusion » des trois « catégories »*. Le ministère de l'emploi, selon *le Canard enchaîné*, a illico prié l'A.N.P.E. de surseoir. Ce que la direction des statistiques a fait, dans une nouvelle note datée du 6 décembre : *« Le ministère de l'emploi*, lit-on dans la photocopie du document cité par *le Canard*, *vient de prendre la décision de ne publier les statistiques de stocks de demandes de catégories « 2 » et « 3 » qu'à partir de mars 1983 »*. C'est-à-dire après les municipales. *Le Canard* se livre enfin à un petit calcul des *« oubliés »* dans les chiffres officiels du chômage : *« 234 000 chômeurs adultes des catégories « 2 » et « 3 » passés à l'as, plus 50 000 jeunes sans travail « effacés », soit un total de 284 000 « oubliés »*.

Contestés et contestables

(Suite de la première page.)

Cependant il y a bien un problème concernant les jeunes en formation. Sont-ils ou non demandeurs *d'emploi* ?

Déjà lorsque furent créés les pactes nationaux pour l'emploi des jeunes, les stagiaires en formation n'étaient pas comptabilisés dans les statistiques de l'A.N.P.E. Or ils n'ont trouvé un emploi stable à l'issue de leur stage que dans une proportion de 60 à 65 % suivant les années.

Avec les « stages Rigout » (quarante mille stagiaires actuellement), les jeunes de seize à dix-huit ans qui peuvent bénéficier d'une formation ne sont pas inscrits comme demandeurs d'emploi même si le stage promis n'intervient qu'au bout d'une période d'attente qui peut aller jusqu'à six mois. Une telle démarche ne se justifie pas plus aujourd'hui qu'hier : qui dit formation ne dit pas emploi et un jeune en formation mais sans emploi devrait être considéré comme chômeur.

Seconde question posée par le Canard enchaîné : le ministère de l'emploi a-t-il différé à mars 1983 la comptabilisation dans les demandeurs d'emploi en fin de mois des catégories II et III (les personnes qui postulent pour un emploi à temps partiel et celles qui acceptent un emploi à durée déterminée) ? Tant au ministère de l'emploi qu'à l'A.N.P.E., on reconnaît qu'une réforme des statistiques est en cours. Pour faire plus de clarté sur le nombre de chômeurs, elle consistera, *parmi d'autres changements*, à constituer des *« stocks »* de ces catégories II et III qui seront donc publiés en fin de mois (mais elles resteront séparées de la catégorie I). Ainsi aura-t-on une photographie plus exacte.

Cette réforme avait été décidée par M. Robert Boulin et, en raison de la complexité des études nécessitant l'aval de l'INSEE, des ASSEDIC, de l'A.N.P.E. et, bien sûr, du ministère de l'emploi, on assure à l'A.N.P.E. qu'elle ne pouvait entrer en vigueur que de manière progressive. Il n'en demeure pas moins que *le Canard enchaîné* publie un paragraphe sur quatre d'une note de l'A.N.P.E. faisant apparaître que le ministère de l'emploi demande explicitement de reporter cette réforme à mars 1983. Sans doute aurait-on pu aller un peu moins lentement, et la coïncidence de ce report avec le lendemain des municipales est fâcheuse ou maladroite.

Deux cent trente-quatre mille chômeurs ont-ils ainsi été « égarés », comme l'affirme *le Canard enchaîné* ? D'après la direction des statistiques du ministère du travail, se fondant sur un comptage de l'A.N.P.E., en décembre 1981, le stock de la catégorie II était de cent seize mille personnes et celui de la catégorie III de soixante-quatorez mille. Selon le ministère de l'emploi, en flux cumulés et pour 1982, l'effectof de la catégorie II est de cent quarante mille et celui de la catégorie III de deux cent quatre-vingt mille.

Si le chômage a baissé, c'est aussi le résultat de la mise en place des contrats de solidarité et tout autant de l'action de contrôle et d'aide des chômeurs de longue durée. On ne peut reprocher à M. Le Garrec – au contraire – de tenter une réinsertion des chômeurs de longue durée. Mais cela conduit l'A.N.P.E. à une plus grande *sévérité à leur égard*. Si certains bénéficient de formations longues, d'autres sont radiés de l'A.N.P.E. parce qu'ils n'ont pas répondu aux convocations ou n'acceptent *pas les stages d'évaluation* professionnelle proposés. Ainsi, trente-six mille cinq cent quatre-vingts chômeurs de longue durée ont été radiés en décembre 1982. De telles radiations n'auraient pas *été* aussi nombreuses si le gouvernement était resté *« passif »*... Mais un certain nombre de ces *« radiés »* demeurent chômeurs.

Il apparaît ainsi que les statistiques de l'emploi ne sont pas entourées de la clarté nécessaire. Certains procédés sont, pour le moins, contestables. Cela devrait conduire M. Le Garrec à sortir rapidement du silence pour, au minimum, s'expliquer.

MICHEL NOBLECOURT.

La retraite à soixante ans

M. BÉRÉGOVOY POURRAIT RÉUNIR LES PARTENAIRES SOCIAUX LE 24 JANVIER

M. Pierre Bérégovoy a annoncé, mardi, qu'il réunirait les partenaires sociaux « très vraisemblablement » lundi 24 janvier, sur le dossier des retraites complémentaires. Cette réunion, que présidera M. Bérégovoy et à laquelle assisteront le C.N.P.F. et les syndicats, a pour objectif de mettre au point un système transitoire destiné à financer les préretraites et retraites complémentaires de soixante à soixante-cinq ans à partir du 1er avril.

Dans l'artisanat, le commerce et les professions libérales

LES FEMMES BÉNÉFICIERONT DE DEUX ALLOCATIONS DE MATERNITÉ

Dans un communiqué publié le 18 janvier, le ministère des affaires sociales a annoncé une mesure au profit des artisans, commerçants, professions libérales. A partir du 1er janvier 1983, les femmes qui exercent une activité non salariée, à titre individuel ou au titre de conjoint collaborateur de leur époux, pourront désormais bénéficier d'allocations de maternité :

– d'une part, une allocation forfaitaire égale à 3 450 francs, au *1er janvier 1983, accordée pour toute* naissance ou toute arrivée au foyer d'un enfant adopté ;

– d'autre part, une allocation de remplacement égale au cas où la femme se fait remplacer pendant au moins une semaine dans ses travaux professionnels et ménagers. Cette allocation sera égale au coût réel du remplacement dans la limite de 3 450 francs (au 1er janvier 1983). Cette seconde allocation s'ajoute à l'allocation forfaitaire de repos maternel.

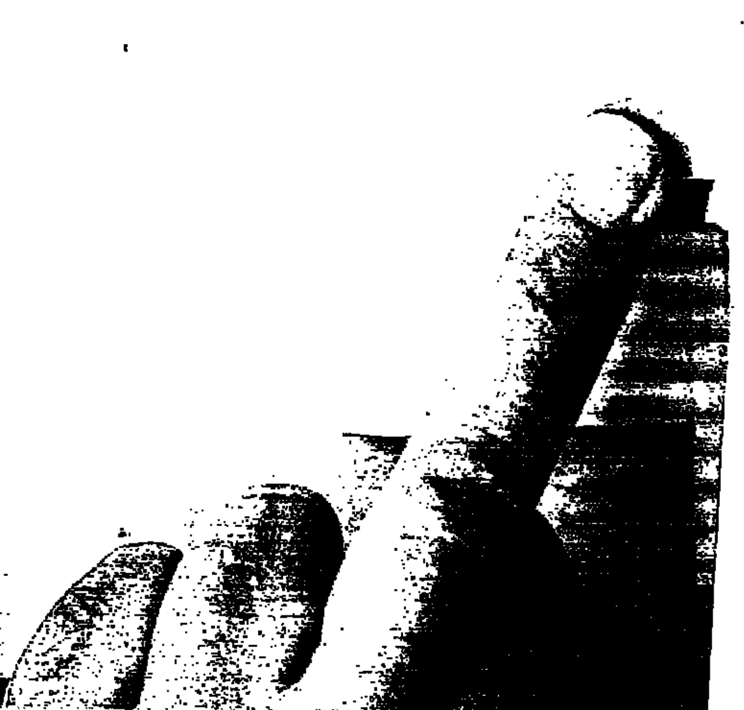
Les deux allocations seront revalorisées en fonction de l'évolution du SMIC. Les demandes sont à adresser à l'organisme d'assurance-maladie habituel de l'intéressée.

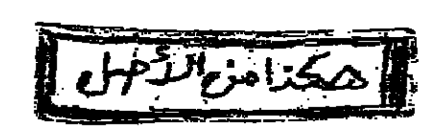
LES « MOTARDS EN COLÈRE » VEULENT CRÉER UNE MUTUELLE D'ASSURANCE-ACCIDENTS

La Fédération française des motards en colère (1), présidée par M. Jean-Marc Maldonnado, a annoncé qu'elle allait créer une mutuelle afin d'abaisser les tarifs, jugés abusifs, pratiqués, en matière d'assurance-accidents par les compagnies et même les mutuelles déjà existantes. Selon le président, une telle mutuelle pourrait fonctionner dès juin.

A la direction des assurances du ministère de l'économie et des finances, organisme de tutelle et de contrôle qui n'a pas encore reçu de demande d'agrément, on considère cette initiative avec bienveillance, tout en ne cachant pas qu'elle pose des problèmes difficiles. Une mutuelle doit disposer d'un capital minima de 5 millions de francs et d'une solide réassurance, car deux gros sinistres, à eux seuls, peuvent épuiser ce capital.

(1) 22, rue du Ratrait – 92-Suresnes – Tél. 989-06-82.





ÉNERGIE

FRAMATOME CONSENT A E.D.F. DES CONDITIONS DE PAIEMENT FAVORABLES

E.D.F. a conclu, le 14 janvier, avec son principal fournisseur Framatome, un accord de règlement comptable modifiant, à l'avantage d'E.D.F., les délais de règlement des factures présentées par Framatome à titre d'acompte pour des travaux de construction. Un différé de paiement de trois mois est accordé à E.D.F. pour la moitié des sommes en jeu, soit 3 milliards de francs, moyennant des agios inférieurs aux taux pratiqués sur le marché. Selon le bulletin *Enerpresse*, qui révèle cet accord : « *Les conditions que l'on dit favorables, auxquelles Framatome consent son prêt à E.D.F., sont probablement à considérer comme une réponse du berger à la bergère.* »

En effet, les « *avances* » consenties par E.D.F. à Framatome, souvent critiquées, représentent un avantage de trésorerie non négligeable. « *Il n'est pas faux de dire*, poursuit « Enerpresse », *que l'E.D.F. emprunte pour régler ses avances à Framatome, et, cette dernière lui prêtant de l'argent, l'établissement public se trouve dans la curieuse situation d'avoir à payer deux fois les intérêts : une fois pour assurer le service de sa dette, et une seconde fois pour opérer le règlement des agios du prêt commercial de Framatome.* » Rappelons que les relations entre E.D.F. et ses deux principaux fournisseurs ont fait l'objet récemment d'un rapport de la commission de la concurrence (*le Monde* du 14 janvier).

FISCALITÉ

M. PATRICK CAREIL DEVIENT RESPONSABLE DU SERVICE DE LA LÉGISLATION FISCALE AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES.

M. Patrick Careil, inspecteur des finances, conseiller technique aux cabinets de MM. Jacques Delors et Laurent Fabius, succède comme chef de la législation fiscale au ministère de l'économie et des finances à M. Jacques Delmas-Marsalet, nommé directeur général adjoint de la Caisse des dépôts et consignations.

Cette nomination fait suite à celle de M. Jean-Michel Bloch-Lainé comme directeur général des impôts, qui a remplacé à ce poste, en août 1982, M. *Philippe Rouvillois*. Rappelons qu'en juin 1977 le service de la législation fiscale avait été détaché de la direction générale des impôts et qu'il dépend depuis cette date directement du ministre.

[M. Patrick Careil est né, le 18 mars 1947, à Neuilly. Elève de l'ENA (1972-1974), il a été notamment rapporteur à la commission technique des ententes et positions dominantes, rapporteur auprès du comité consultatif des plus-values, rapporteur de la commission d'étude sur l'institution éventuelle d'un prélèvement sur les grosses fortunes (commission Blot-Mérand-Ventejol de 1978).]

AFFAIRES

L'« apolitisme » du C.N.P.F. ou la « ligne Gattaz »

« *Nous ne faisons pas de politique politicienne. Nous faisons de l'économie.* » Combien de fois M. Gattaz, échaudé par les difficultés qu'a eues le C.N.P.F. à remonter le courant après avoir appelé à voter pour M. Giscard d'Estaing en mai 1981, a-t-il prononcé ces phrases ces derniers mois ? Est-ce si vrai ?

Expliquer qu' « *à production égale, les entreprises françaises supportent deux fois plus d'impôts et de charges sociales (17 % du PIB) que leurs concurrentes américaines (7,4 %) et britanniques (8,2 %), et 80 % de plus que les entreprises allemandes (9,4 %) ou japonaises (9,6 %)* », comme l'a dit M. Gattaz à l'assemblée générale du C.N.P.F. le 18 janvier, *c'est sans* doute de l'économie.

Affirmer que, certes, le nombre des entreprises défaillantes en 1982 a été légèrement inférieur à celui de 1981, mais qu'il reste à un niveau particulièrement élevé et que la taille des entreprises en difficulté a changé, c'est encore de l'économie ; comme l'est peut-être la démonstration que les statistiques du chômage ne sont pas homogènes sur les dernières années.

En revanche, qualifier de « *faux remèdes* », l'allégement de la taxe professionnelle effectué à la fin de 1982, les enveloppes de prêts bonifiés, le moratoire des dettes — *bref une* bonne partie du dispositif gouvernemental, — c'est de la politique.

Dire qu'il n'y a pas de « solution vraie » hors d'une libéralisation de toutes les énergies — sous-entendu d'un libéralisme total — ou chercher à contourner les lois Auroux *sur l'expression* des travailleurs par la récupération de l'encadrement appelé à une gestion participative généralisée et par la volonté de dialogue direct avec les salariés, c'est toujours de la politique. Et encore ne s'agit-il que de quelques exemples parmi une multitude.

Alors pourquoi s'en cacher ? M. Gattaz a au moins une bonne raison. C'est que son message présenté sous cette forme technocratique passe bien. Un sondage *que vient de réaliser l'institut* Louis Harris pour l'émission « Le cœur du débat », qui opposera sur TF 1 *le 19 janvier le président* du C.N.P.F. à M. Fabius le prouve. Cinquante pour cent des personnes interrogées (contre 38 %) estiment que, depuis le 10 mai 1981, les patrons ont réellement vu leurs difficultés augmenter du fait du gouvernement. Et si 85 % jugent la situation économique mondiale responsable du déficit extérieur, 76 % *l'imputent aux charges* trop lourdes qui pèsent sur l'entreprise.

Aussi 98 % des Français interrogés souhaitent-ils que gouvernement et patronat parviennent à s'entendre. Le président du C.N.P.F. pouvait-il rêver plus belle approbation de « *la ligne Gattaz* » ?

BRUNO DETHOMAS.

I.B.M. LANCE EN FRANCE SON ORDINATEUR PERSONNEL

Dix-huit mois après sa sortie aux États-Unis, I.B.M. lance son ordinateur personnel (P.C.) en Europe. Tous les appareils destinés aux marchés européens, du Proche-Orient et d'Afrique, seront assemblés à Greenock, en Ecosse, à partir d'éléments provenant des différents pays européens. L'appareil, dont la configuration de base coûtera 25000 francs, hors taxes, est destiné aux professionnels, aux professions libérales et à l'enseignement. C'est-à-dire à un public beaucoup plus vaste que la clientèle traditionnelle du numéro un de l'informatique. Pour cette raison, I.B.M. va innover et modifier ses méthodes de vente. Une nouvelle filiale, I.B.M. France Diffusion, vendra les ordinateurs à des revendeurs dont la liste n'est pas encore close. Seules les quantités supérieures à vingt seront vendues directement par I.B.M..

Cette méthode inédite avait été inaugurée aux États-Unis lors du lancement du P.C., et le résultat est apparemment satisfaisant.

● *Un nouveau vice-président au* C.N.P.F. — L'assemblée générale du C.N.P.F. a décidé de nommer *vice-président du* C.N.P.F. M. Francis Lepâtre, président de l'Association nationale des industries agro-alimentaires. *Né le 19 juillet* 1925, M. Lepâtre est ancien élève de l'ENA. Le C.N.P.F. compte onze vice-présidents.

FAITS ET CHIFFRES

Conjoncture

● **L'indice mensuel de la production industrielle**, sans le bâtiment et les travaux publics, s'est inscrit — après correction des variations saisonnières — à 128 en novembre comme en octobre sur la base *100 de 1970*. En un an, la baisse de l'indice est de 1,5 % (novembre 1982 comparé à novembre 1981).

Energie

● **Les pays de l'OPEP sont proches d'un accord sur la répartition des quotas de production** à partir *d'une formule proposée par l'Indonésie*, a déclaré, mercredi 19 janvier, à Singapour, le ministre indonésien *des mines et de l'énergie*, M. Subroto. Le ministre s'est déclaré optimiste sur le résultat de la *prochaine conférence consultative*, dimanche 23 janvier à Genève. — *(Reuter.)*

Social

● **M. Maurice Pagat, secrétaire général du Syndicat des chômeurs, a été reçu le 18 janvier par M. Mauroy.** — Le premier ministre a entendu, pendant une vingtaine de minutes, le secrétaire général du Syndicat des chômeurs, qui avait entamé, le 25 décembre, une grève de la faim pour attirer l'attention des pouvoirs *publics sur la situation des* chômeurs de longue durée.

AGRICULTURE

LE CONFLIT ENTRE L'EUROPE ET LES ÉTATS-UNIS

Les Dix s'interrogent sur les objectifs de Washington

Les Etats-Unis ont annoncé mardi 18 janvier qu'ils allaient vendre 1 million de tonnes de farine subventionnée à l'Egypte, geste considéré dans les milieux autorisés comme les premières représailles importantes envers la C.E.E. *Le président Ronald* Reagan avait en effet fait savoir, le week-end dernier, que les Etats-Unis avaient l'intention de combattre avec fermeté *ce qu'ils considèrent* comme les pratiques déloyales de l'Europe en matière de commerce alimentaire, une analyse *contestée en Europe (le Monde du* 9 décembre 1982).

Bruxelles (Communautés européennes). — Les premières conversations euro-américaines, les 11 et 12 janvier à Washington, sur la manière d'éviter les conflits en matière de commerce agricole, se sont déroulées dans un « *esprit constructif* ». C'est ce qui ressort du *compte rendu donné mardi aux* ministres de l'agriculture des Dix par M. Dalsager, le commissaire compétent, ainsi que des commentaires faits devant les journalistes par M. Villain, le directeur général de l'agriculture de la Commission européenne, qui conduisait la délégation européenne à Washington. Ces conversations, a expliqué M. Villain, ont eu lieu conformément *à ce qui avait été décidé en* décembre, lors de la visite de M. Shultz, le secrétaire d'Etat, et de ses collègues à la Commission de Bruxelles : voir comment, dans le cadre des systèmes respectifs des deux partenaires — autrement dit, vu du côté européen, sans toucher aux règles de la politique agricole commune, — il est possible de parvenir, cas par cas et de façon pragmatique, à des accommodements pour aplanir les différends qui surgissent. « *Ceux-ci sont inévitables, alors qu'en 1982 le commerce agricole international a régressé* », a constaté M. Villain.

De notre correspondant

M. Dalsager a évoqué les conversations qui ont porté sur le blé et sur la farine, sujets très sensibles. La demande sur le marché mondial diminue, alors que l'offre, en raison d'une série de bonnes récoltes, a augmenté. La Communauté, a observé M. Dalsager, doit respecter les engagements pris lors du Tokyo-round, à savoir ne pas chercher à s'approprier une part du marché mondial supérieure à 14-15 %. La Commission, a ajouté M. Dalsager, *a l'intention de gérer sa politique de subventions à l'exportation de manière à ne pas dépasser ce seuil. Les conversations euro-américaines reprendront les 9 et 10 février à Bruxelles.* « *Tant qu'on parle, il y a des progrès* », a remarqué, philosophe, M. Villain. La vérité est qu'on ignore et qu'on ignorera peut-être jusqu'à l'issue de ce cycle de conversations, à la fin mars, ce qu'est l'objectif des Américains : trouver des arrangements avec les Européens où chacun trouve son compte, ou bien les faire plier, c'est-à-dire marché par marché, exiger qu'ils leur laissent la place.

Le souci de ne pas se laisser prendre de vitesse par les Etats-Unis, qui disposent à leur tour d'importants excédents laitiers à résorber, anime Mme Cresson lorsqu'elle presse la Commission de prendre les dispositions nécessaires pour que les exportations de beurre communautaire puissent reprendre vers l'U.R.S.S. En résumé, elle reproche à la Commission, dans cette affaire, d'avoir fait acte d'hypocrisie et de continuer, pour ne pas heurter la sensibilité du Parlement européen, à discriminer l'Union soviétique par rapport aux autres acheteurs. Un négociant de la C.E.E. peut effectivement à nouveau demander une subvention à la Commission pour vendre du beurre en U.R.S.S. Mais il doit passer par la procédure relativement lourde de l'adjudication ; c'est lui, lorsqu'une adjudication est ouverte, qui doit s'adresser à Bruxelles, faire une offre, dire quel montant de subvention il lui faut. Moscou, se sentant ainsi politiquement discriminé (ces distinctions datent de la période de sanctions qui a suivi l'invasion de l'armée rouge en Afghanistan), ne se porte pas demandeur. D'autre part, les négociants français (il s'agit bien souvent d'entreprises de dimension *moyenne) sont découragés* par la procédure complexe qui leur est proposée « *Il est nécessaire de replacer les Russes dans le système de droit commun* », a résumé Mme Cresson.

Les débats des ministres de l'agriculture sur les réformes à apporter avant l'élargissement de la Communauté aux réglementations applicables aux fruits et légumes et à l'huile d'olive ont confirmé les grandes divergences existant entre les Etats membres. Le dossier de l'huile d'olive, qui déborde largement sur celui de l'ensemble des matières grasses et sur le commerce international agricole, a une portée politique et économique telle que les principales options possibles pourraient être soumises *en mars au conseil* européen. La France, l'Italie et la Grèce, suivies peut-être par la Belgique, estiment *que le passage obligé* à toute solution d'ensemble consiste à appliquer une taxe sur les matières *grasses végétales. Les pays de* l'Europe du Nord... et las Etats-Unis sont résolument hostiles à une telle *éventualité*.

PHILIPPE LEMAITRE.

● ***Les importations de divers*** **produits agricoles américains** vont être réduites, a annoncé mercredi *19 janvier* l'agence *Chine nouvelle*. Cette décision fait suite à celle des Etats-Unis, consécutives à l'échec des négociations commerciales entre les deux pays (*le Monde* du 15 janvier) d'imposer des restrictions sur les importations de textiles chinois. — *(A.F.P.)*

COMMERCE INTERNATIONAL

La Commission européenne souhaite doubler les droits de douane sur les tourne-disques à laser

La Commission exécutive de la C.E.E. a demandé aux gouvernements des Dix l'autorisation de négocier, dans le cadre du GATT, un doublement des droits de douane sur les platines tourne-disques à laser. Elle souhaite que ces droits de 9,5 % passent à 19 % pendant cinq ans. La C.E.E. entend ainsi défendre le groupe néerlandais Philips, inventeur de cet appareil qui va révolutionner la hi-fi, face aux Japonais.

Cette demande de la Commission exécutive est plus importante qu'elle ne peut paraître de prime abord. Elle traduit, en fait, une prise de conscience politique dans les milieux bruxellois, du danger que représentent les Japonais pour toute l'industrie électronique européenne. Au moment où l'industrie tente de se réorganiser et où Philips, Grundig, Thomson, Telefunken essaient de coordonner leurs efforts pour mener l'offensive, Bruxelles prendrait ainsi en charge le « *volet défensif* » de l'opération en élevant les droits de douane autour de l'Europe, non seulement sur la hi-fi à laser, mais sur l'ensemble de l'électronique de consommation.

Plusieurs facteurs l'ont poussée récemment dans cette voie. La décision française de bloquer les magnétoscopes à Poitiers d'abord. Même s'ils l'ont prise en octobre pour de strictes raisons fiscales internes (éviter la fraude sur la taxe de 471 francs qui entrait en vigueur le 1er janvier 1983), les pouvoirs publics français ont redécouvert « *certaines vertus* » au protectionnisme à cette occasion. Poitiers, certes, apparaissent vite illusoire, voire ridicule : *comme personne (ou pratiquement)* ne fabrique de magnétoscopes en France, le blocage ne « *défend* » *aucune industrie* nationale. Mais il suffit d'en élargir la conception à l'Europe pour que la mesure retrouve un sens du point de vue industriel.

Un autre événement allait dans les derniers mois de 1982 jouer en faveur de la thèse des Français : en quelques mois, les prix en Allemagne des magnétoscopes japonais avaient chuté de plus de 50 %. Une baisse des étiquettes que Philips et Grundig dénonçaient comme du dumping, dont l'objectif était d'étouffer leur jeune offensive en Vidéo 2000 dans l'œuf. Bruxelles enregistrait leur plainte... et les Japonais faisaient marche arrière, promettant de réviser leurs prix. Trop tard : la manœuvre japonaise avait fait évoluer les mentalités.

Il reste, au demeurant, un long chemin à parcourir. La C.E.E. doit *obtenir l'autorisation des Dix*, puis négocier avec les autorités du GATT. Ce sera long, tant les *méfiances réciproques sont grandes*. Cette lenteur inévitable repose en France le problème de l'allégement des contrôles de Poitiers. Paris, qui avait imaginé ouvrir les portes de Poitiers quand Bruxelles fermerait les siennes, recherche un nouveau dispositif. — E. L. B.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. +ou	Dép. –	Rep. +ou	Dép. –	Rep. +ou	Dép. –
$ E.-U.	6,8365	6,8435	+ 210	+ 245	+ 385	+ 440	+1115	+1235
$ can.	5,5730	5,5800	+ 75	+ 125	+ 170	+ 235	+ 610	+ 740
Yen (100) ...	2,9010	2,9060	+ 150	+ 175	+ 280	+ 315	+ 840	+ 910
DM	2,8330	2,8375	+ 170	+ 190	+ 315	+ 350	+ 965	+1030
Florin	2,5770	2,5805	+ 160	+ 180	+ 300	+ 330	+ 925	+ 985
F.B. (100) ...	14,4610	14,4830	– 240	– 85	– 445	– 220	–1120	– 640
F.S.	3,4520	3,4580	+ 310	+ 335	+ 550	+ 595	+1575	+1660
L (1 000) ...	4,9280	4,9360	– 450	– 350	– 820	– 680	–2425	–2215
£	10,7200	10,7350	+ 70	+ 165	+ 140	+ 270	+ 680	+ 910

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	8 7/8	9 1/4	8 11/16	9 1/16	8 11/16	9 1/16	8 7/8	9 1/8
DM	5 3/16	5 9/16	5 3/16	5 9/16	5 3/16	5 9/16	5 3/16	5 9/16
Florin	4 7/8	5 5/8	4 7/8	5 1/2	4 3/4	5 1/4	4 3/4	5 1/4
F.B. (100) ..	11	12 1/2	13	14 1/2	13 1/4	14 3/4	13 1/4	14 3/4
F.S.	5/8	1 1/4	1 3/4	2 1/8	2 1/8	2 1/2	2 7/8	3 1/8
L (1 000) ...	16 1/2	18	20 3/4	23	21 3/8	23	22 1/4	23 5/8
£	11 1/8	11 7/8	11	11 1/2	11	11 1/2	10 3/4	11 1/4
F. franç. ...	13	14	15 3/4	17	18	19 1/4	19 3/8	20 3/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

MONNAIES

Le groupe des Dix plus la Suisse mettront à la disposition du F.M.I. 19 milliards de dollars (au lieu de 7,1)

Réunis à Paris sous la présidence de M. Jacques Delors, les ministres de l'économie ou des finances du groupe des Dix (*Etats-Unis*, France, R.F.A., Grande-Bretagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Suède, Canada et Japon) ont pris la décision de porter de 7,1 à 19 milliards de dollars les ressources financières que le Fonds monétaire international peut sous certaines conditions leur emprunter. La Suisse deviendra un membre à part entière du groupe qui sera donc dans l'avenir le groupe des Onze. Les dispositions juridiques nécessaires seront prises pour que les devises ainsi mises à la disposition du F.M.I. puissent être prêtés à tous les pays membres de cette institution (et plus seulement à ceux du groupe des Dix). Quant à l'augmentation des quote-parts du Fonds monétaire, il est annoncé dans le communiqué officiel que tout est prêt pour qu'une décision soit prise par le comité intérimaire qui se réunira les 10 et 11 février à Washington. Aucun consensus ne s'est dégagé en ce qui concerne d'éventuelles politiques concertées de relance, mais il a été convenu que la question serait examinée au mois de mai prochain, à *l'occasion* de la réunion ministérielle de l'O.C.D.E. à Paris.

Au cours de la brève conférence de presse qu'il a donnée mardi soir au Centre Kléber à Paris, où s'était tenue sous sa présidence la session ministérielle du groupe des Dix, M. Delors a déclaré que la décision d'augmenter le montant et le champ d'application des accords généraux d'emprunts (A.G.B.) s'inscrivait « *dans un processus accéléré* » d'accroissement des ressources du F.M.I. La seule décision qui relevait de la compétence du groupe des Dix concernait précisément ces accords généraux d'emprunts et elle a donc été prise. Les pays concernés sont convenus que le Fonds monétaire pourrait en cas de besoin leur emprunter un total de 17 milliards de D.T.S. (19 milliards de dollars) au lieu de 6,4 milliards de D.T.D. (7,1 milliards de dollars), soit une augmentation de 150 % environ. La Suisse qui contribuait jusqu'à maintenant aux A.G.B. sans y adhérer formellement deviendra un membre à part entière, après que quelques problèmes juridiques qualifiés de « secondaires » par M. Delors auront été réglés.

Autre modification très importante : la procédure de mise en œuvre sera modifiée pour que le Fonds monétaire puisse prêter les ressources qu'il empruntera auprès des Dix à n'importe lequel de ces quelques cent quarante membres alors que jusqu'à maintenant, seuls les pays du groupe des Dix pouvaient bénéficier de crédits financés par ce moyen (ce fut par exemple le cas de la Grande-Bretagne et de l'Italie en 1976 et 1977). Le Fonds monétaire, précise le communiqué, pourra faire appel au groupe des Onze « *quand ses ressources seront inadéquates du fait de l'apparition d'une situation exceptionnelle liée à des demandes de crédits émanant de pays éprouvant des difficultés de balance des paiements d'une nature et d'un montant tels qu'ils peuvent constituer une menace à la stabilité du système monétaire international.* » De l'avis général, une telle situation pourrait être invoquée aujourd'hui après les demandes de secours présentées successivement par les plus gros pays débiteurs, le Mexique, le Brésil, l'Argentine.

Selon la nouvelle procédure, le groupe des Onze continuera, comme dans l'ancienne, à juger de l'opportunité d'un appel à ses ressources, mais une fois la décision prise, le Fonds monétaire (au sein duquel les dix pays en question — mais pas la Suisse qui n'en fait pas partie — ont la majorité) prendra normalement la direction des opérations pour l'utilisation des ressources ainsi empruntées.

Pour tenir compte de la participation de la Suisse, la part relative des pays participant a été modifiée. Voici quelles seront les nouvelles contributions et la clé de répartition :

Millions de D.T.S (1)

		%
Etats-Unis	4,250	25.00
R.F.A	2,380	14.00
Japon	2,125	12.50
France	1,700	10.00
Royaume-Uni	1,700	10.00
Italie	1,105	6.50
Canada	892,5	5.25
Pays-Bas	850	5.00
Belgique	595	3.50
Suède	382,5	2.25
Suisse	1,020	6.00
TOTAL	17,000	100.00

(1) D.T.S. = 1,10 dollar ou 7,40 F.

Il est entendu que l'Arabie Saoudite pourra faire une contribution « parallèle » à celle des pays du groupe des Onze. Cette contribution s'ajoutera, selon des sources françaises bien informées, à la troisième tranche de 4 milliards de dollars que ce pays doit prêter au F.M.I.

C'est au taux du marché que le groupe des Onze prêtera au Fonds monétaire comme ce fut toujours le cas depuis l'origine des accords généraux d'emprunts conclus pour la première fois en 1962. Et, bien sûr, le Fonds monétaire prêtera lui-même les ressources qu'il se sera ainsi procurées au même taux (majoré d'une minimua commission). C'est là une différence importante avec les prêts ordinaires du Fonds monétaire actuellement assortie d'un taux de 6,5 %. En revanche, les prêts financés par les A.G.B. pourront comporter des délais de remboursement plus longs, les prêts ordinaires étant généralement remboursables au bout de trois ans. Il semble que la discussion soit bien avancée en ce qui concerne l'augmentation de 40 % à 50 % des quote-parts du Fonds monétaire, qui passeraient d'un total de 61,1 *milliards de* D.T.S. (soit 76,2 milliards de dollars) à 90 milliards de D.T.S. (soit 99 milliards de dollars). Ces chiffres correspondraient à une augmentation de 47 %, mais ne comporteraient qu'une quinzaine de milliards de devises convertibles (ajouter aux *ressources procurées* par les A.G.B.

La décision sera prise normalement au Comité intérimaire, qui se réunira les 10 et 11 février à Washington.

L'après-midi de mardi a été consacré à une discussion sur la situation économique mondiale. « *On ne peut pas dire que les points de vue étaient convergeants quant à l'analyse de la situation* », a indiqué M. Jacques Delors. Le ministre français avait surtout un allié en la personne du ministre suédois pour réclamer une politique de relance visant expressément à réduire le chômage. *Le communiqué* approuvé par tous estime que c'est en continuant à réduire l'inflation, à encourager des taux d'intérêt bas et une modération dans l'augmentation des revenus qu'on pourra aboutir à une croissance économique durable. Le communiqué officiel fait aussi état de *l'examen que* l'O.C.D.E. et le Fonds monétaire vont entreprendre en vue de déterminer si « *de nouveaux pas pourront être pris en vue d'assurer une croissance soutenue* ».

ÉTRANGER

UN RAPPORT DU CEPII SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE

« La montée des tensions »

M. Michel Rocard, ministre d'Etat, chargé du plan et de l'aménagement du territoire, a présenté mardi 18 janvier à la presse le rapport du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) sur l'état de l'économie mondiale intitulé « La montée des tensions » (1). Cet important rapport, qui porte principalement sur les dix dernières années, met en relief le rôle joué par le déclin industriel des pays occidentaux dans la crise économique mondiale.

A l'occasion de cette présentation, M. Rocard a installé dans ses fonctions de président du CEPII M. Michel Albert, ancien commissaire général au Plan et président des Assurances générales de France.

Un rapport sur l'évolution de l'économie mondiale au cours de ces dix dernières années, n'en devine-t-on pas les grandes lignes ? Instabilité monétaire et choc pétrolier apparaissent comme des causes suffisantes de la crise que connaissent les pays industrialisés. Le CEPII apporte cependant un éclairage supplémentaire et capital dans l'analyse en montrant le rôle considérable qu'a joué le déclin industriel des pays occidentaux dans le développement de cette crise. La dégradation générale de la rentabilité industrielle précède les effets des ruptures *énergétiques et monétaires*, alors que ce sont ces dernières que l'on évoque seules le plus souvent.

« *Les ruptures industrielles sont plus graduelles et n'ont été perçues qu'avec retard, au point qu'on a pu croire qu'elles constituaient seulement une conséquence des autres ruptures* », *note le rapport*, avant d'analyser les tendances de la production manufacturière de l'ensemble du monde sur ces dix dernières années. Au demeurant, il convient de parler de mutation plutôt que de crise. Nous trouvant dans une phase de transition entre deux révolutions industrielles, nous ne suivons pas avec suffisamment d'attention la remise en cause des positions dominantes : « *De nouvelles spécialisations se dessinent, qui vont précisément à l'encontre des positions acquises antérieurement.* »

L'effet premier de la rupture industrielle, qui trouve son origine dans les grandes économies occidentales, sera « *une réduction du rythme de croissance qui se diffuse graduellement à l'ensemble du monde* ». Les conséquences en seront un déséquilibre ressenti dans les pays en cours d'industrialisation, qui vont devoir recourir à un endettement excessif, et dans les pays de l'Est, pour lesquels « *le recours à la technologie occidentale — qui avait permis jusque-là de masquer les déficiences internes — devient de plus en plus coûteux* ».

Bien évidemment, les trois mouvements (industriel, monétaire et énergétique) se renforcent mutuellement pour concourir à la déstabilisation de l'économie mondiale. Si l'on insiste sur le premier, c'est qu'il est moins connu que les deux autres, du moins trop peu mis en évidence. C'est un des grands mérites de ce rapport que de souligner son importance.

Pour le CEPII, force est également de constater l'« *impasse des politiques macro-économiques* », tant les politiques keynésiennes de relance que les politiques monétaires restrictives, « *dont les effets sont encore plus pervers sur l'industrie, car elles ignorent totalement les racines structurelles de l'inflation* ».

Chacun sait que la crise pourrait se transformer en krach financier et que, pour l'éviter, on se contente présentement de rééchelonner les dettes. D'où l'urgente nécessité d'une reprise de la coopération financière internationale, prônée par certaines instances gouvernementales et encouragée par le CEPII.

Cela ne dispense pas d'une action spécifique en faveur de l'industrie. « *L'Ouest doit trouver en son sein les ressorts d'une nouvelle croissance* », souligne le rapport. C'est sur ce plaidoyer argumenté que se clôt l'étude, en estimant que, « *au-delà de leurs spécificités nationales irréductibles, les pays européens sont tous confrontés sur le plan industriel aux mêmes problèmes* ». La non-coordination de leurs politiques ne peut qu'aggraver la crise. Aussi le CEPII suggère-t-il de multiplier les projets industriels conjoints afin de renforcer les positions internationales de l'Europe. — F. S.

(1) *L'économie mondiale : la montée des tensions*, rapport du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), Editions Economica. 320 pages, 125 francs.

RÉGIONS

Bretagne

LES LENDEMAINS DE LA CHARTE CULTURELLE

Réparer les injustices faites à la langue bretonne

De notre correspondant

Rennes. — Promise le 8 février 1977 par le résident de la République — alors M. Giscard d'Estaing — à Ploërmel, dans le Morbihan, pour « *favoriser le maintien des cultures bretonnes sous toutes les formes* », signée un an plus tard, la charte culturelle de Bretagne est arrivée à expiration le 31 décembre 1982. Très critiquée par la plupart des associations et des mouvements culturels de Bretagne, tout comme par les partis de gauche, en raison d'une insuffisance des moyens mis en œuvre, la charte aura eu toutefois une influence non négligeable.

A la veille de la signature d'une convention culturelle, bon nombre de responsables d'associations y font référence et souhaitent que l'idée en soit reprise.

En cinq ans, 30 millions de francs de crédits d'équipement (moitié venant de l'Etat, moitié de l'établissement public régional) et plus de 15 millions de francs de crédits de fonctionnement, moitié de l'Etat et *moitié* des cinq départements de la Bretagne historique (1), sont venus s'ajouter aux interventions ordinaires du ministère de la culture, et, en raison des taux de subvention retenus, ces sommes ont entraîné plus de 100 millions de francs de dépenses culturelles, qui n'auraient *pas été faites sans la charte.*

Outre l'aide substantielle accordée aux associations qui ont pu développer leurs équipements et étoffer sensiblement leurs effectifs, on notera une participation significative dans la réalisation du conservatoire régional de chants et de danses traditionnels de Lorient (6 millions de francs), les efforts consentis pour la restauration des chapelles, la préservation du patrimoine maritime, le développement des centres d'action culturelle ou encore la création d'un fonds régional d'art contemporain.

L'agence touristique régionale mise en place dans le cadre de la charte, et installée à Ploërmel, a permis aux associations de disposer de matériels (expositions, spectacles) loués aux collectivités locales à des prix symboliques. Son action va continuer désormais sous la responsabilité du conseil régional.

En revanche, le comité interdépartemental chargé de la répartition des subventions de fonctionnement et composé de neuf représentants de l'Etat et de neuf représentants de conseils généraux n'a pas toujours su éviter le saupoudrage. Il a même pris de grandes libertés par rapport aux avis émis par le conseil culturel de Bretagne : même si, comme le remarque M. Michel Denis (qui a présidé pendant cinq ans ce conseil culturel), « *il y a eu une certaine moralisation dans la répartition des fonds publics* ».

Précisément, c'est sans doute au conseil culturel que le côté positif de la charte s'est fait sentir. La rencontre dans une même assemblée consultative d'élus locaux et d'animateurs d'associations culturelles a permis un dialogue, des échanges, *une meilleure compréhension* des difficultés de chacun. Le maintien du conseil culturel au-delà de la charte apparaît aujourd'hui acquis et ses membres espèrent que ses avis et propositions pour la définition d'une politique globale seront pris en compte aussi bien par l'Etat que par la région, les départements et les grandes villes de Bretagne.

Dans le secteur de l'enseignement de la langue et de la culture bretonnes, les moyens nécessaires n'ont pu être débloqués pour répondre aux besoins (50.000 élèves de l'académie de Rennes ont exprimé, lors d'une enquête leur désir d'apprendre le breton) et surtout pour contribuer à la « *réparation historique* » évoquée dans le rapport de M. Henri Giordan sur les langues et les cultures régionales minoritaires (2). « *On n'a pas arrêté la stagnation et le recul de la langue bretonne*, explique M. Michel Denis. *Or il y a urgence et l'impatience est ici tout à fait justifiée. Il convenait d'aller au-devant de la demande.* » Des licences de breton ont été crées (non sans mal) à Rennes et à Brest, mais le CAPES est toujours refusé.

L'Union démocratique bretonne fait remarquer de son côté que « *les moyens nécessaires à l'enseignement du breton (200 postes) sont peu de chose au regard des énormes dépenses pour les grands projets culturels du septennat à Paris* ».

Autre point noir dans le bilan de la Charte culturelle : la diffusion de la culture et de la langue bretonne à la radio et à la télévision. « *On n'a pas pris au sérieux les problèmes audiovisuels dans l'application de la Charte culturelle* », souligne M. Michel Denis qui sait manier l'euphémisme. L'octroi de quelques minutes supplémentaires par semaine d'informations en langue bretonne, la réalisation dans la même langue de quelques dramatiques, la mise en place de Radio-Bretagne ouest à Quimper (où le breton et le français alternent avec plus ou moins de bonheur d'ailleurs) n'ont nullement réduit une volonté très affirmée d'utiliser davantage les moyens audiovisuels. Le comité consultatif régional de l'audiovisuel prévu depuis 1974 et repris par la Charte culturelle n'a jamais vu le jour. Le comité consultatif régional des programmes, mis en place en mai 1982, qui n'a su se réunir que deux fois depuis, ne peut qu'émettre des avis sur des projets d'émissions déjà approuvés par un comité de lecture sans pouvoir se prononcer sur une politique globale.

Prévu par la Charte, l'Institut culturel de Bretagne, mis en place avec un certain retard en 1982, dispose désormais d'une vocation générale puisque, à travers les travaux de réflexion de ses seize sections de base qui vont des sports aux relations interceltiques et de l'histoire à la protection de l'environnement, il coordonne le développement et la diffusion de la culture bretonne dans son acception la plus étendue. L'Institut devra proposer des projets d'actions, soit pour la recherche, soit pour l'animation culturelle. Le fonctionnement de cet outil nouveau dépendra des moyens que la région acceptera de lui accorder. Et, pour l'Union démocratique bretonne, à travers cet Institut « *moins turbulent* » que le Conseil culturel de Bretagne « *la droite cherche à récupérer les mouvements culturels bretons et a donc décidé de défendre la survie d'une instance dont elle souhaitait se débarrasser avant le mois de mai 1981* ».

Au Conseil culturel de Bretagne aussi, l'après-Charte s'est traduit par des évolutions particulièrement significatives. Son nouveau président, M. Michel Quesnel, universitaire, originaire du Nord, non bretonnant et non militant mais appuyé par le parti socialiste, entend promouvoir et défendre la culture en Bretagne et non plus seulement la culture bretonne. Une orientation et un subtil « distinguo » qui, évidemment, ne rencontrent pas l'assentiment de tous.

CHRISTIAN TUAL.

(1) Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique.

(2) Ce rapport intitulé *Démocratie culturelle et droit à la différence* a été publié à la *Documentation française.*

Ile-de-France

Les mises en chantier de logements ont baissé de 16,4 %

Double cri d'alarme pour le bâtiment en Ile-de-France : celui de la Fédération parisienne du bâtiment (F.P.B.) et celui de la Chambre syndicale des promoteurs-constructeurs (C.S.P.C.).

Selon M. Gilbert Lefaure, qui vient d'être réélu président de la F.P.B., « *les indications dont nous disposons en témoignent : 1983 va connaître une nette aggravation de la crise* ». Pendant les onze premiers mois de 1982, les mises en chantier de logements ont reculé de 16,4 % ; les autorisations de construire, de 25,1 %, et l'entretien et la réhabilitation, de 5 %.

Chez les promoteurs-constructeurs, de la même façon, M. Michel Pelege, président de la Chambre syndicale, juge le bilan « *déplorable* », ajoutant qu'on « *voit mal des perspectives de développement* ». Les ventes d'appartements neufs ont été de 11.000 en 1982 (contre 23 000 en 1980 et plus de 30 000 dans les années 1977-1979). Le stock de logements achevés ou en cours de construction est de 18 000, et les professionnels n'attendent que 10 000 ventes en 1983, soit une nouvelle baisse de 10 %.

Enfin, autre indice défavorable, 21 % des candidats à l'accession à la propriété qui avaient obtenu leur permis de construire se sont désistés, les prix auxquels sont offerts les logements neufs (13 000 F le mètre carré en moyenne dans Paris et la première couronne) leur étant inaccessibles.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



Le conseil d'administration convoque les actionnaires à une assemblée générale extraordinaire le samedi 29 janvier 1983 à 11 heures au cinéma Carlos-III, 5, rue de Goya à Madrid, en deuxième session, étant donné que la première, convoquée par la présente annonce au même endroit et à la même heure de la veille, ne pourra vraisemblablement pas avoir lieu.

ORDRE DU JOUR

1) Présentation du rapport de l'exercice 1982.

2) Autorisation au conseil d'administration pour exécuter, face aux Bourses officielles de commerce correspondantes, ce prévu dans l'article 27-b de la réglementation de celles-ci, lors de sa nouvelle rédaction, établie par le décret royal 1536/1981, du 13 juillet, en ce qui concerne l'admission et, s'il y a lieu, l'exclusion de la cotation officielle des actions provenant de la dernière augmentation de capital.

3) Rapport sur le changement de l'adresse sociale de 26, rue Alcalà, angle rue de Cedaceros, à 34, rue de Velasquez, angle rue de Goya, et la correspondante modification de l'article 3 des statuts de la société.

4) Modification de l'article 4 des statuts de la société.

5) Acceptation de démissions et ratification des nominations de conseillers.

6) Questions diverses.

Le conseil convoque également les actionnaires à une assemblée générale ordinaire le jeudi 30 juin 1983, à 13 heures, 29, rue José-Ortega-y-Gasset, Madrid 6, en deuxième session, étant donné que la première, convoquée la veille à la même heure et au même endroit, ne pourra certainement pas avoir lieu, avec l'ordre du jour suivant : 1) approbation du rapport, bilan, compte de pertes et profits, et gestion sociale de l'exercice 1982 ; 2) accord légal et statutaire sur la répartition des bénéfices ; 3) désignation des actionnaires vérificateurs des comptes pour l'exercice 1982.

Les actionnaires recevront à leur domicile une convocation détaillée. Pour assister ou se faire représenter aux assemblées, ils devront accomplir les formalités nécessaires au moins cinq jours avant les dates prévues. Tout renseignement sur ces séances ou information concernant la société leur seront donnés, 29, rue José-Ortega-y-Gasset, rez-de-chaussée, Madrid 6.

Madrid, le 7 janvier 1983.

BANCO POPULAR ESPANOL.
Le secrétaire du conseil d'administration.

legrand

Acompte sur dividende : 22 F
Chiffre d'affaires consolidé : + 16,5 % (e)

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 janvier 1983, a décidé de verser un acompte sur dividende de 22 F, assorti d'un avoir fiscal de 11 F. Cet acompte sera mis en paiement à partir du 31 janvier 1983 sur présentation des titres nominatifs ou contre remise du coupon n° 21.

Le chiffre d'affaires consolidé 1982 a progressé de 16,5 % (e).

(e) Estimé.

(Publicité)

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE

Construction du barrage de DKHILA sur l'oued ISSEN

AVIS DE CONCOURS INTERNATIONAL pour la présélection des soumissionnaires

Le Ministère de l'Équipement Administration de l'Hydraulique – Direction des Équipements hydrauliques – lance un concours en vue de la présélection des soumissionnaires pour la construction du barrage de DKHILA sur l'oued ISSEN. Le site de DKHILA est situé dans l'Anti-Atlas à 35 kilomètres d'Agadir

Le projet portera sur la réalisation du génie-civil d'un barrage mobile en béton, d'une prise d'eau et d'ouvrages de traitement. L'ensemble de ces travaux nécessite l'exécution d'environ :

- 55.000 mètres cubes de béton ;
- 100.000 mètres cubes d'excavations ;
- 10.000 mètres cubes de remblai.

Il est précisé que ce concours s'adresse seulement aux entreprises générales de génie-civil qui auront la charge de la totalité des travaux. Ces entreprises auront la faculté de confier à des sous-traitants agréés, et selon les modalités qui seront fixées au cahier des charges, certains travaux spécialisés tels que forages, injections, etc.

Les entreprises intéressées par la réalisation des travaux sont invitées à retirer auprès de l'Administration de l'Hydraulique – Service des Marchés – Route des Zaïers – Rabat, le dossier de présélection fixant les conditions de participation.

Ils devront faire parvenir leur réponse accompagnée d'une demande d'inscription au plus tard le 21 février 1983 à 12 heures à l'adresse suivante :

Ministère de l'Équipement
Administration de l'Hydraulique
Casier - Rabat - Chellah
RABAT - MAROC

COMPAGNIE METALLURGIQUE ET MINIERE

Le conseil, réuni le 11 janvier 1983, a pris acte de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 1982 d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximum de 30 MF.

Usant de cette autorisation, il a décidé le principe d'une augmentation de capital contre espèces par souscription d'une action nouvelle pour trois anciennes. Le Conseil se réunira à nouveau le 7 février 1983 pour constater le montant du capital à la suite de la conversion d'obligations 10 % décembre 1978 et fixer le montant et les modalités de cette augmentation de capital. Le conseil a également décidé, pour permettre cette opération, de suspendre la conversion des obligations du 2 février au 27 mars 1983.

Le président a indiqué au conseil que les résultats prévus pour l'exercice 1982 devraient permettre, en tout état de cause, de maintenir le dividende de l'exercice 1981 qui était de 14 F par action avec un avoir fiscal de 7 F.

UAP — SICAV DE L'UNION DES ASSURANCES DE PARIS

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	ACTIF A LONG TERME OBLIGATAIRE A.L.T.O.	ALTEFI	ACTIONS FRANCE	ACTIONS SÉLECTIONNÉES	AEDIFICANDI (UNION SÉQUANAISE URBAINE)	L'U.A.P. INVESTISSEMENTS
ORIENTATION	Obligations françaises	Obligations françaises et étrangères	60 % minimum actions françaises (loi Monory)	Valeurs françaises dominantes	Placements à caractère immobilier	Valeurs étrangères dominantes
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1982						
– Nombre d'actions en circulation	3 151 455	921 182	650 100	799 003	1 003 466	1 829 456
– Actif net total (en millions de F) réparti comme suit :	552,89	182,91	101,58	178,56	274,09	456,02
a) France :						
– Obligations classiques et indexées	97,9 %	46,5 %	40,6 %	32,1 %	38,8 %	33,2 %
– Obligations convertibles	néant	0,6 %	1,4 %	3,2 %	néant	1,2 %
– Actions	néant	néant	50,5 %	32,4 %	44,8 %	14 %
b) Étranger :						
– Actions et obligations	néant	47 %	3,8 %	27,1 %	14,3 %	47,8 %
c) Disponibilités	2,1 %	5,4 %	3,7 %	5,2 %	2,1 %	3,8 %
d) Bons à court et moyen terme	néant	0,5 %	néant	néant	néant	néant
e) Bons du Trésor	néant	néant	néant	néant	néant	néant
– Valeur liquidative de l'action en F	175,44	198,56	156,25	223,48	273,15	249,26

Souscriptions et rachats reçus aux guichets de :

ssb LA SOCIÉTÉ SÉQUANAISE DE BANQUE — 370, rue Saint-Honoré, 75023 Paris Cedex 01 – Tél. 261-53-44, Tour. Assur. quartier Louis-Blanc, Cedex 14 – 92083 PARIS LA DÉFENSE – Tél. 766-16-10 et dans ses agences de province.

une gamme de SICAV adaptées à vos besoins — BANQUE INDOSUEZ

Siege social :
96. boulevard Haussmann
75008 Paris - Tel. 561.20.20

orientation des placements	INDOSUEZ VALEURS valeurs diversifiées	GESTION SÉLECTION (1) (france) valeurs françaises	GESTION RENDEMENT obligations diversifiées	SÉCURITÉ MOBILIÈRE obligations garanties par l'état	SICAVIMMO valeurs immobilières essentiellement françaises	IMSI valeurs immobilières françaises et étrangères	UNIJAPON valeurs japonaises	AMÉRIQUE GESTION valeurs américaines	MULTIOBLIGATIONS obligations françaises et étrangères
	F	F	F	F	F	F	F	F	F
actif net au 31 déc. 1982 (en millions)	1,031	623	1,180	888	323	496	1,272	948	365
valeur de l'action au 31 déc. 1982	464,55	277,67	427,71	325,18	362,18	275.17	698,81	379,48	366,55
revenus distribues (crédits d'impôt compris) du 31 déc. 1977 (ou depuis la date de création) au 31 déc. 1982	81,62	60,25	115,85	145,76	95,14	58,38	51,35	47,76	(14 4 80) 80.87
100 F investis le 31 déc. 1977 (ou depuis la date de création) valaient le 31 déc. 1982 (2)	314,31	234,76	226,94	176,83	239,18	234,51	399,83	312,06	(14 4 80) 168,23

(1) SICAV "Monory"

(2) dividendes et credits d'impot inclus

une documentation peut être obtenue sans frais auprès des établissements chargés du placement

L.M. 01.83

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE — Obligations 12,50 % (ex–9 %) 1963

Les intérêts courus du 10 février 1982 au 9 février 1983 sur les obligations Électricité de France 12,50 % (ex–9 %) seront payables, à partir du 10 février 1983, à raison de 35,00 F par titre de 280 F nominal, contre détachement du coupon n° 20 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 4,20 F (montant global : 39,20 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 5,60 F soit un net de 29,40 F.

Il est rappelé que les titres des séries désignées par les lettres « E », « A » et « D » sont respectivement remboursables depuis les 10 février 1969, 1975 et 1981.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE — Obligations 5,75 % 1966

Les intérêts courus du 25 février 1982 au 24 février 1983 sur les obligations Électricité de France 5,75 % 1966 seront payables, à partir du 25 février 1983, à raison de 20,70 F par titre de 400 F nominal, contre détachement du coupon n° 17 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 2,30 F (montant global : 23,00 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 3,44 F soit un net de 17,26 F.

Il est rappelé que les titres de la série désignée par la lettre « C » sont remboursables depuis le 25 février 1976.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE — Obligations 6,25 % février 1976

Les intérêts courus du 20 février 1982 au 19 février 1983 sur les obligations Électricité de France 6,25 % février 1967 seront payables, à partir du 20 février 1983, à raison de 22,50 F par titre de 400 F nominal, contre détachement du coupon n° 16 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 2,50 F (montant global : 25,00 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 3,74 F, soit un net de 18,76 F.

Il est rappelé que les titres des séries désignées par les lettres « D », « C » et « E » « F » sont respectivement remboursables depuis les 20 février 1972, 1977 et 1982.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE — Obligations 8,50 % février 1971

Les intérêts courus du 1er février 1982 au 31 janvier 1983 sur les obligations Électricité de France 8,50 % février 1971 seront payables, à partir du 1er février 1983, à raison de 34,43 F par titre de 450 F nominal, contre détachement du coupon n° 12 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 3,83 F (montant global : 38,26 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 5,73 F, soit un net de 28,70 F.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE — Obligations 8,50 % janvier 1972

Les intérêts courus du 3 février 1982 au 2 février 1983 sur les obligations Électricité de France 8,50 % janvier 1972 seront payables, à partir du 3 février 1983, à raison de 38,25 F par titre de 500 F nominal, contre détachement du coupon n° 11 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 4,25 F (montant global : 42,50 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 6,37 F, soit un net de 31,88 F.

CADO Systems Corporation

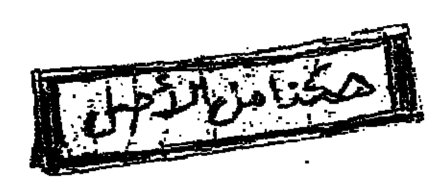
has been acquired by

Continental Telecom Inc.

The undersigned initiated this transaction, assisted in the negotiations leading to its conclusion, and acted as financial advisor to CADO Systems Corporation.

L. F. ROTHSCHILD, UNTERBERG, TOWBIN

January 6, 1983



3 Jours Avec... RANK XEROX

Une certaine idée de l'Europe

En trente ans, deux révolutions techniques ont totalement transformé les conditions de travail des activités dites tertiaires, de service ou de bureau : l'informatique et la xérographie.

Aujourd'hui, leur combinaison avec les télécommunications et les techniques de traitement des images débouche sur de multiples développements : création et traitement de textes, télécopie, courrier électronique, diffusion de l'information à grande échelle, etc. En un mot, sur une discipline nouvelle : la bureautique.

Après une longue lutte, l'informatique a enfin gagné droit de cité. Il aura fallu convaincre, non sans peine, les gestionnaires et les décisionnaires, les employés comme les cadres. A peine ce combat gagné, voici déjà une nouvelle croisade – peut-être plus complexe, parce qu'elle englobe toutes les tâches – celle de la bureautique.

La révolution du tertiaire ne fait que commencer.

Après avoir montré dans le domaine de la reprographie qu'il était capable d'apporter une réponse aux défis technologiques, Rank Xerox décide aujourd'hui de livrer une nouvelle bataille : celle de la bureautique. En se lançant sur ce marché, Rank Xerox *participe activement aux transformations* qui secouent actuellement le monde du bureau. Et pour le Groupe européen, le temps n'est plus aux palabres : voici déjà l'ère de la production et de la commercialisation.

Une identité...

Rank Xerox dispose en Europe de moyens industriels, technologiques, financiers et humains qui lui permettent de jouer un rôle actif dans le développement du bureau électronique.

32 000 employés dans 16 pays européens, Rank Xerox constitue aujourd'hui une des plus grandes entreprises européennes. C'est également le premier ensemble industriel et commercial dans le secteur de la reprographie et de la bureautique en Europe.

Un ensemble qui investit et crée, qui conçoit et produit, qui vend et exporte, telle est aujourd'hui la réalité du groupe Rank Xerox.

Le potentiel d'études, de développement et de production de Rank Xerox est articulé autour de cinq grands grands centres implantés dans quatre pays européens : Welwyn Garden City et Mitcheldean en Grande-Bretagne, Venray aux Pays-Bas, Coslada en Espagne et Neuville-en-Ferrain, près de *Lille, en France.* A elles seules, ces cinq unités occupent quelque 7 500 personnes, soit le quart des effectifs totaux du groupe en Europe. Elles couvrent la totalité du processus industriel, depuis les recherches et le développement jusqu'à l'assemblage, en passant par la production des sous-ensembles qui composent tous les matériels.

En fonction d'une répartition des tâches coordonnées tant pour les études que pour les fabrications, ces cinq unités conçoivent, fabriquent, assemblent et reconditionnent les divers équipements de la gamme Rank Xerox. Au niveau des études, par exemple, Welwyn Garden City participe en tant que partenaire à part entière aux programmes mondiaux visant à la conception et au développement des matériels de reproduction ou de duplication à grande vitesse qui devront répondre, au cours des prochaines années, aux besoins des utilisateurs.

...et des usines européennes

Avec vingt-deux ans d'expérience en recherche et fabrication dans tous les domaines de la mécanique, de l'optique, de l'électro-mécanique et de l'électronique, l'usine de Mitcheldean est particulièrement orientée vers la production des modèles de haut de gamme. L'usine de Venray qui fut dès 1964 aux Pays-Bas la première unité continentale du groupe, est notamment chargée de la mise en fabrication d'une nouvelle génération de copieurs et de duplicateurs qui seront *commercialisés au cours des prochaines années.* Elle est en outre, avec l'usine espagnole de Coslada, l'un des deux seuls producteurs européens d'encre en poudre spéciale pour copie à sec, le « toner ».

C'est de l'usine française de Neuville-en-Ferrain que vont sortir les matériels du bureau du futur en Europe. *Intégrée à la* métropole du Nord, au cœur de la Communauté européenne, cette usine existe depuis 1973. Elle était jusqu'à présent la plus grande unité du groupe en Europe dans son activité de reconditionnement des copieurs après révision. Elle est destinée aujourd'hui à produire, pour l'ensemble du marché européen, la gamme des machines à écrire électroniques Xerox 600, les lecteurs de disques souples Shugart et les terminaux Diablo.



C'est dans cette usine, sise à Neuville-en-Ferrain près de Lille, que Rank Xerox a décidé de produire la gamme de machines à écrire électroniques Xerox 600 pour l'ensemble du marché européen.

Disposant de près de 37 000 m² de surfaces utiles, elle occupe actuellement près de 700 personnes, exporte les trois-quarts de sa production vers l'Europe et les pays de l'Est et consacre jusqu'à 7 % de sa masse salariale au perfectionnement permanent de ses effectifs en ateliers.

L'usine française devient ainsi le centre européen de production des matériels de bureautique de Rank Xerox, ceci grâce à un investissement de 110 millions de francs. Cette nouvelle étape *dans la vie du groupe,* réalisée en concertation avec les pouvoirs publics français, tout en assurant l'emploi, débouche sur trois faits notables : l'usine lilloise est actuellement la seule unité de production de machines à écrire électroniques en France ; elle offre la possibilité de découvrir et de mettre en application de nouvelles technologies à l'intérieur de l'Hexagone ; enfin, elle engendrera un volume d'exportation significatif. Suffisamment significatif pour participer à la réduction du déficit français dans ce secteur.

Demain, un espace bureautique européen

Appuyé sur ses capacités, son expérience et ses moyens, soutenu par son *appartenance à un secteur industriel* qui, en dépit de la crise internationale, affiche encore un taux de croissance positif, le groupe Rank Xerox a conscience de pouvoir jouer pleinement son rôle dans l'évolution des conditions de travail du secteur tertiaire en Europe au cours des prochaines années.

Car nul n'ignore, en effet, que la nouvelle productivité de celles-ci passera, en majeure partie, par la généralisation des techniques de création, de duplication, de traitement et de transmission des informations dont le volume et la complexité pèsent encore aujourd'hui lourdement sur les coûts collectifs.

Fera-t-il cavalier seul ? Certainement, non. Pour aborder cette nouvelle phase, il est, sans aucun doute, préférable de réunir un maximum de compétences.

Et pour parvenir à ce développement, les pays industrialisés devront disposer de pôles industriels cohérents *et de haut niveau, c'est-à-dire ayant* déjà fait leurs preuves. Qu'ils offrent des apports technologiques originaux ou de recherche et qu'ils mettent au point de manière concertée de nouvelles technologies, en *coopération* avec d'autres groupes européens.

Rank Xerox est un de ces pôles. *Il* est le premier à vouloir jouer la carte de la coopération parce qu'il a su en vingt-cinq ans valoriser des techniques internationales en les adaptant *aux besoins spécifiques des utilisateurs* européens.

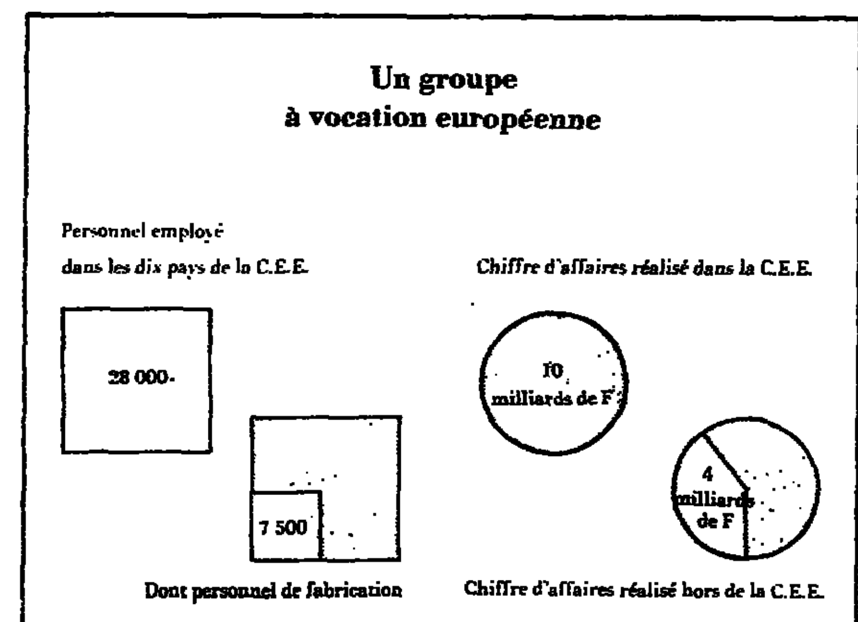
Aujourd'hui, cette capacité lui a déjà permis de s'associer avec le groupe Thomson-CSF pour la mise au *point et le développement* du futur disque optique numérique.

Dans le domaine des réseaux locaux de transmission, qui seront demain à la base des systèmes bureautiques, c'est *le* principe de son réseau Ethernet qui a été retenu, sous forme d'acquisitions de licences, par plus d'une centaine de sociétés.

Demain, en Europe, de nombreux besoins devront être satisfaits pour accroître l'efficacité des entreprises et des organisations. Rank Xerox proposera sa solution, sans toutefois oublier en chemin de pratiquer une politique de concertation avec ses principaux partenaires.

Et *Rank Xerox participera à cette* nouvelle tâche dans l'esprit qui a toujours guidé sa conduite industrielle : fournir à la collectivité, aux meilleures conditions techniques et commerciales, les équipements et les services dont elle aura besoin.

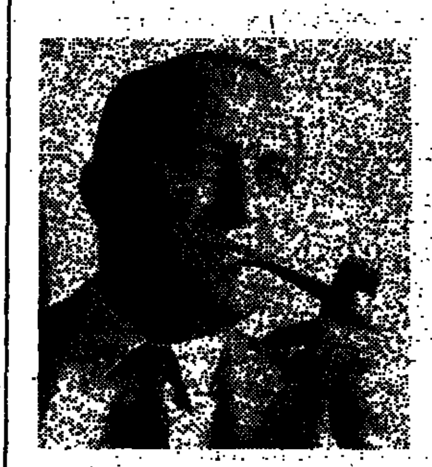
Un groupe à vocation européenne



Pour quelles raisons Rank Xerox joue-t-il résolument la carte de l'Europe ? Pour une raison très simple : il faut être parfaitement européen pour pénétrer les marchés de la Communauté économique européenne.

Avec son chiffre d'affaires de plus de 14 milliards de francs en 1981, réalisé à plus de 70 % dans la Communauté économique européenne, et des effectifs de 37 000 personnes, dont

« Une plus grande collaboration avec les partenaires nationaux »



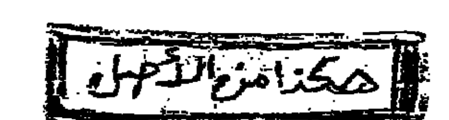
M. Bernard Fournier, vice-président-directeur général de Rank Xerox, nous rappelle qu'à plusieurs reprises son groupe a indiqué qu'il était prêt à soutenir une politique commune européenne dans le secteur de la télématique. Bernard Fournier nous déclare : « A ma connaissance, Rank Xerox est la plus *importante* « joint-venture » Europe-USA. Et un tel *type d'accord* pourrait être un modèle permettant d'associer les compétences et les marchés tout en faisant contrepoids à des groupes spécifiquement américains ou japonais. »

Bernard Fournier ajoute : « Je souhaite que la crise économique actuelle ne pousse pas les différents pays européens vers une politique par trop nationaliste qui, *par* exemple, en morcelant les marchés, freinerait l'industrie européenne ou *isolerait* l'Europe de pays à haute technologie, à un moment où chacun sait que ce secteur est promis à un fort potentiel. »

Bernard Fournier affirme : « A l'*exemple de* l'accord de recherche sur le disque optique numérique passé avec Thomson-CSF en 1980, nous souhaitons collaborer avec des partenaires français, et ce, sur différents plans. »

RANK XEROX

Siège social :
5, rue Bellini
92806 PUTEAUX



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

18 janvier

Effritement des actions
Recul de l'or

A peu de chose près, la Bourse de Paris s'est contentée, mardi, de reproduire ses cours de la veille.

En baisse de 0,15 % à l'approche du son de cloche final, l'indicateur instantané porte à 0,40 % le terrain perdu depuis le début de la semaine.

Dans l'ensemble, les échanges restent peu étoffés (seuls 71 millions de F ont été négociés lundi en valeurs françaises sur le marché à terme), et, les écarts de cours qui résultent de quelques centaines de titres échangés ne sont pas rares.

Ainsi, sur U.C.B. (en tête des plus fortes baisses avec un repli de 5,6 %), seuls 25 titres ont trouvé preneur !

Imétal et Penarroya, deux filiales industrielles de l'ex-banque Rothschild, qui vont bientôt entrer dans le giron de la financière de Suez, sont à nouveau en perte de vitesse (–2 % et –5,5 % respectivement). Les valeurs pétrolières perdent également du terrain, notamment Esso (–4,8 %) et le certificat Elf-Aquitaine (–2,8 %).

A l'inverse, Nobel-Bozel, Beghin, Cie du Midi, Signaux et Révillon gagnent 3 % à 4 %.

L'or a fait marche arrière sur la scène internationale pour se négocier à 487 dollars l'once (494,50 lundi midi) et le lingot emboîte le pas au métal fin, à 105250 F (–550 F), tandis que le napoléon, au contraire, s'adjuge 10 F à 720 F.

A 8,44/47 F, le dollar-titre progresse nettement sur la veille (8,33/36 F).

Par ailleurs, les autorités boursières ont suspendu « jusqu'à nouvel avis » la cotation de Colas et Sacer en raison « d'un projet d'information financière ». Enfin, la société américaine Pullman qui détient 68,6 % du capital de Trailor, a déposé un projet d'OPA simplifiée sur le solde des actions de cette société.

NEW-YORK

Marché lourd

Une série d'éléments défavorables ont pesé sur les cours mardi 18 janvier à Wall Street, où l'indice Dow Jones a perdu 5,16 points à 1 079,65. Sur le plan technique, tout d'abord, le fait que l'indice n'ait pu dépasser ni même consolider le niveau des 1 100 a déconcerté les opérateurs.

Sur le plan financier, l'absence de décision sur un abaissement éventuel du taux d'escompte du Fed et la publication des résultats trimestriels de sociétés souvent mauvais ont continué à exercer une action un peu dépressive. Enfin, l'annonce d'une contraction de 13 % des mises en chantier de logements en décembre 1982 après, le bond de 24,7 % enregistré, il est vrai, en novembre, a assombri l'atmosphère, malgré une autre annonce, plus optimiste celle-là, à savoir une progression de 0,6 % des revenus personnels des Américains en décembre, après un gain de 0,4 % le mois précédent, soit + 6,4 % en un an, contre une augmentation de 11,8 % en 1981.

En conséquence, des ventes bénéficiaires ont fait baisser les cours, modérément toutefois. De nouvelles avances ont été enregistrées, notamment sur A.T.T. (+ 3/4), très en flèche actuellement, Eastman Kodak et I.B.M. Le volume des transactions s'est contracté à 78,38 millions de titres contre 89,21 millions.

VALEURS	Cours du 17 janv.	Cours du 18 janv.
Alcoa	33 3/4	32 1/8
A.T.T.	68 1/2	69 1/4
Boeing	36 3/8	35 3/8
Chase Manhattan Bank	50 1/4	49 7/8
Du Pont de Nemours	41 1/4	40 3/4
Eastman Kodak	81 3/8	83 3/4
Exxon	30 5/8	30 5/8
Ford	39	38 7/8
General Electric	96 5/8	96 1/2
General Foods	37 1/8	37
General Motors	64 1/8	62 3/4
Goodyear	35 1/8	33 7/8
I.B.M.	99 3/8	99 5/8
I.T.T.	32 7/8	33
Mobil Oil	25 3/8	25 1/2
Pfizer	72 1/4	71 5/8
Schlumberger	50 5/8	49
Texaco	31 3/4	31 3/4
U.A.L. Inc.	33	32 3/8
Union Carbide	59 1/8	58 3/8
U.S. Steel	20 7/8	20 3/8
Westinghouse	44 5/8	44 3/4
Xerox Corp.	40 3/8	40 3/4

LA VIE DES SOCIÉTÉS

MERLIN-GERIN. – La société annonce un chiffre d'affaires (hors taxes) de 4 milliards de francs au titre de l'exercice 1982 pour la seule société mère, en progression de près de 35 % sur le précédent exercice. Dans le même temps, le groupe Merlin-Gerin a réalisé un chiffre d'affaires (également hors taxes) de 5 milliards de francs, en hausse de 28 % sur 1981, le montant des commandes enregistrées atteignant 5,4 milliards de francs. Quant au résultat (avant impôts et intéressement) de la société mère, il devrait atteindre les 140 millions de francs pour Merlin-Gerin S.A. et 180 millions de francs pour le groupe.

TRAILOR. – La société américaine Pullman Incorporated Capital Corporation vient de lancer une offre publique d'achat (O.P.A.) simplifiée sur les actions de la société Trailor (premier constructeur français de remorques et semi-remorques) dont elle détient déjà 68,6 % par le biais de la firme américaine Whalabrator Frye Inc, dont Pullman est une filiale. Cette offre, valable à compter du 19 janvier et pendant vingt séances de Bourse, selon la réglementation (c'est-à-dire jusqu'au 15 février 1983 inclus), a été lancée au prix de 200 F par action Trailor (dernier cours : 97 F, au plus bas de l'année). Suspendue depuis le 27 septembre, la cotation de Trailor a repris le 19 janvier.

AMERICAN EXPRESS. – La banque américaine annonce la signature d'un accord entre American Express International Banking Corporation (AEIBC), filiale totalement contrôlée par American Express, et la division bancaire (hors Etats-Unis) de la banque suisse Trade Development Bank Holding S.A. (T.D.B.H.), dont le contrôle est détenu par M. Edmond Safra. Cette opération, évaluée à 550 millions de dollars permettra au groupe American Express, d'étendre son réseau grâce aux agences détenues par la Trade Development Bank.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	17 janv.	18 janv.
Valeurs françaises	102,8	102,6
Valeurs étrangères	105,8	105,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1982)

	17 janv.	18 janv.
Indice général	102,9	102,5

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 19 janvier ..... 12 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	18 janv.	19 janv.
1 dollar (en yens)	238,60	234,50

BOURSE DE PARIS — Comptant — 18 JANVIER

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	25 30	0 904
5 %	38	4 822
3 % amort. 45-54	....	1 405
4 1/4 % 1963	101 30	1 432
Emp. N. Eq. 6 % 67	112 60	3 914
Emp. 7 % 1973	9355	..
Emp. 8,80 % 77	105 60	5 810
9,80 % 78/93	84	5 128
8,80 % 78/86	85 50	0 916
10,80 % 79/94	86 60	4 054
13,25 % 80/90	96 40	8 349
13,80 % 80/87	99 10	3 592
13,80 % 81/99	98 35	0 151
16,75 % 81/87	105 80	6 012
16,20 % 82/90	105 50	0 288
16 % juin 82	104 05	9 819
E.D.F. 7,8 % 61	132 60	15 246
E.D.F. 14,5 % 80-82	98 20	8 402
Ch. France 3 %	....	..
CNB Bques janv. 82	99 35	0 767
CNB Paribas	99 25	0 767
CNB Suez	99 35	0 767
CNI janv. 82	99 45	0 767

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	180 20	....
Aciers Peugeot	55 70	53 60
Actibail	166	168
A.G.F. (St Cent.)	360	360
A.G.P. Vie	3150	3150
Agr. Inc. Madag.	59	60
Air-Industrie	16 30	....
Alfred Herlicq	58 90	59
Dégremont	99 80	96
Delalande S.A.	98 90	101
Delmas-Vieljeux	490	490
Dév. Rég. P.d.C (Li)	122 70	119
Didot-Bottin	284	280
Dist. Indochine	310 20	....
Drag. Trav. Pub.	203	205
Duc-Lamothe	200	....
Dunlop	5 30	4 85 o
Eaux Bass. Vichy	903	920
Eaux Vittel	581	580
Ecco	1440	1480
Economats Centre	514	510
Electro-Banque	197	196
Electro-Financ.	345	331
Ell-Antargaz	168	168
E.L.M. Leblanc	410	426 40
Entrepôts Paris	149	155
Epargne (B)	1200	1244
Epargne de France	228 80	237 90
Epeda-BF	738	749
Escaut-Meuse	242	242
Eurocom	339	339
Europ. Accumul.	38 10	38 50
Eternit	216	224 60 d
Félix Potin	978	988
Ferm. Vichy (Ly)	103	113 30 d
Files-Fourmies	3 05	3 25 d
Finalens	75	75 20
FIPP	118	91 70 o
Fnac	255	260
Focep (Chât. eau)	1570	1570
Foncière (Cie)	139	140
Fonc. Agache-W.	98 10	102
Fonc. Lyonnaise	1200	1200
Foncina	110	105 80
Forges Gueugnon	13 90	13 50
Forges Strasbourg	124 30	123 40
Fougerolle	132 20	131 50
Navig. (Nat. de)	44 70	45
Nicolas	332	345
Nodet-Gougis	77 50	80
OPB Paribas	99 90	100
Optorg	75 20	75 10
Origny-Desvroise	125	120 10
Palais Nouveauté	292	293
Paris-Orléans	84	94 90
Part. Fin. Gest. Im.	172	170 10
Pathé-Cinéma	139 20	140
Pathé-Marconi	54	51 90 o
Piles Wonder	64 80	69 30
Piper-Heidsieck	250	260
Porcher	145	142
Profils Tubes Est	6 80	7 25 d
Prouvost ex-Lain.R.	40 30	39 50
Providence S.A.	294 30	295
Publicis	555	575
Raff. Souf. R.	167	172 80
Ressorts Indust.	98	99
Ricqlès-Zan	128 50	....
Ripolin	43 90	....
Risle (La)	10 70	....
Rochefortaise S.A.	60	57 60
Rochette-Cenpa	17 20	17 25
Rosario (Fin.)	86 20	88 20
Rougier et Fils	63 50	57 20 d
Roussalot S.A.	298	295
Sacer	35 50	....
SAFAA	27	28 d
Safic-Alcan	169 50	170
SAFT	144 50	150 20
Sainrapt et Brice	145	139 90
Saint-Raphaël	86 30	84
Salins du Midi	228	228
Santa-Fé	145	146
Satam	56	52 80
Savoisienne (M)	77	78
SCAC	188	188
Sellier-Leblanc	187 20	187 50
B. N. Mexique	7 25	....
B. Régl. Internat.	39110	39510
Barlow Rand	85	90 c
Bell Canada	156	156 50
Blyvoor	154	....
Bowater	22	....
British Petroleum	41 30	42 95
Br. Lambert	242	....
Caland Holdings	80 80	79
Canadian-Pacific	252	255 10
Cockerill-Ougre	14 50	14 50
Cominco	383	....
Commerzbank	490	....
Courtaulds	9 10	....
Dart. and Kraft	800	600
De Beers (port.)	56 50	....
Dow Chemical	249	248
Dresdner Bank	536	535
Femmes d'Auj.	58 10	....
Finoutremer	168	169
Finsider	0 40	....
Foseco	23	....
Gén. Belgique	215	217
Gevaert	290	290
Glaxo	200	204
Goodyear	290	....
Grace and Co	361 80	363
Grand Metropolitan	45 50	47
Gulf Oil Canada	105 10	107
Hartebeest	680	704
Honeywell Inc.	780	....
Hoogovens	53 50	....
I.C. Industries	310	315
Int. Min. Chem	290	300
Johannesburg	830	857
Kubota	11 60	11 90
Latonia	226 20	....
Mannesmann	539 50	519
Marks-Spencer	28 80	28 80
Midland Bank Ltd	43 90	42
Minerals-Ressourc.	100	....
Nat. Nederlanden	420	420
Noranda	159 50	157
Olivetti	10 20	10 05

SICAV

18/1	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	169 06	161 39
Actions-Investiss.	214 08	204 37
Actions sélectives	244 65	233 56
Aedificandi	290 26	277 10
A.G.F. 5000	208 53	197 16
Agfimo	301 64	287 96
Altefi	213 72	204 03
A.L.T.O.	188 65	180 10
Amérique Gestion	420 93	401 84
Bourse-Investiss.	227 22	216 92
Capital Plus	1083 03	1083 03
C.I.P.	708 07	676 92
Convertimmo	235 56	224 87
Cortexa	783 39	747 87
Créditer	314 77	300 50
Croiss. Immobil.	274 73	262 27
Démêter	56850 31	55483 86
Drouot-France	213	203 34
Drouot-Investiss.	539 46	515
Energie	213 54	203 86
Epacourt Sicav	5389 41	5362 60
Epargne Associations	20661 29	20620 05
Epargne-Croiss.	1064 48	1016 21
Epargne-Industr.	368 20	351 50
Epargne-Inter	540 01	515 52
Epargne-Oblig.	166 92	159 35
Epargne-Unie	686 16	655 05
Epargne-Valeur	292 68	279 42
Euro-Croissance	320 59	306 05
Financière Privée	711 45	679 19
Foncier Investiss.	524	500 24
France-Garantie	270 70	265 39
France-Investiss.	317 14	302 76
Fr.-Obl. (nouv.)	380 47	363 22
Francic	195 40	186 54
Fructidor	200 78	191 66
Fructifrance	351 77	335 82
Gestion Mobilière	460 78	439 89
Gest. Rendement	463 03	442 03
Gest. Sél. France	299 33	285 76
Haussmann Oblig.	1084 36	1035 19
I.M.S.I.	294 84	281 28
Indo-Suez Valeurs	508 55	483 58
Unifoncier	[illegible]	[illegible]
Unigestion	481 80	459 95
Uni-Japon	746 77	712 91
Unirente	1612 04	1559 03
Univar	11803 19	11803 19
Valorem	316 98	302 61
Valrel	115480 67	115365 30
Worms Investiss.	567 04	541 33

◆ : prix précédent

HORS-COTE

Compartiment spécial

Autres valeurs hors cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Océanic	[illegible]	[illegible]
Petrofigaz	379	....
Promoptia	120	....
Ratier Fox. G.S.P.	....	....
Rorento N.V.	593	586
Sabl. Morillon Corv.	120	....
S.K.F. (Applic. méc.)	60	60
S.P.R.	96	94
Total C.F.N.	69 30	....
Ufinex	205	....
Voyer S.A.	1 35	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	110	115
Akzo	135	126
Alcan Alum.	260	269
Algemeine Bank	961	976
Am. Petrofina	470	....
Arbed	180	....
Asturienne Mines	54	....
Bco Pop Espanol	75	76 50

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1850	4,5 % 1973	2141	2139	2129	2117
[illegible]	C.N.E. 3 %	3050	3035	3029	3010
565	Facom	587	588	588	[illegible]
780	Fichet-Bauche	702	715	715	[illegible]
[illegible]	Finextel	152 20	150 20	150 30	[illegible]
85	Vallourec	93 50	92	92	92 80
1150	V. Clicquot-P.	1225	1230	1230	1210
640	Viniprix	705	690	690	685
162	Amax Inc.	214	213 80	213 80	213 60
535	Amer. Express	562	564	564	575
490	Amer. Teleph.	575	582	580	585
128	Anglo Amer. C.	162	158 50	158 50	157
860	Amgold	1015	985	992	950
45	Imp. Chemical	48	48 60	48 60	48 20
82	Inco. Limited	109	111 30	110 90	110
770	IBM	849	848	843	849
39	Ito-Yokado	42 40	43 30	43 30	43 30
255	ITT	274	279 80	279	280
47	Matsushita	46 50	45 50	45 50	46 45
720	Merck	726	747	747	750
606	Minnesota M.	671	677	676	670
205	Mobil Corp.	219 80	211	211	211
880	Siemens A.G.	875	864	864	864
120	Sony	120 10	123 90	123 50	123
179	T.D.K.	161 70	157 90	156 90	160
685	Unilever	644	637	639	638
460	Unit. Techn.	507	517	515	517
840	Vaal Reefs	980	963	963	963
440	West Deep	535	519	519	519
395	West Hold.	520	502	499	500
316	Xerox Corp.	347	346 50	344	346 50
2 35	Zambia Corp.	3 02	3	2 96	2 95

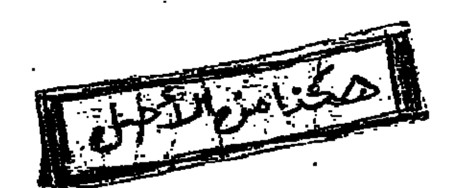
c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18/1	Cours des billets aux guichets – Achat	Cours des billets aux guichets – Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 683	6 776	6 460	6 800
Allemagne (100 DM)	283 260	283 320	275	289
Belgique (100 F)	14 433	14 476	12 900	14
Pays Bas (100 fl.)	257 040	257 900	251	263
Danemark (100 krd)	80 370	80 540	78	82
Norvège (100 k)	95 730	96 850	93	99
Grande-Bretagne (£ 1)	10 619	10 886	10 150	10 850
Grèce (100 drachmes)	8 005	8 065	6 500	8 500
Italie (1 000 lires)	4 936	4 935	4 750	5 200
Suisse (100 fr.)	344 880	346 550	335	353
Suède (100 krs)	92 100	92 850	89	95
Autriche (100 sch)	40 360	40 400	39 400	41 100
Espagne (100 pes.)	5 327	5 350	5 800	5 900
Portugal (100 esc.)	6 980	7 135	5 500	6 700
Canada ($ can 1)	5 466	5 520	5 260	5 530
Japon (100 yens)	2 901	2 928	2 780	2 920

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/1
Or fin (kilo en barre)	106000	106000
Or fin (en lingot)	105800	105250
Pièce française (20 fr)	710	720
Pièce française (10 fr)	460	.....
Pièce suisse (20 fr)	700	699
Pièce latine (20 fr)	671	685
Souverain	793	815
Pièce de 20 dollars	3505	3805
Pièce de 10 dollars	1800	1830
Pièce de 5 dollars	890	.....
Pièce de 50 pesos	4200	4245
Pièce de 10 florins	665	675



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 19 janvier 1983 a été tiré à 512 512 exemplaires.

A B C D F G H

Par la prise de contrôle de Colas et de la Sacer

La SCREG devient la première entreprise française de travaux publics

La SCREG (Société chimique routière d'entreprise générale), en rachetant au groupe financier familial Raveau-Cartier sa participation majoritaire (65,04 %) dans la Société d'investissement de travaux publics (S.I.T.P.), holding de la Routière Colas et de la SACER (Société anonyme pour la construction et l'entretien des routes), devient non seulement la première entreprise française de travaux routiers, mais la première entreprise française de travaux publics, avec un chiffre d'affaires qui dépassera 20 milliards de francs en 1982. Ainsi se trouve détrônée la Société générale d'entreprises (S.G.E.), filiale de la C.G.E. qui, il y a tout juste un an (*le Monde* du 15 janvier 1982), était devenu le numéro un des travaux routiers en rachetant Cochery.

Les grandes manœuvres pour la conquête de la taille internationale continuent dans les travaux publics. Si les autorités boursières et les pouvoirs publics en sont d'accord, la SCREG sera demain le premier groupe français de travaux publics, avec un chiffre d'affaires d'environ 20 milliards de francs, dont 40 % hors de nos frontières, employant près de soixante dix mille personnes.

Par le biais de sa nouvelle filiale, la Société d'investissement de travaux publics (*S.I.T.P.*), *dont il possédera* 65 %, aux côtés de la Shell française (qui conserve ses 35 %), le groupe SCREG sera le véritable patron de la Routière Colas et de la SACER (Société anonyme pour la construction et l'entretien des routes). *La S.I.T.P.* détient en effet 58,20 % de Colas et 41,47 % de la SACER.

Ainsi s'ajouteront aux 10 milliards de francs de chiffre d'affaires de la SCREG, les 9 milliards de francs escomptés en 1982 de Colas et le milliard et demi de la SACER. Mais le chiffre d'affaires n'est pas tout. Si la SACER enregistre des résultats satisfaisants (5,9 millions de francs de bénéfice net en 1981 pour un chiffre d'affaires de 1,2 milliards de francs), Colas en revanche connaît, depuis deux ans au moins, une nouvelle vague de difficultés. Les comptes de 1981 se sont en effet soldés par une perte consolidée de 59,2 millions de F pour un chiffre d'affaires de 7,6 milliards de F. Pour 1982, *le groupe annonçait une nouvelle* aggravation de sa situation, avec une perte globale sur l'exercice comparable à celle de 1981, malgré un chiffre d'affaires attendu de 9 milliards de F. L'arrêt de chantiers au Nigéria, la défaillance d'un associé local sur un barrage à Terre-Neuve, la *perturbation par* des grèves de la construction d'une cimenterie en Algérie et enfin la récession du marché intérieur français expliquent, selon les dirigeants de la société routière Colas la persistance de ces mauvais résultats.

Pour la SCREG, le chiffre d'affaires de 10 milliards de F (dont 40 % à l'étranger, la moitié de ceux-ci étant réalisés en Afrique) a dégagé pour l'exercice clos à fin juin 1982 un bénéfice net de 75 millions de F. On peut imaginer que le SCREG, dont l'activité se partage entre trois grands secteurs (le génie civil avec dragages et travaux publics, les travaux routiers avec la SCREG-routes, l'étanchéité et la construction métallique avec *SMAC-ACIEROID*) voit dans cette prise de contrôle son renforcement dans les travaux routiers – où elle devient le numéro un – ainsi qu'une bienvenue complémentarité à l'étranger, où elle s'arme en outre d'une puissance comparable à celle des grosses sociétés allemandes ou britanniques.

On ignore encore le prix de cession, tout comme la manière que choisira la SCREG pour en assurer le financement.

JOSÉE DOYÈRE.

La baisse du mark et du yen favorise la remontée du dollar : 6,85 F

Un très vif mouvement de bascule est en train de se produire sur les marchés des changes, où la baisse du dollar, assez vive au début janvier, s'est interrompue pour faire place à une remontée assez spectaculaire.

Revenu à 2,32 DM, 6,60 F et 228 yens le 10 janvier dernier, le cours de la monnaie américaine s'est lentement raffermi pour bondir, en deux jours à 2,42 DM, 6,85 F et 236 yens, soit une hausse de près de 4 %.

A vrai dire, cette remontée est due bien d'avantage au repli du mark et du yen qu'à un regain de santé du « billet vert ». Certes, le mouvement de baisse des taux s'est arrêté aux Etats-Unis, où l'espoir de voir la Réserve fédérale réduire à nouveau son taux d'escompte n'a pas encore été comblé, ce qui rend plus attrayants les placements en eurodollars. Mais, depuis quelques jours, le mark est victime des craintes que suscite, auprès des milieux financiers allemands, la possibilité d'une victoire des sociaux-démocrates (S.P.D.) aux élections législatives de R.F.A. en mars prochain. En outre, le spectre d'une alliance électorale ente le S.P.D. et les Verts remplit d'inquiétude nombre de possédants d'outre-Rhin, notamment les petits industriels et les commerçants. Le résultat est qu'une entrée massive de capitaux allemands a été notée en Suisse, en particulier, aux dépens du mark.

Sur le marché des changes, ce nouveau comportement de la monnaie germanique, jusqu'à présent très forte, a été accentué très vivement par l'attitude des opérateurs, qui s'étaient portés vendeurs en dollars et acheteurs en marks, et aussi en yens. Prenant peur, ils inversent leurs positions et rachètent le dollar, d'où la hausse accélérée de ce dernier.

Aux yeux de beaucoup d'observateurs, ce phénomène pourrait n'être que temporaire, dans la mesure où le taux d'escompte américain est susceptible d'être très prochainement abaissé, et où la tendance de fond sur le dollar semble bien être orientée à la baisse. Mais, dans l'immédiat, il est de nature à compromettre ou à freiner la baisse du taux en Allemagne : une prochaine étape est envisagée, en principe, pour le jeudi 20 janvier 1983. Par ailleurs, la faiblesse du mark fait l'affaire du franc français, en meilleure posture actuellement, ce qui lui donne un répit précieux. A Paris, le cours du mark se maintient aisément un peu en dessous de 2,8350 francs.

en page 34

A BORDEAUX

L'inéluctable inculpation de M. Papon

Présumé innocent, partiellement absous par un « jury d'honneur » composé de résistants, M. Maurice Papon ne pouvait néanmoins échapper à une inculpation. Ainsi le veut la loi, comme l'a rappelé, visiblement irrité par les propos de l'ancien ministre, M. Jean-Claude Nicod, le juge d'instruction bordelais chargé de cette affaire.

En réclamant dans une lettre publiée par *le Figaro*, une inculpation qu'il savait inéluctable, celui qui fut sous l'occupation secrétaire général de la préfecture de la Gironde a cherché à tromper son monde. C'est ce que dit, en termes plus directs que M. Nicod, l'association des familles des victimes, constituée après la révélation par *le Canard enchaîné* du rôle de l'ancien ministre dans la *déportation de 1 690 juifs.*

Convoqué ce mercredi 19 janvier dans le bureau de M. Nicod, au premier étage du palais de justice de Bordeaux, M. Papon a partiellement atteint son but. Il n'est que d'entendre ou de lire les commentaires de certains organes d'information après cette « demande d'inculpation ».

Comme l'explique M. Nicod, il était inenvisageable de ne pas inculper une personne aussi gravement mise en cause, cela pour lui permettre d'avoir accès au dossier, donc de se défendre normalement. En même temps, l'inculpation de M. Papon est une étape sur un chemin qui risquerait de le conduire devant une cour d'assises. Elle signifie que la justice a des doutes sur son rôle sous l'occupation et que, dédaignant la « sentence » rendue il y a treize mois par le « jury d'honneur » constitué à la demande de l'ancien ministre, elle veut y regarder de près.

Ainsi la justice suit-elle son cours tandis que M. Papon l'accuse, en termes voilés de politisation, s'étonnant de la coïncidence de son inculpation avec les prochaines élections municipales auxquelles il a renoncé à se présenter comme maire sortant de Saint-Amand-Montrond (Cher).

« Ministre R.P.R. du président Giscard d'Estaing dans le gouvernement de Raymond Barre », comme il le souligne dans sa lettre au *Figaro*, appelant ainsi à la rescousse les trois chefs de file de l'opposition, *M. Papon encourt*, plus que la justice qui a travaillé dans la sérénité, le reproche de politisation. Ce n'est pas parce que les municipales approchent que M. Papon est inculpé, mais parce que l'état d'avancement du dossier le permet. Ce n'est pas non plus parce que M. Nicod est membre du Syndicat de la magistrature qu'il a été chargé de ce dossier mais parce qu'en tant que doyen des juges d'instruction les plaintes de ce genre lui sont automatiquement confiées. Ainsi va la justice quand elle ne se laisse ni influencer ni manœuvrer. – B.-L. G.

En U.R.S.S.

L'HISTORIEN CONTESTATAIRE ROY MEDVEDEV EST INCULPÉ POUR « MENÉES ANTISOVIÉTIQUES »

L'historien contestataire Roy Medvedev a été convoqué, le mardi 18 janvier, par l'adjoint du procureur général. En présence d'un représentant du K.G.B., M. Medvedev a été informé qu'il était inculpé en vertu de l'article 70 du code pénal pour « *menées antisoviétiques* ». L'adjoint du procureur lui a précisé qu'étaient ainsi visés « *plusieurs articles et libelles* ». Prié de contresigner l'acte d'inculpation, M. Roy Medvedev a refusé et a précisé par écrit qu'il n'avait fait que son travail d'historien.

Ces informations ont été données à la presse ce mercredi par le frère de M. Medvedev, Jaurès, qui vit à Londres et qui a été déchu de sa nationalité. Mercredi matin, le téléphone de M. Medvedev avait été coupé.

M. Roy Medvedev, proche du pouvoir *du temps de Khrouchtchev*, ne s'est jamais défini comme un dissident, mais comme un opposant socialiste. Il a consacré de nombreux ouvrages historiques à la période de Khrouchtchev ainsi qu'à celle de Staline. Sa dernière étude sur M. « K » vient d'être publiée en Italie, en R.F.A. et en Grande-Bretagne.

LA SITUATION AU LIBAN

Le Conseil de sécurité de l'ONU prolonge de six mois le mandat de la FINUL

Le Conseil de sécurité de l'ONU a renouvelé mardi soir 18 janvier par 13 voix et 2 abstentions, celles de l'URSS et de la Pologne, pour six mois, jusqu'au 19 juillet, le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), sans en changer les modalités. La prolongation de ce mandat pour une durée de six mois – le précédent n'avait été accordé que pour trois mois – constitue un geste symbolique à l'égard du gouvernement libanais, qui *souhaite voir la FINUL jouer* à l'avenir un plus grand rôle pour l'aider à restaurer son autorité.

Le Liban avait également souhaité une modification du mandat de la FINUL afin de permettre le déploiement de quelque sept mille hommes de cette force sur l'ensemble de son territoire, une fois assurée l'évacuation de toutes les forces étrangères. Mais les membres du Conseil de sécurité et le secrétariat de l'ONU ont jugé qu'il était prématuré de modifier dès à présent le mandat de la FINUL, tant que l'on ne connaîtrait pas l'issue des négociations libano-israéliennes.

Au Liban, les accrochages entre miliciens chrétiens et druzes se sont poursuivis mardi dans les collines au sud de Beyrouth et dans les montagnes du Chouf. Selon le correspondant de l'Associated Press, qui se trouvait à l'aéroport international de Beyrouth, des obus et des roquettes sont tombées à deux kilomètres à peine des positions occupées par les « marines » américains.

D'autre part, pour la première fois, M. Fayçal Arslane, fils du chef du clan druze des Yazbeki, traditionnellement rival de celui des Joumblatti, a rejeté sur les Forces libanaises la responsabilité de la violence dans la montagne.

A *Damas*, le quotidien syrien *Al Baas*, organe du parti au pouvoir en Syrie, a critiqué mardi les propos tenus lundi par le chef de l'O.L.P. M. Yasser Arafat, selon lesquels l'Organisation de libération de la Palestine ne demande pas à l'Egypte de renoncer aux accords de Camp David (*le Monde* du 19 janvier). *Al Baas* déplore que le chef de l'O.L.P. ait *« défendu l'attitude de l'ancien président Sadate à l'égard de la cause palestinienne et l'ait assimilée à celle de Nasser »*. Ces critiques interviennent après la réunion à Damas du comité exécutif de l'O.L.P. sous la présidence de M. Arafat, réunion qui a été passée sous silence par la presse syrienne. L'état-major de l'O.L.P. actuellement divisée entre partisans et adversaires de la ligne modérée prônée par M. Arafat, se réunira le 26 janvier à Aden pour des discussions de politique générale *« cruciales pour l'avenir de l'organisation »*.

A Jérusalem, M. Reouven Yaron, responsable de la direction collégiale de la télévision israélienne, a déclaré que le règlement intérieur de son organisme interdisait aux journalistes qui y travaillent d'interviewer M. Yasser Arafat, mais pas le roi Hussein de Jordanie. M. Yaron a rappelé que le règlement interdit à la télévision de donner la parole à des personnalités qui proclament que l'O.L.P. est le *« seul représentant du peuple palestinien »*, cette position étant considérée comme *« une atteinte à la sécurité de l'État d'Israël »*. Cette mise au point survient après la récente déclaration de M. Arafat affirmant qu'il était *« prêt à recevoir une équipe de la télévision israélienne »*. – (A.F.P.-A.P.)

● *Le bureau de l'agence Tass à Téhéran vient de fermer* à la suite de la décision des autorités iraniennes de ne pas renouveler le visa du correspondant de l'agence soviétique, apprend-on mercredi 19 janvier, de source sûre, dans la capitale iranienne.

Cette décision du ministère de l'orientation islamique a été prise à la suite de la diffusion par Tass d'un article daté de Téhéran mettant en cause les autorités iraniennes pour les incidents qui se sont produits le 27 décembre devant l'ambassade d'U.R.S.S. à Téhéran.

Des réfugiés afghans avaient essayé de pénétrer dans l'ambassade et avaient détruit un drapeau soviétique dont ils s'étaient emparés. *« Cette action antisoviétique a eu lieu avec la complaisance évidente des autorités iraniennes »*, avait notamment écrit l'agence Tass. – *(A.F.P.)*

Mort d'Armand Bachelier

Armand Bachelier, correspondant à Paris depuis 1961 de la Radio-Télévision belge francophone (R.T.B.F.), est mort brutalement mardi 18 janvier à l'hôpital Ambroise-Paré de Boulogne (Hauts-de-Seine), où il avait été transporté le mercredi précédent, après avoir été victime d'un malaise dans un restaurant.

[Agé de cinquante-cinq ans, Armand Bachelier était passé à Londres dès le début de la deuxième guerre mondiale. Ayant très tôt commencé sa carrière de journaliste, il accompagna en cette qualité la 2[e] D.B. du maréchal Leclerc.

Homme d'une grande générosité, journaliste d'une vivacité remarquable, informé de tout, il a contribué au rayonnement de la France en Belgique.]

● *Pêche : accord communautaire en vue.* – Les bases d'un accord sur une politique commune de la pêche ont été trouvées le 18 janvier à Bonn au cours d'une rencontre entre le président en exercice du conseil des ministres des affaires étrangères de la C.E.E., M. Hans-Dietrich Genscher, le chef de la diplomatie danoise, M. Effe Ellemann-Jensen, et le président de la Commission européenne, M. Gaston Thorn.

● *Les autorités du Chili* ont autorisé mardi 18 janvier un journaliste chilien, M. José Maldavsky, qui était retenu au Chili, à quitter le pays et à regagner la France, où il vit habituellement. Le journaliste, qui s'était rendu, le 14 décembre dernier à Santiago pour passer les fêtes de Noël en famille, s'était vu retirer son passeport. M. Maldavsky avait été condamné en mai 1980 à une peine de deux ans de prison pour infraction à la loi sur la sécurité de l'État. Cette peine avait été commuée en bannissement et avait expiré en mai 1982. – (A.F.P.)

